

Université de Montréal

**Le rôle du discours dans la construction de l'ASEAN
comme communauté de sécurité**

par Stéphanie Martel

Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée
en vue de l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor (Ph.D.)
en science politique

Mars 2017

© Stéphanie Martel, 2017

Université de Montréal

Cette thèse intitulée :

**Le rôle du discours dans la construction de l'ASEAN
comme communauté de sécurité**

présentée par
Stéphanie Martel

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Mamoudou Gazibo

Président rapporteur
Représentant du doyen

Dominique Caouette

Directeur de recherche

Jean-Philippe Thérien

Codirecteur de recherche

Frédéric Mérand

Membre du jury

Pierre Lizée

Examineur externe

Résumé

L'établissement formel d'une communauté ASEAN le 31 décembre 2015 marque une étape charnière pour une organisation dont la résilience dans le temps demeure à bien des égards une énigme pour la théorie des Relations internationales. Les approches dominantes peinent à expliquer la position malaisée dans laquelle l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est se trouve depuis le tournant du 21^e siècle, quelque part entre inertie et changement. Si le débat de longue date sur le statut de l'ASEAN comme « communauté de sécurité » reste pleinement d'actualité, cela n'a pas empêché l'organisation de se saisir de cet objectif tout en adaptant son sens en pratique. L'approche de l'ASEAN combine aujourd'hui trois objectifs : fournir les conditions de la paix entre les États de la région; répondre aux menaces transnationales et non militaires à la sécurité; et contribuer à l'accroissement de la sécurité, du bien-être et de la dignité des populations d'Asie du Sud-Est par le biais d'une communauté « axée sur le peuple » (*people-oriented, people-centered*). Ainsi, la façon dont l'ASEAN définit son rôle et, a fortiori, son identité comme organisation de sécurité régionale se distingue significativement de la définition conventionnelle d'une communauté de sécurité. La thèse propose d'envisager l'ASEAN comme une « communauté de discours », afin de fournir une explication novatrice à sa résilience au 21^e siècle. Elle met en lumière la coexistence d'interprétations divergentes de la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN, et s'intéresse aux effets de cette polysémie sur l'articulation de l'identité de l'organisation et sa performance comme communauté de sécurité en devenir.

Mots-clés : ASEAN, discours, sécurité, communauté de sécurité, régionalisme, Asie Pacifique

Abstract

The formal establishment of an ASEAN Community on December 31st, 2015 marks an important milestone for an organization whose resilience through time has continuously mystified International Relations Theory. Dominant IR approaches still struggle with explaining the awkward position, somewhere between inertia and change, the Association of Southeast Asian Nations finds itself in since the turn of the 21st century. While the long-standing debate on the status of ASEAN as a “security community” still continues unabated today, this has not prevented the organization from claiming this objective for itself, while considerably adapting its meaning in practice. ASEAN’s approach to regional security can be seen as combining three broad objectives: providing the conditions for peace among regional states; responding effectively to non-military and transnational threats to security; and contributing to the enhancement of the security, well-being, and dignity of the peoples of Southeast Asia through a people-oriented, people-centered approach. Therefore, the way ASEAN defines its role and, more importantly, its identity as a regional security organization departs in significant ways from the conventional definition of “security community”. This study offers a new explanation of the organization’s resilience in the 21st century by treating ASEAN as a “community of discourse”. The following pages highlight the coexistence of divergent interpretations of regional security in the context of ASEAN, and focuses on the effects of this polysemy on the articulation of the organization’s identity, and its performance as a security community in the making.

Keywords : ASEAN, discourse, security, security community, regionalism, Asia-Pacific

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	vii
Liste des figures.....	viii
Liste des sigles et acronymes.....	ix
Remerciements.....	xii
Introduction.....	1
L'ASEAN, une anomalie en Relations internationales.....	4
L'ASEAN, une communauté de sécurité?.....	7
L'ASEAN, une « communauté de discours ».....	10
Les trois « Tracks » de la communauté régionale.....	13
Méthodologie de la recherche.....	17
Structure de la thèse.....	18
1. Le développement de l'approche de l'ASEAN sur la sécurité régionale (1967-2015).....	21
1.1. La consolidation de l'ASEAN (1967-1991).....	23
1.1.1. La Déclaration de Bangkok, 1967.....	24
1.1.2. La Zone de paix, de liberté et de neutralité (ZOPFAN), 1971.....	27
1.1.3. Le Traité d'Amitié et de Coopération, 1976.....	29
1.2. L'expansion de l'ASEAN après la Guerre froide (1991-1997).....	32
1.2.1. La création du Forum régional de l'ASEAN, 1994.....	33
1.2.2. L'ASEAN en crise, 1997.....	39
1.3. La relance du processus régional (1997-2015).....	41
1.3.1. La Vision 2020, 1997.....	41
1.3.2. L'ASEAN Security Community (ASC), 2003.....	45
1.3.3. L'ASEAN Political and Security Community, 2009.....	47

Conclusion	49
2. La résilience de l'ASEAN en Relations internationales	51
2.1. Le débat « néo-néo » sur les RI de l'Asie Pacifique.....	54
2.1.1. La perspective réaliste de l'ASEAN.....	54
2.1.2. La percée d'un courant libéral de l'étude de l'ASEAN.....	56
2.1.3. L'ASEAN : « régime », « complexe » ou « communauté » de sécurité ?	59
2.1.4. La « synthèse néo-néo » appliquée à l'Asie Pacifique	63
2.2. Le tournant constructiviste dans l'étude de l'ASEAN.....	66
2.2.1. Le rôle de l'« ASEAN Way » dans le changement pacifique.....	67
2.2.2. La relance du débat sur la « communauté de sécurité » ASEAN.....	69
2.2.3. Le débat rationalisme v. constructivisme sur l'ASEAN.....	73
2.2.4. La diffusion des normes de l'ASEAN et ses micro-processus	77
2.2.5. La <i>via media</i> , une nouvelle orthodoxie dans l'étude de l'ASEAN ?	80
2.3. Une approche discursive des RI de l'Asie Pacifique.....	83
2.3.1. Le discours comme mécanisme de diffusion des idées sur l'ASEAN.....	84
2.3.2. La dimension « productive » du discours en Asie Pacifique.....	88
Conclusion	93
3. L'étude du discours dans le contexte de l'ASEAN : un cadre d'analyse	96
3.1. Le poststructuralisme en Relations internationales.....	96
3.1.1 Une approche alternative de la politique étrangère.....	99
3.1.2. La sécurité comme « pratique discursive ».....	101
3.1.3. Une conception discursive de l'identité.....	103
3.2. L'analyse de discours: de la méthodologie aux méthodes.....	106
3.2.1. Le discours : de quoi il s'agit et comment l'identifier.....	107
3.2.2. Les avantages de l'analyse de discours.....	111
3.2.3. L'analyse de discours : trois « méthodes ».....	114
3.2.4. Trois « modèles » de sélection des textes	116
3.2.5. Les « mécanismes textuels » de l'analyse de discours	119
3.3. L'analyse du discours sur la sécurité dans le contexte de l'ASEAN.....	121
3.3.1. La composition du corpus documentaire	122

3.3.2. La collecte de données en Asie du Sud-Est	125
3.3.3. Le codage des textes	132
Conclusion	134
4. La sécurité non-traditionnelle comme priorité pour les États de l'ASEAN	136
4.1. Le crime transnational comme menace « non-traditionnelle »	138
4.1.1. La construction du trafic de drogue comme enjeu de sécurité.....	138
4.1.2. La sécurisation du « crime transnational »	142
4.1.3. L'inclusion de la sécurité non-traditionnelle à l'agenda de l'ASEAN	147
4.2. Les prédicats de la sécurité non-traditionnelle.....	150
4.2.1. La sécurité non-traditionnelle, une catégorie ouverte.....	151
4.2.2. La dimension « transnationale » de la sécurité non-traditionnelle	153
4.2.3. La sécurité non-traditionnelle, une nouvelle menace	156
4.2.4. La sécurité non-traditionnelle, un enjeu commun.....	160
4.2.5. La sécurité non-traditionnelle, une menace à la sécurité de l'État	161
4.3. L'ambiguïté de la sécurité non-traditionnelle au sein de l'ASEAN	164
4.3.1. Quid de la sécurité « globale » ?	165
4.3.2. La sécurité non-traditionnelle, nouvelle menace pour les États de l'ASEAN ? ...	167
4.3.3. Le crime transnational, un enjeu « sécuritaire » ?	170
4.3.4. La sécurité non-traditionnelle, une fin en soi?.....	171
Conclusion	172
5. La gestion des conflits interétatiques en Asie Pacifique : Quel rôle pour l'ASEAN?.....	174
5.1. Du dialogue aux résultats : La réforme de l'approche de l'ASEAN.....	176
5.1.1. La réforme de l'ARF.....	176
5.1.2. La SNT, un « low-hanging fruit » de la coopération sécuritaire	179
5.1.3. Quelle place pour la sécurité « traditionnelle » dans l'agenda de l'ASEAN ?	184
5.2. Le débat sur la centralité de l'ASEAN dans l'architecture de sécurité régionale.....	189
5.2.1. Une communauté régionale post-ASEAN ?	189
5.2.2. La réponse de l'ASEAN : le développement de la formule « Plus 8 ».....	195
5.2.3. Une nouvelle vague de propositions alternatives.....	197
5.3. La mer de Chine méridionale, une épreuve ultime pour l'ASEAN.....	201

5.3.1. La relance des discussions sur la mer de Chine méridionale.....	202
5.3.2. Le fiasco de Phnom Penh, 2012.....	205
5.3.3. Une affirmation timide de la position de l'ASEAN.....	211
Conclusion	218
6. Une communauté de sécurité ASEAN « axée sur le peuple » ?.....	220
6.1. La place du « peuple » comme objet référent dans le discours de l'ASEAN	222
6.1.1. L'introduction de la sécurité humaine dans le contexte de l'ASEAN	222
6.1.2. L'ouverture de l'ASEAN à une dimension humaine de la sécurité.....	226
6.2. L'interaction de l'ASEAN avec la société civile	234
6.2.1 L'ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum	235
6.2.2. Les consultations <i>ad hoc</i> auprès de la société civile.....	239
6.2.3. La mobilisation externe.....	243
6.3. L'émergence d'un discours alternatif sur la « sécurité humaine »	245
6.3.1. Sécurité nationale versus sécurité humaine	246
6.3.2. Le « crime transnational » comme menace à la sécurité humaine.....	248
6.3.3. La sécurité humaine dans les conflits armés.....	255
Conclusion	261
7. Synthèse et conclusions	262
7.1. Résumé de la démonstration	262
7.2. Le discours sur la sécurité régionale.....	264
7.2.1. Le tronc commun du discours sur la sécurité régionale.....	265
7.2.2. Des conceptions divergentes de l'insécurité, de la communauté et du référent ...	267
7.2.3. Le discours sur la sécurité régionale : quelles alternatives ?	270
7.2.4. L'« arbre de dérivation » du discours sur la sécurité régionale	272
7.3. Contributions à l'avancée des connaissances	274
7.4. Pistes pour un agenda de recherche	277
Bibliographie.....	i
Annexes.....	xxv

Liste des tableaux

Tableau I. Registres du discours sur la sécurité régionale	270
--	-----

Liste des figures

Figure 1.	Carte de l'ASEAN.....	2
Figure 2.	Architecture de sécurité régionale en Asie Pacifique.....	14
Figure 3.	Positions des registres sur l'objet référent et la nature de l'insécurité	269
Figure 4.	Arbre de dérivation du discours sur la sécurité régionale	273

Liste des sigles et acronymes

ACSC/APF: ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum
ACWC: ASEAN Commission on the Promotion and Protection of Women and Children
ADIZ: Air Defence Identification Zone
ADMM: ASEAN Defence Ministers' Meeting
ADMM-Plus: ASEAN Defence Ministers' Meeting-Plus
AEC: ASEAN Economic Community
AHA: ASEAN Coordinating Centre for Humanitarian Assistance
AIPR : ASEAN Institute for Peace and Reconciliation
AICHR: ASEAN Inter-Governmental Commission on Human Rights
AltSEAN-Burma: Alternative ASEAN Network on Burma
AMOSC: Asia Maritime Organization for Security and Cooperation
AMM: ASEAN Ministerial Meeting
AMMTC: ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime
APA: ASEAN People's Assembly
APSC: ASEAN Political and Security Community
APC: Asia Pacific Community
ARF: ASEAN Regional Forum (Forum régional de l'ASEAN)
ASA: Association of Southeast Asian States
ASCC: ASEAN Socio-Cultural Community
ASEAN: Association of Southeast Asian Nations (Association des Nations d'Asie du Sud-Est)
ASEAN+3: ASEAN Plus Three
ASEAN-ISIS : ASEAN Institutes of Strategic and International Studies
ASEAN-PMC: ASEAN Post-Ministerial Conference(s)
ASC: ASEAN Security Community
EPG: Eminent Persons Group
CICA: Conference on Interaction and Confidence-Building Measures in Asia
CLMV: Cambodge, Laos, Myanmar, Vietnam
CoC: Code of Conduct for the South China Sea
CSCAP: Council for Security Cooperation in the Asia-Pacific

CSCE: Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
DoC: Declaration on the Conduct of Parties in the South China Sea
EAC: East Asia Community
EAS: East Asia Summit
GO-NGO: gouvernemental/non gouvernemental
GPPAC: Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict
HADR: Humanitarian Assistance and Disaster Relief
IID: Initiatives for International Dialogue
IISS: International Institute for Strategic Studies
INTERFET: Force d'intervention internationale au Timor oriental
ISEAS: Institute of Southeast Asian Studies
NEAT: Network of East Asian Think Tanks
NTS-Asia: Consortium on Non-Traditional Security in Asia
ONG: organisation(s) non gouvernementale(s)
ONU: Organisation des Nations Unies
OTAN: Organisation du traité de l'Atlantique Nord
R2P: Responsibility to Protect (responsabilité de protéger)
RSIS: S. Rajaratnam School of International Studies
SAPA: Solidarity for Asian Peoples' Advocacy
SEANWFZ: Southeast Asian Nuclear Weapons Free Zone
SIIA: Singapore Institute of International Affairs
SNT: sécurité non traditionnelle
SOM: Senior Officials' Meeting
TAC: Treaty of Amity and Cooperation (Traité d'Amitié et de Coopération)
UNTAET: Administration de transition des Nations Unies au Timor oriental
VPDF: Vietnam Peace and Development Foundation
WEAVE: Weaving Women's Rights in ASEAN
ZEE: Zone économique exclusive
ZOPFAN: Zone of Peace, Freedom and Neutrality

À Léon

Remerciements

Cette thèse n'aurait jamais vu le jour sans la participation de ceux et celles qui ont généreusement accepté de m'accorder leur temps durant un entretien et de me laisser reproduire leurs propos ici. Je remercie aussi Pranee Thiparat, Lina Alexandra et Aileen Baviera d'avoir veillé au bon déroulement de la recherche, ainsi que Marc Batac, Yuyun Wahyuningrum, Carolina Hernandez et bien d'autres d'avoir facilité l'accès aux données lors de mon séjour de recherche en Asie du Sud-Est. Merci également à Leilani, Ramon et Biel pour l'aide inestimable apportée à leur traitement. Merci à Sum, Dej, Mike, Oad, Nick, Kat, Janus, Ivy, Sascha et Gilbert pour leur accueil chaleureux et l'attention accordée à ce que mon estomac soit toujours bien rempli. Merci au groupe du BIPA 1 dengan Dette pour le soutien moral et la camaraderie durant l'étape à Jakarta. Merci à la direction et au personnel administratif du Département de Relations internationales de l'Université Chulalongkorn, de l'IRASEC, du Center for Strategic and International Studies à Jakarta et de l'Asian Center de l'Université des Philippines de m'avoir apporté affiliation et soutien logistique durant la collecte de données.

Jamais la thèse ne se serait concrétisée sans le soutien financier octroyé par le Conseil de recherche en sciences humaines, le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM), le Département de science politique et le Groupe Banque TD.

Mon doctorat a débuté par une conversation outre-Atlantique avec Dominique Caouette, qui allait devenir mon directeur de thèse et le noyau d'un clan où il m'a offert une place de choix. Son soutien durant toutes les étapes du projet, sa pleine confiance en mes capacités d'en arriver au bout, sa disponibilité et son souci constant pour mon bien-être et celui de mes proches ont été indispensables tout au long de ce parcours, que je n'aurais jamais complété sans lui. Je remercie Dominique pour la liberté qu'il m'a laissé prendre dans la recherche, son ouverture à ce qu'il a heureusement accueilli comme de l'« audace », et sa confiance en mon instinct qu'il m'a appris à savoir suivre.

Merci à Jean-Philippe Thérien, qui a accepté de se joindre à la direction de la thèse en cours de route et a honoré cet engagement avec une constance allant bien au-delà de mes attentes. Jean-Philippe a grandement contribué à l'élaboration du projet de recherche comme à son aboutissement par sa relecture attentive, ses commentaires toujours stimulants et son aide dans le processus d'écriture. J'espère qu'il me pardonnera le trop grand nombre de mots employés à le convaincre de l'importance du discours. Si le résultat est plutôt concis, c'est d'abord grâce à lui.

Merci au CÉTASE et à Rodolphe de Koninck de m'avoir hébergée à la Chaire du Canada en études asiatiques, où une joyeuse bande de collègues a su égayer mon passage. Merci aussi à Frédéric Mérand et à l'équipe du CÉRIUM, qui m'ont fait une place durant les derniers mois de la rédaction, et ont rendu cette expérience aussi agréable que possible. Le mentorat sympathique et judicieux de Frédéric dans les mois précédant le dépôt final de cette thèse a été déterminant pour ce qui m'attend pour la suite. Merci aux nombreux·ses camarades avec qui j'ai partagé séminaires, examens de synthèse et remises en question depuis 2012 et qui ont facilité cette traversée. Merci aux forces vives du CAFÉD et du WIIS-UdeM, je leur souhaite longue vie.

Le doctorat est un parcours solitaire, paraît-il. Dans la mesure où je l'ai parfois ressenti comme tel, je n'ai pourtant jamais été seule : cela m'aura pris un village pour le compléter. J'ai rencontré durant cette odyssée des comparses fortes, drôles et brillantes, qui sont aujourd'hui des amies précieuses : merci à Anne-Laure, Dominika et Camille d'avoir navigué avec moi avec autant d'authenticité. Merci aux autres grand·e·s ami·e·s, qui ont pris le temps de m'écouter parler de la thèse au besoin, mais ont surtout su me rappeler qu'il y avait autre chose dans la vie : Cécile M., Simon, Julien, Mathilde, Cécile P., Patrick, Mike, Julie, Marie-Josée, Marie-Laurence, Claire, J.P., Louis, etc. Merci à mes filleuls Léon – auquel je dédis cette thèse – et Laurel pour leurs bouffées de vie qui m'ont ramenée à l'essentiel. Merci à ma mère d'avoir contribué très directement à l'effort de guerre durant plusieurs séances d'écriture sur son île, mais surtout pour son soutien inconditionnel et son optimisme indéfectible. Si ce dernier m'a souvent paru déconcertant, force est de constater qu'elle avait encore raison. Merci à mon père de sa motivation périodique et sincère par télécom (et un crayon magique!). Merci à mes grands-parents, qui ont accordé une grande valeur à mon doctorat et m'ont aidée à maintenir le cap quand la tempête menaçait.

Enfin, merci à Adrien d'avoir accepté de partager sa femme pendant plus de cinq ans avec une bien étrange nébuleuse, qu'il connaît aujourd'hui comme le fond de sa poche, mais ne sera pas fâché de laisser derrière. Il m'a suivie jusqu'au bout du monde dans cette galère, et a toujours été là pour repousser le singe démoniaque qui tentait régulièrement de me grimper sur la tête. En plus d'être un mari dévoué et mon meilleur ami, il a servi de vigie, de psychologue, de cuisinier, de meneur de claque, de caisse de résonance, de coach professionnel, de graphiste et d'éditeur de la thèse, qu'il a lue en entier. J'espère pouvoir lui rendre un peu de ce qu'il a sacrifié lors de nos prochaines aventures.

Introduction

« Some names, like ‘rose’, acknowledge what exists. Others, like ‘unicorn’, create what otherwise would not exist. In between lie names that simultaneously describe and invent reality. ‘Southeast Asia’ is one of these. » - Donald K. Emmerson, « ‘Southeast Asia’: What’s In A Name? », *Journal of Southeast Asian Studies* 15 n°1 (1984): 1-21.

Le 31 décembre 2015, l’Association des Nations d’Asie du Sud-Est¹ annonçait la création d’une « communauté ASEAN » composée de trois piliers – politique-sécuritaire, économique et socioculturel. L’établissement formel de la communauté politique et de sécurité (APSC)², en particulier, est le fruit d’un processus amorcé en 2003, dont l’objectif est de faire de l’ASEAN une « communauté de sécurité ».³ Il s’agit d’une étape charnière dans l’histoire d’une organisation dont la résilience demeure à bien des égards une énigme pour la théorie comme la pratique des relations internationales. Malgré cette annonce, l’ASEAN reste au cœur d’un important débat, en cours depuis longtemps, qui vise à déterminer si elle se conforme ou non à la définition d’une communauté de sécurité.⁴ La thèse s’inscrit dans la prolongation de ce débat, mais se démarque toutefois de la façon dont il a été formulé jusqu’ici, en proposant d’envisager l’ASEAN comme une « communauté de discours ».

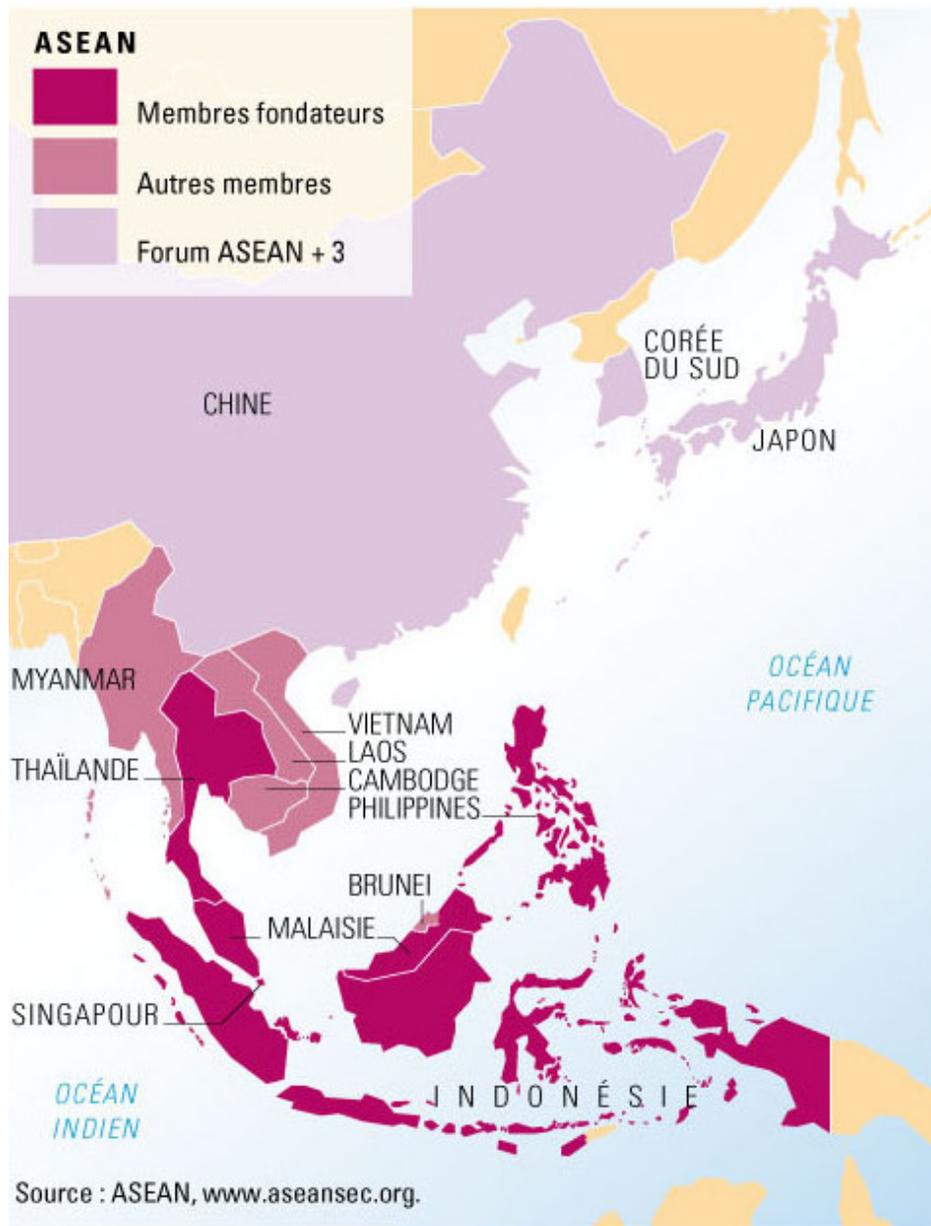
¹ L’ASEAN est composée de 10 des 11 États d’Asie du Sud-Est, soit Brunei, le Cambodge, l’Indonésie, le Laos, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam. Voir Figure 1 pour la carte de l’organisation.

² ASEAN Political and Security Community.

³ Departemen Luar Negeri (Department of Foreign Affairs), Indonésie, « Towards an ASEAN Security Community », Deplu Paper on the ASEAN Security Community (Phnom Penh: ASEAN Ministerial Meeting, 16-18 juin 2003); Rizal Sukma, « The Future of ASEAN: Towards a Security Community », dans *ASEAN Cooperation: Challenges and Prospects in the Current International Situation* (New York: Permanent Mission of the Republic of Indonesia to the United Nations, 3 juin 2003).

⁴ Pour la première analyse sérieuse de l’ASEAN comme « communauté de sécurité », voir Amitav Acharya, « The Association of Southeast Asian Nations: “Security Community” or “Defence Community”? », *Pacific Affairs* 64, n° 2 (1991): 159-78. Pour la plus récente manifestation de ce débat, voir Ralf Emmers, « Enduring Mistrust and Conflict Management in Southeast Asia: An Assessment of ASEAN as a Security Community », *TRANS: Trans-Regional and -National Studies of Southeast Asia* 5, n° 1 (2017): 75-97.

Figure 1. Carte de l'ASEAN



Réalisation : Roberto Gimeno et Atelier de cartographie de Sciences Po. © Dila, Paris, 2010

La thèse s'intéresse au rôle du discours dans la construction de l'identité de l'ASEAN comme communauté de sécurité afin de fournir une réponse à la question générale suivante, qui traverse la littérature en Relations internationales (RI) sur l'Asie Pacifique : Comment expliquer la résilience de l'ASEAN comme organisation de sécurité régionale au 21^e siècle? Cette recherche pallie ainsi une difficulté de cette littérature à comprendre la position malaisée dans laquelle se trouve l'organisation depuis la crise asiatique de 1997. Si l'ASEAN s'est extirpée de cette crise par le biais du lancement de son projet communautaire, elle semble néanmoins perpétuellement confrontée à une remise en question de sa pertinence dans la poursuite de la sécurité régionale. En effet, l'organisation fait face à une prolifération de critiques, qui visent tant son approche de la gestion des conflits, que son rôle de « force motrice » du régionalisme sécuritaire en Asie Pacifique, ou encore sa capacité à répondre aux menaces non militaires et transnationales à la sécurité des États et de leur population.

Au premier plan des poncifs que l'on accole à l'ASEAN figure l'idée que l'organisation est bloquée quelque part sur la voie vers l'établissement d'une communauté de sécurité. La recherche vise à dépasser ce constat galvaudé en explorant le processus de construction d'une communauté de sécurité ASEAN en tant que « pratique discursive ». L'attention portée au discours permet en effet de mieux comprendre la forme particulière que prend la résilience de l'ASEAN au 21^e siècle, plutôt que de la réduire à une anomalie. La thèse met plus spécifiquement l'accent sur la construction discursive de la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN, dont le caractère polysémique a des effets à la fois positifs et négatifs sur la capacité de l'organisation à prétendre au statut de communauté de sécurité.

L'ASEAN, une anomalie en Relations internationales

L'ASEAN est une institution à la fois exceptionnelle et profondément ambiguë, dans ce qu'elle « est » comme dans ce qu'elle « fait », particulièrement lorsque l'on s'intéresse à son rôle comme organisation régionale de sécurité. Non seulement son fonctionnement paraît-il immédiatement nébuleux pour les profanes, mais elle demeure également, dans les termes de l'un de ses plus éminents spécialistes, « un défi pour ses analystes ».⁵ En effet, le rôle qu'elle remplit, la nature de ses principales réalisations et la direction vers laquelle elle tend sont difficiles à établir avec certitude.⁶

Souvent comparée à l'Union européenne – le plus souvent désavantageusement –, l'organisation n'a pas vraiment d'équivalent dans le Sud Global en termes de longévité, son existence ayant longtemps été considérée comme un paradoxe en Relations internationales. En effet, les conditions habituellement mobilisées pour expliquer l'émergence et la survie des organisations internationales – qu'il s'agisse d'un ennemi commun, du leadership d'un hégémon, de la démocratie ou de l'existence d'intérêts matériels partagés entre les États – sont faibles ou manquent de constance dans la région, lorsqu'elles n'en sont pas carrément absentes.⁷ L'ASEAN ne formant ni un pacte militaire, ni une institution formelle, les tentatives d'expliquer sa résilience durant la Guerre froide par le biais des paradigmes dominants en

⁵ Donald K. Emmerson, « Challenging ASEAN: A “Topological” View », *Contemporary Southeast Asia: A Journal of International and Strategic Affairs* 29, n° 3 (2007): 424.

⁶ Mark Beeson, « ASEAN's Ways: Still Fit for Purpose? », *Cambridge Review of International Affairs* 22, n° 3 (2009): 333-43.

⁷ Alice D. Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations* (Stanford: Stanford University Press, 2009); Nikolas Busse, « Constructivism and Southeast Asian Security », *The Pacific Review* 12, n° 1 (1999): 39-60; Michael Leifer, « The Asean States: No Common Outlook », *International Affairs* 49, n° 4 (1973): 600-607.

Relations internationales sont marquées par un certain inconfort face à la particularité de l'objet d'étude et de son contexte régional.

La construction d'une identité régionale commune à travers la socialisation à un ensemble spécifique de normes – dont un respect strict du principe de non-ingérence, la recherche du consensus par la consultation, le caractère non contraignant de la prise de décision, une préférence pour la résolution bilatérale des conflits, le rejet de l'usage de la force, etc. – a été avancée comme une explication porteuse à la pérennité de l'ASEAN durant la Guerre froide.⁸ Or, son influence sur le comportement des États paraît de plus en plus difficile à mesurer. La « culture diplomatique et de sécurité »⁹ de l'organisation, mieux connue sous le nom d'« ASEAN Way », a été ciblée comme le principal obstacle à sa progression depuis la crise de 1997, voire le signe de son obsolescence programmée.¹⁰ Le tournant du 21^e siècle est marqué par l'émergence d'un consensus voulant que l'ASEAN soit confrontée à un dilemme fondamental : malgré le rôle central attribué à l'« ASEAN Way » dans l'absence de guerre entre les États membres, la mise de côté de ces principes paraît désormais nécessaire pour assurer le progrès de l'organisation vers l'établissement d'une communauté de sécurité. En effet, l'« ASEAN Way » est jugée incompatible avec le développement de la coopération régionale aujourd'hui, face à un environnement sécuritaire caractérisé par une diversité de menaces, y compris non militaires et transnationales, à la sécurité.¹¹

⁸ Amitav Acharya, *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order*, 2nd éd. (Abingdon; New York: Routledge, 2009); Jürgen Haacke, *ASEAN's Diplomatic and Security culture: Origins, Developments and Prospects* (Abingdon; New York: Routledge, 2003).

⁹ Ibid.

¹⁰ Acharya, *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order*, 2009.

¹¹ Voir notamment Haacke, *ASEAN's Diplomatic and Security culture: Origins, Developments and Prospects*.

Malgré un tel constat, initialement formulé dans la foulée de la crise de 1997, mais reproduit *ad nauseam* par la suite, l'organisation est néanmoins parvenue à relancer le processus régional à travers le projet communautaire, qui réaffirme en outre les principes de l'« ASEAN Way ». L'ASEAN célébrera d'ailleurs son 50^e anniversaire le 8 août 2017. De plus, ce regroupement de petites et moyennes puissances d'Asie du Sud-Est, une région encore largement confinée aux marges de l'étude de la politique internationale, forme encore aujourd'hui le noyau d'une architecture de sécurité régionale où interagissent directement l'ensemble des grandes puissances. Pourtant, le rôle de l'organisation comme « force motrice » du régionalisme en Asie Pacifique¹², un élément central de l'approche sécuritaire de l'ASEAN, est contesté depuis sa création. Plus généralement, le risque que l'ASEAN elle-même tombe en désuétude a continué d'être mis de l'avant au point de devenir un véritable cliché.¹³

Bref, la résilience de l'ASEAN au 21^e siècle, malgré la prolifération de prédictions mettant en doute son avenir, est encore aujourd'hui traitée comme une anomalie. Un tel traitement se manifeste par ailleurs tant du côté rationaliste que constructiviste dans l'étude des Relations internationales de l'Asie Pacifique. Si la thèse ne remet en question ni la validité

¹² Les contours de la région « Asie Pacifique » sont particulièrement mal délimités. Le membership du Forum régional de l'ASEAN, qui se veut le premier forum de dialogue sur la sécurité régionale à l'échelle de l'Asie Pacifique, comprend 27 États, incluant le Bangladesh, la Mongolie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, sans parler du Canada et de l'Union européenne. Le plus souvent, les allusions à la région « Asie-Pacifique » dans le contexte du régionalisme sécuritaire aujourd'hui font implicitement référence aux États de l'ASEAN et à ses dix partenaires de dialogue : Australie, Canada, Chine, Corée du Sud, Inde, Japon, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Russie et Union européenne. À moins qu'une précision soit nécessaire ou possible, les frontières de la région « Asie-Pacifique », un terme mobilisé ici en référence à un construit du discours, sont le plus souvent ambiguës. Dans une moindre mesure, il en va de même pour « Asie de l'Est » et « Asie du Sud-Est ».

¹³ Parmi les nombreux exemples, typiquement mis en forme à l'interrogative : Amitav Acharya, « Is ASEAN Losing its Way? » in *Yale Global Online* (2015). En ligne. <http://yaleglobal.yale.edu/content/asean-losing-its-way> (page consultée le 11 mars 2017) ; Richard Javad Heydarian, « Is ASEAN Still Relevant? » in *The Diplomat* (2015), éd. du 26 mars ; Alito L. Malinao, « Is ASEAN Becoming Irrelevant? » in *The Philippine Inquirer* (2016), éd. du 13 septembre.

ni l'importance d'un tel dilemme pour l'avenir de l'organisation, elle a pour point de départ l'intuition qu'il y a plus intéressant à dire sur l'état actuel de l'ASEAN qu'une énième reformulation du même constat. La thèse propose d'envisager la résilience de l'ASEAN au 21^e siècle autrement que sous le prisme d'un choix cornélien entre statu quo et transformation. Cette alternative est rendue possible par le biais d'une étude du rôle du discours dans la construction de l'identité de l'ASEAN comme communauté de sécurité.

L'ASEAN, une communauté de sécurité?

Un élément particulièrement intrigant de la prétention de l'ASEAN au statut de « communauté de sécurité » est que les objectifs que l'organisation s'est fixés pour y parvenir diffèrent considérablement de la définition conventionnelle de cette notion. En Relations internationales, une « communauté de sécurité » est un ensemble d'États ayant définitivement renoncé à l'usage de la force comme un moyen légitime de résoudre leurs différends.¹⁴ Une telle définition est intimement liée à une conception de la sécurité associée à l'absence de guerre entre les États. Plutôt que de s'arrêter à cette définition conventionnelle, l'ASEAN accorde une place centrale à la sécurité dite « non traditionnelle » dans sa vision d'une communauté de sécurité. La sécurité non traditionnelle (SNT) est une catégorie ouverte de menaces non militaires et/ou transnationales à la sécurité des États et de leur population, tels le terrorisme, la piraterie, les trafics illicites, les pandémies, les catastrophes naturelles, etc. Par ailleurs, le projet de l'ASEAN est de plus en plus lié au développement de sa capacité à

¹⁴ Karl Deutsch et al., *Political community and the North Atlantic area: International Organization in the Light of Historical Experience*. (Princeton: Princeton University Press, 1957); Emanuel Adler et Michael Barnett, *Security Communities* (Cambridge: Cambridge University Press, 1998).

contribuer à la sécurité, au bien-être et à la dignité de la population par une approche « axée sur le peuple » (*people-oriented, people-centered*).

Les protagonistes du débat sur le statut de l'ASEAN ont principalement cherché à « tester » sa conformité avec la définition du concept de « communauté de sécurité » en Relations internationales. Toutefois, il serait malhonnête de prétendre que la diversité des menaces à la sécurité pesant sur l'ASEAN n'a pas aussi été prise en compte. Dans son ouvrage phare *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order*, Amitav Acharya, figure de proue de la perspective constructiviste sur l'ASEAN, énonce que : « While the main security challenges facing ASEAN until the Asian financial crisis were traditional threats, those facing it after the crisis and in the new millennium have been non-traditional security issues. »¹⁵ Cette citation est révélatrice d'une conception de la sécurité qui tranche avec sa définition conventionnelle. Toutefois, elle confine néanmoins la sécurité à sa dimension objective, même si la nature de la menace a changé. La sécurité est dans tous les cas considérée comme exogène au processus de construction de la communauté. Dans la grande majorité des travaux sur l'ASEAN, elle est traitée comme située au-delà du social, « là-bas dans le monde réel ». Si le fait de traiter la sécurité comme objective n'est pas étonnant d'un point de vue rationaliste, cette façon de faire est plus déconcertante du côté constructiviste. Il y a en effet une contradiction fondamentale dans le fait de considérer certains éléments de politique mondiale comme socialement construits tout en en traitant d'autres comme « donnés ».

¹⁵ Acharya, *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order*, 2009, 290.

Ainsi, si le processus de construction sociale de la « communauté » a suscité un grand intérêt, en particulier au sein de la perspective constructiviste, le pendant « sécurité » de cette notion a été systématiquement négligé de ce point de vue. Comme le constate Donald K. Emmerson : « A ‘security community’ necessarily juxtaposes security and community. That is the point of using the term. »¹⁶ La combinaison d’une conception constructiviste de la communauté avec une vision positiviste de la sécurité paraît donc difficilement soutenable.¹⁷ En s’intéressant au discours sur la sécurité régionale dans le contexte de l’ASEAN, la thèse entend remédier à ce déséquilibre en prenant le caractère socialement – et discursivement – construit de la sécurité au sérieux et en s’intéressant à la signification qui lui est donnée dans le contexte de l’ASEAN. La thèse souligne les effets de cette production de sens sur le processus communautaire, contribuant ainsi à développer notre compréhension de la résilience de l’ASEAN comme organisation de sécurité régionale au 21^e siècle.

La recherche a pour point de départ la façon dont l’ASEAN a elle-même défini le projet de construction d’une communauté de sécurité en Asie du Sud-Est. L’approche sécuritaire de l’organisation est caractérisée par la poursuite de trois objectifs à partir de 1997 – 1. Fournir les conditions de la paix entre les États, 2. Répondre aux menaces transnationales et non militaires à la sécurité, et 3. Accroître la sécurité, le bien-être et la dignité des populations d’Asie du Sud-Est. Si leur combinaison dans une approche cohérente n’est pas impossible, elle est plus difficile qu’il n’y paraît et pose un défi croissant pour l’organisation aujourd’hui. L’articulation de l’approche de l’ASEAN sur la sécurité régionale fait en effet

¹⁶ Donald K. Emmerson, « Security, Community, and Democracy in Southeast Asia: Analyzing ASEAN », *Japanese Journal of Political Science* 6, n° 2 (2005): 165-85.

¹⁷ Cette combinaison n’est d’ailleurs pas étrangère à Adler et Barnett, et transparaît dans leur utilisation du concept de « conditions facilitatrices ». Adler et Barnett, *Security Communities*.

l'objet d'une importante contestation discursive, dont on aurait tort de sous-estimer les effets sur le processus communautaire, et plus largement la résilience de l'organisation. Ces trois objectifs ne sont pas *a priori* incompatibles, mais ils relèvent en fait d'interprétations concurrentes de la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN. La thèse démontre que la « polysémie » de la sécurité régionale joue un rôle central dans la construction de l'ASEAN comme communauté de sécurité « en devenir ».

L'ASEAN, une « communauté de discours »

Sur le plan théorique, la thèse prend racine dans un pan de la littérature en Relations internationales qui s'intéresse au rôle du « discours » dans la construction sociale de la réalité. Le discours est ici conçu comme un « cadre de signification », une « lentille d'interprétation »,¹⁸ ou une « grille d'intelligibilité »¹⁹ du monde, qui non seulement le décrit d'une certaine manière, mais contribue à le produire et à le reproduire. La thèse étudie l'ASEAN comme une « communauté de discours »,²⁰ formée de « sujets parlants »²¹ – individu, État ou organisation – qui se positionnent au sein d'un « champ discursif ».²² Ce champ prend forme à travers la participation des sujets au débat sur la sécurité régionale. Dans

¹⁸ Lene Hansen, *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War* (Londres; New York: Routledge, 2006).

¹⁹ Jennifer Milliken, « The Study of Discourse in International Relations: A Critique of Research and Methods », *European Journal of International Relations* 5, n° 2 (1999): 225-54.

²⁰ Emanuel Adler, « The Spread of Security Communities: Communities of Practice, Self-Restraint, and NATO's Post-Cold War Transformation », *European Journal of International Relations* 14, n° 2 (2008): 195-230; Wuthnow, *Communities of Discourse - Ideology and Social Structure in the Reformation, the Enlightenment, and European Socialism*. Cette conception de la communauté est également tributaire de la notion de « communauté interprétative » développée par Stanley Fish, *Is There a Text in this Class? The Authority of Interpretive Communities* (Cambridge, MA; Londres: Harvard University Press, 1982).

²¹ Charlotte Epstein, « Who speaks? Discourse, the Subject and the Study of Identity in International Politics », *European Journal of International Relations* 17, n° 2 (2011): 327-50.

²² L'expression « champ discursif » reflète le contexte social dans lequel le discours s'insère, est articulé et réalisé (*performed*).

le cadre de ce débat, la sécurité régionale est construite de différentes manières, délimitant par le fait même ce qui doit être protégé et les actions possibles pour ce faire. Il existe ainsi une relation étroite entre la construction sociale de la *sécurité* et celle de la *communauté* régionale, ces deux éléments étant co-constitués par le discours.

Au sein de la perspective poststructuraliste en Relations internationales, le discours est conçu à la fois comme « structurant » et profondément instable. Ainsi, s'il est possible d'identifier le discours comme un ensemble cohérent d'idées, de concepts et de catégories à propos d'un objet spécifique, cette stabilité n'est forcément que relative. Pour « exister », le discours doit être constamment (re)produit par les sujets parlants, qui disposent par le fait même d'une capacité d'action propre. Si le discours fixe temporairement la signification d'un objet, il n'atteint jamais complètement son « point de suture »²³. Le discours prête ainsi nécessairement le flanc à l'ambiguïté et la contestation. Par le fait même, l'analyse de discours est toute désignée pour rendre compte à la fois de la continuité et du changement, qui sont imbriqués l'une dans l'autre. Ainsi, plutôt que de chercher en vain à saisir l'essence de l'identité de l'ASEAN, l'approche privilégiée ici la conçoit comme devant être constamment (ré)articulée à travers le discours. S'intéresser au discours permet en outre de pallier la difficulté des autres approches en RI à statuer sur l'« état », quelque part entre inertie et changement, dans lequel se trouve l'ASEAN depuis la crise asiatique de 1997.

Dans le contexte de l'ASEAN, on peut aujourd'hui identifier un discours cohérent sur la sécurité régionale, subdivisé en trois « registres »²⁴ distincts. Ces registres, ancrés dans des

²³ Laclau et Mouffe, *Hegemony and Socialist Strategy: Towards a Radical Democratic Politics*; Larsen, *Foreign Policy and Discourse Analysis*.

²⁴ Selon l'édition 2003 du Petit Robert, un « registre » peut être compris au sens figuré comme un ensemble de « caractères particuliers » ou une « tonalité propre » d'un discours, p. 2217.

représentations différentes de l'essence de la sécurité (et de la communauté) régionale, sont mobilisés par les sujets qui prennent part aux discussions sur le régionalisme sécuritaire. Un premier registre considère les menaces non militaires et transnationales comme la principale cause d'insécurité pour les États d'Asie du Sud-Est. Un deuxième traite la résurgence des considérations « traditionnelles » de sécurité comme une priorité pour l'ASEAN, en particulier dans le contexte d'un accroissement des tensions en mer de Chine méridionale. Un troisième souligne l'importance d'intégrer une dimension humaine à l'approche sécuritaire de l'ASEAN.

Ces registres sont reliés dans un discours relativement cohérent par un tronc commun, qui est composé d'énoncés fondamentaux guidant, le plus souvent implicitement, leur reproduction par les sujets parlants. D'abord, l'environnement de sécurité régionale serait caractérisé depuis la fin de la Guerre froide par une grande incertitude, découlant de la prolifération de menaces à la sécurité, tant militaires que non militaires. Ensuite, l'ASEAN est présentée comme une force de paix entre les États d'Asie du Sud-Est, ce qui lui permettrait de se tourner vers la gestion de menaces plus caractéristiques du 21^e siècle. Enfin, il existerait une compatibilité naturelle entre la poursuite de la sécurité de l'État, de la région et de la population.

Le développement de l'identité de l'ASEAN comme communauté de sécurité en devenir se manifeste à travers chacun des trois registres discursifs. Toutefois, la participation des sujets parlants au débat sur la sécurité régionale ouvre simultanément la voie à une contestation de la pertinence de l'ASEAN. La conciliation des objectifs associés à l'établissement d'une communauté de sécurité ASEAN pose un défi majeur à l'organisation au 21^e siècle.

Les trois « Tracks » de la communauté régionale

Le développement du régionalisme dans plusieurs parties du monde depuis la fin de la Guerre froide a entraîné un certain engouement pour l'étude du « néo-régionalisme » (*new regionalism*), caractérisé par une grande variété d'acteurs, à la fois étatiques et non étatiques.²⁵ Le régionalisme dans le contexte de l'ASEAN et de la région Asie-Pacifique est en effet marqué depuis la fin de la Guerre froide par une interaction entre trois « Tracks », dont l'identification prend sa source dans le modèle de « multitrack diplomacy » développé par Diamond et McDonald.²⁶

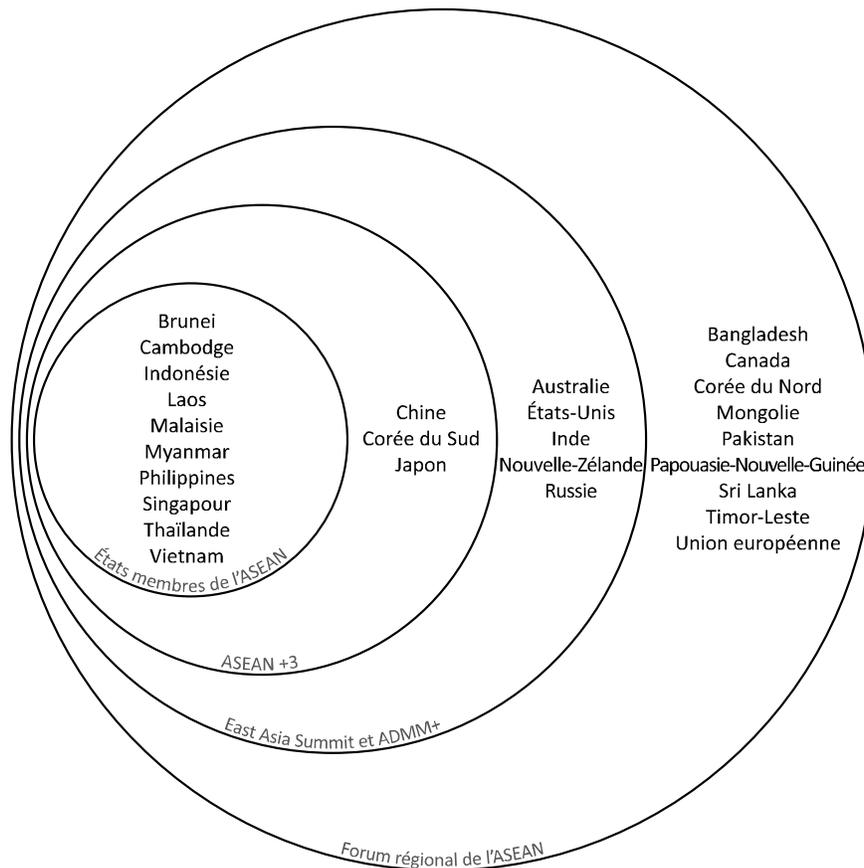
La première (« Track 1 ») décrit la participation de représentant·e-s officiel·le-s au nom des différents États membres dans des mécanismes de coopération intergouvernementale (voir Figure 2) à l'échelle de l'ASEAN, de l'ASEAN+3, de l'East Asia Summit (EAS), de l'ASEAN Defence Ministers Meeting-Plus (ADMM-Plus) ou du Forum régional de l'ASEAN (ARF).²⁷

²⁵ Robert E. Kelly, « Security Theory in the “New Regionalism” », *International Studies Review* 9, n° 2 (2007): 197-229. ; Fredrik Söderbaum et Timothy M. Shaw, dir., *Theories of New Regionalism* (Houndmills; New York: Palgrave Macmillan, 2003).

²⁶ Louise Diamond et John McDonald, *Multi-Track Diplomacy: A System's Approach to Peace* (Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1996). L'identification des trois « Tracks » de la diplomatie dans la littérature comme la pratique des relations internationales en Asie Pacifique diffère cependant du modèle à neuf Tracks privilégié par l'Institute for Multi-Track Diplomacy in John McDonald, « Multi-Track Diplomacy: A Positive Approach to Peace », Occasional Paper no. 22 (2014). En ligne. <http://imtd.org/papers/OP%2022%20Multi-Track%20Diplomacy%20A%20Positive%20Approach%20to%20Peace%20Track-By-Track%20Case%20Studies.pdf> (page consultée le 11 mars 2017).

²⁷ L'ASEAN+3 inclut la Chine, la Corée du Sud et le Japon. L'EAS et l'ADMM-Plus incluent le membership de l'ASEAN+3 ainsi que l'Australie, l'Inde, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et la Russie. L'ARF comprend l'ensemble de ces États, en plus du Bangladesh, du Canada, de la Corée du Nord, de la Mongolie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Pakistan, du Sri Lanka, du Timor oriental et de l'Union européenne.

Figure 2. Architecture de sécurité régionale en Asie Pacifique



La deuxième (« Track 2 ») fait référence à un type « informel » de diplomatie, qui se déroule en dehors des rencontres officielles. Elle inclut non seulement des représentant-e-s du gouvernement, qui y prennent part « à titre privé », mais également les membres de réseaux de laboratoires d'idées (*think tanks*), du milieu académique, des journalistes, ainsi que des politicien-ne-s et diplomates à la retraite. Cette « Track » est plus adéquatement qualifiée d'« informelle » plutôt que de « non gouvernementale ».²⁸ Parmi les réseaux reconnus comme

²⁸ En effet, la participation à ces rencontres est non seulement mixte, mais certains instituts « non gouvernementaux » reçoivent une part importante de leur financement du gouvernement, quand ils ne servent pas carrément de pôle de recherche des ministères des Affaires étrangères ou de la Défense. Voir Pauline Kerr, « The

la « Track 2 » des forums officiels figurent l'ASEAN-Institutes of Strategic and International Studies (ASEAN-ISIS), créé en 1988, ainsi que son pendant à l'échelle de l'Asie Pacifique, soit le Council for Security Cooperation in the Asia-Pacific (CSCAP), mis en place en 1992 et reconnu comme « Track 2 » de l'ARF. Capie et Evans soulignent également l'influence croissante du Network of East Asian Think-Tanks (NEAT) à l'échelle de l'ASEAN+3.²⁹

Enfin, une troisième (« Track 3 ») englobe les activités et rencontres menées par des organisations, des coalitions ou des réseaux non gouvernementaux et/ou transnationaux issus de la société civile. Les individus, organisations et réseaux qui y prennent part adoptent souvent une posture critique envers le processus régional menée dans la « Track 1 », et dans une moindre mesure au niveau « Track 2 ». Dans certains cas, toute affiliation avec le processus régional est rejetée, ce qui rend l'emploi de l'expression « Track 3 » problématique à certains égards.³⁰ Cependant, dans la mesure où l'objectif de ces rencontres est de proposer un régionalisme « alternatif », prenant racine dans la société civile, l'expression est néanmoins utile pour référer à cette forme de mobilisation régionale vis-à-vis de l'ASEAN. Le réseau Solidarity for Asian Peoples' Advocacy (SAPA)³¹, mis en place en 2006, joue un rôle central dans la coordination de cette « Track 3 » du régionalisme, dont l'un des principaux forums à l'échelle de la région est l'ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum (ACSC/APF). Cette rencontre, qui se tient en marge du sommet de l'ASEAN, est l'occasion

security dialogue in the Asia-Pacific », *Pacific Review* 7, n° 4 (1994): 397-409; David Capie et Paul M. Evans, *The Asia-Pacific Security Lexicon* (Singapour: ISEAS Publishing, 2007), 233-34.

²⁹ Ibid., 235; ASEAN, *Press Statement of the Chairperson of the ASEAN+China Summit, the ASEAN+Japan Summit, the ASEAN+Republic of Korea Summit, and the ASEAN-India Summit*, Bali: 8 octobre 2003.

³⁰ Pierre P. Lizée, « Civil Society and Regional Security: Tensions and Potentials in Post-Crisis Southeast Asia », *Contemporary Southeast Asia* 22, n° 3 (2000): 550-69; Capie et Evans, *The Asia-Pacific Security Lexicon*, 237.

³¹ SAPA est pilotée par l'Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM-ASIA), l'Asian Partnership for the Development of Human Resources in Rural Asia (AsiaDHRA), Focus on the Global South, le Southeast Asian Committee on Advocacy (SEACA), Migrant Forum Asia, le Third World Network et Peace Boat. À l'exception de Peace Boat, l'ensemble de ces réseaux sont basés en Asie du Sud-Est.

pour le milieu des ONG³² de formuler des recommandations aux leaders de l'ASEAN à travers la diffusion d'un document de position et par le biais d'une séance d'interface avec les États membres.

La diversité croissante de la participation au processus régional depuis la fin de la Guerre froide a des répercussions importantes sur la façon dont l'ASEAN définit son approche de la sécurité régionale. En effet, l'interaction entre ces trois « Tracks » du régionalisme se traduit également par une multiplication des voix prenant part à la (re)production du discours sur la sécurité régionale. Dans le cadre de cette thèse, les trois « Tracks » du régionalisme sont considérées comme formant le « champ discursif » de la sécurité régionale, dans le cadre duquel l'identité de l'ASEAN comme communauté de sécurité en devenir est articulée, négociée et contestée par les sujets parlants. Les sujets parlants sont répartis dans chacune de ces Tracks, qu'ils et elles empruntent pour exprimer leur voix dans le débat sur la sécurité régionale.

Bien qu'il puisse être tentant d'associer chaque « Track » à un registre particulier du discours sur la sécurité régionale – par exemple : « Track 1 » avec le premier registre, « Track 2 » avec le deuxième registre et « Track 3 » avec le troisième registre – la thèse brosse un tableau plus complexe. D'une part, les trois registres discursifs sont mobilisés par chacune de ces « Tracks », où ils s'agencent de façon dynamique. D'autre part, un même sujet parlant, peu importe la « Track » à laquelle il ou elle est rattaché-e, peut circuler d'un registre à l'autre, et adapter son interprétation de la sécurité (et de la communauté) à mesure qu'il ou elle reproduit le discours. Ainsi, si la présence d'une « Track » spécifique est plus marquée dans un registre

³² Organisations non gouvernementales.

particulier, celui-ci est également emprunté, reformulé ou contesté par des sujets parlants appartenant aux deux autres « Tracks ».

Méthodologie de la recherche

La thèse est ancrée dans une démarche méthodologique interprétative et fondée sur l'analyse de discours, un ensemble de méthodes permettant d'identifier le discours à travers l'étude de « textes » publics, soit la manifestation du discours à des moments spécifiques.³³ Parmi les textes formant le corpus, présenté plus en détail au chapitre 3, on compte la documentation officielle publiée par l'ASEAN et les institutions qui lui sont reliées, des publications issues des principaux réseaux « Track 2 » dans la région, ainsi que des communiqués diffusés par le milieu des ONG en relation avec le régionalisme sécuritaire. Le corpus de textes a été constitué en amont, durant et après un séjour de recherche de 10 mois en Asie du Sud-Est entre septembre 2014 et juillet 2015. La recherche en Asie du Sud-Est a été subdivisée en trois séjours distincts à Bangkok (Thaïlande), à Jakarta (Indonésie) et dans la région de Manille (Philippines), complétés par des étapes ponctuelles à Singapour et Kuala Lumpur (Malaisie).

58 entretiens semi-directifs ont été effectués auprès de représentant·e·s du gouvernement, de « laboratoires d'idées » (*think tanks*) et d'ONG qui prennent part au débat sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN. Une liste indicative de questions ouvertes et la liste de l'ensemble des personnes interviewées sont fournies en annexe. Le

³³ Charlotte Epstein, *The Power of Words in International Relations: Birth of an Anti-Whaling Discourse* (Cambridge, MA; Londres: The MIT Press, 2009), 169.

codage³⁴ qualitatif des textes à l'aide du logiciel Atlas.ti a permis d'identifier trois grands thèmes dans le discours sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN, dont la reconstitution en « registres » structure la démonstration empirique. Le détail des différents codes associés à chacun de ces thèmes, en fonction du genre des documents, est également fourni en annexe.

Structure de la thèse

La thèse est structurée en deux parties. La première comprend une mise en contexte historique sur le développement de l'ASEAN comme organisation de sécurité régionale (chapitre 1), une revue de la littérature en Relations internationales sur l'ASEAN (chapitre 2), ainsi que la présentation du cadre théorique et de la méthodologie de la recherche (chapitre 3).

Le chapitre 1 retrace le développement graduel du discours de l'ASEAN sur la sécurité régionale, en faisant la revue des principales initiatives qui le jalonnent, et ce à travers trois phases distinctes du processus régional : une phase de consolidation (1967-1991), une phase d'expansion (1991-1997) et une phase de relance (1997-2015).

Le chapitre 2 présente une revue de la littérature en Relations internationales sur l'Asie Pacifique, qui reflète l'évolution générale de la discipline, mais est dans le même temps systématiquement confrontée à la difficulté de saisir l'essence de l'ASEAN. Les avantages d'une approche axée sur le rôle du discours sont brièvement présentés à travers l'étude de travaux produits par un camp post-positiviste de la littérature de l'ASEAN, encore marginal, mais en essor depuis quelques années.

³⁴ Plus de détails sur le codage sont fournis au chapitre 3. L'ensemble des codes employés sont également listés et définis en annexe.

Le chapitre 3 explore plus en détail en quoi consiste une approche axée sur le discours, sur le plan théorique et méthodologique. Le chapitre présente brièvement la perspective poststructuraliste en Relations internationales, puis se consacre davantage aux éléments de méthode qui sous-tendent l'analyse de discours. La dernière partie de ce chapitre porte plus spécifiquement sur l'application de cette méthodologie dans le cadre de la présente recherche.

La seconde partie porte sur l'étude empirique, qui est divisée en trois chapitres (4, 5 et 6) distincts abordant chacun des registres du discours sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN. Chaque chapitre retrace le développement (ou « généalogie ») du registre dans le discours officiel et la façon dont il est promu par l'ASEAN. Il révèle également l'ambiguïté inhérente au registre, qui apparaît au fil de l'interaction du discours officiel avec une pluralité de voix qui s'expriment dans le débat sur la sécurité régionale. Cette ambiguïté, qui rend le discours instable, favorise le développement d'alternatives contestant la pertinence de l'approche de l'ASEAN. L'ensemble de ces dynamiques sont interreliées de façon étroite dans chaque registre. Par conséquent, et par souci de respecter une certaine chronologie dans la présentation du discours, elles ne sont pas systématiquement présentées dans cet ordre.

Le chapitre 4 s'intéresse à la construction du crime transnational organisé comme catégorie par excellence au sein de la notion plus large de « sécurité non traditionnelle » (SNT), un ensemble d'enjeux transnationaux et non militaires menaçant la sécurité de l'État en Asie du Sud-Est. Ce chapitre retrace les principaux éléments constitutifs d'un premier registre de discours dans le cadre duquel la SNT est présentée comme la principale menace à la sécurité de la communauté régionale. Il souligne aussi la présence de tensions qui découlent de la profonde ambiguïté qui caractérise l'usage de cette notion dans la région.

Le chapitre 5 porte sur un deuxième registre, dans le cadre duquel la résurgence de considérations traditionnelles de sécurité est considérée comme la principale source d'insécurité pour l'ASEAN et dans la région élargie, en particulier dans le contexte d'un accroissement des tensions en mer de Chine méridionale. Le chapitre s'intéresse au débat sur la « centralité » de l'ASEAN dans l'architecture régionale de sécurité en Asie Pacifique, mise en cause sous prétexte que l'approche de l'organisation est inadaptée à la gestion des conflits interétatiques. La situation en mer de Chine méridionale se démarquant d'autres conflits de ce type par sa continuité et le niveau de danger qu'on lui attribue dans le discours sur la sécurité régionale, elle fait l'objet de la troisième partie du chapitre.

Quant au chapitre 6, il présente un troisième registre du discours sur la sécurité régionale, par lequel l'ASEAN accorde une importance croissante à la dimension « humaine » de la sécurité. Le chapitre s'intéresse à l'interaction de l'ASEAN avec la « Track 3 » du régionalisme comme espace de négociation de la portée de cette ouverture, dont plusieurs avancent qu'elle reflète une variante régionale de la notion de « sécurité humaine ». Le chapitre fait également état du développement d'un discours alternatif sur la sécurité au sein de la société civile, par lequel la sécurité humaine est promue plus directement que dans le discours dominant.

La conclusion met les trois registres plus directement en perspective afin d'identifier les éléments communs qui permettent de les traiter comme des ramifications d'un même discours. Les différents points de tension qui ouvrent la voie à sa contestation sont présentés, les principales conclusions de la thèse résumées, et la discussion est ouverte à de nouvelles pistes de recherche.

1. Le développement de l'approche de l'ASEAN sur la sécurité régionale (1967-2015)

La sécurité joue un rôle central dans l'évolution de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) comme organisation régionale. L'idée selon laquelle les leaders de l'ASEAN ont « toujours eu la sécurité en tête »³⁵, dès sa création, est aujourd'hui si consensuelle qu'elle a l'allure d'un cliché. Elle est néanmoins fondée sur un paradoxe, qui fait dans une large mesure la spécificité de l'ASEAN : malgré la centralité de la sécurité dans les préoccupations des fondateurs de l'organisation, elle est d'abord conçue comme apolitique, son agenda étant initialement non-sécuritaire.

La Déclaration de Bangkok de 1967, qui annonce la création de l'ASEAN, stipule ainsi que l'organisation a pour objectif de promouvoir la paix et la stabilité régionale en « faisant la promotion d'une collaboration active [...] sur des enjeux d'intérêt commun dans les domaines économique, social, culturel, technique, scientifique et administratif ».³⁶ Ce paradoxe occupe une place importante dans le récit de l'évolution de l'organisation, comme en témoigne le premier ministre singapourien Lee Kuan Yew dans ses mémoires : « While ASEAN's declared objectives were economic, social, and cultural, all knew that [we] were banding

³⁵ L'expression est employée lors d'un entretien par un membre du réseau ASEAN-ISIS. La liste de l'ensemble des personnes interrogées est disponible en annexe. La même idée, reprise dans un grand nombre d'entretiens, traverse également la littérature sur l'ASEAN, voir notamment Michael Leifer, *ASEAN and the Security of Southeast Asia* (Abingdon; New York: Routledge, 1989), 1; Ralf Emmers, *Cooperative Security and the Balance of Power in ASEAN and the ARF* (Londres; New York: Routledge Curzon, 2003), 14; Mark Rolls, « Centrality and Continuity: ASEAN and Regional Security since 1967 », *East Asia* 29, n° 2 (2012): 127; Amitav Acharya, *The Making of Southeast Asia: International Relations of a Region* (Singapour: ISEAS Publishing, 2012), 156; Ian Storey, *Southeast Asia and the Rise of China: The Search for Security* (Abingdon; New York: Routledge, 2011), 24.

³⁶ ASEAN, *Bangkok Declaration*, Bangkok: 8 août 1967.

together more for political objectives, stability and security ». ³⁷ Ce constat permet de présenter la transformation de l'ASEAN en communauté de sécurité comme l'aboutissement de la vision programmatique des pères fondateurs de l'organisation. C'est notamment le cas de Rodolfo Severino, secrétaire général de l'organisation de 1998 à 2002, pour qui « without being named as such until [many years later], an ASEAN Security Community has been ASEAN's central purpose from the beginning. » ³⁸

La poursuite de la sécurité régionale de façon indirecte, à travers le développement d'une coopération « tout sauf » sécuritaire entre les États forme un aspect central de l'histoire de l'ASEAN durant la Guerre froide. Elle continue en outre de façonner la manière dont l'organisation envisage un rôle plus explicite dans ce domaine depuis la fin de la Guerre froide. Le présent chapitre retrace cette évolution en prenant à la fois appui sur la documentation officielle, la littérature secondaire sur l'ASEAN et des entretiens menés dans le cadre de la présente recherche. Le développement de l'approche sécuritaire de l'ASEAN est présenté à travers ses principaux jalons, reflétant un processus incrémental d'articulation de l'identité de l'ASEAN comme organisation de sécurité régionale.

Le chapitre est structuré en trois parties, qui correspondent à des phases distinctes de l'évolution de l'ASEAN : 1. une phase de consolidation (1967-1991), la période allant de 1967 à 1976 étant ici cruciale, 2. une phase d'expansion (1991-1997), où l'ASEAN entreprend

³⁷ Dans Rodolfo Severino, *Southeast Asia in Search of an ASEAN Community* (Singapour: ISEAS Publishing, 2006). Voir également les propos d'Adam Malik, signataire de la Déclaration de Bangkok pour le gouvernement indonésien, dans Acharya, *The Making of Southeast Asia: International Relations of a Region*, 156. Le ministre thaïlandais des Affaires étrangères à l'époque de la fondation de l'ASEAN fait le même constat dans Thanat Khoman, « Reflections on ASEAN: What We Did Right, Where We Went Wrong - Lessons for the future », dans *ASEAN Towards 2020: Strategic Goals and Future Directions*, dirigé par Stephen Leong (Kuala Lumpur: ISIS Malaysia, 1998), 83-86.

³⁸ Severino, *Southeast Asia in Search of an ASEAN Community*, 164.

d'étendre son modèle au-delà des frontières de l'organisation, au reste de l'Asie du Sud-Est et en Asie Pacifique et 3. une phase de relance (1997-2015), qui vise à assurer une reprise du processus régional dans la foulée de la crise asiatique, et passe par la mise en œuvre du projet de « communauté ASEAN ».

1.1. La consolidation de l'ASEAN (1967-1991)

L'ASEAN est créée en 1967, à l'issue de plusieurs tentatives ratées – dont les plus notoires sont l'Association of Southeast Asian States (ASA) et le Maphilindo (un regroupement formé de la Malaisie, des Philippines et de l'Indonésie).³⁹ La Déclaration de Bangkok, qui annonce la fondation de l'ASEAN, est le résultat d'un processus complexe de négociation où les considérations sécuritaires ont une importance de premier plan.

Le contenu final de la Déclaration traduit une certaine ambivalence quant à la définition du rôle de l'ASEAN dans la poursuite de la sécurité régionale. Celle-ci se prolonge par ailleurs dans les discussions menant à l'adoption de la déclaration sur la Zone de paix, de liberté et de neutralité (ZOPFAN) en 1971, puis dans le Traité d'Amitié et de Coopération de 1976. L'ensemble de ces documents, qui peuvent être considérés comme les textes fondateurs de l'ASEAN, structurent néanmoins de façon incrémentale l'approche de l'ASEAN sur la sécurité régionale, en la faisant passer du domaine de l'implicite à une formulation explicite. Ils permettent également de mettre en forme une approche de la gestion des conflits spécifique

³⁹ L'ASA, formée de la Malaisie, des Philippines et de la Thaïlande, est mise en place en 1961, mais est rapidement rendue moribonde par les tensions caractérisant la période de la *Konfrontasi* entre l'Indonésie et la Malaisie, qui perdure jusqu'en 1966. Le Maphilindo, qui a une vocation sécuritaire explicite, est cependant mort-né étant donné l'accroissement des tensions entourant la proclamation de la Fédération de Malaisie en 1963, que l'Indonésie et les Philippines refusent de reconnaître en raison de différends sur la délimitation territoriale. Pour une analyse détaillée des préludes à la création de l'ASEAN, voir notamment Nicholas Tarling, *Regionalism in Southeast Asia: To Foster the Political Will* (Abingdon; New York: Routledge, 2006).

à l'ASEAN – communément appelée « ASEAN Way » – qui regroupe les principes encadrant l'interaction entre les États et la conduite des relations diplomatiques au sein de l'organisation.

1.1.1. La Déclaration de Bangkok, 1967

La fondation de l'ASEAN découle en bonne partie des préoccupations sécuritaires des États de la région, dont l'indépendance est pour la plupart à peine consommée. Une inquiétude généralisée face à l'ingérence des grandes puissances, la présence de conflits sur la délimitation territoriale et la fragilité du processus de consolidation nationale à l'échelle domestique expliquent en bonne partie l'échec des tentatives précédentes. Ces mêmes facteurs ont pourtant impulsé la création de l'ASEAN le 8 août 1967 à Bangkok. Le format de l'organisation se distingue suffisamment des propositions précédentes pour permettre de concilier ces motifs d'appréhension. À la différence de l'ASA et du Maphilindo, la création de l'ASEAN prend assise dans un compromis entre la reconnaissance de la centralité de la sécurité dans le projet régional, et le refus de former un pacte de défense collective. L'ASEAN regroupe ainsi cinq États fondateurs : l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et Singapour.

Les préoccupations sécuritaires des membres fondateurs à l'époque de la Déclaration de Bangkok trouvent leur expression dans le préambule du document, dont l'extrait le plus controversé stipule que : « all foreign bases are temporary and remain only with the expressed concurrence of the countries concerned[. They] are not intended to be used directly or indirectly to subvert the national independence and freedom of states in the area ». La formulation exacte de cet extrait est un sujet central des négociations menant à l'adoption de la Déclaration. Il traduit une crainte des États fondateurs, en particulier de l'Indonésie, qui redoutent l'ingérence des grandes puissances en Asie du Sud-Est dans un contexte de Guerre

froide. D'une part, il est nécessaire pour les États de l'ASEAN de recourir à des ententes bilatérales de défense avec des puissances externes, étant donné leur incapacité à assurer eux-mêmes la défense de leur région.⁴⁰ D'autre part, le désir de se prémunir de l'intervention des grandes puissances dans le destin de l'Asie du Sud-Est est largement partagé, et formulé explicitement dans la Déclaration de Bangkok, qui stipule que « the countries of South-East Asia are determined to ensure their stability and security from external interference in any form or manifestation »⁴¹. La recherche d'un équilibre sur cette question continuera par ailleurs d'alimenter les discussions entre les leaders de l'ASEAN bien après cet acte fondateur. Ainsi, malgré la définition apolitique et non sécuritaire de son mandat de coopération, l'infusion de considérations explicitement sécuritaires dans le préambule de la Déclaration montre que l'organisation a bel et bien une vocation sécuritaire à sa création.

Le compromis trouvé ne permet pourtant pas de statuer sur la façon dont l'ASEAN peut se prémunir de l'ingérence potentielle des grandes puissances. La crainte d'une « balkanisation » de l'Asie du Sud-Est par les grandes puissances comme un dommage collatéral de leur compétition pour le contrôle de la région est un sujet récurrent de leurs interventions en marge des rencontres qui suivent, comme le montre cette déclaration du ministre singapourien des Affaires étrangères S. Rajaratnam à propos de la création de l'ASEAN : « We [...] have decided that small nations are not going to be Balkanized so that

⁴⁰ Les États fondateurs de l'ASEAN, à l'exception de l'Indonésie, sont liés à l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est (1954-1977) – dans le cas des Philippines et de la Thaïlande – et de l'Accord de défense anglo-malaisien (1963-1971), remplacé depuis par les *Five Powers Defence Agreements* (qui portent sur la défense de la Malaisie et de Singapour).

⁴¹ ASEAN, *Bangkok Declaration*, Bangkok: 8 août 1967.

they can be manipulated, set against one another, kept perpetually weak, divided and ineffective by outside powers. »⁴²

Face aux tensions qui persistent entre les membres de l'ASEAN sur la délimitation territoriale, les leaders de l'organisation mettent d'abord de l'avant l'idée que la préservation de la région face aux interventions extérieures est intimement liée à la stabilité des relations entre les États d'Asie du Sud-Est.⁴³ Les conflits internes à la région sont présentés comme ouvrant la voie à l'ingérence, les États de l'ASEAN ayant donc une responsabilité collective à promouvoir la paix. En outre, bien qu'ils n'aient pas les capacités suffisantes pour assurer la défense collective de la région, ils sont en mesure de renforcer individuellement leur sécurité interne, favorisant par le fait même la stabilité de la région. Ce lien entre consolidation nationale et sécurité régionale forme le cœur de la notion de « résilience régionale », élément fondamental de la manière dont la contribution des États membres à la stabilité de l'Asie du Sud-Est sera envisagée au sein de l'ASEAN à partir de cette époque.⁴⁴

Les discussions au sein de l'ASEAN à l'époque mettent de plus en plus de l'avant l'importance pour les États membres de « prendre le destin de leur région en main », y compris au plan sécuritaire. Dans l'immédiat, le débat portera sur la « neutralité » de la région, un sujet déjà central aux discussions précédant la création de l'organisation.⁴⁵ La nécessité de

⁴² Dans Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 64. Tun Abdul Razak tient des propos similaires dans Tarling, *Regionalism in Southeast Asia: To Foster the Political Will*, 135.

⁴³ Ibid., 138.

⁴⁴ Cette notion prend racine dans la doctrine indonésienne et la notion connexe de « résilience nationale » – *ketahanan*. À ce sujet, voir en particulier Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 61.

⁴⁵ Dans David Wurfel, « Southeast Asian Alignments: The Case for Domestic Determinants », *International Journal* 29, n° 3 (1974) ; Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 68-69.

maintenir le consensus reste toutefois primordiale, en particulier lors des négociations menant à la proclamation de l'Asie du Sud-Est comme zone de paix, de liberté et de neutralité (ZOPFAN).

1.1.2. La Zone de paix, de liberté et de neutralité (ZOPFAN), 1971

L'idée d'une « neutralisation » de l'Asie du Sud-Est face à l'ingérence des grandes puissances est évoquée pour la première fois par le gouvernement malaisien lors de la rencontre des ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN à Manille en 1971. Selon la proposition initiale, la neutralisation passerait non seulement par une déclaration de l'ensemble des États d'Asie du Sud-Est, mais également par sa reconnaissance par les puissances externes. L'initiative prévoit également le maintien des ententes bilatérales de défense liant les membres de l'ASEAN à ces puissances. Or cette insistance sur la garantie externe est jugée contradictoire à l'objectif de neutralisation chez les autres États membres. Malgré les tentatives du gouvernement malaisien de répondre aux inquiétudes de ses homologues, il ne parvient pas à apaiser leurs réticences.

Si la position des autres États membres est caractérisée par un important scepticisme, l'impression que l'Asie du Sud-Est souffre des actions irréfléchies des grandes puissances est largement partagée à l'époque. De plus, aucun État n'a d'objection à faire de la ZOPFAN un objectif à long terme tant que le projet ne remet pas en question les arrangements existants. La perception d'un environnement stratégique volatil rend apparemment les États de l'ASEAN plus enclins à jouer un rôle actif dans l'élaboration de principes structurant les relations

internationales en Asie du Sud-Est.⁴⁶ Dans ce contexte, une version édulcorée de la proposition malaisienne prend forme, le terme « neutralité » étant préféré à celui de « neutralisation ». Selon Muthiah Alagappa, cet ajustement confère une responsabilité directe aux États de l'ASEAN dans la sécurité de la région, tout en contournant le problème du recours à une garantie externe qui n'est dès lors plus jugée nécessaire. La Déclaration de 1971 sur la ZOPFAN est un document d'intention visant à favoriser une paix durable dans la région par la prévention de l'ingérence de la part de puissances externes et la promotion de la coopération entre les États d'Asie du Sud-Est. Elle réduit en outre la neutralisation à un objectif souhaitable et omet de spécifier par quels moyens elle serait mise en œuvre.⁴⁷

Tout en restant vague au sujet de la mise en œuvre effective de la neutralité comme sur la définition exacte de la « neutralisation », la Déclaration de 1971 contribue à affirmer explicitement une série de principes communs entre les États membres. L'importance de favoriser l'unité afin de se prémunir de l'ingérence des puissances externes dans la région y est reconnue plus formellement. En outre, la neutralisation étant présentée comme un objectif à long terme devant être atteint par un processus graduel, cela permet de confirmer le statut de la ZOPFAN comme un sujet récurrent des discussions au sein de l'ASEAN par la suite. La définition du concept de ZOPFAN sera par ailleurs clarifiée dès 1972 par un comité de hauts fonctionnaires (*senior officials*) de l'ASEAN réuni expressément dans ce but :

A zone of peace, freedom and neutrality exists where national identity, independence and integrity of the individual States within such a zone can be preserved and maintained, so that they can achieve national development [...] and promote regional

⁴⁶ Muthiah Alagappa, « Regional Arrangements and International Security in Southeast Asia: Going Beyond ZOPFAN », *Contemporary Southeast Asia* 12, n° 4 (1991): 269-305; Heiner Hanggi, *ASEAN and the ZOPFAN Concept* (Singapour: ISEAS, 1991).

⁴⁷ ASEAN, *Zone of Peace, Freedom and Neutrality Declaration*, Kuala Lumpur: 27 novembre 1971.

co-operation and solidarity [...] free from any form [...] of interference by outside powers.⁴⁸

Le document précise également l'usage des termes « paix », « neutralité » et « liberté ». ⁴⁹ La volonté des États de l'ASEAN d'inclure le reste de la région dans la Zone est toutefois problématique dans un contexte marqué par d'importantes tensions sur la péninsule indochinoise. La chute des régimes de Phnom Penh et Saïgon en avril 1975, puis la prise de Vientiane par le Pathet Lao quelques mois plus tard, est accueillie de façon mitigée au sein de l'ASEAN. D'une part, l'expansion de la ZOPFAN à l'échelle de la région entière semble désormais possible, puisque l'Asie du Sud-Est est désormais affranchie de l'intervention directe des grandes puissances. Toutefois, les risques d'effet domino sont bien présents, ce qui encourage les États de l'ASEAN à développer davantage leur coopération bilatérale en matière de défense, afin de lutter conjointement contre les risques de subversion interne.⁵⁰

1.1.3. Le Traité d'Amitié et de Coopération, 1976

L'une des conditions à la mise en œuvre de la ZOPFAN étant le respect d'un certain nombre de principes guidant l'interaction des États parties, les discussions portent ensuite plus spécifiquement sur l'élaboration d'un traité, afin d'ériger le contenu de la Déclaration en code de conduite. Un renouvellement des tensions sur la délimitation territoriale entre certains États

⁴⁸ Dans Heiner Hanggi, *ASEAN and the ZOPFAN Concept* (Singapour: ISEAS, 1991).

⁴⁹ Le document définit ces trois éléments ainsi : « Peace is a condition where the prevalence of harmonious and orderly relations exists between and among States. [...] Freedom means the freedom of States from control, domination or interference by other states in the conduct of their national and external affairs. This means the right of zonal States to solve their domestic problems in terms of their own conditions and aspirations, to assume primary responsibility for the security and stability of the region and their regional and international relations. [...]. Neutrality [...] means that zonal States shall undertake to maintain their impartiality and shall refrain from involvement directly or indirectly in ideological, political, economic, armed or other forms of conflict, particularly between powers outside the zone, and that outside powers shall not interfere in the domestic or regional affairs of the zonal States. »

⁵⁰ Acharya, *The Making of Southeast Asia: International Relations of a Region*, 160.

d'Asie du Sud-Est⁵¹ convainc toutefois les membres de l'ASEAN qu'il serait également utile de parvenir à un mécanisme de résolution pacifique des conflits pouvant être élargi à la région dans son ensemble. La mise en place d'un tel mécanisme fera l'objet de discussions durant le premier sommet⁵² de l'organisation, qui se tient à Bali en 1976. L'ASEAN prend alors une tournure plus formelle.

L'événement est d'abord l'occasion de signer la *Declaration of ASEAN Concord*, dans laquelle les États membres encouragent pour la première fois explicitement le développement de la coopération sur les enjeux de sécurité, bien qu'en dehors du cadre de l'ASEAN – une référence à la coopération transfrontalière qui les lie déjà bilatéralement. La Déclaration affirme par ailleurs la notion de « résilience régionale » : « Each member state resolves to eliminate threats posed by subversion to its stability, thus strengthening national and ASEAN resilience. »⁵³

Surtout, le sommet voit l'adoption du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC), une étape charnière dans la progression de l'ASEAN vers une approche plus directe de la sécurité régionale. Le préambule du traité spécifie les principes devant guider l'interaction des parties, qui forment le cœur de l'approche de l'ASEAN en matière de gestion des conflits : respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, non-ingérence, résolution pacifique des conflits, rejet de la menace ou de l'usage de la force et développement de la coopération sur des enjeux d'intérêt mutuel.⁵⁴ Le Traité souligne par ailleurs l'importance de la consultation pour parvenir au consensus, de la non-confrontation, du respect mutuel et de la flexibilité dans les relations

⁵¹ Des incidents frontaliers opposant notamment la Thaïlande et le Cambodge à cette époque.

⁵² Alors que les rencontres précédentes avaient cours entre les ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN, les chefs d'États et de gouvernement se réunissent alors pour la première fois.

⁵³ ASEAN, *Declaration of ASEAN Concord*, Bali: 24 février 1976.

⁵⁴ ASEAN, *Treaty of Amity and Cooperation*, Bali: 24 février 1976.

diplomatiques, posant ainsi les bases d'une « culture diplomatique et de sécurité »⁵⁵ propre à l'ASEAN – connue aujourd'hui sous le nom d'« ASEAN Way ».

Le sommet de Bali confirme aussi plus fermement le rejet par l'ASEAN d'un pacte de défense collective, puisqu'il est désormais clair que la sécurité régionale passe par le respect des règles de conduite énoncées par le TAC – en continuité de la ZOPFAN.⁵⁶ Une importante part du traité porte sur la résolution pacifique des conflits entre les parties par le biais d'un *High Council*. Le conseil est composé des ministres des Affaires étrangères de chaque État et peut jouer un rôle de médiation dans le cas d'un conflit dont la portée est régionale, lorsque les parties échouent à parvenir à une solution bilatérale. S'il doit être invoqué à la demande des États concernés, les autres membres de l'ASEAN peuvent offrir leur soutien, les parties au conflit étant encouragées à s'y montrer disposées. Bien que le *High Council* n'ait encore jamais été mobilisé, le simple fait qu'il existe formellement représente une avancée significative pour une organisation historiquement réticente à embrasser un rôle sécuritaire.⁵⁷

*

L'invasion de Phnom Penh par le Vietnam le 25 décembre 1978 met un frein aux efforts mis en œuvre par l'ASEAN pour développer la coopération entre ses membres avec les États de la péninsule indochinoise. Dans les années qui suivent et jusqu'en 1991, l'ASEAN est avant tout préoccupée par la gestion du conflit cambodgien et la pression significative que cela exerce sur le maintien de l'unité entre les États membres. Cette période de relative stagnation du processus régional met cependant la table à l'expansion du modèle de l'ASEAN, alors composée de cinq membres, au-delà des frontières délimitées à sa fondation. Si Brunei rejoint

⁵⁵ Haacke, *ASEAN's Diplomatic and Security culture: Origins, Developments and Prospects*.

⁵⁶ Acharya, *The Making of Southeast Asia: International Relations of a Region*, 168.

⁵⁷ Tarling, *Regionalism in Southeast Asia: To Foster the Political Will*, 178.

l'organisation dès son indépendance en 1984, l'élargissement de l'ASEAN aux pays de l'ex-bloc communiste, mené entre 1995 et 1999, est beaucoup moins simple. À partir de la fin de la Guerre froide, l'ASEAN s'engage simultanément dans un projet d'expansion de son modèle à l'ensemble de la région « Asie Pacifique », ce qui contribue encore à l'affirmation de son approche sécuritaire.

1.2. L'expansion de l'ASEAN après la Guerre froide (1991-1997)

La fin de la Guerre froide et la signature des accords de Paris de 1991, qui mettent officiellement fin au conflit cambodgien, permettent à l'ASEAN, qui a contribué au processus de négociation, de bénéficier d'une aura sans précédent sur la scène internationale. Dans ce contexte, on assiste à une relance des discussions sur la ZOPFAN à travers le concept de *Southeast Asia Nuclear Weapons Free Zone* (SEANWFZ), promu par l'Indonésie dès 1987. La déclaration sur la SEANWFZ sera adoptée dès 1995 par l'ensemble des 10 États qui composent aujourd'hui l'ASEAN, un pas significatif vers la réalisation de la vision « One Southeast Asia » privilégiée par l'organisation.⁵⁸ En prévision de leur intégration à l'ASEAN, le Laos et le Vietnam rejoindront également le Traité d'Amitié et de Coopération en 1992, le Cambodge et le Myanmar en 1995.

Au-delà de son élargissement⁵⁹ aux pays dits « CLMV » (Cambodge, Laos, Myanmar et Vietnam), qui se confirme entre 1995 et 1999, l'ASEAN entreprend également de projeter son modèle à l'échelle de l'Asie Pacifique. Un protocole d'amendement adopté en 1987

⁵⁸ ASEAN, *Treaty on the Southeast Asia Nuclear-Weapon-Free Zone*, Bangkok: 15 décembre 1995.

⁵⁹ Le Vietnam rejoint l'organisation en 1995, suivi du Laos et du Myanmar en 1997, et enfin du Cambodge en 1999.

permet par ailleurs à des États ne faisant pas partie de l'Asie du Sud-Est de rejoindre le TAC.⁶⁰ De plus, des rencontres officielles entre l'ASEAN et un certain nombre de « partenaires de dialogue » – l'Australie, Canada, Union européenne, Japon, Nouvelle-Zélande et les États-Unis – ont déjà cours depuis 1977 dans le cadre de conférences « post-ministérielles » (ASEAN-PMC). Ce statut sera élargi progressivement à un nombre croissant d'États au cours des années 1990 : la Corée du Sud en 1991, puis la Chine, la Russie et l'Inde en 1996.

Surtout, la fin de la Guerre froide ouvre la voie à la création d'une nouvelle architecture de sécurité régionale comme alternative à l'équilibre des puissances. Face à la transformation des relations entre les grandes puissances et la mise en force d'un ordre régional de plus en plus multipolaire, les États de l'ASEAN chercheront à reconfigurer leurs relations avec la région élargie. Plutôt que de tenter d'isoler l'Asie du Sud-Est de l'ingérence externe, la voie privilégiée par l'ASEAN consistera désormais en un engagement actif. Cette stratégie, qui a régulièrement été qualifiée par l'expression « hedging »⁶¹, est destinée à enchevêtrer les grandes puissances dans une série d'initiatives multilatérales au sein desquelles l'organisation assume une position de leadership. C'est précisément ce modèle qui sera promu par l'ASEAN au sein du Forum régional de l'ASEAN, inauguré en 1994.

1.2.1. La création du Forum régional de l'ASEAN, 1994

À partir de la fin de la Guerre froide, l'ASEAN subit une importante pression externe en faveur de la mise en place d'un dialogue de sécurité régionale à l'échelle de l'Asie

⁶⁰ ASEAN, *Protocol Amending the Treaty of Amity and Cooperation in Southeast Asia*, Manille: 15 décembre 1987.

⁶¹ Chien-Peng Chung, « Southeast Asia-China Relations: Dialectics of “Hedging” and “Counter-Hedging” », *Southeast Asian Affairs*, 2004, 35–53; Denny Roy, « Southeast Asia and China: Balancing or Bandwagoning? », *Contemporary Southeast Asia* 27, n° 2 (2005): 305-22.

Pacifique. Les gouvernements canadien, australien et russe appellent en effet dès la fin des années 1980 à la création d'un forum pour l'Asie Pacifique fondée sur la notion de « sécurité commune ».⁶² En 1986, Mikhael Gorbatchev est le premier à proposer la création d'une conférence de l'Asie Pacifique inspirée du processus de Helsinki. Puis, en août 1987, le gouvernement australien promeut la mise en place de mécanismes de renforcement de la confiance entre les puissances de l'Asie Pacifique. Le ministre australien des Affaires étrangères, Gareth Evans, réitère cette proposition en 1990, favorisant cette fois une approche gradualiste devant mener à la création d'un cadre institutionnel similaire à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) pour l'Asie Pacifique. À la même époque, Joe Clark, alors secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, appelle à la mise en place d'une « adaptation » de la CSCE pour l'Asie Pacifique.

La réaction de l'ASEAN à ces propositions est plutôt froide, le modèle proposé étant jugé trop formel et structuré, contraire à l'« ASEAN Way » dont la spécificité est de plus en plus affirmée à partir de cette époque, et menaçant d'éclipser l'organisation. Cette réticence est en bonne partie attribuable au fait que l'impulsion provienne de l'extérieur de la région. Le secrétaire philippin aux Affaires étrangères Raul Manglapus exprime bien ce sentiment lorsqu'il déclare, à l'occasion d'une rencontre informelle sur la sécurité régionale en 1991, que « regional security must be conceived in the region and not in the capital of some outside

⁶² Selon la commission Palme, la sécurité commune est associée à la réduction de l'armement, en particulier nucléaire, dans l'optique d'assurer la paix autrement que par l'équilibre des puissances, la dissuasion nucléaire et son corollaire, la destruction mutuelle assurée. Elle est fondée sur la reconnaissance que la menace ou l'usage de la force militaire n'est pas un mécanisme légitime de résolution des conflits entre les États. Pour plus de détails, voir David Dewitt, « Common, Comprehensive, and Cooperative Security », *The Pacific Review* 7, n° 1 (1994): 1-15.

power. [...] ASEAN must produce its own response. »⁶³ L'impression que l'ASEAN ne peut ignorer cette prolifération de propositions au risque que d'autres ne saisissent l'opportunité à sa place la pousse à affirmer son approche comme une alternative. À ce titre, l'organisation a grandement bénéficié de la mise en place du réseau des ASEAN-Institutes of Strategic and International Studies (ASEAN-ISIS) en 1988, étendu à l'Asie Pacifique par le Council for Security Cooperation in the Asia Pacific (CSCAP) dès 1992.

Une proposition est élaborée par l'ASEAN-ISIS dans le cadre d'un mémorandum intitulé « A Time for Initiative », qui appelle à l'élargissement du modèle de l'ASEAN-PMC au domaine sécuritaire. Une telle formule consacrerait la mainmise de l'ASEAN sur la forme que prendrait le dialogue sur la sécurité régionale, selon une approche inclusive permettant de rejoindre l'ensemble des grandes puissances tout en se gardant de favoriser une influence plus grande de l'une ou l'autre. La contribution de l'ASEAN-ISIS sera reconnue par les ministres des Affaires étrangères durant l'ASEAN Ministerial Meeting de juillet 1991. La formulation d'une proposition par l'ASEAN ne fera toutefois pas immédiatement taire les efforts des partenaires de dialogue. En effet, une initiative fort similaire est rendue publique par le ministre japonais des Affaires étrangères, avec l'appui de l'Australie et du Canada, durant l'ASEAN-PMC de 1991, menaçant de court-circuiter la proposition de l'ASEAN-ISIS, alors en discussion au sein de l'ASEAN.⁶⁴ Selon Ba, la crainte que l'organisation ne soit carrément outrepassée dans le cas où elle serait incapable de montrer suffisamment d'initiative sert

⁶³ Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 173-74.

⁶⁴ Jusuf Wanandi, « ASEAN-ISIS and its Regional and International Networking », dans *Twenty-Two Years of ASEAN-ISIS: Origin, Evolution and Challenges of Track Two Diplomacy*, dirigé par Hadi Soesastro, Clara Joewono et Carolina G. Hernandez (Jakarta: Center for Strategic and International Studies, 2006), 40; Shaun Narine, *Explaining ASEAN: Regionalism in Southeast Asia* (Boulder; Londres: Lynne Rienner Publishers, 2002), 103-4.

d'impulsion déterminante pour l'entérinement formel, durant le sommet de Singapour de 1992, de la proposition de l'ASEAN-ISIS.⁶⁵

Si le format de l'ASEAN-PMC est explicitement privilégié, la formulation employée dans la Déclaration à l'issue du sommet n'exclut pas la création d'un nouveau mécanisme. Le document réaffirme également la contribution d'initiatives formelles issues de l'ASEAN en matière de sécurité, soit le TAC, la ZOPFAN et la SEANWFZ, réitérant ainsi publiquement la valeur d'une expansion des principes d'interaction propres à l'organisation dans un forum de l'Asie Pacifique.⁶⁶ Le sommet de Singapour consacre également la préférence de l'ASEAN pour un modèle de dialogue sécuritaire plus informel, graduel et compatible avec la façon dont les États membres souhaitent aborder le développement du multilatéralisme dans ce domaine.⁶⁷ Un tel modèle, ancré dans la notion de « sécurité coopérative », est jugé plus propice à l'instauration d'un climat favorable au maintien de la stabilité régionale. Cette notion a l'avantage d'avoir été élaborée spécifiquement pour l'Asie Pacifique, en plus de servir de contrepied à la « sécurité commune ».⁶⁸ En effet, la sécurité coopérative se distingue plus clairement que la sécurité commune d'une approche collective de la sécurité fondée sur la mise en place d'un pacte de défense, un modèle que l'ASEAN a toujours rejeté. Selon Dewitt,

Cooperative security [...] is not Euro-centred in origin or focus; it is not based on assumptions of strategic global relations in a zero-sum world, it is not *a priori* restrictive in membership, it does not require leadership by a concert of dominant military powers nor acknowledge that hegemon[s] alone are able to define either the agenda or the rules; [...]; it does not assume that military conflict[s] are the only

⁶⁵ Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 175.

⁶⁶ ASEAN, *Singapore Declaration*, Singapour: 28 janvier 1992.

⁶⁷ Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 178.

⁶⁸ En effet, la notion de « sécurité coopérative » a d'abord été employée par Joe Clark dans le cadre du projet de *North Pacific Cooperative Security Dialogue*, porté par la diplomatie canadienne entre 1990 et 1993.

challenges to security; [...] and it neither requires nor indeed explicitly calls for the creation of formal institutions or mechanisms, though welcomes both if they emerge from the decisions of the parties.⁶⁹

La sécurité coopérative est donc jugée plus compatible avec la façon dont le multilatéralisme sécuritaire est envisagé dans le cadre de l'ASEAN. Elle sert ainsi de véhicule à la projection des principes qui encadrent la coopération à l'intérieur de l'organisation, notamment la recherche du consensus, au dialogue sécuritaire en Asie Pacifique. Enfin, la sécurité coopérative offre la flexibilité nécessaire à l'inclusion d'une dimension non militaire à la sécurité, compatible avec l'approche « globale » (*comprehensive security*) privilégiée par plusieurs États membres.⁷⁰ Cette notion, qui renvoie à une conception de la sécurité propre au Sud Global et à l'idée de « résilience régionale »,⁷¹ sera de plus en plus affirmée par l'ASEAN elle-même à partir de cette époque.

La création du Forum régional de l'ASEAN (ARF) est formellement annoncée en 1993 lors de l'ASEAN Ministerial Meeting, la rencontre inaugurale ayant lieu à Bangkok en 1994. L'ARF comprend initialement 18 membres : aux six⁷² États membres de l'ASEAN s'ajoutent le Laos et le Vietnam (le Cambodge et le Myanmar rejoindront le Forum respectivement en 1995 et en 1996), ainsi que l'Australie, le Canada, la Chine, les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Russie et l'Union européenne. Le membership de l'ARF, qui comprend aujourd'hui 27 membres, a depuis été élargi au Bangladesh, à la Corée du Nord, à l'Inde, à la Mongolie, au Pakistan, au Timor oriental et au

⁶⁹ Dewitt, « Common, Comprehensive, and Cooperative Security », 8.

⁷⁰ Cette notion sera traitée en détail dans le chapitre 5.

⁷¹ À ce sujet, voir les travaux de Mohammed Ayoob, « Security in the Third World: the Worm about to Turn? », *International Affairs* 60, n° 1 (1983): 41-51; Mohammed Ayoob, *The Third World Security Predicament: State Making, Regional Conflict, and the International System* (Boulder: Lynne Rienner, 1995).

⁷² Pour rappel, Brunei a rejoint l'organisation en 1984, date où il a obtenu son indépendance du Royaume-Uni.

Sri Lanka. Comme le souligne Michael Leifer : « [w]ithin the Asia-Pacific, there is no other historical example of a group of lesser states assuming such a diplomatic centrality in fostering a multilateral security arrangement that involved all major regional powers. »⁷³

Le succès de l'ASEAN à assurer *in extremis* sa position comme instigateur officiel de l'ARF lui permet d'occuper une place centrale dans le nouveau forum. L'organisation a ainsi été en mesure de définir les objectifs du forum, sa portée et son fonctionnement. L'ARF reproduit en bonne partie la conduite des relations diplomatiques à l'échelle de l'ASEAN et progresse ainsi à un rythme confortable pour l'ensemble des États, sur la base du consensus. Il est guidé par une progression en trois stades : 1. La promotion de la confiance mutuelle, 2. La diplomatie préventive et 3. La résolution des conflits. La capacité de l'ARF à progresser de la confiance mutuelle à la diplomatie préventive est un enjeu majeur de son développement dès les premières années, et un sujet de débat récurrent entre l'ASEAN et les partenaires de dialogue. Par ailleurs, l'ARF opère sur deux « Tracks » diplomatiques parallèles, une « Track » officielle (Track 1) et une « Track » informelle (Track 2), assurée par le Council for Security Cooperation in the Asia-Pacific (CSCAP).

L'ASEAN mettra régulièrement en valeur son rôle de « courtier neutre » des relations entre les grandes puissances pour justifier le maintien de sa « centralité » à l'ARF, présentée par l'organisation comme particulièrement propice à la continuité du dialogue pacifique. Comme le souligne l'ambassadeur singapourien K. Kesavapany : « [U]nlike the major powers, [ASEAN] is militarily weak, neutral and objective. [...] it is strategically located, but is no

⁷³ Michael Leifer, *The ASEAN Regional Forum: Extending ASEAN's Model of Regional Security* (Londres: Oxford University Press, 1996), 53.

threat to anyone ». ⁷⁴ Ces attributs font de l'ASEAN, selon le discours officiel, la seule à même d'assurer le déroulement pacifique de l'interaction entre les puissances régionales. Le maintien du leadership de l'ASEAN à l'ARF – et de l'intérêt des partenaires de dialogue à y prendre part – posera cependant un défi croissant pour l'organisation dans les années à venir, qui entreprendra une réforme du Forum à partir de 2007, avec un bilan mitigé (voir chapitre 5). Or, si l'expansion du modèle de l'ASEAN à l'échelle de l'Asie Pacifique expose les limites de l'organisation, cela lui a aussi permis d'affirmer plus explicitement la spécificité de son approche de la sécurité.

1.2.2. L'ASEAN en crise, 1997

Le succès rencontré par l'ASEAN au sortir de la Guerre froide lui vaut d'être érigée comme modèle d'intégration régionale dans les pays du Sud et d'assumer une place centrale dans l'architecture de sécurité régionale. ⁷⁵ La crise asiatique de 1997 met toutefois un frein brutal à cet élan en faveur du régionalisme. En raison de l'instabilité domestique qui en résulte, les États de l'ASEAN se replient alors sur des logiques unilatérales. L'incapacité de l'organisation à fournir une réponse collective entache sévèrement sa crédibilité. La difficulté des États membres, au premier chef desquels l'Indonésie, à répondre à la multiplication des incidents politiques sur leur territoire contribue à généraliser l'image de l'Asie du Sud-Est comme une région en déliquescence, et de l'ASEAN comme impotente. Cette impression affecte également la capacité de l'organisation à assurer le leadership de l'ARF.

⁷⁴ in Mely Caballero-Anthony, « Understanding ASEAN's Centrality: Bases and Prospects in an Evolving Regional Architecture », *The Pacific Review* 27, n° 4 (2014): 570. La valeur de ce rôle de « courtier neutre » est réaffirmée par plusieurs répondant·e·s, tant à l'échelle de l'ASEAN que du côté des partenaires de dialogue.

⁷⁵ Acharya, *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order*, 2009, 5.

En outre, l'ASEAN envisageait l'achèvement de la vision « One Southeast Asia » en 1997, à l'occasion de son 30^e anniversaire. Toutefois, les violations répétées en matière de droits de la personne par la junte au Myanmar, qui rejoint l'ASEAN la même année, contribuent encore à plomber son image, au même titre que le coup d'État de Hun Sen au Cambodge – dont l'accession est reportée.

La culture diplomatique et de sécurité de l'ASEAN – l'« ASEAN Way » – auparavant mise en valeur comme la raison de son succès, est rapidement désignée comme la source de l'incapacité de l'organisation à s'adapter au 21^e siècle.⁷⁶ Les appels se multiplient alors, notamment du côté de l'ASEAN-ISIS, en faveur d'une refonte de l'ASEAN, donnant lieu à un important débat sur son avenir.⁷⁷ Un certain nombre de propositions en faveur d'une adaptation de la pratique du principe de non-ingérence sont également débattues au sein même de l'organisation.⁷⁸

*

La période de l'après-Guerre froide a été marquée par un double mouvement, soit l'expansion du régionalisme au-delà des frontières de l'organisation jusqu'à 1997, puis un ressac brutal dans le contexte de la crise asiatique. Dès 1997, l'ASEAN parvient toutefois, bien que péniblement, à reprendre la route du régionalisme par le biais du lancement du projet communautaire.

⁷⁶ Haacke, *ASEAN's Diplomatic and Security culture: Origins, Developments and Prospects*.

⁷⁷ Simon S. C. Tay, Jesus P. Estanislao et Hadi Soesastro, *Reinventing ASEAN* (Singapour: ISEAS Publishing, 2001).

⁷⁸ Pour une revue de ces propositions, voir Haacke, *ASEAN's Diplomatic and Security culture: Origins, Developments and Prospects*.

1.3. La relance du processus régional (1997-2015)

La réputation de l'ASEAN a été sévèrement abîmée par le déclenchement de la crise asiatique de 1997, qui a démontré l'importance primordiale de consolider les acquis avant de penser étendre son modèle. L'organisation entreprend à partir de cette époque une relance du processus régional à travers le projet de « communauté ASEAN ». Dans le cadre de ce projet, l'ASEAN se saisit explicitement de l'objectif d'établir une « communauté de sécurité » en Asie du Sud-Est, mais selon une approche bien particulière. La première étape à la formulation de la « communauté ASEAN » est l'adoption de la Vision 2020, sorte d'état des lieux de l'organisation au sortir de la crise. Le projet d'une « communauté ASEAN » fondée sur trois piliers – sécuritaire, économique et socioculturel – est formellement lancé en 2003, puis raffiné l'année suivante. Enfin, la mise en forme d'un programme d'action en vue de la réalisation de l'ASEAN Political and Security Community en 2015 ajoute une nouvelle couche de détails à l'approche de l'ASEAN, incluant des lignes d'action pour sa mise en œuvre.

1.3.1. La Vision 2020, 1997

La Vision 2020, adoptée le 15 décembre 1997 à Kuala Lumpur, signale la volonté de l'ASEAN de relancer le processus régional par le biais d'une consolidation de l'ASEAN comme « communauté régionale ». La Déclaration appelle à faire de l'ASEAN « a concert of Southeast Asian nations, outward looking, living in peace, stability and prosperity, bonded together in partnership in dynamic development and in a community caring societies. » Si la structure d'une « communauté » en trois piliers ne se confirme que plus tard, la division de l'agenda de la coopération en un domaine politique-sécuritaire (un concert des nations), un domaine économique (un partenariat de développement) et un domaine socioculturel (une

communauté bienveillante) est déjà visible.⁷⁹ En annonçant son intention de former un concert des nations d'ici 2020, l'ASEAN se fixe des objectifs particulièrement ambitieux, soit la mise en œuvre de la ZOPFAN et de la SEANWFZ, l'élimination des causes de conflit armé dans la région, la résolution des différends territoriaux et l'édification du TAC en code de conduite contraignant.

Le plan d'action de Hanoi, adoptée l'année suivante pour mettre en œuvre cette Vision, réaffirme l'importance du TAC, y compris le respect du principe de non-ingérence, comme devant structurer l'interaction des États de l'ASEAN avec la région élargie. Si la Déclaration de Hanoi envoie un message de continuité, notamment en ce qui a trait aux principes de l'« ASEAN Way », l'adoption du principe d'« interaction renforcée » (*enhanced interaction*) ouvre la voie à une plus grande flexibilité dans la pratique de la non-ingérence, du moins en ce qui concerne les États fondateurs. Selon Haacke, le sommet ne permet toutefois pas de dissiper les doutes sur la capacité de l'organisation à progresser au-delà du statu quo : « The assumption by ASEAN in Hanoi of a proactive stance on [...] cooperation did very little to change the perception that ASEAN had become bogged down by respect for its intramural norms. »⁸⁰ L'impression d'une organisation en déclin se répand comme une traînée de poudre dans les médias de la région, ce qui n'échappe pas au milieu officiel. Cette inquiétude transparaît notamment chez S. Jayakumar, ministre singapourien des Affaires étrangères : « We may not like the perception of ASEAN as ineffective and a sunset organization. We may

⁷⁹ ASEAN, *ASEAN Vision 2020*, Kuala Lumpur: 15 décembre 1997.

⁸⁰ Haacke, *ASEAN's Diplomatic and Security culture: Origins, Developments and Prospects*, 191.

question whether they are justified. But they are political facts. Perceptions can define political reality. If we continue to be perceived as ineffective, we can be marginalized ».⁸¹

Un certain nombre d'initiatives sont instaurées au cours des années suivantes dans le but de signaler un renouvellement. Sur le plan sécuritaire, la mise en place de la « Retraite » permet dès 1999 aux ministres des Affaires étrangères de se réunir en privé afin de discuter informellement d'enjeux plus sensibles. La participation de la Malaisie, de la Thaïlande, des Philippines et de Singapour à la force d'intervention internationale au Timor oriental (INTERFET), bien que sur une base individuelle, puis à l'administration de transition des Nations Unies (UNTAET) constitue la première instance de la participation d'un État de l'ASEAN à une mission de paix au sein d'un autre État membre.⁸² L'intervention se distingue de la pratique usuelle du principe de non-ingérence.⁸³ La participation des États membres de l'ASEAN, menée sur une base individuelle, se fait dans le respect plein et entier de la souveraineté indonésienne. Toutefois, elle ouvre la voie à un développement graduel des capacités de l'ASEAN à participer au maintien de la paix.⁸⁴ Enfin, l'ASEAN approuve en juillet 2000 une proposition en faveur de l'institutionnalisation de la « Troïka », un mécanisme visant à accroître sa capacité à intervenir rapidement en cas de crise menaçant la paix et la sécurité de la région. Le document de politique adopté à Bangkok clarifie l'objectif de ce mécanisme :

⁸¹ Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 212.

⁸² Le Timor oriental faisait jusqu'alors partie de l'Indonésie. Il obtient son indépendance en 2002. L'Indonésie contrôle encore aujourd'hui la partie occidentale de l'île de Timor.

⁸³ Le silence continu exercé par l'ASEAN face aux exactions commises par l'armée indonésienne au Timor oriental avait considérablement entaché sa réputation sur la scène internationale.

⁸⁴ La mise en place d'un réseau ASEAN de centres de maintien de la paix en 2012 est une étape importante à ce sujet.

The purpose of the ASEAN Troika is to enable ASEAN to address in a timely manner urgent and important regional political and security issues and situations of common concern likely to disturb regional peace and harmony. By helping ASEAN to be more responsive to the growing interdependence between the countries of Southeast Asia, the ASEAN Troika would serve to elevate ASEAN cooperation to a higher plane and further serve to enhance ASEAN's unity and solidarity, as well as its overall effectiveness.⁸⁵

Cependant, au-delà de l'intention, le caractère ad hoc de la Troïka, qui doit être dissoute une fois la réponse à une crise spécifique, l'absence de contrainte, et la nécessité d'un consensus pour qu'elle soit mobilisée en réduit considérablement la portée. Au même titre que le High Council, elle n'a jamais été invoquée. L'utilisation effective de la Troïka reste toutefois intimement associée à la réalisation de la communauté de sécurité. En effet, le Blueprint 2015 de l'APSC appelle l'organisation à : « Activate the ASEAN Troika to address urgent situations affecting regional peace and stability in a timely manner ».⁸⁶ L'ensemble de ces initiatives adoptées par l'ASEAN durant cette période traduit une position de compromis, cautionnant d'une part la nécessité d'une réforme afin d'accroître la capacité de l'Association à faire face à une crise, mais dans les limites du respect de ses principes fondateurs, dont la validité est systématiquement réaffirmée.

Au-delà de la création de nouveaux mécanismes, la relance du processus régional est également marquée par une transposition à l'échelle de l'organisation de la coopération subrégionale en matière de sécurité qui a déjà cours entre les États membres. L'importance accordée à un certain nombre d'enjeux non militaires et transnationaux, associés jusqu'ici à une forme de coopération de type plutôt fonctionnelle, croît alors rapidement. La crise asiatique, et en particulier l'effet de contagion qui frappe tout particulièrement l'Asie du Sud-

⁸⁵ ASEAN, *ASEAN Troika – A concept paper*, Bangkok: 24-25 juillet 2000.

⁸⁶ ASEAN, *ASEAN Political and Security Blueprint 2025* (Jakarta: ASEAN Secretariat, 2015).

Est, dont la Thaïlande, l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines sont les principales victimes, contribuera à renforcer l'argument selon lequel les États de l'ASEAN doivent se doter de capacités supplémentaires, coordonnées au niveau régional pour faire face au caractère transnational de certains enjeux.

Une série d'événements galvanisent également la coopération régionale en matière de sécurité à l'échelle de l'ASEAN, au premier chef desquels les attentats de Bali de 2002, l'épidémie de SRAS de 2003 et le tsunami dans l'océan indien en 2004. Par ailleurs, les effets sur la survie, le bien-être et la dignité des populations seront davantage pris en compte dans la façon dont l'ASEAN définit son approche sécuritaire. L'affirmation d'un véritable agenda de coopération en matière de sécurité à l'échelle de l'ASEAN, fondée dans une approche « globale » (*comprehensive security*), se confirme avec le lancement du projet de « communauté ASEAN », et en particulier de son pendant sécuritaire.

1.3.2. L'ASEAN Security Community (ASC), 2003

Le projet de « communauté ASEAN » est officiellement lancé à Bali le 7 octobre 2003. La *Declaration of Bali Concord II* annonce la formation d'une communauté ASEAN composée de trois piliers pour 2020⁸⁷ : une communauté de sécurité (ASC), une communauté économique (AEC) et une communauté socioculturelle (ASCC). La déclaration appelle à une reconsolidation de l'ASEAN, tout en réaffirmant l'importance fondamentale du principe de non-ingérence et du consensus. L'initiative est destinée à renforcer la cohérence du mandat de l'ASEAN, dans l'optique de parvenir à l'établissement d'une communauté « ouverte,

⁸⁷ L'échéance de 2020 a ensuite été ramenée en 2015 à l'occasion du sommet de Manille de 2006.

dynamique et résiliente », en mesure de répondre à la transformation de l'environnement régional au 21^e siècle.

La communauté de sécurité, en particulier, entérine formellement le concept de sécurité globale comme devant guider l'approche de l'ASEAN, la distinguant ainsi d'un pacte de défense collective. L'ASC prend racine dans une proposition du gouvernement indonésien,⁸⁸ dont l'instigateur, Rizal Sukma, est un éminent représentant de la diplomatie « Track 2 » en Asie du Sud-Est.⁸⁹ L'ASC réitère l'importance de respecter les principes de non-ingérence et de la prise de décision par le consensus, ainsi que de favoriser la résilience nationale et régionale, le respect de la souveraineté nationale, le rejet de l'usage de la force et la résolution pacifique des conflits. Le TAC – y compris le High Council –, la ZOPFAN et la SEANWFZ forment le pivot de cette communauté, dont le modèle est transposé à l'échelle de l'Asie Pacifique par l'ARF. L'ASC met également l'accent sur le développement de la coopération sur les enjeux non militaires et transnationaux à la sécurité, incluant ce qui relève de la sécurité maritime. Par ailleurs, la déclaration accorde une importance centrale à la lutte contre le crime transnational : « The ASEAN Security Community shall fully utilize the existing institutions and mechanisms within ASEAN with a view to strengthening national and regional capacities to counter terrorism, drug trafficking, trafficking in persons and other transnational crimes ». Enfin, elle s'engage à explorer la possibilité d'établir de nouvelles modalités pour la prévention des conflits armés, leur résolution ainsi que la reconstruction post-conflit.⁹⁰

⁸⁸ Departemen Luar Negeri (Department of Foreign Affairs, Indonesia), « Towards an ASEAN Security Community - Deplu Paper on the ASEAN Security Community » (Phnom Penh, 2003).

⁸⁹ Sukma, « The Future of ASEAN: Towards a Security Community ».

⁹⁰ ASEAN, *Declaration of ASEAN Concord II*, Bali: 7 octobre 2003.

Le plan d'action de 2004 introduit plus de détails à l'initiative, dont l'approche de sécurité globale est définie comme réunissant à la fois la sécurité « traditionnelle », soit la gestion des conflits interétatiques, et la sécurité « non traditionnelle », référant aux enjeux non militaires et/ou transnationaux, en particulier ce qui relève du crime transnational. Pour Rizal Sukma, cette distinction, si elle est rendue explicite dans le cadre du plan d'action, structure l'approche sécuritaire de l'ASEAN depuis sa création :

Since its inception in August 1967, ASEAN has always approached security [...] in a comprehensive manner. For Southeast Asian countries, security has always encompassed a wide array of issues in social, cultural, economic, political, and military fronts, [which] are seen to have the potential to destabilise nation states and regional peace and security. [Therefore,] ASEAN has always distinguished security in terms of traditional and non-traditional threats.⁹¹

1.3.3. L'ASEAN Political and Security Community, 2009

L'approche sécuritaire de l'ASEAN sera encore raffinée en 2009 avec l'adoption de l'*ASEAN Political and Security Blueprint*, qui servira de référence jusqu'à l'établissement de la communauté ASEAN, dont l'échéance a été ramenée en 2015.⁹² Le document affermit encore la distinction entre sécurité « traditionnelle » et « non traditionnelle » comme les deux facettes de la même approche :

The APSC subscribes to a comprehensive approach to security, which acknowledges the interwoven relationships of political, economic, social-cultural and environmental dimensions of development. It promotes renunciation of aggression and of the threat or use of force [...]. It also seeks to address non-traditional security issues.⁹³

Le document précise par ailleurs les enjeux compris dans la catégorie de sécurité non traditionnelle dans le contexte de l'ASEAN, au sein de laquelle le crime transnational occupe

⁹¹ Rizal Sukma, « ASEAN and Non-Traditional Security », dans *Security Cooperation and Regional Integration in Asia* (Tokyo: Waseda University Global COE Program: Global Institute for Asian Regional Integration, 2010), 1.

⁹² Décision prise à l'occasion du sommet de Manille de 2006.

⁹³ ASEAN, *ASEAN Political and Security Community Blueprint* (Jakarta: ASEAN Secretariat, 2009).

une place prédominante : trafic humain, migration clandestine, trafic de drogue, terrorisme, trafic d'armes, cyber criminalité et piraterie.⁹⁴

Cette approche « globale » de la sécurité sous-tend également la projection du modèle de l'ASEAN au-delà de l'organisation, dans le cadre d'une architecture de sécurité régionale en Asie Pacifique. Cette architecture, d'abord mise en place à travers l'ARF, a été élargie à de nouveaux mécanismes au cours des années 2000. Parmi ceux-ci, les plus importants sont l'East Asia Summit, mis en place en 2005 et étendu en 2011,⁹⁵ et l'ADMM-Plus, inauguré en 2013 sur le modèle de l'ASEAN Defence Ministers Meeting, mis en place en 2006 à l'échelle de l'ASEAN.⁹⁶

Par ailleurs, la coopération « politique » a depuis été intégrée au premier pilier de la communauté, par le biais d'éléments liés à la promotion de la démocratie, du respect des droits de la personne et de la bonne gouvernance. Ce développement prend racine dans l'adoption de la Charte de l'ASEAN en 2007.⁹⁷ La mise en place de mécanismes visant plus directement à accroître la sécurité, le bien-être et la dignité des populations d'Asie du Sud-Est et ainsi promouvoir une vision de la communauté « axée sur le peuple » est une tendance qui s'affirme de plus en plus au sein de l'ASEAN, y compris au sein du pilier sécuritaire.⁹⁸

*

⁹⁴ Cette dimension centrale de l'approche sécuritaire de l'ASEAN est davantage traitée au chapitre 4.

⁹⁵ L'East Asia Summit est initialement composé de l'ASEAN+3 (soit les États de l'ASEAN, la Chine, le Japon et la Corée du Sud), en plus de l'Inde, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Il a été élargi aux États-Unis et à la Russie en 2011.

⁹⁶ Le membership de l'ADMM-Plus est le même que l'EAS. La mise en place de ces nouveaux mécanismes est traitée plus en détail au chapitre 5.

⁹⁷ ASEAN, *ASEAN Charter* (Jakarta: ASEAN Secretariat, 2007).

⁹⁸ Cet aspect de l'approche de l'ASEAN est traité plus en détail au chapitre 6.

La communauté ASEAN a été formellement établie le 31 décembre 2015, malgré l'incapacité de l'ASEAN à mettre en œuvre l'ensemble des « lignes d'action » fixées par les *Blueprints* de chaque « communauté ». La poursuite du projet communautaire au-delà de 2015 est encadrée par la Vision 2025, par laquelle les objectifs de l'organisation sont réaffirmés afin de soutenir sa consolidation. En 2015, l'approche de l'ASEAN en matière de sécurité régionale peut être comprise comme la poursuite de trois objectifs distincts : 1. Fournir les conditions de la paix entre les États d'Asie du Sud-Est comme dans la région élargie, 2. Répondre aux menaces non militaires et transnationales à la sécurité des États de l'ASEAN (et de leur population) et 3. Contribuer à l'accroissement de la sécurité, du bien-être et de la dignité des populations d'Asie du Sud-Est. La combinaison de ces objectifs dans une approche cohérente constitue un défi central pour l'ASEAN au 21^e siècle.

Conclusion

L'ASEAN est une organisation paradoxale. Alors même que les considérations sécuritaires semblent avoir donné l'impulsion déterminante à sa création en 1967, la coopération régionale y est d'abord définie comme tout sauf sécuritaire. L'évolution historique de l'organisation pendant la Guerre froide est marquée par une affirmation graduelle et incrémentale d'une approche spécifique de la sécurité régionale. Après la fin de la Guerre froide, cette approche continue à être articulée à travers sa projection au reste de l'Asie du Sud-Est et à l'échelle de l'Asie Pacifique. La crise asiatique met un frein abrupt au processus régional, l'ASEAN entrant alors dans une phase de remise en question, où sa pertinence pour la poursuite de la sécurité régionale au 21^e siècle est mise en doute. L'organisation parvient néanmoins à relancer le développement du régionalisme à travers le projet de « communauté

ASEAN », formellement établie le 31 décembre 2015, et qui continue de structurer son évolution au-delà de cette date.

L'avènement de l'ASEAN comme « communauté de sécurité » à travers la mise en place de l'ASEAN Political and Security Community (APSC) est mis en récit comme l'aboutissement de la vision des pères fondateurs de l'organisation, soit un processus téléologique. Les propos de S. Rajaratnam à propos de la fondation de l'ASEAN en 1967 indiquent pourtant précisément le contraire : « [A]t that time, we ourselves, having launched ASEAN, were not quite sure where it was going or whether it was going anywhere at all. »⁹⁹ La revue des principales initiatives qui structurent le développement de l'ASEAN comme organisation de sécurité régionale montre en effet que l'APSC est en fait le résultat d'un processus de négociation, d'articulation et d'affirmation graduelle de la spécificité de l'approche de l'ASEAN. Par le biais de ce processus, un certain nombre d'alternatives pourtant sérieusement considérées ont été écartées. Si le résultat est aujourd'hui considéré comme allant de soi, il l'était beaucoup moins au moment où chaque initiative a été élaborée, même si elle était nécessairement tributaire du langage adopté par les précédentes. L'approche de l'ASEAN sur la sécurité régionale, dans sa forme actuelle, a en fait été réinterprétée *a posteriori* comme le reflet d'une évolution naturelle vers le statut de « communauté de sécurité ». ¹⁰⁰ Malgré ces efforts, ce qu'« est » l'ASEAN, et le rôle qu'elle joue ou doit jouer dans la poursuite de la sécurité régionale, demeurent sujets de débat. C'est sur ce débat, central à la littérature sur l'ASEAN, que se penche le chapitre suivant.

⁹⁹ dans Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*.

¹⁰⁰ Nicholas Tarling, *Regionalism in Southeast Asia: To Foster the Political Will* (Abingdon; New York: Routledge, 2006), 134.

2. La résilience de l'ASEAN en Relations internationales

L'ASEAN peut aisément être considérée comme une « anomalie » en Relations internationales (RI).¹⁰¹ En effet, les approches dominantes ont une difficulté persistante à expliquer la résilience de l'ASEAN étant donné son caractère *a priori* paradoxal.

D'une part, le réalisme, qui domine largement l'étude de l'Asie Pacifique durant la Guerre froide – au même titre que la discipline des RI en général – s'intéresse davantage aux limites à la coopération. Le courant réaliste est en effet mal outillé pour rendre compte de la pérennité de ce qu'elle considère comme un épiphénomène. C'est d'autant plus le cas en ce qui concerne l'ASEAN, un regroupement d'États dont les capacités militaires sont limitées, dont les préférences sécuritaires divergent et qui ont jusqu'ici refusé de former un pacte de défense collective.

D'autre part, les approches néofonctionnaliste et institutionnaliste libérale ont nécessairement une portée limitée pour rendre compte d'une organisation dont le modèle d'intégration régionale est caractérisé par l'absence de délégation à une autorité supranationale, un faible degré d'institutionnalisation et un moyen d'assurer la stabilité de régimes non démocratiques. C'est en partie ce qui explique que l'ASEAN ait été négligée comme objet de débat en RI durant la Guerre froide.¹⁰² Malgré un intérêt soudain pour l'organisation dans les 1990 et l'émergence d'une littérature régionaliste (ou néo-régionaliste),

¹⁰¹ Amitav Acharya, « Theory Talk #42 - Amitav Acharya on the Relevance of Regions, ASEAN, and Western IR's false universalisms », *Theory Talks*, 2011, <http://www.theory-talks.org/2011/08/theory-talk-42.html>.

¹⁰² Alice D. Ba, « Institutional Divergence and Convergence in the Asia-Pacific? ASEAN in Practice and in Theory », *Cambridge Review of International Affairs* 27, n° 2 (2014): 295-318.

le manque de conformité de l'ASEAN avec des critères développés à partir du standard européen limite toujours la portée du courant libéral dans la région.¹⁰³

Ainsi, si les perspectives traditionnelles des Relations internationales ont servi de cadre d'analyse à de nombreux travaux sur l'ASEAN durant et après la Guerre froide, elles ont difficilement pu dépasser une vision de l'ASEAN comme « paradoxe »¹⁰⁴ ou comme phénomène « contrefactuel » à la conduite des RI en Occident.¹⁰⁵ À partir du milieu des années 1990, de nombreux travaux chercheront à combiner les paradigmes réaliste et libéral comme une solution à leur difficulté respective à rendre compte d'une réalité empirique complexe, aboutissant à une version régionale de la « synthèse néo-néo »¹⁰⁶.

Face à ce qui est d'abord considéré comme un débat circulaire, puis de plus en plus comme un cul-de-sac de la littérature, un « tournant constructiviste » est bientôt observable dans l'étude de l'ASEAN. Une perspective davantage axée sur le rôle d'éléments idéationnels – idées, normes, valeurs, etc. – est jugée mieux à même de rendre compte de la spécificité du contexte régional et de la transformation des intérêts des États par le biais de la socialisation à l'« ASEAN Way ». Aujourd'hui, pourtant, la perspective constructiviste de l'ASEAN peine également à se renouveler, favorisant en outre de plus en plus la recherche d'une *via media* avec le rationalisme qui n'a pas que des avantages. Une alternative prometteuse est cependant

¹⁰³ Alice D. Ba, « Regionalism's Multiple Negotiations: ASEAN in East Asia », *Cambridge Review of International Affairs* 22, n° 3 (2009): 345-67.

¹⁰⁴ Michael Leifer, « ASEAN and the Problem of Common Response », *International Journal* 38, n° 2 (1983): 316-29; Alice D. Ba, « The ASEAN Paradox and IR Theory », dans *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 2009, 17-41.

¹⁰⁵ Ole Wæver, « The Sociology of a Not So International Discipline: American and European Developments in International Relations », *International Organization* 52, n° 4 (1998): 687-727; Amitav Acharya et Barry Buzan, dir., *Non-Western International Relations Theory: Perspectives On and Beyond Asia* (Londres: Routledge, 2009).

¹⁰⁶ Ole Wæver emploie cette expression pour décrire la convergence des approches néoréaliste et néolibérale sur un certain nombre de postulats communs et leur ancrage dans le rationalisme. Voir Ole Wæver, « The rise and fall of the inter-paradigm debate », dans *International Theory: Positivism and Beyond*, dirigé par Steve Smith, Ken Booth et Marysia Zalewski (Cambridge: Cambridge University Press, 1996), 149-85.

portée par un pan post-positiviste ou « critique » de la littérature constructiviste, en plein essor depuis le milieu des années 2000.

Ce chapitre s'intéresse à l'évolution de la façon dont la littérature en Relations internationales a traité la question de la résilience de l'ASEAN comme organisation régionale de sécurité depuis sa création.¹⁰⁷ Une importance centrale est accordée au statut de l'ASEAN comme « communauté de sécurité » en devenir, un terrain majeur de débat dans les RI de l'Asie Pacifique. Malgré la difficulté de la théorie des RI à rendre compte de façon satisfaisante de la région Asie Pacifique, la littérature sur l'ASEAN et la région élargie reflète l'évolution générale de la discipline des Relations internationales.

Le chapitre est par conséquent structuré en trois parties, chacune mettant en lumière un « moment » de la littérature sur l'ASEAN et les RI de l'Asie Pacifique : 1. Un moment rationaliste, caractérisé par une prédominance du réalisme, ainsi qu'une percée limitée du néolibéralisme, 2. Un moment constructiviste, lors duquel ce courant, et en particulier sa branche « moderniste », s'affirme comme principal concurrent à la domination du réalisme sur les études de la région, et 3. Un moment post-positiviste (ou « critique »), porté par un pan encore marginal, mais en plein essor de la littérature sur le régionalisme en Asie Pacifique qui propose de s'intéresser au rôle du discours.¹⁰⁸ La présentation de cette littérature permet de poser les bases du cadre théorique et de la méthodologie, qui font l'objet du chapitre suivant.

¹⁰⁷ La littérature sur le régionalisme économique à l'échelle de l'ASEAN et en Asie Pacifique n'est pas traitée dans le cadre de ce chapitre, le sujet se situant hors de la portée de la thèse.

¹⁰⁸ S'il existe bel et bien une perspective néo-marxiste sur l'ASEAN, la théorie de la dépendance ayant inspiré quelques travaux en économie politique sur la région dans les années 1970, son influence est beaucoup plus limitée qu'ailleurs dans le Sud global, notamment en Amérique Latine, à la même époque. Voir Tim Huxley, « Southeast Asia in the Study of International Relations: The Rise and Decline of a Region », *The Pacific Review* 9, n° 2 (1996): 199-228. Par ailleurs, ces travaux ne traitant pas de la sécurité, ils ne sont pas traités dans la présente revue de littérature.

2.1. Le débat « néo-néo » sur les RI de l'Asie Pacifique

Longtemps confinée aux marges de la discipline, l'Asie du Sud-Est a néanmoins suscité un certain intérêt durant la Guerre froide. Considérée comme une région de moindre importance du fait de la faiblesse des capacités matérielles des États qui la composent, elle est alors analysée comme un terrain du déroulement de la rivalité entre grandes puissances. Un certain nombre de travaux s'intéressent à l'ASEAN comme organisation, mais dans l'optique de démontrer en quoi les aspirations régionalistes sont nécessairement limitées par la prévalence de logiques relevant de la poursuite de l'intérêt national par les États. Après la fin de la Guerre froide, cependant, l'expansion du régionalisme et la promotion d'une approche coopérative de la sécurité régionale donnent lieu à une percée institutionnaliste dans l'étude de la région. Au milieu des années 1990, on assiste à l'éclosion d'une version régionale de la « synthèse néo-néo », par le biais de laquelle la combinaison des paradigmes réaliste et néolibéral est envisagée comme une meilleure façon de rendre compte de la complexité de la réalité empirique.

2.1.1. La perspective réaliste de l'ASEAN

Si la littérature sur les relations internationales de l'Asie Pacifique durant la Guerre froide est largement a-théorique et descriptive, elle est foncièrement ancrée dans des présupposés réalistes.¹⁰⁹ L'Asie Sud-Est est par le fait même étudiée au prisme de la rivalité entre les grandes puissances qui se joue dans la région élargie. Ainsi, pour le peu qu'on s'intéresse aux efforts en faveur de la création d'une organisation régionale composée des

¹⁰⁹ Pour plus de détails sur cette littérature, voir Huxley, « Southeast Asia in the Study of International Relations: The Rise and Decline of a Region », *The Pacific Review* 9, n° 2 (1996): 199-228.; Ba, « Institutional Divergence and Convergence in the Asia-Pacific? ASEAN in Practice and in Theory ».

États d'Asie du Sud-Est, c'est avant tout pour souligner les difficultés associées au développement de la coopération dans un contexte marqué par la division et un risque élevé de balkanisation.¹¹⁰ À sa création, l'ASEAN est donc sans surprise l'objet d'un important scepticisme.¹¹¹

Les travaux de l'époque permettent néanmoins de mettre en lumière le rôle déterminant des motivations sécuritaires dans la création de l'ASEAN, présentée comme une tentative des États d'atténuer les risques associés à leur vulnérabilité face à l'ingérence des puissances externes.¹¹² Selon Michael Leifer, considéré comme le « doyen » des études de sécurité en Asie du Sud-Est, le manque de capacités matérielles et la présence de perceptions contradictoires sur la sécurité chez les États membres limitent considérablement les perspectives du projet régionaliste et la capacité de l'organisation à contribuer à la stabilité régionale. Leifer est le premier à souligner le « paradoxe de l'ASEAN » : malgré l'importance des considérations de sécurité pour la création de l'organisation, les États membres continuent de rejeter la formation d'une alliance de défense commune. Les ententes bilatérales de défense sont contractées à l'extérieur de l'organisation, auprès de puissances externes. Pour l'auteur, le multilatéralisme n'ayant jamais été développé en réponse à l'identification d'une menace externe spécifique et partagée entre les États membres, soit le facteur déterminant dans la formation d'une alliance de défense, la capacité de l'ASEAN à parvenir à une réponse

¹¹⁰ Bernard K. Gordon, *The Dimensions of Conflict in Southeast Asia* (Englewood Cliffs: Prentice-Hall, 1966); Robert O. Tilman, *Southeast Asia and the Enemy Beyond. ASEAN Perceptions of External Threats* (Boulder: Westview, 1967).

¹¹¹ Michael Leifer, « The Asean States: No Common Outlook », *International Affairs* 49, n° 4 (1973): 600-607; Peter Lyon, « ASEAN and the Future of Regionalism », dans *New Directions in the International Relations of Southeast Asia: The Great Powers and Southeast Asia*, dirigé par Teik Soon Lau (Singapour: Singapore University Press, 1973), 156-64.

¹¹² Gordon, *The Dimensions of Conflict in Southeast Asia*; Leifer, « The Asean States: No Common Outlook »; Arnfinn Jorgensen-Dahl, *Regional Organization and Order in South-East Asia* (Houndmills, Basingstoke, Hampshire; Londres: The Macmillan Press, 1982).

commune s'en trouve nécessairement affectée. Dans ce contexte, la contribution de l'organisation à la sécurité régionale se limite à l'accommodement d'intérêts contradictoires sur la sécurité, plutôt qu'à leur conciliation.¹¹³

Malgré un certain intérêt pour l'approche de résolution des conflits privilégiée par l'ASEAN dès cette époque,¹¹⁴ une perspective plus répandue s'emploie à démontrer que le comportement des États membres reste marqué par la poursuite de l'intérêt national. Selon Antolik, « ASEAN is truly a myth in the classical sense; under its facade of smiles and stories of friendship lie the basic truths. » L'ASEAN est ainsi réduite à un symbole, une expression publique de bonne volonté de la part d'un groupe d'États dont les relations demeurent encore essentiellement caractérisées par la rivalité, la méfiance et la division.¹¹⁵ Pour Ganesan, le comportement « stato-centré » des États de la région les distrait forcément de l'« esprit régionaliste » qui sous-tend la création et la survie de l'ASEAN.¹¹⁶ La coexistence des logiques d'intérêt national et d'une aspiration intégrationniste, qui prend de l'ampleur dans le contexte de la fin de la Guerre froide, ouvre cependant la voie au développement d'une perspective libérale de l'étude de l'ASEAN.

2.1.2. La percée d'un courant libéral de l'étude de l'ASEAN

La réduction des tensions découlant de la fin de la rivalité bipolaire favorise la recherche d'alternatives au courant réaliste. Le débat sur la création d'un dialogue de sécurité

¹¹³ Michael Leifer, « ASEAN and the Problem of Common Response », *International Journal* 38, n° 2 (1983): 316-29; Michael Leifer, *ASEAN and the Security of Southeast Asia* (Abingdon; New York: Routledge, 1989).

¹¹⁴ Tilman, *Southeast Asia and the Enemy Beyond. ASEAN Perceptions of External Threats*; Jorgensen-Dahl, *Regional Organization and Order in South-East Asia*.

¹¹⁵ Michael Antolik, *ASEAN and the Diplomacy of Accommodation* (New York: M.E. Sharpe, 1990).

¹¹⁶ Narayanan Ganesan, « Rethinking ASEAN as a Security Community in Southeast Asia », *Asian Affairs: An American Review* 21, n° 4 (1994): 222.

régionale en Asie Pacifique accapare l'attention d'une bonne partie de la littérature, favorisant le développement d'un pan « institutionnaliste », qui privilégie une vision plus optimiste de la coopération régionale. Le développement de la coopération sécuritaire entre les États de l'ASEAN, puis la reconnaissance de son rôle de « force motrice » du régionalisme sécuritaire en Asie Pacifique durant la période post-Guerre froide, favorise la production de travaux sur de nouveaux thèmes.

D'abord, le rôle central joué par les réseaux de diplomatie informelle – ou « Track 2 » – dans le processus menant à la création du Forum régional de l'ASEAN suscite un grand intérêt. Un bloc distinct de la littérature se démarque en appliquant le concept de « communauté épistémique » aux réseaux ASEAN-ISIS et CSCAP.¹¹⁷ La diplomatie informelle est alors envisagée comme assumant trois fonctions principales dans le développement du régionalisme sécuritaire : 1. un « laboratoire » pour tester de nouvelles idées dans un environnement propice, où les participant·e·s prennent part aux discussions « à titre privé »¹¹⁸ ; 2. une opportunité pour les expert·e·s de prendre part au processus régional en fournissant des recommandations au milieu officiel et en faisant la promotion active du développement de perspectives alternatives sur la sécurité, notamment par la production de

¹¹⁷ Le concept de « communauté épistémique » est explicitement employé en référence à ces réseaux dans de nombreux travaux, notamment Sheldon W. Simon, « Evaluating Track II Approaches to Security Diplomacy in the Asia-Pacific: the CSCAP Experience », *The Pacific Review* 15, n° 2 (2002): 167-200; Voir Tan See Seng, « Non-official Diplomacy in Southeast Asia: “Civil Society” or “Civil Service”? », *Contemporary Southeast Asia* 27, n° 3 (2005): 370-87; Hiro Katsumata, « The Role of ASEAN Institutes of Strategic and International Studies in Developing Security Cooperation in the Asia-Pacific Region », *Asian Journal of Political Science* 11, n° 1 (juin 2003): 93-111. Pour plus de détails sur le concept de « communauté épistémique », voir Peter M. Haas, « Introduction: Epistemic Communities and International Policy », *International Organization* 46, n° 1 (1992): 1-35.

¹¹⁸ Desmond Ball, Anthony Milner et Brendan Taylor, « Track 2 Security Dialogue in the Asia-Pacific: Reflections and Future Directions », *Asian Security* 2, n° 3 (2006): 174-88; Pauline Kerr, « The Security Dialogue in the Asia-Pacific », *The Pacific Review* 7, n° 4 (1994): 397-409.

mémorandums¹¹⁹; ou encore 3. la promotion d'une habitude de dialogue coopératif dans le domaine de la sécurité, ce qui a pour effet d'aplanir les divergences entre les États.¹²⁰ La diplomatie informelle, à travers ces fonctions, contribuerait ainsi à soutenir le développement du régionalisme sécuritaire en Asie Pacifique.

Ensuite, la littérature institutionnaliste dans la région s'intéresse également à l'expansion de la notion de « sécurité », en particulier après la fin de la Guerre froide, afin de trouver une alternative à l'équilibre des puissances comme moyen d'assurer la stabilité régionale.¹²¹ Les notions de sécurité « commune », « coopérative » et « globale » (*comprehensive*) sont mobilisées dans le débat menant à une refonte de l'architecture de sécurité régionale au début des années 1990. David Dewitt, par exemple, analyse successivement les trois notions pour tenter de les distinguer au plan conceptuel et d'évaluer leur potentiel d'application au contexte de la région.¹²² Si la notion de « sécurité commune », ancrée dans l'expérience européenne, a suscité un certain intérêt de prime abord,¹²³ la « sécurité coopérative », plus flexible, graduelle et compatible avec la conception « globale » de la sécurité qui prévaut chez plusieurs États de la région est considérée comme plus

¹¹⁹ Charles E. Morrison, « Track 1/Track 2 Symbiosis in Asia-Pacific Regionalism », *The Pacific Review* 17, n° 4 (2004): 547-65.

¹²⁰ Paul M. Evans, « Building Security: The Council for Security Cooperation in the Asia Pacific (CSCAP) », *The Pacific Review* 7, n° 2 (1994): 125-39.

¹²¹ Andrew Mack et Pauline Kerr, « The Evolving Security Discourse in the Asia-Pacific », *The Washington Quarterly* 18, n° 1 (1995): 123-40. ; David Dewitt, « Common, Comprehensive, and Cooperative Security », *The Pacific Review* 7, n° 1 (1994): 1-15; Erin Zimmerman, *Think Tanks and Non-Traditional Security: Governance Entrepreneurs in Asia* (Houndmills, Basingstoke, Hampshire; New York: Palgrave Macmillan, 2016).

¹²² Dewitt, « Common, Comprehensive, and Cooperative Security ».

¹²³ Geoffrey Wiseman, « Common Security in the Asia-Pacific Region », *The Pacific Review* 5, n° 1 (1992): 42-59.

adaptée.¹²⁴ Alagappa est quant à lui à l'origine de l'une des analyses les plus détaillées des fondements du concept de « sécurité globale ». L'auteur démontre ainsi comment plusieurs États d'Asie du Sud-Est ont intégré des considérations non militaires à leur politique de défense à l'échelle nationale. Il s'intéresse également à la transposition de cette conception « globale » de leur sécurité à l'échelle régionale dans le contexte de l'ARF, et la façon dont celle-ci contribue à circonscrire le rôle de l'ASEAN dans la poursuite de la sécurité régionale.¹²⁵

2.1.3. L'ASEAN : « régime », « complexe » ou « communauté » de sécurité ?

Un certain engouement pour le potentiel de l'approche de l'ASEAN en matière de sécurité régionale contribue à faire de l'institutionnalisme néolibéral une alternative crédible à la domination du réalisme sur l'étude de la région. Or, l'optimisme caractéristique de ce nouveau pan de la littérature sur l'ASEAN est rapidement tempéré par la complexité de la réalité empirique qui caractérise la fin de la Guerre froide. L'ambivalence de la littérature se manifeste en particulier dans le débat sur le statut de l'ASEAN comme organisation de sécurité régionale, qui se dessine à partir de la fin des années 1980. La prudence démontrée dans le développement de la coopération multilatérale en matière de sécurité entre les États membres de l'ASEAN, qui se transpose à l'échelle de l'ARF, contribue à favoriser l'adoption d'une approche plus mesurée, qui s'inspire de la théorie des « régimes ». Dans un article intitulé « ASEAN as an International Regime », Donald K. Emmerson est le premier à

¹²⁴ Dewitt, « Common, Comprehensive, and Cooperative Security »; Sheldon W. Simon, « Security Prospects in Southeast Asia: Collaborative Efforts and the ASEAN Regional Forum », *The Pacific Review* 11, n° 2 (1998): 195-212.

¹²⁵ Muthiah Alagappa, « Comprehensive Security: Interpretations in ASEAN Countries », dans *Asian Security Issues: Regional and Global*, dirigé par Robert A. Scalapino et al. (Berkeley: Institute of East Asian Studies, University of California, 1988), 50-77.

mobiliser la théorie des régimes dans le contexte de l'Asie Pacifique. Il avance l'idée de « disparité équilibrée » (*balanced disparity*) afin de décrire les relations entre les États membres de l'ASEAN.¹²⁶

À la même époque, Buzan prend également appui sur la théorie des régimes pour proposer le concept de « complexe de sécurité », défini comme « a relatively self-contained pattern of security relationships among a geographically coherent group of states », pour parler de l'Asie du Sud-Est.¹²⁷ Buzan est également l'un des premiers à mobiliser le concept de « communauté de sécurité », central à la théorie de l'intégration régionale développée par Deutsch et al.,¹²⁸ en référence à l'ASEAN.¹²⁹ L'auteur qualifie en effet l'ASEAN de « quasi-communauté de sécurité », affirmant que « the ASEAN states seem to trust each other enough to have created a security community among themselves ».¹³⁰ Pour Buzan, cette situation est avant tout attribuable non pas à l'existence de l'ASEAN, mais à la faiblesse des capacités militaires des États membres, qui permet d'éviter que leur rivalité ne donne lieu à un conflit ouvert.

Cette nuance n'empêche pas d'autres auteur·e·s de recourir plus franchement au concept de « communauté de sécurité », défini comme un groupe d'États ayant renoncé à l'usage de la force comme moyen légitime de régler leurs différends, pour décrire l'ASEAN.

¹²⁶ Donald K. Emmerson, « ASEAN as an International Regime », *Journal of International Affairs* 41, n° 1 (1987): 1-16. Pour plus de détails sur la théorie des régimes en Relations internationales, voir Stephen D. Krasner, dir., *International Regimes* (Londres; Ithaca: Cornell University Press, 1983).

¹²⁷ Barry Buzan, « The Southeast Asian Security Complex », *Contemporary Southeast Asia* 10, n° 1 (1988): 1-16.

¹²⁸ Deutsch et al., *Political community and the North Atlantic area: International Organization in the Light of Historical Experience*.

¹²⁹ D'autres l'ont fait avant lui, notamment Lyon, « ASEAN and the Future of Regionalism »; Gordon, *The Dimensions of Conflict in Southeast Asia*; Jorgensen-Dahl, *Regional Organization and Order in South-East Asia*; Nordin Sopiee, « ASEAN and Regional Security Community », dans *Regional Security in the Third World: Case Studies from Southeast Asia and the Middle East*, dirigé par Mohammed Ayoob (Londres: Croon Helm, 1986). La discussion sur le sujet prend toutefois une tournure théorique plus explicite par l'intermédiaire de Buzan.

¹³⁰ Barry Buzan, « The Southeast Asian Security Complex », *Contemporary Southeast Asia* 10, n° 1 (1988): 1-16.

Selon Simon, par exemple : « ASEAN is a security community, in Karl Deutsch's sense, in which there no longer is an expectation of the use of force by one member against another. »¹³¹ Pour Amitav Acharya, le concept est tout désigné pour décrire l'ASEAN, qui a eu dès sa création pour objectif de favoriser la résolution des conflits entre les États d'Asie du Sud-Est. Dans un article de 1991, Acharya déclare : « ASEAN has indeed become a security community in the sense that its members do not foresee the prospect for resorting to armed confrontation among themselves to resolve existing bilateral disputes. »¹³² Contrairement à Leifer et consorts, qui voyaient dans le refus des États membres de former une alliance de défense une contrainte majeure à la portée du projet régional, il s'agit pour Acharya d'une démonstration concrète de leur rejet de l'usage de la force. Même Leifer, dont les travaux sont marqués par une certaine proximité avec l'*English School*,¹³³ ira jusqu'à concéder que : « ASEAN is undoubtedly a security community of a kind which has enjoyed greatest success in its intramural role. »¹³⁴

Un tel élan d'enthousiasme ne manque pas d'attirer les critiques. Le comportement individuel des États membres, y compris après la fin de la Guerre froide, est considéré par plusieurs comme allant à l'encontre des prérequis au statut de « communauté de sécurité ».¹³⁵

Pour Ganesan, par exemple : « the state-centric behavior now exhibited by ASEAN member states [goes] against the principles of cordiality and reciprocity assumed in a security

¹³¹ Sheldon W. Simon, *The Future of Asian-Pacific Security Collaboration* (Lexington: Lexington Books, 1988), 68.

¹³² Acharya, « The Association of Southeast Asian Nations: "Security Community" or "Defence Community"? »

¹³³ Ralf Emmers et Joseph Chinyong Liow, dir., *Order and Security in Southeast Asia: Essays in Memory of Michael Leifer* (Abingdon; New York: Routledge, 2006).

¹³⁴ Michael Leifer, « Debating Asian security: Michael Leifer responds to Geoffrey Wiseman », *The Pacific Review* 5, n° 2 (1992): 167-69.

¹³⁵ Tim Huxley, « South-East Asia's Arms Race: Some Notes on Recent Developments », *Arms Control* 11, n° 1 (1990); Desmond Ball, « Arms and Affluence: Military Acquisitions in the Asia-Pacific Region » 18, n° 3 (1993): 78-112.

community. »¹³⁶ Leifer met également en garde contre le fait de sous-estimer l'importance de considérations liées au dilemme de sécurité et à l'intérêt national pour les États membres, à l'origine selon lui de leur réticence à invoquer le mécanisme de résolution des conflits prévu par l'organisation – le *High Council*, institué par le Traité d'Amitié et de Coopération de 1976.¹³⁷

Dans ce contexte, Acharya est poussé à réviser sa position : « While ASEAN has come a long way in reducing tensions between its members, it has not yet reached the stage of 'security community'. »¹³⁸ D'autres contribuent également à la mise en forme d'un consensus voulant que l'ASEAN soit quelque part sur la voie de devenir une communauté de sécurité « pluraliste », sans pourtant y être parvenue. George Wiseman mobilise ainsi à la fois les concepts de « régime » et de « communauté » pour distinguer respectivement l'état actuel de l'ASEAN de l'aspiration qui sous-tend le développement du régionalisme : « there is evidence of a security regime emerging with a tendency towards community among the ASEAN states. »¹³⁹ Pour Alagappa, la nuance est également de mise : « ASEAN has contributed to the creation of goodwill, trust and confidence, thus facilitating the transformation of a sub-region of turmoil into a more stable and predictable one in which the role of force has been minimized, although not eliminated. »¹⁴⁰

¹³⁶ Ganesan, « Rethinking ASEAN as a Security Community in Southeast Asia ».

¹³⁷ Leifer, « Debating Asian security: Michael Leifer responds to Geoffrey Wiseman ».

¹³⁸ Amitav Acharya, « Regional Military-Security Cooperation in the Third World: A Conceptual Analysis of the Relevance and Limitations of ASEAN », *Journal of Peace Research* 29, no 1 (1992): 7-21.

¹³⁹ Geoffrey Wiseman, « Common Security in the Asia-Pacific Region », *The Pacific Review* 5, n° 1 (1992): 42-59.

¹⁴⁰ Muthiah Alagappa, « Regional Arrangements and International Security in Southeast Asia: Going Beyond ZOPFAN », *Contemporary Southeast Asia* 12, n° 4 (1991): 269-305.

La qualification de l'ASEAN comme « régime » sera ainsi privilégiée comme une façon plus prudente de décrire l'état actuel de l'organisation, et soutenir la production de travaux s'inspirant plus directement de l'institutionnalisme libéral au cours des années 1990. Donald Weatherbee, par exemple, s'inscrit en droite ligne de ce courant lorsqu'il énonce que :

ASEAN is the manifestation of a kind of regionalism in which the collaborating nations have identified common functional areas where inter-governmental cooperation would be more efficacious [...] than uncoordinated, unilateral state behaviour. [...] ASEAN has provided incentives and methods to contain intra-regional disputes, embedding their intra-regional political transactions in a system-wide set of [rules].¹⁴¹

Sheldon W. Simon décrit également l'ASEAN comme étant caractérisée par un ensemble de règles encadrant l'interaction entre les États membres et induisant une certaine prévisibilité qui contribue à réduire le risque de conflit.¹⁴² À son tour, Narine qualifie lui aussi l'ASEAN de « régime », tout en prenant soin de souligner un malaise quant aux présupposés habituels du courant néolibéral : « ASEAN has prospered by deliberately avoiding the creation of well-defined institutional structures or quasi legal binding obligations –exactly the kind of structures and obligations that neoliberalism presents as essential strengths of regimes. »¹⁴³

2.1.4. La « synthèse néo-néo » appliquée à l'Asie Pacifique

L'inclusion de la coopération sécuritaire à l'agenda de l'ASEAN et l'élan en faveur de la création d'un dialogue sécuritaire en Asie Pacifique a favorisé la production de travaux s'inspirant de la littérature institutionnaliste en Relations internationales. Or, malgré l'optimisme précédant la mise en place de l'ARF quant au potentiel de l'ASEAN comme noyau d'un régime de sécurité élargi au-delà des limites de l'organisation, la capacité de celle-

¹⁴¹ Donald E. Weatherbee, « Asean and evolving patterns of regionalism in Southeast Asia », *Asian Journal of Political Science* 1, n° 1 (1993): 32.

¹⁴² Simon, « Realism and Neoliberalism: International Relations Theory and Southeast Asian Security ».

¹⁴³ Narine, « Institutional Theory and Southeast Asia: The Case of ASEAN ».

ci à assumer le leadership des RI en Asie Pacifique est rapidement remise en question. Pour Shaun Narine, le modèle de l'ASEAN n'est tout simplement pas applicable à l'échelle de l'Asie Pacifique, caractérisée par l'interaction entre grandes puissances.¹⁴⁴ Donald Weatherbee s'interroge également sur la pertinence du nouveau forum étant donné le manque de volonté des États de l'ASEAN à poursuivre plus avant sur la voie de l'intégration : « [in] English 'arf' is an imitative word for the vocalization of a dog. One cannot resist asking if [the] ARF will be 'all bark and no bite'. »¹⁴⁵ Simon doute aussi de sa capacité à fournir des résultats concrets en matière de sécurité régionale : « To date [...], the liberals' hopes [in cooperative security] remain unrealized. »¹⁴⁶ Un tel constat ouvre ainsi la voie à une riposte réaliste, qui s'affirme dans le contexte de la crise asiatique de 1997. La coexistence des paradigmes réaliste et néolibéral qui caractérise l'état de la littérature au milieu des années 1990 fait en sorte qu'un nombre croissant de travaux cherchera à les combiner dans une version régionale de la « synthèse néo-néo ».

Ganesan postule ainsi l'existence d'une interaction entre gains relatifs et absolus dans le domaine de la sécurité en Asie du Sud-Est à l'ère post-Guerre froide : « [r]ealist state-centric behaviour can co-exist with a preference for absolute gains under changed structural circumstances, as is the case in Southeast Asia today. »¹⁴⁷ Pour l'auteur, le comportement individuel des États d'Asie du Sud-Est reste marqué par la poursuite du *self-help*. Toutefois, la transformation du système dans lequel ils évoluent depuis la fin de la Guerre froide favorise la

¹⁴⁴ Shaun Narine, « ASEAN and the ARF: The Limits of the "ASEAN Way" », *Asian Survey* 37, n° 10 (1997): 961-78.

¹⁴⁵ Donald E. Weatherbee, « Southeast Asia at Mid-Decade: Independence through Interdependence », *Southeast Asian Affairs*, 1995, 3-27.

¹⁴⁶ Simon, « Security Prospects in Southeast Asia: Collaborative Efforts and the ASEAN Regional Forum », 204.

¹⁴⁷ Narayanan Ganesan, « Testing Neoliberal Institutionalism in Southeast Asia », *International Journal* 50, n° 4 (1995): 781.

poursuite de gains absolus, pourvu que les États en saisissent l'opportunité le plus rapidement possible – à défaut de quoi la région retombera dans des logiques de compétition.¹⁴⁸ Simon évoque quant à lui une « dual-track strategy »¹⁴⁹ des États de l'ASEAN dans la poursuite de la sécurité régionale, qui allie réalisme et néolibéralisme : « each of these frameworks explains some of the variance in regional security outcomes ».¹⁵⁰ Plus récemment, d'autres auteur-e-s ont avancé que le développement de la coopération sécuritaire entre les États d'Asie du Sud-Est était caractérisé par une combinaison du bilatéralisme et du multilatéralisme comme facettes distinctes d'une même approche multiniveaux.¹⁵¹ Tow décrit ainsi une « gradual transition to an Asia-Pacific security regime incorporating both types of relationships. »¹⁵²

*

Si la « synthèse néo-néo » dans l'étude des RI de l'Asie Pacifique semble de prime abord pouvoir permettre de mieux refléter la complexité de la réalité empirique dans la période post-Guerre froide, elle n'est pas dénuée d'inconvénients. L'incapacité des paradigmes dominants à rendre compte du contexte de la région sans faire l'objet d'amendements et de concessions importantes à la perspective rivale donne lieu à une impression de plus en plus répandue que la littérature est parvenue à un cul-de-sac. Selon Alice Ba, la manifestation régionale de la « synthèse néo-néo » est la démonstration patente que « International [R]elations theory has not known what to do with ASEAN. [...] As an example of neither

¹⁴⁸ Ibid., 801-4.

¹⁴⁹ Simon, « Realism and Neoliberalism: International Relations Theory and Southeast Asian Security », 20-21.

¹⁵⁰ Ibid., 7.

¹⁵¹ Narayanan Ganesan et Ramses Amer, dir., *International Relations in Southeast Asia: Between Bilateralism and Multilateralism* (Singapour: Institute of Southeast Asian Studies, 2010).

¹⁵² William T. Tow, « Contending Security Approaches in the Asia-Pacific Region », *Security Studies* 3, n° 1 (1993): 107-8.

military balancing nor legal contract, ASEAN quite simply offers these theories little to discuss. »¹⁵³

Dans ce contexte, l'introduction d'une alternative prenant appui sur le tournant constructiviste en Relations internationales supplantera rapidement le courant néolibéral comme principale rivale au réalisme.

2.2. Le tournant constructiviste dans l'étude de l'ASEAN

La difficulté des approches rationalistes à expliquer la résilience de l'ASEAN favorise le développement d'un pan de la littérature s'intéressant à l'influence des idées, des valeurs et des normes sur la conduite des RI en Asie Pacifique. Un « tournant constructiviste » dans l'étude de la région se profile à partir du milieu des années 1990, qui propose une alternative à la combinaison des paradigmes réaliste et néolibéral pour rendre compte de la réalité empirique. Plutôt que de s'arrêter à une vision de la résilience de l'ASEAN comme « paradoxe », on appelle plutôt à un « fresh conceptual reading ».¹⁵⁴ Les conditions matérielles ne fournissant qu'une partie de l'explication, se tourner vers des facteurs idéationnels pour rendre compte du développement du régionalisme en Asie du Sud-Est et au-delà semble une avenue prometteuse.¹⁵⁵ Le courant constructiviste dans l'étude de la région s'intéresse à la construction de l'identité régionale, à la socialisation et à l'influence des normes sur la transformation des intérêts des États. L'introduction de la perspective constructiviste en Asie

¹⁵³ Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 18-20.

¹⁵⁴ Busse, « Constructivism and Southeast Asian Security ».

¹⁵⁵ Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 29; Busse, « Constructivism and Southeast Asian Security », 55; Richard Higgott, « Ideas, Identity and Policy Coordination in the Asia-Pacific », *The Pacific Review* 7, n° 4 (1994): 367-79.

Pacifique favorise également une relance du débat sur le statut de l'ASEAN comme « communauté de sécurité » selon des termes différents.

2.2.1. Le rôle de l'« ASEAN Way » dans le changement pacifique

L'intérêt accordé au rôle des normes dans l'évolution de l'ASEAN n'est pas propre au tournant constructiviste. En effet, certain·e·s avaient déjà souligné l'importance de considérer ce à quoi Jürgen Haacke réfère comme la « culture diplomatique et de sécurité » de l'ASEAN dans la conduite des RI en Asie du Sud-Est. Michael Haas, notamment, avançait l'idée d'une « Asian Way to peace », ancrée dans la spécificité culturelle de la région, comme modèle pour le dialogue de sécurité régionale en Asie Pacifique.¹⁵⁶ Par la suite, la plupart des travaux issus du camp libéral-institutionnaliste reconnaissent l'importance des normes de l'« ASEAN Way » – non-ingérence, consultation, consensus, informalité, non-confrontation, rejet de l'usage de la force, etc. – pour encadrer l'interaction des États membres. Simon, notamment, s'inscrit en droite ligne de la théorie des régimes lorsqu'il énonce que : « ASEAN has evolved into a kind of [...] regime in that norms exist for resolving conflicts among [members]. »¹⁵⁷

À la différence des travaux précédents, le courant constructiviste envisage l'« ASEAN Way » comme soutenant la formation d'une « identité régionale commune ».¹⁵⁸ Plutôt que de limiter l'analyse de l'influence des normes à une fonction « régulatrice », on s'intéresse plutôt à leur dimension « constitutive » c.-à-d. leur rôle dans la transformation des intérêts. C'est ce à

¹⁵⁶ Michael Haas, *The Asian Way to Peace: A Story of Regional Cooperation* (New York: Praeger, 1989).

Jorgensen-Dahl considère également le rôle du consensus et de la consultation dans la pratique diplomatique de l'ASEAN, in Jorgensen-Dahl, *Regional Organization and Order in South-East Asia*.

¹⁵⁷ Simon, « Realism and Neoliberalism: International Relations Theory and Southeast Asian Security », 7.

¹⁵⁸ Amitav Acharya, *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order* (Londres; New York: Routledge, 2001).

quoi Richard Higgott fait référence lorsqu'il appelle à « prendre les idées au sérieux ». ¹⁵⁹ Cet agenda est notamment porté par Amitav Acharya, pour qui : « Constructivist theory offers a more qualitatively deeper view of how institutions may affect and transform state interests and behaviour. In this view, institutions do not merely 'regulate' state behaviour, they can also 'constitute' state identities and interests. » ¹⁶⁰ Les normes de l'« ASEAN Way » sous-tendent le développement du régionalisme à l'échelle de l'ASEAN en participant à la formation d'une identité collective par le biais de la « socialisation ». Ce processus d'apprentissage, qui redéfinit les intérêts des États membres au fil de leur interaction dans le temps, permet l'émergence d'une identité collective : « The states involved develop a feeling of togetherness because norms are shared and not held individually. » ¹⁶¹

Dans l'une des analyses les plus détaillées du rôle de l'« ASEAN Way » dans le développement du régionalisme en Asie du Sud-Est, Haacke la décrit à son tour comme une « culture diplomatique et de sécurité » propre à l'organisation, et dont la fonction est avant tout de « mediate estrangement and insecurity among ASEAN leaderships ». ¹⁶² L'« ASEAN Way » fournit le « cadre intersubjectif » soutenant le développement du multilatéralisme, qui s'explique ainsi par des facteurs endogènes plutôt qu'exogènes. ¹⁶³

À l'échelle de l'ARF, Iain Johnston s'intéresse également à la façon dont l'ASEAN parvient à « socialiser » la Chine aux normes de l'« ASEAN Way », en démontrant comment

¹⁵⁹ Higgott, « Ideas, Identity and Policy Coordination in the Asia-Pacific », 369.

¹⁶⁰ Acharya, *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order*, 2001, 22.

¹⁶¹ Busse, « Constructivism and Southeast Asian Security », 53.

¹⁶² Jürgen Haacke, « ASEAN's Diplomatic and Security Culture: A Constructivist Assessment », *International Relations of the Asia-Pacific* 3 (2003): 57.

¹⁶³ Amitav Acharya, « Ideas, identity, and institution-building: From the 'ASEAN way' to the 'Asia-Pacific way'? », *The Pacific Review* 10, n° 3 (1997): 320.

celle-ci a graduellement modifié son attitude face au multilatéralisme sécuritaire, passant d'un fort scepticisme à une participation active en l'espace de quelques années. L'« ASEAN Way » favorise ainsi la création de « habits of dialogue » dans un environnement bénin, au point où les États membres en viennent à la tenir pour acquise, sur la base d'une logique de la convenance (*appropriateness*).¹⁶⁴ Katsumata adopte une position similaire en qualifiant l'ARF de « norm brewery », définit comme « a framework for the development and practice of a set of norms associated with security cooperation ».¹⁶⁵ Cette façon de concevoir l'« ASEAN Way » est centrale à la relance du débat sur le statut de l'ASEAN comme « communauté de sécurité » par le biais du courant constructiviste.

2.2.2. La relance du débat sur la « communauté de sécurité » ASEAN

Dans sa contribution à l'ouvrage *Security Communities* dirigé par Adler et Barnett,¹⁶⁶ Acharya soutient que l'ASEAN peut être considérée comme une communauté de sécurité « émergente » (*nascent*). Contrairement à ce que présupposait la perspective transactionnaliste de Karl Deutsch¹⁶⁷, le sentiment de partager un destin commun soutient chez Acharya le développement de l'interaction fonctionnelle entre les États membres, plutôt que le contraire : « In the case of ASEAN, the intersubjective and symbolic notion of community preceded the formal process of integration and functional linkages. It developed despite low initial levels of

¹⁶⁴ Alastair Iain Johnston, « Socialization in International Institutions: The ASEAN Way and International Relations Theory », dans *The Emerging International Relations of the Asia-Pacific Region*, dirigé par Michael Mastanduno et G. John Ikenberry (New York: Columbia University Press, 2003).

¹⁶⁵ Hiro Katsumata, « Establishment of the ASEAN Regional Forum: Constructing a 'Talking Shop' or a 'Norm Brewery' ? », *The Pacific Review* 19, n° 2 (2006): 181-98.

¹⁶⁶ Acharya, Amitav. « Collective Identity and Conflict Management in Southeast Asia », dans *Security Communities*, dirigé par Emanuel Adler et Michael Barnett (Cambridge: Cambridge University Press, 1998).

¹⁶⁷ Deutsch et al., *Political community and the North Atlantic area: International Organization in the Light of Historical Experience*.

interdependence and transactions, and the existence of substantial cultural and political differences among its members. »¹⁶⁸

Acharya développe davantage cet argument dans *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order*, en démontrant que l'« ASEAN Way » joue un rôle central pour l'établissement d'une « communauté de sécurité » en Asie du Sud-Est. Selon lui, la socialisation à l'« ASEAN Way » soutient la formation d'un « we-feeling ».¹⁶⁹ L'auteur envisage la communauté de sécurité comme un processus – évolutif, mais non linéaire – plutôt qu'un produit fini, qualifiant l'ASEAN de « security community-building institution ».¹⁷⁰

La vision constructiviste de l'évolution de l'ASEAN comme communauté de sécurité pâtitra toutefois de la crise asiatique de 1997. L'incapacité de l'ASEAN à parvenir à une solution multilatérale aux problèmes engendrés par la crise montre en effet que « sonner le glas du réalisme était prématuré »¹⁷¹. Selon les critiques, Acharya aurait ainsi surestimé l'impact de la socialisation à l'« ASEAN Way » sur la formation d'une identité collective parmi les États membres. Selon Rüländ :

The crisis has thrown ASEAN's collective identity into deep disarray – and thus also questions constructivist approaches. [Constructivists] have failed to take into account integration reversals. [...] The values [they] cite to support their argument are hardly able to build little more than a shallow collective identity vulnerable to crises and based

¹⁶⁸ Amitav Acharya, « Collective identity and conflict management in Southeast Asia », dans *Security Communities*, dirigé par Emanuel Adler et Michael Barnett (Cambridge: Cambridge University Press, 1998), 198-227.

¹⁶⁹ Acharya n'est pas le seul à s'intéresser à la consolidation d'un « we-feeling » entre les États de l'ASEAN, voir également Yuen Foong Khong, « ASEAN and the Southeast Asian Security Complex », dans *Regional Orders: Building Security in a New World*, dirigé par David A. Lake et Patrick M. Morgan (University Park: The Pennsylvania State University Press, 1997), 318-41.

¹⁷⁰ Acharya, *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order*, 2001.

¹⁷¹ Jürgen Rüländ, « ASEAN and the Asian Crisis: Theoretical Implications and Practical Consequences for Southeast Asian Regionalism », *The Pacific Review* 13, n° 3 (2000): 421-51.

on the smallest common denominator. [...] constructivism exaggerates processes of collective identity-building and underestimates divisive factors in regional politics.¹⁷²

Jones et Smith sont à l'origine de la critique la plus virulente du constructivisme en Asie Pacifique, dénonçant son biais normatif en faveur de l'ASEAN, qui serait présentée à tort comme un succès.¹⁷³ Le constructivisme serait ainsi à l'origine de la formation d'une « ASEANology »,¹⁷⁴ dont le manque de rigueur aurait été mis en lumière par la crise de 1997. Selon ces auteurs, l'événement marque « the effective disintegration of ASEAN as a multilateral engine of regional security » et révèle la vraie nature de l'organisation comme « imitation community »¹⁷⁵ :

ASEAN is [not] a security [...] community, either in being or in prospect. It is, in fact, an imitation community. [...] The shell delivers declarations, holds ministerial meetings, and even supports a secretariat, but beyond the flatulent musings of aging autocrats or [the pontifications of] postmodern constructivists [...] nothing of substance eventuates.¹⁷⁶

Khoo présente quant à lui l'ASEAN comme une « sunset organization » *de facto*, n'ayant pu prétendre à rien d'autre que de former une communauté de sécurité « imaginée ». L'auteur conclut que : « Notwithstanding the claims of security community advocates, ASEAN is not a nascent security community; nor will it become a consolidated security community in the foreseeable future. »¹⁷⁷

¹⁷² Ibid.

¹⁷³ David Martin Jones et Michael L. R. Smith, *ASEAN and East Asian International Relations: Regional Delusion* (Cheltenham; Northampton, MA: Edward Elgar Publishing Limited, 2006).

¹⁷⁴ David Martin Jones et Michael L. R. Smith, « Is there a Sovietology of South-East Asian studies ? », *International Affairs* 77, n° 4 (2001): 843-65.

¹⁷⁵ David Martin Jones et Michael L. R. Smith, « ASEAN's imitation community », *Orbis* 46, n° 1 (2002): 93-109.

¹⁷⁶ David Martin Jones et Michael L. R. Smith, « The Changing Security Agenda in Southeast Asia: Globalization, New Terror, and the Delusions of Regionalism », *Studies in Conflict & Terrorism* 24, n° 4 (2001): 284-85.

¹⁷⁷ Nicholas Khoo, « Constructing Southeast Asian Security: The Pitfalls of Imagining a Security Community and the Temptations of Orthodoxy », *Cambridge Review of International Affairs* 17, n° 1 (2004): 141.

Dans la foulée de la crise, l'« ASEAN Way », présentée par les constructivistes comme la source de la résilience de l'ASEAN, sera désormais largement considérée comme la principale cause de son échec à progresser au-delà du statu quo. Les appels à « réinventer l'ASEAN »¹⁷⁸ se multipliant, y compris à l'intérieur de l'ASEAN, le camp constructiviste est forcé de réajuster le tir. Si Acharya a d'abord soulevé la possibilité que la crise puisse donner l'impulsion déterminante à une réforme institutionnelle de l'ASEAN, et ainsi servir de catalyseur à la stabilité régionale à plus long terme, cette suggestion ne fait pas grand-chose pour défendre la perspective constructiviste.¹⁷⁹

Le caractère non linéaire du processus de construction d'une communauté de sécurité dans le contexte de l'ASEAN, affirmé de plus en plus clairement dans les travaux d'Acharya,¹⁸⁰ fournit une piste de solution plus prometteuse.¹⁸¹ L'auteur, qui récuse la distinction en trois phases (naissante, ascendante et mature) de la communauté de sécurité proposée par Adler et Barnett, souligne alors l'importance d'intégrer les « points de rupture » (*crisis points*) et la possibilité de déclin afin de permettre l'application du concept à un contexte non occidental.¹⁸² La valeur heuristique de l'« ASEAN Way » demeurerait ainsi intacte, puisqu'elle serait à la fois la raison du succès de l'ASEAN pendant la Guerre froide et de sa difficulté à progresser au-delà d'un certain niveau de confiance mutuelle entre ses membres. Or, cet argument n'est que partiellement convaincant d'un point de vue rationaliste.

¹⁷⁸ Tay, Estanislao et Soesastro, *Reinventing ASEAN*.

¹⁷⁹ Amitav Acharya, « Realism, Institutionalism, and the Asian Economic Crisis », *Contemporary Southeast Asia* 21, n° 1 (1999): 1–29.

¹⁸⁰ Acharya, « Collective identity and conflict management in Southeast Asia »; Acharya, *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order*, 2001; Acharya, *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order*, 2009.

¹⁸¹ Acharya, *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order*, 2001, 4.

¹⁸² Acharya, *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order*, 2009, 36-37.

2.2.3. Le débat rationalisme v. constructivisme sur l'ASEAN

La prise en compte des effets pervers de l'« ASEAN Way » transparaît très bien chez Alice Ba, pour qui « the main reasons for ASEAN's success *and failures* can be found by looking at the nature of its socialisation process and the norms that underpin it [c'est moi qui souligne]. [...] the same ideas that provided justification for organization also would create normative obstacles in the way of more formal cooperation and centralized coordination. »¹⁸³ Pour Kang, cependant, la riposte du constructivisme traduit un manque de considération pour les prérequis de la démarche scientifique :

The same social-scientific standards-falsifiability, generalizability, and clear causal logic-should apply in the study of Asian international relations as has been applied to the study of Europe. To achieve this, scholars must not dismiss evidence that does not fit their theories. Instead they must consider such evidence and sharpen their propositions so that they may be falsified.¹⁸⁴

Répondant à cette préoccupation, un certain nombre de travaux chercheront alors à « tester » l'argument selon lequel l'« ASEAN Way » aurait eu une influence sur le comportement des États et la façon dont ils conçoivent leur intérêt national.

Par un recours à l'étude de cas, plusieurs s'emploient à démontrer que « the norms [constructivists] point to as determining the putative ASEAN security community have been routinely violated. »¹⁸⁵ Selon Jones, notamment : « While 'non-interference' remains enshrined in ASEAN documents, the view that it is an 'unchanged melody', a cast-iron 'cherished

¹⁸³ Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 4;7-8.

¹⁸⁴ David C. Kang, « Getting Asia Wrong: The Need for New Analytical Frameworks », *International Security* 27, n° 4 (2003): 57-85.

¹⁸⁵ Khoo, « Constructing Southeast Asian Security: The Pitfalls of Imagining a Security Community and the Temptations of Orthodoxy », 143.

principle' or a norm that has 'socialised' member states, is not sustainable. »¹⁸⁶Or, pour les constructivistes, le fait que l'« ASEAN Way » ait parfois été transgressée par les États ne contredit pas pour autant l'influence des facteurs idéationnels sur l'évolution du régionalisme, bien au contraire. Comme le fait très justement observer Ba, il ne découle pas de la violation d'une norme qu'elle n'existe pas ou n'a jamais eu d'impact. Par ailleurs, la non-conformité à une norme est beaucoup plus facilement observable que son contraire : « To be sure, there have been a number of highly publicized instances where one state has attempted to [...] 'interfere' in the affairs of another, but [...] there have been more cases where states have chosen *not to interfere* ». ¹⁸⁷

En outre, d'autres montrent que si l'ASEAN a effectivement considéré réformer sa culture diplomatique et de sécurité dans la foulée de la crise asiatique – par le biais de propositions formelles en faveur de l'« intervention constructive », puis de l'« engagement flexible » –, cette situation ne peut être réduite à un simple calcul instrumental face à un changement des conditions objectives. Selon Katsumata, la source de tels développements est d'abord idéationnelle, située dans une transition normative à l'échelle globale qui a pour effet de pousser certains États à privilégier une approche plus flexible du principe de non-ingérence.¹⁸⁸ Quant à Haacke, il avance que les appels en faveur de la réforme résultent de considérations liées au statut et à la réputation de l'ASEAN à l'échelle internationale.

¹⁸⁶ Lee Jones, « ASEAN's Unchanged Melody? The Theory and Practice of 'Non-Interference' in Southeast Asia », *The Pacific Review* 23, n° 4 (2010): 497. Voir également Samuel Sharpe, « An ASEAN Way to Security Cooperation in Southeast Asia? », *The Pacific Review* 16, n° 2 (2003): 231-50; Tobias Nischalke, *Does ASEAN Measure Up? Post-Cold War Diplomacy and the Idea of Regional Community*, *The Pacific Review*, vol. 15, 2002.

¹⁸⁷ Ba, « On Norms, Rule Breaking, and Security Communities: A Constructivist Response », 261.

¹⁸⁸ Hiro Katsumata, « Why Is Asean Diplomacy Changing? From "Non-Interference" to "Open and Frank Discussions" », *Asian Survey* 44, n° 2 (2004): 237-54.

Surtout, si les États membres de l'ASEAN ont parfois transgressé le principe de non-ingérence, Haacke précise que « such interference did not undermine ASEAN co-operation or solidarity, primarily because it was not perceived [...] to have been designed to set a precedent ». Pourvu que cette limite ne soit pas franchie, une certaine flexibilité dans la pratique de l'« ASEAN Way » par les États membres était *de facto* tolérée.¹⁸⁹ C'est d'ailleurs ce qui explique le rejet en finalité des propositions formelles en faveur d'une réforme de l'« ASEAN Way » : « [such] proposal[s] encountered hostility because of the view that, once implemented, [they] would pave the way for forms of involvement that governments concerned would find *unpalatable*. »¹⁹⁰ Tan va dans le même sens lorsqu'il énonce que « acts of norm-breaking by ASEAN members are not automatically associated with revisionist intentions. »¹⁹¹ De ce point de vue, la réaffirmation de la pertinence de l'« ASEAN Way » par l'organisation dans le cadre du lancement formel du projet de communauté ASEAN n'est pas surprenante.

Le courant constructiviste a permis de renouveler l'étude de l'ASEAN, jusque-là caractérisée par un débat largement stérile entre les paradigmes réaliste et néolibéral. Alice Ba résume bien cette valeur ajoutée : « While traditional approaches to international relations offer various explanations for why ASEAN cooperation has been challenged and it should not work « better », much less is said about [...] why ASEAN should work at all. »¹⁹² Pour Khoo, néanmoins, la réaffirmation de l'argument de la socialisation malgré la multiplication des

¹⁸⁹ Jürgen Haacke, « The Concept of Flexible Engagement and the Practice of Enhanced Interaction: Intramural Challenges to the 'ASEAN way' », *The Pacific Review* 12, n° 4 (1999): 581-611.

¹⁹⁰ Haacke, *ASEAN's Diplomatic and Security culture: Origins, Developments and Prospects*, 169.

¹⁹¹ Tan See Seng, « Herding cats: the role of persuasion in political change and continuity in the Association of Southeast Asian Nations (ASEAN) », *International Relations of the Asia-Pacific* 13, n° 2 (2013): 8.

¹⁹² Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 2.

brèches à l'« ASEAN Way » traduit un problème plus fondamental. Selon l'auteur, le constructivisme est incapable de déterminer les conditions de la falsification :

The [...] general argument is hedged with so many qualifications that it is difficult to see when [its] advocates would declare that the security community building project has failed. Any evidence cited by a critic as evidence of a breakdown of the nascent ASEAN security community could be declared [...] as merely a bump or U-turn in the socialisation process *en route* to the achievement of a mature and consolidated security community.¹⁹³

Cette impression est partagée par Emerson, pour qui l'absence de guerre entre les États membres de l'ASEAN depuis la création de l'organisation pourrait tout aussi bien être attribuable à des facteurs exogènes – parmi lesquels l'éducation, le commerce, la technologie, la mobilité, etc. – au processus régional.

Cette situation est en bonne partie due au fait que l'« ASEAN Way », comme ciment de l'identité régionale entre les États membres ou *we-feeling*, paraît du point de vue rationaliste être à la fois présentée comme variable indépendante et dépendante dans l'étude du processus de formation de la communauté de sécurité. Khoo identifie ainsi une constante à travers l'ensemble des travaux constructivistes sur l'ASEAN et au-delà, soit « une incapacité à conceptualiser la robustesse des normes indépendamment de leurs effets, donnant ainsi lieu à une tautologie ».¹⁹⁴ Emerson pousse cet argument plus loin, allant même jusqu'à évoquer la possibilité que contrairement à ce que suggérerait Acharya, la sécurité ait en fait précédé la communauté dans le contexte de l'ASEAN : « one can even, and plausibly, reverse the arrow of causation [...] and sugges[t] that [...] it was security, achieved without community and thus

¹⁹³ Khoo, « Constructing Southeast Asian Security: The Pitfalls of Imagining a Security Community and the Temptations of Orthodoxy », 148.

¹⁹⁴ Ibid., 146.

for arguably realist reasons, that incubated community, not the other way around. »¹⁹⁵ Pour l'auteur, la principale lacune du camp constructiviste consiste en un manque de données empiriques, indépendantes et fiables sur l'existence d'une identité collective à l'intérieur de l'organisation, incluant une identification des personnes qui partagent un tel sentiment, à quel niveau d'intensité et comment cela évolue dans le temps.

La critique voulant que le constructivisme soit incapable de « mesurer »¹⁹⁶ l'identité et par conséquent ses effets sur l'émergence d'une communauté de sécurité est probablement celle qui a le plus de portée sur le camp adverse. Ainsi, Peou est par exemple poussé à reconnaître que : « ASEAN norms exist [...] but do not singlehandedly determine the grouping's institutional development. [...] Any unwarranted emphasis on collective identity as the main independent variable is misleading ». ¹⁹⁷ Si Ba s'attarde à son tour en particulier à cet élément de l'attaque de Khoo, c'est parce qu'il soulève une lacune importante au sein du camp constructiviste, déjà reconnue par Johnston,¹⁹⁸ soit la nécessité de préciser les « microprocessus » par lesquels les normes contribuent à la transformation des intérêts dans le temps.

2.2.4. La diffusion des normes de l'ASEAN et ses microprocessus

La clarification des microprocessus de la diffusion des normes occupe une part importante des travaux constructivistes sur l'ASEAN à partir du milieu des années 2000. Acharya réfère à cet agenda de recherche comme « deuxième vague » de l'étude des normes,

¹⁹⁵ Emmerson, « Security, Community, and Democracy in Southeast Asia: Analyzing ASEAN », 172.

¹⁹⁶ Khoo, « Constructing Southeast Asian Security: The Pitfalls of Imagining a Security Community and the Temptations of Orthodoxy », 139.

¹⁹⁷ Sorpong Peou, « Merit in Security Community Studies », *International Relations of the Asia-Pacific* 5, n° 2 (2005): 267-74.

¹⁹⁸ Johnston, « Socialization in International Institutions: The ASEAN Way and International Relations Theory ».

davantage axée sur « the agency role of norm-takers ». Ce recentrage doit permettre de fournir une explication normative convaincante au proverbial « dog who didn't bark »¹⁹⁹, soit l'absence de changement institutionnel. Dans un article intitulé « How Ideas Spread: Whose Norms Matter? Norm Localization and Institutional Change in Asian Regionalism », paru en 2004 dans la revue *International Organization*, Acharya démontre que :

Local actors do not remain passive targets and learners as transnational agents, acting out of a universal moral script to produce and direct norm diffusion in world politics. [They] also promote norm diffusion by actively borrowing and modifying transnational norms in accordance with their preconstructed normative beliefs and practices.²⁰⁰

Afin de décrire ce processus, Acharya développe le concept de « localisation » – depuis rebaptisée « constitutive localization »²⁰¹ –, qui fournit une explication dynamique de la diffusion des normes. L'auteur s'intéresse donc à la manière dont des normes d'origine étrangère sont reconstruites localement de façon à les faire correspondre à un « cognitive prior ».²⁰² Selon l'auteur, « Localization, not wholesale acceptance or rejection, settles most cases of normative contestation. » Ainsi, contrairement à ce qu'indiquaient les travaux précédents sur le sujet,²⁰³ Acharya montre ainsi que : « shifts in the global normative

¹⁹⁹ Jeffrey T. Checkel, « The Constructivist Turn in International Relations Theory », *World Politics* 50, n° 2 (1998): 339.

²⁰⁰ Amitav Acharya, « How Ideas Spread: Whose Norms Matter? Norm Localization and Institutional Change in Asian Regionalism », *International Organization* 58, n° 2 (2004): 269.

²⁰¹ Amitav Acharya, *Whose Ideas Matter: Agency and Power in Asian Regionalism* (Ithaca: Cornell University Press, 2009).

²⁰² Acharya, « How Ideas Spread: Whose Norms Matter? Norm Localization and Institutional Change in Asian Regionalism », 240.

²⁰³ Katsumata, « Why Is Asean Diplomacy Changing? From “Non-Interference” to “Open and Frank Discussions” »; Haacke, « The Concept of Flexible Engagement and the Practice of Enhanced Interaction: Intramural Challenges to the ‘ASEAN way’ ».

environment alone do not produce normative and institutional change at the regional level at the expense of preexisting normative frameworks and social arrangements. »²⁰⁴

L'influence des écrits d'Acharya sur la localisation est manifeste dans la littérature sur la « contestation normative » dans le contexte de l'ASEAN.²⁰⁵ Avery Poole prend notamment appui sur ce concept pour élucider l'influence de conceptions divergentes de la légitimité – domestique, interne (ou régionale) et externe – dans le contexte de l'élaboration de la Charte de l'ASEAN, adoptée en 2007.²⁰⁶ Kasira Cheeppensook ²⁰⁷ révèle à son tour l'importance de prendre en compte ce qu'elle qualifie d'« ASEAN's lifeworld », auquel les participant·e·s au processus de négociation réfèrent, dans le but de comprendre pourquoi certaines normes sont codifiées dans la Charte et d'autres non.²⁰⁸ Ba souligne quant à elle l'importance de certaines idées préexistantes sur la région dans l'impulsion en faveur de la création de l'ASEAN, reconnaissant que : « In the ASEAN case, regional ideas [...] are made more salient by their resonance with the familiar. »²⁰⁹ D'autres participent également à l'entreprise de clarification des microprocessus de la socialisation en s'intéressant à la façon dont la « persuasion » est employée dans le contexte de l'ASEAN pour bâtir le consensus.²¹⁰ Pour Tan, « political

²⁰⁴ Acharya, « How Ideas Spread: Whose Norms Matter? Norm Localization and Institutional Change in Asian Regionalism », 270.

²⁰⁵ David Capie, « Localization as Resistance: The Contested Diffusion of Small Arms Norms in Southeast Asia », *Security Dialogue* 39, n° 6 (2008): 637-58; Jürgen Rüländ, « The Limits of Democratizing Interest Representation: ASEAN's Regional Corporatism and Normative Challenges », *European Journal of International Relations* 20, n° 1 (2014): 237-61.

²⁰⁶ Avery Poole, « Institutional Change in Regional Organizations: The emergence and evolution of ASEAN norms » (University of British Columbia, 2013).

²⁰⁷ Kasira Cheeppensook, « The development of the ASEAN Charter: Origins and norm codification » (London School of Economics and Political Science, 2013).

²⁰⁸ Ibid.

²⁰⁹ Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 33.

²¹⁰ Johnston, « Socialization in International Institutions: The ASEAN Way and International Relations Theory »; Tan, « Herding cats: the role of persuasion in political change and continuity in the Association of Southeast Asian Nations (ASEAN) ».

suasion is [...] the key modality through which ASEAN members develop shared perspectives and, where possible, ensure collective assent to an existing or emerging norm ».²¹¹

Dans ce recentrage sur les mécanismes de diffusion – et de contestation – des normes à une échelle d’analyse « micro » transparaît très nettement une volonté d’aligner la prise en compte de la dimension normative des relations internationales sur les principes associés à la méthode scientifique. Un tel parti pris a l’avantage de faciliter le dialogue avec les approches rationalistes. Plusieurs auteur·e·s associé·e·s à la perspective constructiviste des études de l’ASEAN répondront ainsi à l’appel en faveur de l’« éclectisme analytique »²¹², porté notamment par Peter Katzenstein, dans l’étude des RI de l’Asie Pacifique.

2.2.5. La *via media*, une nouvelle orthodoxie dans l’étude de l’ASEAN ?

L’« éclectisme analytique » semble de prime abord particulièrement fécond pour un domaine qui paraît depuis le début mal adapté à la recherche de la « pureté paradigmatique ».²¹³ Dans la foulée de la crise asiatique, la majorité des auteur·e·s constructivistes ont ainsi opté pour la recherche de plus en plus affirmée d’un terrain d’entente (*middle-ground*)²¹⁴ entre le rationalisme et le constructivisme. La poursuite d’une *via media* est

²¹¹ Ibid., 1.

²¹² Rudra Sil et Peter J. Katzenstein, « Analytic Eclectism », dans *Beyond Paradigms: Analytic Eclectism in the Study of World Politics* (Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2010), 1-23.

²¹³ Peter J. Katzenstein et Nobuo Okawara, « Japan, Asian-Pacific Security, and the Case for Analytical Eclecticism », *International Security* 26, n° 3 (2001): 153-85; Peter J. Katzenstein, « Regionalism and Asia », *New Political Economy* 5, n° 3 (2000): 353-68; Christopher Hemmer et Peter J. Katzenstein, « Why is There No NATO in Asia? Collective Identity, Regionalism, and the Origins of Multilateralism », *International Organization* 56, n° 3 (2002): 575-607; Sil et Katzenstein, « Analytic Eclectism ».

²¹⁴ Cette tendance est encore une fois représentative de l’évolution du champ des RI en général, voir Emanuel Adler, « Seizing the Middle Ground », *European Journal of International Relations* 3, n° 3 (1997): 319-63; James Fearon et Alexander Wendt, « Rationalism v. Constructivism - A Skeptical View », dans *Handbook of International Relations*, dirigé par Walter Carlsnaes, Thomas Risse et Beth A. Simmons (Londres; Thousand Oaks; New Delhi: SAGE Publications, 2002), 52-68.

manifeste dans le « réalisme constructiviste » (*constructive realism*) privilégié par Peou,²¹⁵ ou encore le « constructivisme rationaliste » de Katsumata.²¹⁶ Elle motive également un recours à l'« English School », notamment par Narine, pour expliquer la résilience de l'ASEAN.²¹⁷ Rüländ démontre également fort bien ce parti pris pour l'éclectisme théorique. Pour l'auteur, l'organisation reflète « a mix of realist and institutionalist elements changing according to circumstances [and the] values, norms, perceptions of history and culture of its members. »²¹⁸ Le fait que ce genre de solutions trouve également un écho à l'extérieur du camp constructiviste contribue d'autant plus à convaincre de la pertinence du « bridge building ». Ainsi, Emmerson – dont les travaux s'inspirent du courant libéral – décourage lui aussi la polarisation entre le réalisme et le constructivisme, qu'il présente comme une « vindication of the extremes » :

[F]or all the differences that keep them apart, these perspectives are not mutually exclusive. They are more like [the] axioms, preferences, and logics of inference used by different blind persons touching different parts of the regionalist elephant – each touching fitting whatever is at hand into what she or he already 'knows' is important, interesting and necessary to comprehend the animal as a whole.²¹⁹

La même impression transparaît enfin dans le bilan offert par Amitav Acharya et Richard Stubbs sur l'état de la littérature en RI sur l'Asie du Sud-Est : « Southeast Asian studies need

²¹⁵ Peou, « Merit in Security Community Studies ».

²¹⁶ Katsumata, « Establishment of the ASEAN Regional Forum: Constructing a 'Talking Shop' or a 'Norm Brewery' ? ».

²¹⁷ Shaun Narine, « The English School and ASEAN », *The Pacific Review* 19, n° 2 (2006): 199-218.

²¹⁸ Rüländ, « ASEAN and the Asian Crisis: Theoretical Implications and Practical Consequences for Southeast Asian Regionalism », 424.

²¹⁹ Donald K. Emmerson, « What Do the Blind-Sided See? Reapproaching Regionalism in Southeast Asia », *The Pacific Review* 18, n° 1 (2005): 18.

not be dominated by either realism or constructivism, but can accommodate a diversity that vastly enriches our understanding of regional conflict and order. »²²⁰

Or, la faveur donnée à la combinaison des approches, si elle permet au constructivisme de se parer d'une aura de légitimité scientifique, a pour contrepartie une concession importante et potentiellement nuisible à sa valeur ajoutée. Elle se situe dans la convergence de la grande majorité des auteur·e·s constructivistes sur une épistémologie positiviste, qui est non seulement superflue, mais contre-productive à la vitalité du programme de recherche. Cette critique fait l'objet de la section suivante.

*

Le tournant constructiviste dans les études de l'ASEAN et des RI de l'Asie Pacifique a permis d'insuffler un degré de sophistication à une littérature jusque-là largement a-théorique. Le courant constructiviste s'est posé en une alternative convaincante aux paradigmes dominants face à leur difficulté à expliquer la résilience de l'ASEAN comme organisation de sécurité régionale, en particulier durant la Guerre froide. La majorité des travaux constructivistes sur l'ASEAN sont toutefois tributaires d'une certaine branche de la perspective constructiviste en Relations internationales, et s'inscrivent dans la lignée d'un projet destiné à créer une *via media* avec le rationalisme. Si le constructivisme a été qualifié, à tort ou à raison, de « nouvelle orthodoxie » tant dans le contexte de l'Asie Pacifique²²¹ qu'à

²²⁰ Amitav Acharya et Richard Stubbs, « Theorizing Southeast Asian Relations: An Introduction », *The Pacific Review* 19, n° 2 (2006): 125-34.

²²¹ Khoo, « Constructing Southeast Asian Security: The Pitfalls of Imagining a Security Community and the Temptations of Orthodoxy »; David Martin Jones et Michael L. R. Smith, « Constructing Communities: The Curious Case of East Asian Regionalism », *Review of International Studies* 33, n° 1 (2007): 165-86.

l'échelle de la discipline,²²² c'est d'abord en référence à sa forme « dominante » (*mainstream*).²²³ Une alternative à ce « pluralisme », beaucoup moins pluriel qu'il n'y paraît *a priori* puisqu'il est réduit aux approches privilégiant une épistémologie positiviste, se trouve dans le développement d'une perspective discursive des RI de l'Asie Pacifique.

2.3. Une approche discursive des RI de l'Asie Pacifique

Le parti pris de la majorité des auteur·e·s associé·e·s à la perspective constructiviste des RI de l'Asie Pacifique en faveur de la construction d'une *via media* avec le rationalisme ne fait toutefois pas l'unanimité. À partir du milieu des années 2000, certain·e·s chercheront à se dissocier plus clairement de travaux cherchant à « tester » l'influence d'éléments idéationnels sur le développement du régionalisme. En effet, il semble plus prometteur de dépasser la mise en valeur de l'influence combinée de facteurs matériels et normatifs sur une réalité empirique considérée comme « objective ». Un pan émergent de la littérature, dont les tenants se réclament alternativement de l'institutionnalisme discursif, du constructivisme critique ou du poststructuralisme, s'intéresse plutôt à l'influence du « discours » sur la construction sociale de la réalité.

Parmi ces travaux, on peut identifier deux conceptions distinctes du rôle du « discours » en Relations internationales. La première – qu'on peut qualifier de « superficielle » ou *thin* – aborde le « discours » comme une courroie de transmission des facteurs idéationnels – idées, normes, valeurs, etc. –, permettant de les appréhender comme phénomène social. À défaut de pouvoir « entrer dans la tête » des gens, ces travaux conservent

²²² Friedrich Kratochwil, « Constructing a New Orthodoxy? Wendt's "Social Theory of International Politics" and the Constructivist Challenge », *Millennium - Journal of International Studies* 29, n° 1 (2000): 73-101.

²²³ Tan See Seng, « Rescuing Constructivism from the Constructivists: A Critical Reading of Constructivist Interventions in Southeast Asian Security », *The Pacific Review* 19, n° 2 (2006): 239-60.

un intérêt fondamental pour le rôle des idées, mais incluent davantage de considération pour la création de « sens partagé » (*collective meaning*) comme moteur du processus communautaire. La seconde interprétation – « approfondie » ou *thick* – du rôle du discours, privilégiée dans cette thèse, se démarque encore plus clairement du constructivisme dominant en intégrant la dimension « productive » du discours à l'analyse des RI de l'Asie Pacifique. Une telle perspective reconnaît qu'il n'y a rien de « naturel » dans les relations internationales, un phénomène foncièrement social, qui ne peut être appréhendé comme réalité objective indépendante du langage employé pour y faire référence.

2.3.1. Le discours comme mécanisme de diffusion des idées sur l'ASEAN

La combinaison d'une ontologie constructiviste avec une épistémologie positiviste n'est pas la seule avenue pour les auteur·e·s s'identifiant au constructivisme, y compris dans l'étude de l'Asie Pacifique. En plein cœur du débat sur le statut de l'ASEAN comme « communauté de sécurité », Alice Ba prend ainsi ses distances face à ce qu'elle identifie chez Acharya comme « an inclination to test the regulative effects of ASEAN norms ». Un tel objectif, d'autant plus qu'il est privilégié par le porte-étendard du constructivisme en Asie Pacifique, détourne la discussion de la préoccupation fondamentale de cette approche pour les processus « constitutifs » – soit « how [...] things in the world [are] put together so that they have the properties they have. »²²⁴

L'ambivalence d'Acharya, qui privilégie plus souvent qu'à son tour un langage causal,²²⁵ sur cette question limite selon Ba la portée de sa contribution, en plus d'alimenter la

²²⁴ Ba, « On Norms, Rule Breaking, and Security Communities: A Constructivist Response », 261-62.

²²⁵ L'adoption d'un langage causal entre la diffusion des normes et le changement institutionnel est explicite dans Acharya, *Whose Ideas Matter: Agency and Power in Asian Regionalism*.

confusion du côté des critiques. Si Ba s'intéresse davantage à l'influence constitutive des idées sur la conduite des RI, l'importance qu'elle accorde à la clarification des mécanismes par lesquels celles-ci sont partagées socialement par les acteurs et actrices du régionalisme la pousse à étudier plus directement le rôle du « langage » : « For an organization frequently criticized for being “all talk”, it seems especially fitting to consider the role played by talking [...] in ASEAN. »²²⁶

Cet intérêt pour le langage n'est pas étranger aux auteur·e·s étudiant l'ASEAN dans une perspective constructiviste. En effet, leur méthodologie – souvent implicite – inclut généralement une analyse de la documentation officielle de l'organisation, ce qui leur permet de retracer le processus de socialisation à de nouvelles normes. Acharya lui-même, dans ses travaux sur la localisation, s'intéresse aux mécanismes de « framing » et de « grafting » ainsi qu'à la manière dont les liens entre d'anciennes et de nouvelles normes sont activement construits par les « norm entrepreneurs » pour faciliter leur adhésion. L'auteur, qui s'inspire à cet égard des travaux de Finnemore et Sikkink, attribue à ces individus la capacité à « créer » des enjeux « by using language that names, interprets, and dramatizes them ».²²⁷ Johnston s'intéresse quant à lui à la transformation du langage employé dans le contexte de l'ARF comme le reflet d'un changement d'attitude à l'égard du multilatéralisme. Il reconnaît par ailleurs explicitement que le « discours » sur le régionalisme en Asie Pacifique circonscrit graduellement la façon appropriée de parler de – et d'agir sur – la sécurité régionale. Au même titre que Ba, Johnston accorde en outre une place importante à la mobilisation d'« arguments »

²²⁶ Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 37.

²²⁷ Cette citation de Finnemore et Sikkink est mobilisée dans Acharya, « How Ideas Spread: Whose Norms Matter? Norm Localization and Institutional Change in Asian Regionalism », 243.

spécifiques comme façon de soutenir le processus communautaire.²²⁸ Ainsi, c'est principalement à partir de l'étude du langage que les constructivistes s'intéressant au processus de socialisation, à la persuasion ou à l'internalisation tirent leurs conclusions sur la transformation des « attitudes », du « comportement », des « valeurs », des « idées » et des « normes » dans le temps.

Or, à la différence de la plupart des travaux de ce genre, dans lesquels le discours est en fait réduit à un simple reflet d'autres éléments idéationnels, Alice Ba se distingue en traitant son influence de façon plus explicite. Le langage est ainsi présenté comme la principale manière dont les individus transposent leurs représentations du monde lors d'interactions sociales. Pour l'auteure, le langage est fondamental à toute analyse s'intéressant à la dimension *sociale* des idées plutôt que de les traiter comme un phénomène « mental » - à l'instar des travaux sur l'« internalisation ». En effet, c'est par le langage que celles-ci sont « partagées » socialement, et c'est donc à travers lui qu'il devient possible de dépasser le problème méthodologique découlant de l'impossibilité d'« entrer dans la tête » des gens. Selon cette perspective, mettre l'accent sur le discours est donc considéré comme une avenue prometteuse pour expliquer « how, where, when and why new ideas emerge and why they are picked up. »²²⁹

En cela, Ba s'inscrit plus spécifiquement dans la lignée des travaux d'Onuf, pour lequel « talking may be the most important way that we go about making the world what it

²²⁸ Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*; Johnston, « Socialization in International Institutions: The ASEAN Way and International Relations Theory ».

²²⁹ Diane Stone, « The ASEAN-ISIS Network: Interpretive Communities, Informal Diplomacy and Discourses of Region », *Minerva* 49, n° 2 (2011): 245.

is. »²³⁰ Ainsi, pour Ba: « The acts of communication – oral, written, other – are the ways in which actors express what they are thinking and how they think they are ». ²³¹ Par conséquent, s'intéresser aux échanges publics entre les acteurs et actrices du processus régional – à l'argumentation, la justification, la rationalisation et le débat – révèle des aspects-clés de la façon dont certains problèmes, au même titre que les solutions appropriées à ceux-ci, sont construits socialement :

It is through talking that ASEAN [...] states have identified, maintained, and pursued points of consensus [...] on relations and various issues of common concern. It is through talking that [they] have developed new thinking [about regional security] based on a culture of restraint, respect, and responsibility that is dramatically different from [pre-ASEAN] conflict-torn Southeast Asia. It is through talking that states have come to view [...] regionalism as an appropriate and indeed necessary response to particular problems that might otherwise be better addressed via other means given their different [...] security interests and preferences. [...] As a dialogue-driven process, ASEAN regionalism is in fact a lot of talk; however, it is not talk without substantive [...] effects.²³²

Le langage n'est donc plus simplement traité comme un type de données pour accéder à d'autres facteurs dans lesquels situer l'explication, mais comme ayant lui-même des *effets*, en cela qu'il délimite le champ des possibles et porte une certaine interprétation de la réalité, caractérisée par un pairage « problème/solution ». Ainsi, Alice Ba ouvre la voie à une reconnaissance de la dimension « productive » du langage. Or, malgré ces allusions sporadiques à la performativité du langage, l'auteure considère néanmoins les idées comme le facteur fondamental de son argument lorsqu'elle énonce que « [t]alking, however, has to have

²³⁰ Nicholas G. Onuf, *World of Our Making: Rules and Rule in Social Theory and International Relations* (Columbia, SC: University of South Carolina Press, 1989)..

²³¹ Ba, *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 37.009, 37.

²³² *Ibid.*, 5.

a starting point », et que ce point de départ est à situer dans les idées. Elle reste par conséquent solidement ancrée dans le camp constructiviste.

2.3.2. La dimension « productive » du discours en Asie Pacifique

À la différence du constructivisme « dominant » comme des auteur·e·s qui privilégient une conception « superficielle » (*thin*) du discours comme vecteur d'autres facteurs idéationnels, un pan distinct de la littérature aborde de front ce à quoi Tan See Seng réfère comme « the productiveness of discourse ». Selon cette perspective, qui cherche à combler un angle mort important de la branche moderniste du constructivisme, le discours n'est pas seulement la façon dont l'identité est partagée socialement. Il détient également une fonction « performative », en ce qu'il a pour effet de délimiter la façon appropriée de parler de la réalité, contribuant par le fait même à la (re)produire. En effet, plutôt que de réduire le langage et le discours à un rôle de « conduit » pour la diffusion d'autres facteurs, une approche « discursive » des RI considère que « no human comprehension of the region and its security concerns is conceivable apart from the language and interpretative [...] dispositions that contribute to its making. »²³³ Puisqu'il n'est pas considéré possible, d'un point de vue méthodologique, d'identifier un pouvoir des idées indépendant de leur formulation par l'intermédiaire du langage, une telle perspective privilégie le discours « en soi » comme ontologie.

Parmi les auteur·e·s qui optent pour cette approche dans l'étude des RI de l'Asie Pacifique, Tan See Seng se démarque par sa critique du constructivisme « dominant », en particulier dans l'étude de l'Asie Pacifique. Tan dénonce la propension de la littérature

²³³ Tan See Seng, *The Making of the Asia Pacific: Knowledge Brokers and the Politics of Representation* (Amsterdam: Amsterdam University Press, 2013), 20.

constructiviste sur l'ASEAN à rechercher l'« essence » des relations internationales dans la région : « What much of Asia Pacific constructivism likely reveals is the desire to discover, or perhaps recover, the ostensible *essence* or fundamental nature of [regional] security. In that respect, constructivists are no different from neo-realist and neo-liberal rationalists »²³⁴. Cette quête traverse de façon générale le constructivisme en Relations internationales (voir chapitre 3). Elle prend source dans l'adhésion d'une majorité de constructivistes à une épistémologie positiviste, ainsi qu'une volonté de rendre compte du « monde réel », ce qui leur permettrait se dissocier du « postmodernisme ».²³⁵ Cette position est manifeste chez Katsumata, dont l'objectif avoué est d'expliquer « events in the real world »²³⁶, ou encore chez Peou²³⁷, pour qui même le constructivisme d'Acharya est « a bit radical ».²³⁸

La volonté initiale du tournant constructiviste en Asie Pacifique de dépasser les limites d'une approche rationaliste se heurte à leur plus récente convergence sur la recherche d'une *via media*, qui semble contradictoire à leur programme de recherche.²³⁹ En effet, si elle rend le constructivisme plus « acceptable » aux yeux de ses critiques, une telle stratégie s'opère au détriment de la valeur ajoutée de ce courant. Selon Tan, chercher à rendre compte du « monde

²³⁴ Tan, *The Making of the Asia Pacific: Knowledge Brokers and the Politics of Representation*, 28.

²³⁵ Cette expression est souvent employée dans un sens péjoratif pour caractériser l'ensemble des approches qui rejettent la théorie de la vérité-correspondance. La critique adressée au post-modernisme est abordée plus en détail dans le chapitre suivant.

²³⁶ Katsumata, « Establishment of the ASEAN Regional Forum: Constructing a 'Talking Shop' or a 'Norm Brewery'? », 439. Une telle formule est typiquement employée pour se démarquer du postmodernisme et d'une approche dite « nothing but the text », souvent présentée, à tort, comme niant l'existence d'un monde réel. Le chapitre suivant aborde cette question plus en détail.

²³⁷ Sorpong Peou, « The ASEAN Regional Forum and International Security in East Asia: a case for constructive realism? », Working Papers No. 1 (1999), Institute of Southeast Asian Studies (ISEAS), Singapore.

²³⁸ Peou, « Merit in Security Community Studies », 133.

²³⁹ Maja Zehfuss, *Constructivism in International Relations: The Politics of Reality* (Cambridge: Cambridge University Press, 2004); Charlotte Epstein, « Constructivism or the Eternal Return of Universals in International Relations: Why Returning to Language is Vital to Prolonging the Owl's Flight », *European Journal of International Relations* 19, n° 3 (2013): 499-519; Roxanne Lynn Doty, « Desire All the Way Down », *Review of International Studies* 26, n° 1 (2000): 137-39; Kratochwil, « Constructing a New Orthodoxy? Wendt's "Social Theory of International Politics" and the Constructivist Challenge ».

réal » reflète la poursuite d'un objectif difficilement conciliable avec le fait d'appréhender les RI comme phénomène social. Par conséquent, « constructivism could conceivably end up deconstructing the very foundations it seeks to establish in AP security studies. »²⁴⁰ À la différence de la majorité des auteur·e·s constructivistes sur l'Asie Pacifique, qu'il décrit comme des « rationalistes ayant lu Foucault »²⁴¹, Tan propose plutôt d'envisager la sécurité régionale non pas comme une réalité objective dont il faudrait rendre compte le plus fidèlement possible, mais comme un discours mis en forme à partir de la fin de la Guerre froide.²⁴²

Tan révèle ainsi trois caractéristiques principales du « discours » sur la sécurité régionale : 1. L'Asie Pacifique est construite comme une région cohérente, 2. L'environnement sécuritaire post-Guerre froide est présenté comme « incertain », notamment en raison de la prolifération de menaces transnationales et non militaires à la sécurité, et 3. L'État est érigé en unité par excellence de la conduite des relations internationales.²⁴³ Par le biais de ces éléments – qui sont traités dans la thèse comme les prémisses fondamentales du discours sur la sécurité régionale – « the so-called ASEAN model of regional security »²⁴⁴ est présenté comme la seule façon d'assurer la stabilité régionale.

L'auteur s'intéresse en particulier aux « regional knowledge communities », soit les intellectuel·le·s, analystes et praticien·ne·s qui prétendent détenir une expertise de la sécurité

²⁴⁰ Tan, « Rescuing Constructivism from the Constructivists: A Critical Reading of Constructivist Interventions in Southeast Asian Security », 241.

²⁴¹ Ibid., 245. Tan reprend ici une expression employée par Robert Keohane dans sa revue critique de *Social Theory of International Politics* d'Alexander Wendt. Voir Robert O. Keohane, « Ideas part-way down », *Review of International Studies* 26 (2000): 125-30.

²⁴² Tan, *The Making of the Asia Pacific: Knowledge Brokers and the Politics of Representation*.

²⁴³ Tan décrit cette caractéristique comme « an ontological commitment to the state ». Voir Ibid., 21.

²⁴⁴ Tan See Seng, *The Role of Knowledge Communities in Constructing Asia-Pacific Security: How Thought and Talk Make War and Peace* (Lewiston, New York: Edwin Mellen, 2007), 121.

régionale en Asie Pacifique – en particulier ceux et celles qui gravitent au sein des réseaux de l’ASEAN-ISIS et du CSCAP. Ces « knowledge brokers » participent selon Tan à l’instauration d’un monopole sur la façon légitime et correcte de parler de la « réalité » de la sécurité régionale, avec pour effet la marginalisation des interprétations alternatives.

Tan n’est pas le seul à privilégier une approche discursive de la diplomatie informelle en Asie Pacifique. Diane Stone, par exemple, s’intéresse également à l’ASEAN-ISIS, cette fois en tant qu’« interpretive community », dont le pouvoir prend sa source dans sa capacité à projeter une certaine vision de la connaissance sur la région.²⁴⁵ Quant à Erin Zimmerman, elle prend assise sur l’« institutionnalisme discursif »²⁴⁶ pour démontrer comment les principaux réseaux de *think tanks* de l’Asie Pacifique parviennent, par le biais d’un discours sur la sécurité non traditionnelle, à se positionner comme alternative à la gouvernance sécuritaire formelle.

Enfin, Freistein se démarque de la littérature sur la diplomatie « Track 2 » en proposant une analyse « déconstructionniste » du langage officiel de l’ASEAN. Par son étude de l’élaboration de la Charte de l’ASEAN, elle montre que l’organisation, en tant qu’institution internationale, peut être conçue comme « une toile complexe de pratiques intertextuelles, où le contenu des « textes » est un sujet de contestation politique ». L’auteure justifie cet angle particulier de l’étude des organisations internationales de la manière suivante :

The production of text can be regarded as one of the central tasks of international institutions, and the meaning of this text for politics is vital. As a legal basis, as points

²⁴⁵ Stone, « The ASEAN-ISIS Network: Interpretive Communities, Informal Diplomacy and Discourses of Region », 253.

²⁴⁶ Vivien A. Schmidt, « Discursive Institutionalism: The Explanatory Power of Ideas and Discourse », *Annual Review of Political Science* 11, n° 1 (2008): 303-26; Vivien A. Schmidt, « Taking Ideas and Discourse Seriously: Explaining Change through Discursive Institutionalism as the Fourth ‘New Institutionalism’ », *European Political Science Review* 2, n° 1 (2010): 1-25.

of reference for political decisions, and as ‘discursive monuments’ structuring political reality, texts produce the conditions for and are part of political action. Texts produced within an institutional discourse have a performative dimension in that they need to be embedded in political practices – in the performing of institutional text, an institution is both stabilised and changed.²⁴⁷

Cette conception des organisations internationales est partagée par cette thèse. En effet, elle récuse une tendance répandue, mais trompeuse à postuler une séparation artificielle entre le discours et la pratique de la gouvernance internationale, ce qui réduit le premier à de la rhétorique sans effets concrets. Cette fausse dichotomie, qui sert dans le cas de l’ASEAN à dénoncer son incapacité à « joindre la parole aux actes » est réductrice puisqu’elle néglige l’impact du langage sur la structuration du champ des possibles.

A contrario, le « discours » est ici entendu, à l’instar de Stone, comme « a system that, through language [...], structures the way we perceive reality [and] shapes [...] how some things come to be regarded as normal or legitimate – the ‘taken-for-granted’ features of a social order. »²⁴⁸. À ce titre, il joue un rôle important dans la résilience de l’ASEAN comme organisation de sécurité régionale. Une approche discursive fournit ainsi une alternative prometteuse à la littérature constructiviste sur l’« ASEAN Way » pour comprendre le processus par lequel, pour reprendre la formule de Freistein, [ASEAN] is both stabilised and changed »²⁴⁹

*

Face à la convergence des courants sur une conception positiviste de la quête de la connaissance, et la faveur donnée à un éclectisme théorique beaucoup moins pluraliste qu’il

²⁴⁷ Katja Freistein, « A Living Document: Promises of the ASEAN Charter », *The Pacific Review* 26, n° 4 (2013): 412.

²⁴⁸ Stone, « The ASEAN-ISIS Network: Interpretive Communities, Informal Diplomacy and Discourses of Region », 253.

²⁴⁹ Freistein, « A Living Document: Promises of the ASEAN Charter », 412.

n'y paraît *a priori*, la littérature sur l'ASEAN s'est depuis quelques années entrouverte aux approches post-positivistes. Un certain nombre d'auteur·e·s, dont les travaux s'inscrivent dans le camp « réflexif » de la théorie des RI, s'intéressent au rôle du discours dans la construction sociale de la réalité, favorisant ainsi un renouveau dans l'étude des RI de l'Asie Pacifique.

Conclusion

La résilience de l'ASEAN comme organisation de sécurité régionale peut facilement être considérée comme paradoxale pour les théories dominantes en Relations internationales. En effet, un inconfort surgit de façon récurrente dans une littérature qui est appelée à discuter de l'ASEAN à partir de présupposés développés par une discipline encore largement pensée par et pour l'Occident. Par ailleurs, de nombreux travaux sur l'ASEAN ont eux-mêmes tendance à souligner la particularité du contexte régional – qu'il s'agisse de l'Asie du Sud-Est, de l'Asie de l'Est ou de l'Asie Pacifique – pour justifier le recours à l'éclectisme théorique, ce qui contribue à la confiner aux marges de la discipline.²⁵⁰ Dans ce contexte, il n'est par conséquent pas étonnant que la résilience de l'ASEAN comme organisation régionale de sécurité soit présentée comme une « anomalie ».

Parmi les auteur·e·s qui s'intéressent à la région durant la Guerre froide, on remarque d'abord une tendance à la réduire à un terrain de la rivalité entre grandes puissances à l'échelle internationale. Étant donné la faiblesse des capacités matérielles et les préférences divergentes des États de l'ASEAN, la littérature, ancrée dans une perspective réaliste des RI, se consacre à démontrer à quel point les possibilités de coopération y sont limitées. Après la fin de la Guerre

²⁵⁰ Acharya et Buzan, *Non-Western International Relations Theory: Perspectives On and Beyond Asia*; Pierre P. Lizée, *A Whole New World: Reinventing International Studies for the Post-Western World* (New York: Palgrave Macmillan, 2011).

froide, une percée du courant libéral permet la mise en forme d'une vision plus optimiste du régionalisme sous l'égide de l'ASEAN, qui reste pourtant largement considérée comme un phénomène contre-factuel à l'expérience européenne. Face à la complexité d'une réalité empirique où confrontation et collaboration coexistent dans les relations entre les États, le débat interparadigmatique devient rapidement stérile. Une version locale de la synthèse néo-néo, d'abord considérée plus féconde, aboutit également à un cul-de-sac.

Au milieu des années 1990, un « tournant constructiviste » opéré dans la discipline prend forme dans l'étude de l'Asie Pacifique, qui permet de dépasser les limites des approches rationalistes en s'intéressant au rôle de facteurs idéationnels – en particulier l'« ASEAN Way » – dans la résilience de l'ASEAN. Or, la difficulté de ce courant à rendre compte du positionnement malaisé de l'organisation entre inertie et changement depuis le tournant du 21^e siècle favorise la recherche d'une *via media* entre le rationalisme et le constructivisme. La convergence de la littérature sur une épistémologie positiviste dans la période récente, si elle favorise le dialogue entre les approches, a également eu pour effet de circonscrire la conversation sur l'ASEAN à la recherche de l'« essence » des RI de l'Asie Pacifique, et de la sécurité régionale en particulier. L'une des principales conséquences de ce développement est de limiter le potentiel de la perspective constructiviste sur l'Asie Pacifique à combler les lacunes de la synthèse néo-néo.

Depuis quelques années, pourtant, un certain nombre de travaux sur l'ASEAN et les RI de l'Asie Pacifique cherchent à développer une position plus « critique » par rapport au constructivisme dit « dominant ». Ce pan de la littérature déplace le regard des normes, idées et valeurs vers le langage et la production de sens partagé (*collective meaning*). Une approche interprétative, axée sur le rôle du « discours » dans la construction sociale de la réalité, forme

ainsi une alternative prometteuse pour étudier la résilience de l'ASEAN comme organisation de sécurité régionale sous un angle différent.

3. L'étude du discours dans le contexte de l'ASEAN : un cadre d'analyse

L'analyse de discours peut être menée de différentes manières, mais la façon dont elle est employée ici s'appuie sur un certain consensus parmi ses variantes, en plus de s'inspirer des travaux associés au courant poststructuraliste des Relations internationales. La première partie du chapitre en présente les éléments centraux. La seconde partie porte plus directement sur l'analyse de discours comme un ensemble spécifique de méthodes, de critères de sélection des textes et d'outils analytiques. La troisième partie détaille la façon dont l'analyse de discours a été mobilisée dans le cadre de la présente recherche, par le biais de trois phases distinctes : 1. la constitution d'un corpus documentaire, 2. la recherche en Asie du Sud-Est – incluant la conduite d'entretiens –, et 3. le codage des textes.

3.1. Le poststructuralisme en Relations internationales

Malgré l'importante diversité qui caractérise les travaux associés au poststructuralisme en RI, dont les auteur-e-s ne réclament pas nécessairement cette étiquette, un certain nombre de points communs justifient leur regroupement dans un courant distinct.²⁵¹ Pour David Campbell, le poststructuralisme doit néanmoins être compris comme une « attitude » ou un « ethos » critique, plutôt qu'une école, une théorie ou un paradigme.²⁵²

²⁵¹ Les travaux associés à ce courant sont en effet caractérisés par une certaine ambivalence face à l'étiquette « poststructuraliste », un sujet qui dépasse la portée de la thèse. On la préférera néanmoins à celle de « postmodernisme », qui représente non seulement moins bien la nature des travaux dont il est question, mais a surtout été employée en RI de façon péjorative, pour refléter une distinction entre une « bonne » et une « mauvaise » façon d'étudier la politique internationale. Pour une exception notoire, voir James Der Derian et Michael J. Shapiro, *International/Intertextual Relations* (New York; Don Mills: Lexington Books, 1989).

²⁵² David Campbell, « Poststructuralism », dans *International Relations Theory - Discipline and Diversity*, dirigé par Tim Dunne, Milja Kurki et Steve Smith (Oxford: Oxford University Press, 2013), 223-46.

Une telle attitude critique a avant tout vocation à « ouvrir l'espace de la pensée »²⁵³, à révéler « the assumptions and limits that have made things as they are, so that what appears natural and without alternative can be rethought and reworked. »²⁵⁴ En d'autres termes, le poststructuralisme cherche à « rendre étrange »²⁵⁵ ce qui est autrement considéré comme allant de soi. Cette attitude est positive plutôt que négative, puisqu'elle a vocation à mettre en place les conditions de possibilité pour le développement d'alternatives.

Au même titre que le reste des approches dites « réflexives » en Relations internationales, le poststructuralisme rejette la séparation entre le sujet et l'objet qui caractérise le rationalisme, et exerce donc un scepticisme face aux prétentions à la Vérité. En outre, le courant poststructuraliste renonce à la recherche d'un fondement à la connaissance qui serait entièrement dénué de valeur, caché sous la surface de l'expérience humaine et par rapport auquel il serait possible de mesurer la capacité d'une théorie à expliquer le monde « tel qu'il est ». En effet, le monde ne se présente pas à nous sous la forme d'une théorie préexistante²⁵⁶ ; il n'est pas « complice de notre connaissance ».²⁵⁷

Le poststructuralisme reconnaît le caractère incontournable de l'abstraction, de l'interprétation et de la représentation dans notre façon d'appréhender le monde, d'où son intérêt pour le langage et le discours.²⁵⁸ Le discours est conçu comme un « cadre de

²⁵³ Jim George et David Campbell, « Patterns of Dissent and the Celebration of Difference: Critical Social Theory and International Relations », *International Studies Quarterly* 34 (1990): 269-93.

²⁵⁴ David Campbell, « Poststructuralism », dans *International Relations Theory - Discipline and Diversity*, dirigé par Tim Dunne, Milja Kurki et Steve Smith (Oxford: Oxford University Press, 2013), 223-46.

²⁵⁵ James Der Derian, « Mediating Estrangement - A Theory of Diplomacy », dans *Critical Practices in International Theory - Selected Essays* (Abingdon; New York: Routledge, 2009), 12.

²⁵⁶ Robert W. Cox, « Social Forces, States, and World Orders: Beyond International Relations Theory », *Millennium: Journal of International Studies* 10, n° 2 (1981): 128.

²⁵⁷ Michel Foucault, *L'ordre du discours* (Paris: Gallimard, 1971).

²⁵⁸ Ashley, « The Geopolitics of Geopolitical Space: Toward a Critical Social Theory of International Politics », 407.

signification », une « lentille d'interprétation » ou une « grille d'intelligibilité », le langage agissant nécessairement comme filtre « opaque » du monde réel, le produisant et le reproduisant d'une certaine manière. Cette conception du discours se reflète dans la formule employée par Derrida, selon lequel « il n'y a pas de hors-texte »²⁵⁹. Contrairement à une interprétation courante, cette position n'équivaut pas pour autant à nier l'existence d'un « monde réel » au-delà de l'interprétation par le langage. Comme le soulignent Laclau et Mouffe : « An earthquake or the falling of a brick is an event that certainly exists, in the sense that it occurs here and now, independently of my will. But whether their specificity [...] is constructed in terms of 'natural phenomena' or 'expressions of the wrath of God' depends upon the structuring of a discursive field. »²⁶⁰

Le poststructuralisme n'est pas non plus synonyme de relativisme, donnant lieu à une situation où n'importe qui pourrait inventer n'importe quoi et ériger ses « opinions » personnelles en prétention à la connaissance légitime. En effet, la façon dominante de penser, d'agir et de connaître le monde, si elle est le fruit de la contingence, a néanmoins des effets réels, concrets et observables, qu'il est possible d'étudier.

Au sein de la discipline des RI, le poststructuralisme s'emploie ainsi à démontrer qu'il n'y a rien de « naturel » dans les présupposés qui sous-tendent la conduite des relations internationales, un phénomène éminemment social. C'est dans cette optique de remise en question de la « réalité » des RI que les adeptes de ce courant s'intéressent à la

²⁵⁹ Cette citation de Derrida a souvent été mal traduite par « there is nothing but the text » (ou « il n'y a rien hors du texte ») et perçue comme une prétention que rien n'existe à l'extérieur du langage. Cette interprétation a été démentie à plusieurs reprises, mais perdue encore aujourd'hui.

²⁶⁰ Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hegemony and Socialist Strategy: Towards a Radical Democratic Politics* (Londres: Verso, 2001), 108.

« représentation » du monde à travers le langage, à la relation entre le pouvoir et la connaissance, et à la dimension politique de l'identité.²⁶¹

3.1.1 Une approche alternative de la politique étrangère

Le poststructuralisme a fait une percée dans la discipline des RI au milieu des années 1980 par le développement d'une position critique face au réalisme. Selon Richard Ashley²⁶², R. B. J. Walker²⁶³, James Der Derian, Michael Shapiro²⁶⁴ ou William Connolly²⁶⁵, le développement de la discipline des « Relations internationales » a été façonné par un « discours » réaliste, qui a eu pour résultat de délimiter ce qui pouvait être légitimement dit et écrit à propos de la politique mondiale.²⁶⁶ Ces auteurs contestent tout particulièrement la tendance à la réification de l'identité de l'État comme unité fixe, cohérente et délimitée géographiquement, ce que Roxanne Doty a habilement qualifié de « piège territorial »²⁶⁷. Le réalisme présuppose en effet une démarcation nette, considérée comme allant de soi, entre d'une part la sphère domestique, qui contient la communauté politique, et d'autre part le

²⁶¹ Campbell, « Poststructuralism »; Jim George, *Discourses of Global Politics: A Critical (Re)Introduction to International Relations* (Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1994), 191.

²⁶² Richard Ashley, « The Geopolitics of Geopolitical Space: Toward a Critical Social Theory of International Politics », *Alternatives* 12, n° 4 (1987): 403-34; Richard Ashley, « The Poverty of Neorealism », *International Organization* 38, n° 2 (1984): 225-86.

²⁶³ R. B. J. Walker, *Inside/Outside: International Relations as Political Theory* (Cambridge: Cambridge University Press, 1993); R. B. J. Walker, « Security, Sovereignty, and the Challenge of World Politics », *Alternatives* 15, n° 1 (1990): 3-27; R. B. J. Walker, « Realism, Change and International Political Theory », *International Studies Quarterly* 31, n° 1 (1987): 65-86.

²⁶⁴ James Der Derian, *On Diplomacy: A Genealogy of Western Estrangement* (Oxford: Basil Blackwell, 1987).

²⁶⁵ William Connolly, *Identity/Difference* (Minneapolis; Londres: University of Minnesota Press, 1991); William Connolly, « Identity and Difference in Global Politics », dans *International/Intertextual Relations - Postmodern Readings of World Politics*, dirigé par James Der Derian et Michael J. Shapiro (New York: Lexington Books, 1989), 323-42.

²⁶⁶ George, *Discourses of Global Politics: A Critical (Re)Introduction to International Relations*, x.

²⁶⁷ Roxanne Lynn Doty, « The Double-Writing of Statecraft: State Responses Exploring to Illegal Immigration », *Alternatives: Global, Local, Political*, 21, n° 2 (1996): 171-89.

système international, caractérisé par l'anarchie et au sein duquel l'État exerce sa politique étrangère.²⁶⁸

Plutôt que de considérer la souveraineté nationale comme principe naturel de l'organisation politique, le poststructuralisme s'intéresse à l'État comme une entreprise de délimitation de l'espace, s'opérant à travers le discours et les pratiques de la politique étrangère.²⁶⁹ Une deuxième vague de travaux poststructuralistes a développé davantage cette conception de la politique étrangère comme « discours » à partir du début des années 1990, afin de clarifier le lien entre identité et politique par l'étude d'événements spécifiques. La politique étrangère est présentée comme « the making of an Other »²⁷⁰, soit la mise en valeur d'une différenciation entre le « Self » (Soi) et l'« Other » (Autre), ce qui permet au premier d'agir d'une certaine manière à l'égard du second. La relation entre identité et politique est conçue comme « co-constitutive » : la politique étrangère est formulée à partir d'une certaine représentation de l'identité de l'État, qui est à son tour produite et reproduite à travers la politique étrangère. La fonction du discours est de « fixer » ce lien entre l'identité de l'État et la conduite de la politique étrangère.²⁷¹

²⁶⁸ Walker, « Security, Sovereignty, and the Challenge of World Politics ».

²⁶⁹ La critique poststructuraliste en RI inclut également dans son giron la théorie de l'interdépendance, considérée comme une forme particulière du discours réaliste. En s'intéressant à la façon dont la distinction entre sphères domestique et internationale « devient poreuse » par l'entremise de la mondialisation, ce qui aurait potentiellement pour effet de rendre l'État obsolète, une telle approche contribue par le fait même à sa réification. À ce sujet, voir notamment Doty, « The Double-Writing of Statecraft: State Responses Exploring to Illegal Immigration »; Ashley, « The Geopolitics of Geopolitical Space: Toward a Critical Social Theory of International Politics ».

²⁷⁰ Michael J. Shapiro, *The Politics of Representation: Writing Practices in Biography, Photography, and Policy Analysis* (Madison: University of Wisconsin Press, 1988); Iver B. Neumann, « Self and Other in International Relations », *European Journal of International Relations* 2, n° 2 (1996): 139-74.

²⁷¹ Hansen, *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War*, 15-16.

Pour David Campbell, la politique étrangère est une « performance » de l'identité de l'État à travers un discours sur le danger. Ainsi, la politique étrangère est indissociable de la poursuite de la « sécurité », qui est la condition même de l'existence de l'État.²⁷²

3.1.2. La sécurité comme « pratique discursive »

La sécurité est considérée au sein du poststructuralisme comme une forme radicale de construction de l'identité de l'État en relation avec l'« Autre »,²⁷³ et étudiée en tant que « pratique discursive ».²⁷⁴ Cette conception discursive de la sécurité prend sa source dans les travaux d'Ole Wæver sur la sécurité comme « speech act » :

In this usage, security is not of interest as a sign that refers to something more real; the utterance itself is the act. By saying it, something is done (as in betting, giving a promise, naming a ship). By uttering “security”, a state-representative moves a particular development into a specific area, and thereby claims a special right to use whatever means are necessary to block it.²⁷⁵

Cette définition de la sécurité forme le point d'ancrage du développement de la notion de « sécurisation »²⁷⁶ (*securitization*), centrale à l'agenda de recherche de l'École de Copenhague. La sécurisation décrit le « processus discursif par lequel un enjeu est construit de façon intersubjective, au sein d'une communauté politique, comme une menace existentielle à un objet référent de valeur, justifiant par le fait même la mobilisation de mesures exceptionnelles afin d'y faire face ».²⁷⁷ Comme le souligne Lene Hansen, la sécurité n'est

²⁷² David Campbell, *Writing Security: United States Foreign Policy and the Politics of Identity* (Minneapolis, MN: University of Minnesota Press, 1992), 12.

²⁷³ Campbell, *Writing Security: United States Foreign Policy and the Politics of Identity*; Hansen, *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War*.

²⁷⁴ Cette formulation est notamment privilégiée par Ibid.

²⁷⁵ Ole Wæver, « Securitization and Desecuritization », dans *On Security*, dirigé par Ronnie D. Lipschutz (New York: Columbia University Press, 1995), 55.

²⁷⁶ La traduction « sécurisation » est parfois privilégiée.

²⁷⁷ Barry Buzan et Ole Wæver, *Regions and Powers: The Structure of International Security* (Cambridge; New York: Cambridge University Press, 2003); Barry Buzan, Ole Wæver et Jaap H. De Wilde, *Security: A New Framework for Analysis* (Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1998).

toutefois pas « que » discursive, au sens où le discours sécuritaire a bel et bien des *effets* politiques. En effet, il délimite le champ des actions possibles à l'égard de l'objet d'une politique.²⁷⁸ Ainsi, la sécurité peut également être considérée comme « a self-referential practice, because it is in the practice that the issue becomes a security issue –not [...] because a real existential threat exists [...]. The way to study securitization is to study discourse ».²⁷⁹

Le recours à la notion de « sécurisation » varie considérablement d'un·e auteur·e à l'autre. Une tension importante entre la conceptualisation initiale de Wæver et le développement du cadre d'analyse²⁸⁰ qui en résulte se reflète dans un débat de longue date,²⁸¹ que la thèse n'a pas vocation à reproduire. Il suffira de noter qu'il n'est en rien nécessaire de concevoir le « speech act » comme une énonciation instantanée, et que la sécurisation peut être considérée comme s'opérant sur la longue durée et de différentes manières. En outre, la sécurisation fait partie d'un processus plus large de construction discursive de la sécurité.²⁸² Oren et Solomon suggèrent notamment d'envisager la sécurisation comme un « rituel »,

²⁷⁸ Hansen, *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War*; Lene Hansen, « A Case for Seduction? Evaluating the Poststructuralist Conception of Security », *Cooperation and Conflict* 32, n° 4 (1997): 369-97.

²⁷⁹ *Ibid.*, 24-25.

²⁸⁰ Buzan, Wæver et De Wilde, *Security: A New Framework for Analysis*; Buzan et Wæver, *Regions and Powers: The Structure of International Security*.

²⁸¹ Thierry Balzacq, « The Three Faces of Securitization: Political Agency, Audience and Context », *European Journal of International Relations* 11, n° 2 (2005): 171-201; Michael C. Williams, « Words, Images, Enemies: Securitization and International Politics », *International Studies Quarterly* 47, n° 4 (2003): 511-31; Juha A. Vuori, « Illocutionary Logic and Strands of Securitization: Applying the Theory of Securitization to the Study of Non-Democratic Political Orders », *European Journal of International Relations* 14, n° 1 (2008): 65-99; Didier Bigo, « Security and Immigration: Toward a Critique of the Governmentality of Unease. », *Alternatives* 27, n° 1 (2002): 63-92; Matt McDonald, « Securitization and the Construction of Security », *European Journal of International Relations* 14, n° 4 (2008): 563-87; Bill McSweeney, « Identity and Security: Buzan and the Copenhagen School », *Review of International Studies* 22, n° 1 (1996): 81-93; Lene Hansen, « The Little Mermaid's Silent Security Dilemma and the Absence of Gender in the Copenhagen School », *Millennium - Journal of International Studies* 29, n° 2 (2000): 285-306.

²⁸² McDonald, « Securitization and the Construction of Security »; Ido Oren et Ty Solomon, « WMD, WMD, WMD: Securitisation Through Ritualised Incantation of Ambiguous Phrases », *Review of International Studies* 41, n° 2 (2015): 313-36.

caractérisé par « the collective incantation of ambiguous phrases ».²⁸³ C'est cette vision moins étroite de la sécurisation qui est privilégiée dans la thèse.

3.1.3. Une conception discursive de l'identité

La brèche entrouverte par le poststructuralisme au sein de la discipline des RI a contribué à l'essor des approches critiques – ou « réflexives »²⁸⁴ – à partir du début des années 1990.²⁸⁵ Le poststructuralisme est aujourd'hui positionné au sein d'un camp plus large qui s'intéresse à la construction sociale de la réalité, aux côtés de la Théorie critique, du constructivisme, du féminisme et du post-colonialisme. Si le poststructuralisme est parfois présenté comme une branche « radicale » du courant constructiviste en Relations internationales, il s'en distingue de façon suffisamment importante pour être considéré comme un courant spécifique. Par ailleurs, la tendance répandue au sein de la branche dominante du constructivisme en RI à chercher à se dissocier des « dérives du postmodernisme » a mené plusieurs auteur·e·s poststructuralistes à prendre leurs distances. Ainsi, le camp « réflexif » des Relations internationales a rapidement été subdivisé entre positivistes et post-positivistes, un pan dit « moderniste » du constructivisme adoptant ouvertement une épistémologie

²⁸³ Ido Oren et Ty Solomon, « WMD, WMD, WMD: Securitisation Through Ritualised Incantation of Ambiguous Phrases », *Review of International Studies* 41, n° 2 (2015): 313-36.

²⁸⁴ La distinction énoncée par Keohane entre rationalisme et réflexivisme est contestée par les poststructuralistes, puisqu'elle est porteuse d'une démarcation hiérarchique entre « bonne » et « mauvaise » théorie selon les termes du rationalisme. Selon Hansen, notamment : « The construction of this rationalist-reflectivist research agenda privileged a particular form of research modeled on the natural sciences and microeconomics over forms of knowledge that drew upon philosophical, historical, and humanistic traditions of understanding. » Voir Hansen, *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War*, 3.

²⁸⁵ Yosef Lapid, « The Third Debate: On the Prospects of Era International Theory in a Post-Positivist Era », *International Studies Quarterly* 33, n° 3 (1989): 235-54; Steve Smith, Booth Ken et Marysia Zalewski, dir., *International Theory: Positivism and Beyond* (Cambridge; New York: Cambridge University Press, 1996).

positiviste.²⁸⁶ Aujourd'hui, le poststructuralisme en RI est davantage caractérisé par une position critique envers le constructivisme dominant, perçu comme une « nouvelle orthodoxie ».²⁸⁷

Le principal clivage entre le constructivisme « dominant » et le poststructuralisme concerne la portée du caractère socialement construit des relations internationales. Il prend racine dans un débat sur l'identité dans la foulée de la parution de *Social Theory of International Politics* d'Alexander Wendt.²⁸⁸ La distinction entre identité « corporelle » et « sociale » de l'État privilégiée par Wendt est présentée comme contradictoire au programme de recherche constructiviste. En effet, si la proposition de Wendt selon laquelle « l'anarchie est ce que les États en font »²⁸⁹ met en exergue le caractère socialement construit de l'identité, la considérer comme donnée par ailleurs n'est pas qu'un choix méthodologique innocent.²⁹⁰ La conception présociale – ou prédiscursive – de l'identité privilégiée par Wendt présuppose la reconnaissance d'une réalité physique composée de forces matérielles « brutes » ayant des effets indépendants sur la politique internationale. Cette position permet à Wendt et aux partisans de la recherche d'un « juste milieu » de se dissocier du « postmodernisme », pour lequel il serait impossible de savoir « if seemingly observable entities, like cats and dogs, exist out there in the world. » Cette critique a pourtant été facilement démantelée par Doty :

²⁸⁶ Alexander Wendt, *Social Theory of International Politics* (Cambridge: Cambridge University Press, 1999), 39. ; Emanuel Adler, « Seizing the Middle Ground », *European Journal of International Relations* 3, n° 3 (1997): 319-63.

²⁸⁷ Kratochwil, « Constructing a New Orthodoxy? Wendt's "Social Theory of International Politics" and the Constructivist Challenge ».

²⁸⁸ Wendt, *Social Theory of International Politics*.

²⁸⁹ Alexander Wendt, « Anarchy is What States Make of it: The Social Construction of Power Politics », *International Organization* 46, n° 2 (1992): 391-425.

²⁹⁰ Maja Zehfuss, « Constructivism and Identity: A Dangerous Liaison », *European Journal of International Relations* 7, n° 3 (2001): 315-48.

Though I know of no postmodernist who has actually written about the existence or non-existence of cats, I think it is safe to suggest that [...] it is not the physical existence of furry little animals with whiskers that would be in question [...]. Personally, I have no problem maintaining an ontological scepticism when it comes to social and political theorising and at the same time asserting the unequivocal reality of my own four cats.²⁹¹

Bref, le poststructuralisme ne consiste pas à nier la réalité matérielle, mais à révéler comment le « matériel » est « discursively mediated ».²⁹² Plutôt que de rechercher en vain une « essence » à la politique internationale, ce que Tan présente comme une « quête du Saint-Graal »,²⁹³ Epstein propose d'adopter une conception exclusivement « sociale » – et discursive – de l'identité. En effet, l'identité est produite dans la relation entre le Soi (*Self*) et l'Autre (*Other*) : « [...] the self does not simply encounter the Other once it is fully formed, in the way that Wendt's Ego encounters Alter. Rather, the relationship with the Other is the very site where its original identity takes shape. »²⁹⁴

Malgré le déplacement considérable du noyau de la discipline vers le post-positivisme opéré sous l'égide du constructivisme durant les années 1990, le poststructuralisme continue d'être caractérisé par une posture critique face au « mainstream ». Toutefois, il est aujourd'hui considéré souhaitable à même ses rangs d'en faire une approche « normale » des RI. Un tel projet passe par le développement d'une méthodologie propre à l'étude du rôle du discours en Relations internationales, et son ancrage dans l'empirique.²⁹⁵

*

²⁹¹ Roxanne Lynn Doty, « Desire All the Way Down », *Review of International Studies* 26, n° 1 (2000): 137-39.

²⁹² Hansen, *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War*.

²⁹³ Tan, « Rescuing Constructivism from the Constructivists: A Critical Reading of Constructivist Interventions in Southeast Asian Security ».

²⁹⁴ Epstein, « Who speaks? Discourse, the Subject and the Study of Identity in International Politics », 337. ; Voir également Janice Bially Mattern, *Ordering International Politics: Identity, Crisis, and Representational Force* (New York ; Abingdon: Routledge, 2005), 46.

²⁹⁵ Jennifer Milliken, « The Study of Discourse in International Relations: A Critique of Research and Methods », *European Journal of International Relations* 5, n° 2 (1999): 225-54.

Le poststructuralisme a fait son entrée dans la discipline des RI par le biais d'une posture critique de la domination du réalisme. Graduellement, ce courant s'est affirmé comme approche alternative dans l'étude de la politique étrangère, de la sécurité et de l'identité en Relations internationales. La contribution empirique de travaux axés sur l'analyse d'événements spécifiques a grandement soutenu cette affirmation, qui passe par la mise en forme d'une méthodologie et de méthodes spécifiques. C'est sur cette question que porte la prochaine section, qui présente la démarche associée à l'utilisation de l'analyse de discours en Relations internationales.

3.2. L'analyse de discours: de la méthodologie aux méthodes

Le courant poststructuraliste en RI a parfois été considéré comme « anti-méthode », voire déconnecté du « monde réel »²⁹⁶. Pourtant, l'approche présentée dans la section précédente n'exclut en rien la possibilité de mener une recherche empirique rigoureuse. Plusieurs travaux associés au poststructuralisme ont d'ailleurs entrepris de clarifier la démarche méthodologique à privilégier pour analyser le rôle du discours en RI à travers l'étude de problèmes concrets.²⁹⁷

Selon Jennifer Milliken²⁹⁸, une méthodologie discursive est caractérisée par trois éléments : 1. Une approche constructiviste de la signification (*meaning*), qui reconnaît que les

²⁹⁶ Stephen Walt, « The Renaissance of Security Studies », *International Studies Quarterly* 35, n° 2 (1991): 211-39. Voir également Robert O. Keohane, « International Institutions: Two Approaches », *International Studies Quarterly* 32 n° 4 (1988): 392. ; Peter J. Katzenstein, Robert O. Keohane et Stephen D. Krasner, « International Organization and the Study of World Politics », *International Organization* 52, n°4 (1998): 677-678.

²⁹⁷ Jennifer Milliken, « The Study of Discourse in International Relations: A Critique of Research and Methods », *European Journal of International Relations* 5, n° 2 (1999): 225-54; Lene Hansen, *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War* (Londres; New York: Routledge, 2006); Roxanne Lynn Doty, « Foreign Policy as Social Construction: A Post-Positivist Analysis of U.S. Counterinsurgency Policy in the Philippines », *International Studies Quarterly* 37, n° 3 (1993): 297-320.

²⁹⁸ Milliken, « The Study of Discourse in International Relations: A Critique of Research and Methods ».

choses n'ont pas de sens « en soi », mais que celui-ci est construit socialement; 2. La reconnaissance de la dimension « performative » du discours, qui ne fait pas seulement référence à la réalité, mais contribue à la (re)produire et 3. Une conception du discours comme étant intimement lié à la pratique, notamment parce que c'est à travers la pratique que le discours se manifeste socialement et cherche à se stabiliser – ce qu'il ne parvient jamais complètement à faire.²⁹⁹ En bref, si l'analyse de discours entend d'abord « problématiser ce qui paraît donné, contester l'incontestable, interroger ce qui nous est familier », sa portée va au-delà de la critique.³⁰⁰ L'analyse de discours a en effet pour objectif d'expliquer comment le monde est produit d'une certaine manière et de répondre à la question « comment en est-on arrivé là ? ».³⁰¹

3.2.1. Le discours : de quoi il s'agit et comment l'identifier

Bien qu'il n'existe pas de définition unanime du discours, il peut être compris comme un « ensemble [relativement] cohérent d'idées, de concepts, et de catégories à propos d'un objet spécifique, qui cadre cet objet d'une certaine façon et, ce faisant, délimite les possibilités d'action en relation avec celui-ci. »³⁰² Cette définition se distingue du sens que le terme « discours » prend souvent dans le langage usuel, où il est présenté comme un synonyme de « texte », de « langage » ou de « rhétorique ».

²⁹⁹ Doty, « The Double-Writing of Statecraft: State Responses Exploring to Illegal Immigration », 6; Larsen, *Foreign Policy and Discourse Analysis*, 16.

³⁰⁰ Thomas Diez, « Speaking Europe, Drawing Boundaries: Reflections on the Role of Discourse in EU Foreign Policy and Identity », dans *EU Foreign Policy through the Lens of Discourse Analysis*, dirigé par Caterina Carta et Jean-Frédéric Morin (Farnham: Ashgate, 2014), 27-41.

³⁰¹ Patrick Thaddeus Jackson, « Civilizing the Enemy - German Reconstruction and the Invention of the West » (Ann Arbor: University of Michigan Press, 2006).

³⁰² Epstein, *The Power of Words in International Relations: Birth of an Anti-Whaling Discourse*, 2.

D'abord, le discours n'est pas réductible à une allocution publique par un orateur ou une oratrice sur un sujet déterminé. Le « discours » tenu par un-e leader politique, par exemple, doit plutôt être considéré comme un « texte », soit la réalisation concrète du discours dans un contexte spécifique.³⁰³

Ensuite, le discours n'est pas non plus synonyme de « langage », pas plus qu'il ne doit nécessairement être réduit à l'expression écrite ou orale.³⁰⁴ Le langage est un « système de signes », dans lequel puise le discours, qui met les signes en relation les uns avec les autres en leur apposant un sens en contexte. Si l'analyse de discours se concentre en général sur le langage écrit ou parlé, c'est simplement parce que le discours y est plus explicite et se prête ainsi davantage à l'analyse. Sur le plan de la sélection des « textes », on s'intéressera donc en priorité aux manifestations explicites du discours.

Enfin, le discours ne doit pas être réduit à la « rhétorique », qui présupposerait une distinction nette entre le discours et la pratique – comme dans l'expression « passer de la parole aux actes ». Quand on s'adonne à l'analyse de discours, on considère le discours *en tant que* pratique ; le discours est considéré comme un ensemble de pratiques de construction du sens (*meaning-making practices*). Les pratiques spécifiques à l'étude sont considérées comme prenant place « à l'intérieur » du discours. Il ne s'agit donc pas d'identifier un lien de causalité

³⁰³ Ruth Wodak et Michael Meyer, « Critical Discourse Analysis: History, Agenda, and Methodology », dans *Methods of Critical Discourse Analysis*, dirigé par Ruth Wodak et Michael Meyer (Londres: SAGE Publications, 2009).

³⁰⁴ En effet, les images peuvent également être considérées comme une forme de discours. Voir Lene Hansen, « Theorizing the Image for Security Studies: Visual Securitization and the Muhammad Cartoon Crisis », *European Journal of International Relations* 17, n° 1 (2011): 51-74; Michael C. Williams, « Words, Images, Enemies: Securitization and International Politics », *International Studies Quarterly* 47, n° 4 (2003): 511-31.

linéaire entre le discours comme variable indépendante et les pratiques comme variable dépendante, puisque leur dissociation est à bien des égards artificielle.³⁰⁵

La relative cohérence du discours se traduit par une certaine régularité dans la façon dont les énoncés qui le forment entrent en relation, qui peut en venir à le faire paraître plus stable qu'il ne l'est en réalité.³⁰⁶ En effet, l'existence du discours dépend également de sa (re)production constante par des « sujets parlants », à travers laquelle transparaît la « polysémie » du langage, soit la coexistence de plusieurs significations à un même terme.³⁰⁷ L'analyse de discours permet de révéler l'instabilité fondamentale du discours, en identifiant ses différentes strates.³⁰⁸

D'abord, les « énoncés recteurs »,³⁰⁹ situés à une strate plus profonde, délimitent les conditions de production d'un discours spécifique et sont donc plus difficiles à remettre en question. Ensuite, l'analyse de discours permet d'identifier des « énoncés fondamentaux » propres à ce discours spécifique, qui forment une sorte de tronc commun alimentant ses différentes ramifications. Dans la mesure où ces énoncés fondamentaux sont contestés, il est possible d'identifier l'émergence de « contre-discours ». À partir de ce tronc commun, le discours se subdivise en différentes branches, ou « registres discursifs »³¹⁰, à travers lesquels le discours circule en relation avec des thèmes et sous-thèmes spécifiques. Enfin, les

³⁰⁵ Epstein, *The Power of Words in International Relations: Birth of an Anti-Whaling Discourse*, 4.

³⁰⁶ Ole Wæver, « Identity, communities and foreign policy: discourse analysis as foreign policy theory », dans *European Integration and National Identity - The Challenge of the Nordic States*, dirigé par Lene Hansen et Ole Wæver (Londres; New York: Routledge, 2002), 29.

³⁰⁷ Laclau et Mouffe, *Hegemony and Socialist Strategy: Towards a Radical Democratic Politics*, 112.

³⁰⁸ C'est par cette attention à l'instabilité fondamentale du discours que le *poststructuralisme* se distingue du *structuralisme*, hérité des travaux en linguistique de Ferdinand de Saussure.

³⁰⁹ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir* (Paris: Gallimard, 1969), 194-197.

³¹⁰ Larsen préfère le terme « subdiscourse » à celui de courant, pourtant employé plus communément dans l'analyse de discours. Voir Jäger et Maier, « Theoretical and methodological aspects of Foucauldian critical discourse analysis and dispositive analysis ». Dans la thèse, le terme « registre » est privilégié, car il permet de mieux rendre compte de la capacité des sujets parlants à circuler de l'un à l'autre.

énonciations particulières du discours par les sujets parlants dans des textes individuels composent sa strate la plus superficielle. L'instabilité du discours est plus aisément identifiable à ce niveau. Elle se manifeste d'abord dans l'ambiguïté, l'incohérence ou la contradiction qui caractérisent nécessairement sa (re)production par les sujets parlants. En mettant en relation ces différents éléments, l'analyse de discours dévoile l'« arbre de dérivation » du discours en retraçant son « parcours de buissonnement ». ³¹¹ Comme le spécifie Wæver : « The metaphor of 'depth' is not to imply that the deeper is truer or that the surface is eternally contained within the deep structure which it can only continue to repeat. Rather it refers to *degrees* of sedimentation. » ³¹²

En raison de la nature polysémique du langage, la signification du discours est nécessairement ambivalente. Cela donne lieu à une importante variation dans la façon dont le discours est mobilisé par différents sujets parlants. ³¹³ La présente recherche montre en effet que les sujets parlants ont une grande capacité d'adaptation dans leur manière d'articuler le discours, l'ajustant aux circonstances et en fonction de l'angle privilégié pour traiter de la sécurité régionale. Dans la thèse, le terme « registre » est employé pour faire référence à une déclinaison particulière des éléments fondamentaux du discours. Le concept de « registre » est préféré à la notion similaire de « courant » discursif, car il permet de mieux saisir les impacts du passage de l'un à l'autre par les sujets parlants sur la stabilité du discours, et d'appréhender le développement d'alternatives au discours dominant comme un processus endogène.

³¹¹ Larsen, *Foreign Policy and Discourse Analysis*.; Michel Foucault, *L'archéologie du savoir* (Paris: Gallimard, 1969).

³¹² Wæver, « Identity, communities and foreign policy: discourse analysis as foreign policy theory », 31-32.

³¹³ Laclau et Mouffe, *Hegemony and Socialist Strategy: Towards a Radical Democratic Politics*; Larsen, *Foreign Policy and Discourse Analysis*.

3.2.2. Les avantages de l'analyse de discours

L'analyse de discours permet de contourner un certain nombre de problèmes méthodologiques qui se posent à l'étude de la construction sociale des RI. Premièrement, une approche discursive des RI n'a pas vocation à « entrer dans la tête » de qui que ce soit, ce qui lui permet de transformer une limite classique à l'analyse de la documentation publique en avantage :

Discourse analysis works on public texts. It does not try to get to the thoughts or motives of the actors, their hidden intentions or secret plans. [...] one works on public, open sources and uses them for what they are, not as indicators of something else. [...] What is often presented as a weakness of discourse analysis – ‘how do you find out if they really *mean* what they say?’, ‘what if it is only rhetoric?’ – can be turned into a methodological strength, as soon as one is conscientious in sticking to discourse as discourse. »³¹⁴

Ainsi, plutôt que de traiter implicitement le discours comme le conduit transparent d'un autre facteur non observable, une tendance répandue dans la littérature sur la socialisation, le discours est ici analysé *pour ce qu'il est*, c'est-à-dire « opaque ». En s'intéressant au discours, il n'est plus nécessaire d'évaluer à quel point l'agent·e a internalisé une norme, à quel point elle est persuadée, ou à quel point il est sincère : « What matters is, quite simply, what the actor says. If it speaks the discourse, then it is marking itself as a specific subject [...] both to [itself] and to social others. »³¹⁵ Une précaution fondamentale, qui distingue une bonne analyse de discours d'une mauvaise, est d'éviter de s'en servir pour déduire les raisons pour lesquelles les agent·e·s disent ce qu'elles disent, voire ce qu'ils pensent.³¹⁶

³¹⁴ Wæver, « Identity, communities and foreign policy: discourse analysis as foreign policy theory ».

³¹⁵ Epstein, *The Power of Words in International Relations: Birth of an Anti-Whaling Discourse*, 15.

³¹⁶ Wæver, « Identity, communities and foreign policy: discourse analysis as foreign policy theory ».

Deuxièmement, s'intéresser au discours permet d'outrepasser la distinction classique entre « expliquer » et « comprendre » privilégiée par Hollis et Smith, et de proposer une explication sans pour autant adopter une vision linéaire, néopositiviste et empiriste de la causalité.³¹⁷ Le poststructuralisme est caractérisé par une certaine répulsion face à l'adoption d'un langage causal. Selon Lene Hansen, un argument poststructuraliste ne peut être formulé de manière causale puisque le lien entre identité et politique est co-constitutif ou performatif. Quant à Charlotte Epstein, qui propose une explication discursive au changement en RI, elle décrit le lien entre discours et politique comme une relation de « signification » plutôt que de causalité. Cette réticence se manifeste également chez David Campbell lorsqu'il évoque « la difficulté de cataloguer, de calculer et de spécifier l'ensemble des causes réelles d'un phénomène social », qui sont nécessairement multiples. L'auteur appelle ainsi à se concentrer sur les *effets* de l'adoption d'un mode de représentation du monde plutôt qu'un autre.

Selon Patrick Jackson, une telle position est interprétée à tort comme étant « anti-causale » : c'est précisément parce que le discours a des conséquences, et que le résultat que l'on étudie n'aurait pas été le même en son absence, qu'il est important de l'étudier. Selon Milja Kurki, le rejet de la causalité au sein du camp poststructuraliste traduit en fait une interprétation restrictive et positiviste de la causalité. Il s'agit en outre d'une concession du poststructuralisme à ses critiques qui n'est en fait pas nécessaire.³¹⁸ Pour Jackson, une théorie constitutive reste implicitement causale, même si elle reflète une conception radicalement différente de la causalité telle qu'elle est généralement comprise au sein de la discipline.

³¹⁷ Martin Hollis et Steve Smith, *Explaining and Understanding International Relations* (Oxford: Oxford University Press, 1990).

³¹⁸ Milja Kurki, « Causes of a divided discipline: rethinking the concept of cause in International Relations theory », *Review of International Studies* 32, n° 2 (2006): 189-216.

L'auteur encourage plutôt à référer à la causalité « in its more commonsensical meaning, to identify something that is important for bringing about an outcome ».³¹⁹ Roxanne Doty traduit bien cette idée lorsqu'elle décrit le discours comme une condition « nécessaire », mais pas « suffisante » à la politique étrangère.³²⁰ *A minima*, l'analyse de discours permet de fournir une forme d'explication à la conduite des Relations internationales, si tant est que l'on accepte de renoncer à une vision néopositiviste de l'explication.

Troisièmement, mettre l'accent sur le discours est également un bon moyen de contourner le problème classique du « niveau d'analyse » en RI.³²¹ Ainsi, une approche discursive ne détermine pas *a priori* le niveau d'analyse – individu, État ou système international. En effet, l'identification des « sujets parlants », qu'il s'agisse d'une personne, d'un État ou d'une organisation, résulte de l'observation empirique, dans un contexte spécifique. Ainsi, on cherchera d'abord à identifier le discours par le biais duquel les sujets parlants se positionnent dans un débat avant de chercher à répondre à la question « Qui parle? ».³²² L'analyse de discours permet ainsi de « voyager parmi les différents niveaux d'analyse, de l'individu à l'État » ou à toute autre échelle où le discours se manifeste.³²³

³¹⁹ Patrick Thaddeus Jackson, *The Conduct of Inquiry in International Relations: Philosophy of Science and its Implications for the Study of World Politics* (Londres; New York: Routledge, 2011), 232. Voir également Kurki, « Causes of a divided discipline: rethinking the concept of cause in International Relations theory ».

³²⁰ Doty, « Foreign Policy as Social Construction: A Post-Positivist Analysis of U.S. Counterinsurgency Policy in the Philippines », 303.

³²¹ J. David Singer, « The Level-of-Analysis Problem in International Relations », *World Politics* 14, n° 1 (1961): 77-92; Alexander Wendt, « The Agent-Structure Problem in International Relations Theory », *International Organization* 41, n° 3 (1987): 335-70; Alexander Wendt, « Levels of Analysis vs. Agents and Structures: Part III », *Review of International Studies* 18, n° 2 (1992): 181-85.

³²² Charlotte Epstein, « Who speaks? Discourse, the Subject and the Study of Identity in International Politics », *European Journal of International Relations* 17, n° 2 (2011): 327-50; Hansen, *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War*; Iver B. Neumann, *Russia and the Idea of Europe - A Study of Identity and International Relations* (Londres; New York: Routledge, 1996).

³²³ Epstein, « Who speaks? Discourse, the Subject and the Study of Identity in International Politics ».

Comme le souligne Wæver, « language is not everything ». Le monde dans sa totalité n'est pas réductible au langage ou au discours, et le discours ne peut donc pas servir de réponse à toute question de recherche. Toutefois, s'intéresser au discours, c'est reconnaître que « it is hard to do much of what we [IR] scholars are interested in doing without drawing on this layer. »³²⁴ Plutôt que de faire implicitement référence au discours en le réduisant à un vecteur d'autres facteurs, redonner au discours sa place de choix dans l'étude des RI permet d'avancer une explication alternative à la politique mondiale.

3.2.3. L'analyse de discours : trois « méthodes »

Souvent présentée comme une méthode à part entière, l'analyse de discours est en fait composée de trois méthodes distinctes, mais interreliées : la généalogie, la déconstruction et l'intertextualité.

D'abord, la généalogie, décrite par Foucault comme une « histoire du présent », consiste à retracer le processus historique ayant mené à l'instauration d'un lieu commun, soit la façon dont un discours est déployé dans le présent. Par le fait même, elle permet de révéler les alternatives qui ont été délégitimées, marginalisées ou réduites au silence en cours de route. La généalogie se distingue ainsi de la tautologie, puisqu'elle vise à démontrer que le résultat présent, s'il est considéré comme allant de soi, n'avait en fait rien d'inévitable. Cette méthode expose l'histoire de la formation des différentes composantes du discours et des sous-concepts employés lors de sa performance en contexte.

Ensuite, la déconstruction permet d'identifier les degrés de différenciation de l'altérité dans un discours. La construction de l'identité est un processus social qui implique une

³²⁴ Wæver, « Identity, communities and foreign policy: discourse analysis as foreign policy theory ».

différenciation entre « Soi » et un ou plusieurs « Autre(s) ». L'identité d'un objet ou d'un sujet est constituée à travers un processus d'association (*linking*) et de dissociation (*difference*). Ce processus prend forme par la juxtaposition d'un certain nombre d'attributs, positifs ou négatifs, qui sont reliés entre eux et renvoient implicitement ou explicitement à des antonymes de valeur moindre.³²⁵

Enfin, l'intertextualité fait référence à l'idée qu'un « texte » réfère toujours à un autre texte – qui réfère lui-même à un autre texte.³²⁶ Chaque texte fait donc partie d'une « toile » d'intertextualité, tissée par les relations entre différents textes. Ces liens entre les textes peuvent être explicites, lorsqu'un texte en cite ou paraphrase un autre. Ils peuvent également être implicites, par la mobilisation de sources secondaires, ou des références à un concept, à un slogan ou à une expression consacrée. L'intertextualité permet de relier les textes les uns ou autres, et procède en trois temps : 1. l'identification de la manière dont le lien entre identité et politique est articulé dans un premier texte, 2. l'identification de la manière dont le lien entre identité et politique est articulé dans un deuxième texte, qui réfère au premier et 3. la comparaison entre les deux textes. Une forme d'intertextualité, dite « conceptuelle », s'intéressera par ailleurs à la façon dont un concept particulier entre en relation avec un corpus plus large de concepts relevant d'un même discours.³²⁷

³²⁵ Hansen illustre ce processus à travers un exemple concret, soit la différenciation entre l'Homme (et ses attributs : « rationnel », « intellectuel », « complexe » et « indépendant ») et la Femme (et ses attributs : « émotive », « maternelle », « simple » et « fiable ») dans le discours politique au 19^{ème} siècle. Hansen, *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War*, 17-18.

³²⁶ Doty, « The Double-Writing of Statecraft: State Responses Exploring to Illegal Immigration ».

³²⁷ Hansen, *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War*, 50-51.

3.2.4. Trois « modèles » de sélection des textes

Le fait qu'un texte renvoie toujours à un autre texte donne lieu à une difficulté fondamentale dans l'analyse de discours, soit la sélection d'un nombre fini de textes à analyser. Il n'y a pas de règle absolue encadrant la composition d'un corpus pour l'analyse de discours, la sélection exacte des textes dépendant forcément du cas étudié.³²⁸ Malgré une nécessaire adaptation à la spécificité du contexte de l'étude, Hansen propose tout de même trois grands « modèles » pour guider la sélection des textes produits au sein d'un « champ discursif ». La sélection procède à partir d'un noyau de textes relevant du discours officiel et se déplace vers des textes dont la relation avec ce noyau est de moins en moins étroite. Les modèles permettent de délimiter les contours et les lignes de front du débat public sur un objet.

Le premier modèle reflète fidèlement le discours officiel, et se concentre sur les textes produits par les représentant·e·s du gouvernement qui ont l'autorité de sanctionner une politique particulière ou ayant un rôle central dans son exécution, incluant les hauts-gradés de l'armée, les diplomates, les fonctionnaires, etc. Le deuxième modèle inclut les textes produits par les participant·e·s majeur·e·s à un débat, par exemple des membres de l'opposition, des analystes, des chroniqueur·se·s, etc. Le troisième modèle élargit la sélection aux textes produits par les participant·e·s plus marginaux à un débat, par exemple des militant·e·s, des membres du milieu académique, ou des représentant·e·s des milieux communautaire, syndical, etc.³²⁹ La sélection des textes relevant du troisième modèle est forcément plus difficile et

³²⁸ Hansen, *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War*, 77.

³²⁹ Hansen découpe le troisième modèle en modèle 3A et modèle 3B. Le modèle 3A inclut des textes qui ne relèvent pas directement du débat en question mais ont une certaine influence sur son déroulement, par exemple des œuvres littéraires, cinématographiques, artistiques, etc. Le modèle 3B inclut des textes qui concernent directement le débat en question mais ont une influence marginale. Dans le cas présent, la sélection relevant du troisième modèle porte exclusivement sur le modèle 3B.

moins systématique que dans le cadre des deux premiers, en particulier dans un contexte non démocratique : « it will often be a matter of selecting any material that might be available. »³³⁰

La distinction entre les modèles n'est pas absolue, et s'ajuste nécessairement au contexte du cas étudié. Ainsi, des membres influent·e·s du milieu académique ou du secteur non gouvernemental peuvent également être inclus·e·s dans le modèle 2. Un bon indicateur de leur influence est le degré d'engagement avec le texte en question dans d'autres textes relevant des premier et deuxième modèles. Par ailleurs, un même « genre » de textes peut se retrouver dans différents modèles. C'est notamment le cas des textes médiatiques, qui peuvent avoir différents statuts : « One can distinguish between editorials/official statements, [...] opinion pieces, and debate written/spoken by outside sources. »³³¹

Enfin, le corpus de textes pour l'analyse de discours peut bien entendu inclure les verbatim d'entretiens effectués auprès de personnes associées à chacun des différents modèles.³³² Il faut néanmoins avoir conscience de la forme particulière de l'entretien, qui consiste en un « événement social »³³³ particulier, soit un dialogue entre deux ou plusieurs personnes qui échangent questions et réponses. Le texte étant dans ce cas énoncé de façon interactive, il se distingue ainsi de façon importante du monologue caractéristique des autres « genres » de textes à l'étude. En effet, l'analyste joue ici un rôle direct dans sa production, ce qui implique des défis méthodologiques propres.³³⁴

³³⁰ Ibid., 78.

³³¹ Ibid., 55.

³³² L'utilisation des entretiens dans l'analyse de discours est d'ailleurs de plus en plus répandue, voir Rainer Diaz-Bone et al., « The Field of Foucaultian Discourse Analysis: Structures, Developments, and Perspectives », *FORUM: Qualitative Social Research/Sozialforschung* 8, n° 2 (2007).

³³³ Lilie Chouliaraki et Norman Fairclough, « The Critical Analysis of Discourse », dans *Critical Strategies for Social Research*, dirigé par William K. Carroll (Toronto: Canadian Scholars' Press, 2004), 262-75.

³³⁴ Ce sujet est couvert plus en détail dans la section suivante. Hansen, *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War*, 76.

S'il est impossible d'établir un standard sur le nombre de textes devant faire partie du corpus final, trois critères supplémentaires peuvent guider la sélection. Les textes du corpus devraient idéalement se conformer, en tout ou en partie, aux critères suivants : 1. Fournir une articulation claire du discours; 2. Occuper une place centrale dans le débat – être largement lu, entendu, ou vu ; et 3. Détenir une autorité suffisante à la formulation d'une position politique.³³⁵ Par ailleurs, il est également possible de s'intéresser à des moments, événements ou périodes particulières où les positions d'un débat sont plus explicites. Neumann propose en outre de porter attention à la « nouveauté » des énoncés spécifiques du discours exprimé par le texte.³³⁶

La constitution d'un corpus n'est typiquement pas complétée en amont de son analyse, mais ancrée³³⁷ empiriquement, c'est-à-dire qu'elle se poursuit le plus souvent en parallèle. Par le fait même, elle implique inévitablement une forme de « découverte », qui nécessite un ajustement à mesure des catégories employées pour guider la lecture. Selon Milliken, ce processus est intimement lié à la question de la composition finale du corpus : « An analysis can be said to be complete when adding new texts and comparing their object spaces, the researcher finds consistently that the theoretical categories she has generated work for those texts. »³³⁸ Bref, la composition d'un corpus ne peut jamais être arrêtée hors de tout doute, et il y a toujours un risque que certains textes échappent à la sélection par l'analyste. Toutefois, le

³³⁵ Ibid.

³³⁶ Neumann, *Russia and the Idea of Europe - A Study of Identity and International Relations*, 2.

³³⁷ Une telle démarche, qu'on peut qualifier d'abductive, est décrite en sociologie comme « grounded theory ». À ce sujet, voir notamment Joe Reichertz, « Abduction: The Logic of Discovery of Grounded Theory », *FORUM: Qualitative Social Research/Sozialforschung* 11, n° 1 (2010).

³³⁸ Milliken, « The Study of Discourse in International Relations: A Critique of Research and Methods ».

respect de ces critères et une bonne connaissance du cas d'étude servent à l'atténuer suffisamment pour assurer la fiabilité de l'analyse.

3.2.5. Les « mécanismes textuels » de l'analyse de discours

En ce qui concerne l'analyse proprement dite, Doty identifie trois « mécanismes textuels », soit la présupposition, la prédication et le positionnement. C'est à travers ces mécanismes que le discours se manifeste dans un texte spécifique. Bien qu'il soit utile de les distinguer ici, ils sont en pratique déployés simultanément, parfois dans le cadre d'un même énoncé.³³⁹ L'analyse de discours doit être comprise comme une méthode « interprétative » parce qu'elle révèle le discours contenu dans le texte, en le « traduisant » d'une certaine manière par l'identification de ces mécanismes.

D'abord, la présupposition concerne les conditions de possibilité d'un énoncé, autrement dit ce qui doit être considéré comme « vrai » pour que le discours puisse se réaliser (ses postulats). Elle a pour fonction de fixer une sorte d'arrière-plan, de contexte de base pour la performance du discours. La présupposition traduit une certaine représentation du monde, qui se situe en amont du discours tel qu'il se manifeste dans le texte : « It is about what is taken for granted in the particular representation; what kind of world the representation is constructing; and what is considered true in that constructed world. »³⁴⁰

Ensuite, la prédication concerne les caractéristiques particulières qui sont attribuées à

³³⁹ Doty, « Foreign Policy as Social Construction: A Post-Positivist Analysis of U.S. Counterinsurgency Policy in the Philippines », 307.

³⁴⁰ Linda Åhäll et Stefan Borg, « Predication, presupposition and subject-positioning », dans *Critical Approaches to Security: An Introduction to Theories and Methods*, dirigé par Laura J. Shepherd (Londres; New York: Routledge, 2013), 199.

un sujet ou à un objet.³⁴¹ C'est ce qui se rapproche le plus de la notion de « cadrage » employée dans l'analyse de contenu en sciences sociales. La prédication construit un sujet ou un objet d'une certaine manière en lui accolant une série d'attributs (ou de « prédicats ») qui spécifient son identité et le distingue ainsi d'autres sujets ou objets : « Predications [...] construct the thing(s) named as a particular sort of thing, with particular features and capacities ». ³⁴² Si les prédicats employés à l'intérieur d'un discours ou d'un registre spécifique ne sont pas nécessairement identiques d'un texte à l'autre, il est possible de distinguer une certaine cohérence lorsque, selon Doty : « The predicates [...] "hang together" in a certain way. None seem radically out of place. [...] there is a family resemblance among them that is indicative of a particular kind of [object or] subject. »³⁴³

Enfin, le « positionnement » concerne l'instauration de relations entre les sujets, auxquels on attribue non seulement des caractéristiques, mais une capacité d'action (*agency*) variable à l'égard d'un objet. Le discours positionne ainsi le sujet d'un texte – qu'il s'agisse d'un individu, d'un État ou d'une organisation – d'une certaine manière par rapport à d'autres sujets, en lui octroyant par exemple une forme de « responsabilité » quant à la gestion d'un problème. Le positionnement réfère aussi aux objets, qui sont placés en relation les uns avec les autres, alternativement considérés comme « similaires », « identiques », « opposés », « complémentaires », etc.³⁴⁴

Plutôt qu'un ciblage précis à l'échelle des énoncés, qui seraient tour à tour classés en

³⁴¹ Doty, « Foreign Policy as Social Construction: A Post-Positivist Analysis of U.S. Counterinsurgency Policy in the Philippines », 306.

³⁴² Milliken, « The Study of Discourse in International Relations: A Critique of Research and Methods », 232.

³⁴³ Doty, « Foreign Policy as Social Construction: A Post-Positivist Analysis of U.S. Counterinsurgency Policy in the Philippines », 310.

³⁴⁴ Åhäll et Borg, « Predication, presupposition and subject-positioning », 199.

fonction de leur appartenance à la présupposition, à la prédication ou au positionnement, la lecture des textes est guidée par une attention à la présence de ces mécanismes dans les textes, qui est en pratique souvent implicite.

*

L'analyse de discours est un ensemble de méthodes permettant de révéler le rôle du discours dans la construction sociale de la réalité, et qui possède un certain nombre d'avantages propres. Une méthodologie discursive des RI s'appuie sur l'identification de mécanismes textuels à travers la lecture, soit la présupposition, la prédication et le positionnement. La prochaine partie se tourne vers l'application de cet ensemble de méthodes et d'outils à l'analyse du discours sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN.

3.3. L'analyse du discours sur la sécurité dans le contexte de l'ASEAN

Dans cette thèse, l'analyse de discours a été appliquée à l'étude de la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN à travers trois phases distinctes : 1. la constitution d'un corpus de documentation publique, 2. la collecte de données lors d'un séjour de recherche en Asie du Sud-Est, incluant l'observation de rencontres diplomatiques, la conduite d'entretiens et l'accumulation de documents complémentaires de façon *ad hoc* et 3. le codage et l'analyse des textes, qui a permis de délimiter les trois « registres » du discours sur la sécurité régionale au sein de l'ASEAN traités dans les chapitres suivants.

3.3.1. La composition du corpus documentaire

L'assemblage d'un corpus documentaire a suivi la distinction en trois modèles de Lene Hansen. Il rassemble exclusivement des textes produits en anglais, puisqu'il s'agit de la *lingua franca* au sein de l'ASEAN.

Le Modèle 1 inclut l'ensemble des documents publics produits par l'ASEAN depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2015, qui portent sur la coopération sécuritaire. Cela comprend l'ensemble des déclarations, des communiqués et des programmes d'action adoptés dans le cadre des sommets de l'ASEAN, ainsi que des rencontres de l'ASEAN Ministerial Meeting, de l'ASEAN Defence Ministers' Meeting et de l'ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime. Ce premier modèle inclut également les documents publics – déclarations, communiqués, rapports de rencontre, plans d'action, etc. – produits par les forums de sécurité régionale où l'ASEAN assume une position centrale dans la région élargie : l'ASEAN+3, l'East Asia Summit, l'ASEAN Defence Ministers' Meeting-Plus et le Forum régional de l'ASEAN. Enfin, le modèle rassemble des documents produits par l'ASEAN Institute for Peace and Reconciliation et l'ASEAN Inter-Governmental Commission on Human Rights, qui sont reliés au premier pilier de la communauté ASEAN.

En ce qui concerne le Modèle 2, une attention particulière a été accordée au respect des trois critères de Hansen sur la diffusion, l'articulation et l'autorité du discours. La priorité a été accordée aux textes produits par les instituts fondateurs du principal réseau d'expert·e·s associé·e·s à l'ASEAN, l'ASEAN-ISIS³⁴⁵ (ASEAN-Institutes of Strategic and International

³⁴⁵ L'ASEAN-ISIS rassemble des instituts basés dans les différents pays membres de l'ASEAN. Les instituts fondateurs reflètent le membership initial de l'ASEAN, soit ISIS-Thailand, ISIS-Malaysia, le Center for Strategic and International Studies (Indonésie), l'Institute for Strategic and Development Studies (Philippines) et le SIIA (Singapour). Ont rejoint le réseau dans le contexte de l'élargissement de l'ASEAN le Brunei Darussalam Institute

Studies), ainsi que son pendant dans la région Asie-Pacifique, le Council for Security Cooperation in the Asia-Pacific (CSCAP). Des publications produites par des expert·e·s de la S. Rajaratnam School of International Studies (RSIS) et de l'Institute of Southeast Asian Studies (ISEAS) ont également été incluses étant donné leurs liens étroits avec ces réseaux. Enfin, le corpus a également intégré les mémorandums produits par le Network of East Asian Think Tanks (NEAT), qui forme la « Track 2 » de l'ASEAN+3. Ces réseaux ont été priorisés étant donné leur influence reconnue dans le débat sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN.³⁴⁶

Bien que certains de ces instituts produisent leurs propres publications analytiques, la plupart privilégient la diffusion de textes rédigés par leurs membres dans les médias de la région. Les textes associés au Modèle 2 ont donc été en grande partie sélectionnés à partir des bases de données des principaux médias de langue anglaise en Asie du Sud-Est.³⁴⁷ Les résultats ont ensuite été triés par le biais d'une lecture préliminaire permettant de cibler les analyses, chroniques et textes d'opinion où le discours sur la sécurité régionale était articulé explicitement, y compris dans le cas de propos rapportés. Le Modèle 2 rassemble aussi des

of Policy and Strategic Studies, le Cambodian Institute for Cooperation & Peace, l'Institute of Foreign Affairs (Laos), le Myanmar Institute of Strategic and International Studies et la Diplomatic Academy of Vietnam. L'influence des instituts issus des pays CLMV au sein du réseau a toutefois été limitée, bien que cela soit en train de changer pour certains d'entre eux depuis quelques années.

³⁴⁶ L'International Institute for Strategic Studies, basé à Londres, a également une filiale à Singapour, et organise annuellement un important rassemblement de diplomatie dite « informelle » sur les questions de stratégie et de défense, connu sous le nom de Shangri-La Dialogue (SLD). Si le SLD est indubitablement un forum d'envergure dans la région, il est indépendant de l'architecture de sécurité régionale de l'ASEAN et a une portée beaucoup plus large. Les rapports de conférence du SLD n'ont donc pas été inclus formellement au corpus, exception faite de certains textes spécifiques identifiés par le biais de la méthode intertextuelle.

³⁴⁷ *Bangkok Post*, *The Nation* (Thaïlande), *The Philippine Star*, *The Philippine Inquirer*, *The Jakarta Post*, *The Strait Times*, *The Phnom Penh Post*, *The New Strait Times*. Chaque journal possédant sa propre base de données, la recherche des textes n'a pas pu être uniforme au-delà de l'emploi des opérateurs booléens « ASEAN » et « security » et de la délimitation d'une période spécifique (2009-2015) qui correspond à la mise en œuvre du plan d'action sur la communauté de sécurité ASEAN. Le ciblage de cette période permettait de réduire suffisamment le nombre de textes tout en donnant un bon aperçu de la façon dont le discours est articulé dans la période récente.

textes tirés de certaines publications spécialisées sur la région Asie-Pacifique (*The Diplomat*, *East Asia Forum* et *PacNet*) et produits par une communauté plus large d'expert-e-s de l'Asie-Pacifique. Les mémorandums des réseaux Track 2 à l'attention des forums auxquels ils sont associés, ainsi que des articles de conférence de l'Asia-Pacific Roundtable, événement phare de l'ASEAN-ISIS, ont aussi été inclus dans le Modèle 2. Enfin, d'autres textes d'opinion publiés dans la presse internationale ont été inclus au corpus sur une base ponctuelle, lorsque la méthode intertextuelle permettait d'en identifier la portée sur le débat étudié.

Le Modèle 3 rassemble principalement la documentation publique produite par le réseau d'ONG Solidarity for Asian Peoples' Advocacy (SAPA) et ses composantes les plus actives sur les questions de paix et de sécurité, dont Initiatives for International Dialogue, GPPAC-Southeast Asia, AltSEAN-Burma, FORUM-Asia et Focus on the Global South. Les communiqués de presse ont été privilégiés parce qu'ils énoncent explicitement – et de façon succincte – une position politique, en plus d'être davantage repris dans les médias que les rapports de recherche. Les communiqués diffusés à l'issue de l'ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum (ACSC/APF) forment une part importante des textes du Modèle 3. Le corpus inclut également les rapports de rencontres de l'ASEAN People's Assembly, l'ancêtre de l'ACSC/APF.

À noter que si la plupart des articles de presse retenus relèvent du Modèle 2, la revue de presse a également permis d'identifier des textes associés au Modèle 1 et 3, y compris des propos rapportés, tenus en marge des rencontres. Enfin, la conduite d'entretiens a permis de recueillir des « textes » sous forme de verbatim pour chacun des trois modèles. Les textes auxquels la thèse fait directement référence figurent en notes de bas de page et dans la bibliographie. Le nombre indicatif de documents sélectionnés de cette façon s'élève à environ

420 documents officiels, 740 articles de presse, 230 publications analytiques et 185 documents d'ONG, pour un total de 1575 documents.³⁴⁸

3.3.2. La collecte de données en Asie du Sud-Est

La sélection de documents publics a été menée en amont, pendant et après un séjour de recherche de 10 mois en Asie du Sud-Est, entre septembre 2014 et juillet 2015. Cette section n'a pas vocation à retracer dans les détails l'expérience de recherche en Asie du Sud-Est, qui implique toute une série de contraintes empiriques qu'il serait trop long de répertorier ici.³⁴⁹ Un certain nombre de choix ont néanmoins dû être effectués pour mener à bien cette partie de la recherche, qui méritent que l'on s'y attarde.

Le séjour de recherche en Asie du Sud-Est a été subdivisé en trois périodes distinctes, et facilité par une affiliation institutionnelle sur place qui permettait de fournir soutien logistique et accès pour la conduite d'entretiens : un séjour de 4 mois à Bangkok (septembre à décembre 2014), un séjour de 4 mois à Jakarta (février à mai 2015) et un séjour de 2 mois dans la région de Manille (juin à juillet 2015). Ces trois séjours de recherche ont été complétés par des étapes ponctuelles à Singapour (2) et Kuala Lumpur (1). Les capitales des États fondateurs de l'ASEAN ont été privilégiées principalement pour des raisons logistiques, notamment parce que l'accès aux données y serait plus facile. Un séjour de recherche préalable en Asie du Sud-Est avait par ailleurs permis d'établir qu'un séjour de plus longue durée à Singapour et Kuala

³⁴⁸ Le nombre de documents est approximatif parce que le codage a porté sur des extraits de texte où le discours était explicite, et non sur les documents dans leur ensemble. Par ailleurs, l'analyse de discours n'a pas prétention à faire le rendu exhaustif de l'ensemble des énoncés où le discours aurait pu être identifié ; aucune analyse individuelle ne peut rendre compte de l'étendue de la productivité d'un discours.

³⁴⁹ Diana Kapiszewski, Lauren MacLean et Benjamin L. Read, *Field Research in Political Science: Practices and Principles* (Cambridge: Cambridge University Press, 2015).

Lumpur n'était pas nécessaire pour obtenir un résultat équivalent aux séjours à Bangkok, Jakarta (qui accueille le siège du Secrétariat de l'ASEAN) et Manille.

58 entretiens de type semi-directif et le plus souvent conversationnel ont été menés auprès de 62³⁵⁰ personnes. Les personnes rencontrées peuvent être réparties en trois catégories, qui correspondent aux trois « modèles » de sélection des textes de Hansen et représentent également chacune des « Tracks » du régionalisme. Le Modèle 1 (Track 1) inclut des diplomates des États membres de l'ASEAN et de ses « partenaires de dialogue », des représentant·e·s du gouvernement travaillant sur les questions de coopération sécuritaire à l'échelle de l'ASEAN et des employé·e·s, actuellement en poste ou non, du Secrétariat de l'ASEAN. Le Modèle 2 (Track 2) inclut des expert·e·s, des analystes et des membres du milieu académique qui font partie de la communauté « Track 2 », en particulier des réseaux ASEAN-ISIS et CSCAP. Le Modèle 3 (Track 3) rassemble des représentant·e·s d'ONG affiliées au réseau SAPA, qui prennent part à des activités de consultation auprès de l'ASEAN ou à des rencontres « Track 3 » sur les questions de paix et de sécurité. Il faut préciser que les distinctions entre ces trois catégories sont parfois floues, puisque certaines personnes cumulent plus d'un statut.³⁵¹ La liste complète des personnes interrogées est disponible en annexe.

Une liste préliminaire de contacts a été rassemblée à partir de connaissances préalables des participant·e·s majeur·e·s au débat sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN, et complétée par une recherche à partir des répertoires des institutions ciblées. L'attribution d'une personne-ressource dans chacun des instituts d'attache a considérablement facilité la

³⁵⁰ Certains entretiens ont été menés auprès de plusieurs personnes simultanément.

³⁵¹ La proximité des membres du milieu « Track 2 » avec le gouvernement ou la société civile varie d'un·e intervenant·e à l'autre; certain·e·s représentant·e·s de la société civile ont également une fonction officielle à l'échelle de l'ASEAN ou du gouvernement.

conduite de la recherche. En effet, la rencontre de cette personne dès le début du séjour permettait de déterminer les contacts à prioriser, auprès desquels elle pouvait servir de référence, ce qui augmentait considérablement le taux de succès. Ces personnes-ressources partageaient également leurs propres contacts, ce qui permettait d'ajouter à la liste préliminaire. Il arrivait également que des contacts soient pris de façon indépendante, lorsqu'une mise en relation n'était pas nécessaire ou n'avait pas pu être assurée. Par la suite, la liste de contacts a été encore élargie par effet « boule de neige » et à mesure de la participation à certaines rencontres, ce qui permettait également d'organiser des entretiens en personne à un moment plus opportun.

La prise de contact avec les répondant·e·s se faisait le plus souvent par courriel, parfois par téléphone, en mentionnant si possible le nom d'un contact établi au préalable. S'il n'a pas été possible de mener des entretiens avec l'ensemble des contacts identifiés (environ 150), le taux de succès a néanmoins dépassé les attentes tant en termes de quantité que de qualité des intervenant·e·s. Des entretiens ont ainsi pu être effectués auprès d'un ex-Secrétaire général de l'ASEAN, de représentant·e·s de l'ensemble des ministères des Affaires étrangères des États fondateurs de l'ASEAN et de leurs missions diplomatiques à Jakarta, de diplomates de 5 des 10 « partenaires de dialogue » (Canada, Corée du Sud, États-Unis, Russie et Union européenne) de l'ASEAN, de trois anciens directeurs de départements du Secrétariat de l'ASEAN, ainsi que la plupart des membres les plus influents du réseau ASEAN-ISIS.

Cela dit, aucun·e représentant·e du secteur de la Défense au niveau officiel n'a pu être interviewé·e, en raison de difficultés d'accès également partagées par les contacts établis sur place. Bien que des entretiens aient été effectués avec la plupart des directeurs de la coopération sécuritaire des secrétariats nationaux de l'ASEAN, aucun·e « SOM (Senior

Official Meeting) Leader » de l'ASEAN ou de niveau hiérarchique supérieur n'a pu être interviewé.e. Par ailleurs, si la prise de contact avec des représentant.e.s de la société civile a été relativement aisée, la difficulté consistait davantage à identifier des intervenant.e.s prenant directement part au débat sur la sécurité régionale, un domaine d'action moins central au travail des ONG de la région. L'accès aux employé.e.s actuellement en poste du Secrétariat de l'ASEAN a été difficile à garantir du fait du petit nombre de personnes travaillant dans le domaine de la coopération sécuritaire.

La durée des entretiens a varié entre une demi-heure et trois heures. La grande majorité des répondant.e.s ont explicitement accepté que les informations relatives à leur identité soient révélées, ce qui est le cas dans le texte lorsque pertinent. L'anonymat de certain.e.s intervenant.e.s, le plus souvent du milieu officiel, a été préservé lorsque demandé. Le cas échéant, l'entretien a été mené en conformité avec la règle de la Chatham House.

La possibilité était offerte aux intervenant.e.s de spécifier le statut officiel (« off-the-record ») de certains extraits plus sensibles, ce à quoi quelques personnes ont eu recours pour tenir des propos qui n'avaient la plupart du temps pas de lien direct avec la recherche. Un.e seul.e intervenant.e a requis l'anonymat complet et un statut « off-the-record » pour la totalité de l'entretien, qui n'a servi qu'à des fins indicatives. Le respect de la confidentialité de certains propos a été assuré au moindre doute pour l'ensemble des entretiens.

Les entretiens ont été menés en personne – le plus souvent sur le lieu de travail de la personne interrogée – sauf exception en raison de circonstances indépendantes de la recherche. La majorité des entretiens ont été enregistrés, de façon à faciliter la production d'un verbatim. Bien que certain.e.s intervenant.e.s aient refusé l'enregistrement, la permission de prendre des

notes manuscrites était donnée. Ces notes préliminaires étaient par la suite complétées « de mémoire » après l'entretien.³⁵²

En ce qui concerne le contenu des entretiens, une liste type de questions ouvertes a été élaborée au préalable, puis ajustée en amont de l'entretien en fonction de la catégorie (« Track 1 », « Track 2 » ou « Track 3 ») à laquelle appartenait l'intervenant·e, de son statut, de son parcours professionnel et de son domaine d'expertise. La liste type est disponible en annexe. L'ordre et la nature des questions pouvaient varier au fil de la conversation. Certain·e·s intervenant·e·s ont exigé l'envoi préalable du « questionnaire » avant l'entretien.

L'entretien avait pour objectif de révéler le discours sur la sécurité régionale dans un format différent, soit lors d'une discussion avec une personne externe³⁵³ au débat sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN. Après une question introductive sur le parcours de la personne interrogée, qui devait permettre à la fois de mettre celle-ci à l'aise et d'ajuster la conduite de l'entretien au besoin, dix à douze questions guidaient la suite de la conversation. L'intervenant·e était invité·e à se prononcer sur l'état de progrès du processus de construction de la communauté de sécurité, les principaux défis à sa concrétisation et la contribution de l'ASEAN à la sécurité de la région. Par la suite, l'entretien prenait appui sur les grandes tendances du discours officiel de l'ASEAN sur la sécurité régionale, afin de déterminer le positionnement de l'interviewé·e par rapport à celui-ci. La personne interviewé·e était encouragé·e à discuter de la capacité de l'ASEAN à répondre aux menaces

³⁵² Les extraits de ce type sont identifiés explicitement par le biais d'une note « [paraphrase] » insérée dans le texte. Les propos transcrits dans le cadre d'une participation aux rencontres ont été reproduits de cette façon également, avec la permission explicite des intervenant·e·s dans le cas d'un événement dont l'accès au public était restreint.

³⁵³ Il ne s'agit pas ici d'insinuer que l'analyste de discours agit comme un observateur indépendant. Au moment de l'entretien, il ou elle s'insère momentanément dans le débat et participe inévitablement, bien qu'indirectement, à la (re)production du discours.

transnationales et/ou non militaires, à fournir les conditions de la paix entre les États et à développer une approche de la sécurité « axée sur le peuple ». La suite de l'entretien abordait l'objectif du développement de la coopération sur la sécurité non traditionnelle, l'ouverture à la notion de « sécurité humaine » et la façon pour l'ASEAN d'assurer sa centralité au sein de l'architecture de sécurité régionale en Asie Pacifique. Une question de clôture portait sur la période suivant l'établissement formel de la communauté de sécurité ASEAN en 2015, ainsi que le contenu pressenti de la « Vision 2025 ».

Une attention constante à l'ordre des questions et à leur formulation était cruciale, y compris dans le cas d'ajustements *ad hoc*, afin de laisser le plus de liberté possible à l'intervenant·e pour formuler son propos comme il ou elle l'entendait. Malgré ces précautions, le statut « conversationnel » de l'entretien fait en sorte qu'il est impossible de limiter entièrement les effets de la présence de l'analyste sur la personne interviewée. Celle-ci ajuste nécessairement ses réponses à la perception qu'il ou elle a de l'identité de l'analyse – son âge, son genre, sa nationalité, son statut, etc. – et de ce qu'il ou elle cherche à savoir.

Malgré les précautions prises, le fait de présenter le projet en des termes généraux de façon à ne pas trop orienter les réponses des intervenant·e·s ne permettait pas d'éviter entièrement cet écueil. En effet, l'intervenant·e était nécessairement amené·e à spéculer, et à élaborer sa propre compréhension du projet de recherche, qui était plus ou moins fidèle à l'intention de l'analyste. La notion de « discours », par exemple, était typiquement comprise par les intervenant·e·s au sens de « façon de parler » de la sécurité régionale, et parfois le sujet d'une confusion abordée de front sur la nature précise du projet de recherche. La nécessité de maintenir un certain flou pour éviter d'orienter les réponses, de présenter la nature du projet

dans un langage compréhensible, tout en fournissant le niveau de détails nécessaire au respect de considérations éthiques, a posé un défi de taille durant les entretiens.

En outre, la formulation de relances spontanées aux réponses fournies durant l'entretien devait également éviter de trop « guider » l'interviewé.e. De plus, il fallait faire attention de vérifier constamment le sens des propos tenus par les répondant.e.s lorsque celui-ci était équivoque. Ces vérifications étaient utiles pour souligner l'intérêt de l'analyste envers les propos de l'intervenant.e, pour démontrer sa compréhension du sujet et pour confirmer son niveau de concentration. Une certaine sensibilité devait également être exercée quant au moment opportun pour pousser davantage sur un sujet ou, au contraire, s'abstenir de le faire, afin de maintenir le niveau de confort général de la personne interrogée.³⁵⁴ L'ensemble de ces précautions ont permis d'assurer un respect des considérations éthiques à la conduite de la recherche, et d'éviter les dérives potentielles pouvant être associées au recours à une méthodologie interprétative.³⁵⁵

La totalité des entretiens enregistrés ont été transcrits en verbatim. L'utilisation des crochets « [...] » dans le verbatim a permis de signifier un ajustement de forme, le retrait d'hésitations propres au langage parlé ou la présence d'un extrait inaudible. Ils sont reproduits ici dans le cas de citations dans le texte. Par ailleurs, les crochets sont également employés par souci de concision.

³⁵⁴ Interpréter le rire, qui sert parfois à exprimer un malaise dans certains contextes culturels, constituait un défi, au même titre que la nécessité de tenir compte de l'importance de la non-confrontation, de « sauver la face » et de la réticence à refuser explicitement une demande.

³⁵⁵ Joe Soss, « Talking Our Way to Meaningful Explanations: A Practice-Centered View of Interviewing for Interpretive Research », dans *Interpretation and Method - Empirical Research Methods and the Interpretive Turn*, dirigé par Dvora Yanow et Peregrine Schwartz-Shea (Armonk; Londres: M.E. Sharpe, 2006), 127-49.

Outre la conduite d'entretiens, la recherche en Asie du Sud-Est a également permis d'assister à plusieurs rencontres de diplomatie informelle ou « Track 2 », auxquelles des représentant·e·s du milieu officiel participaient « à titre privé ». La performance du discours a donc pu être observée sous un autre format, ces rencontres étant généralement composées d'une ou plusieurs allocutions puis d'une période de questions. Par ailleurs, il a été possible de prendre part à plusieurs activités « Track 3 » – ateliers de travail, tables rondes, conférences, élaboration de recommandations ou consultations par le milieu officiel, etc. La participation s'est résumée le plus souvent à l'observation non participante, sauf exception où une participation plus active était une condition d'accès. Le cas échéant, il a fallu faire attention à influencer le moins possible la direction de la discussion, la participation se limitant alors à poser des questions ouvertes, à demander une clarification ou à faciliter le processus, notamment par la prise de notes. Il n'a pas été possible d'accéder à des rencontres de niveau « Track 1 », celles-ci étant réservées aux membres des délégations officielles des États participants, et ayant cours derrière des portes closes. Leur contenu est d'ailleurs confidentiel au-delà de la diffusion des communiqués et d'autres informations fournies par les leaders en marge des rencontres. Enfin, la recherche en Asie du Sud-Est a permis d'amasser des documents de façon *ad hoc*, incluant des articles de conférence, des publications produites par les différents instituts visités, de la documentation « grise », des rapports de rencontre, des documents de position, etc.

3.3.3. Le codage des textes

Une fois le corpus assemblé, sa composition a été ajustée en parallèle du codage qualitatif des textes à l'aide du logiciel Atlas.ti. Le codage a procédé par l'association de catégories (ou « codes ») aux extraits des textes où le discours était explicite. Sa fonction

principale était d'organiser le contenu de manière à en faciliter l'analyse. Étant donné le nombre important de documents analysés, le logiciel a permis de systématiser le processus, plutôt que d'employer un procédé plus traditionnel – qui consiste à utiliser des surligneurs, une paire de ciseaux et de la colle.³⁵⁶ Le logiciel permettait de rassembler l'ensemble des textes en un même endroit et de les classer en « genres » (documents officiels, publications analytiques, communiqués d'ONG, entretiens ou articles de presse). Il était également possible d'apposer plusieurs codes à un même extrait de texte, de visualiser les liens entre les différents codes et de produire instantanément un document rassemblant toutes les instances d'un même code ou groupe de codes de façon chronologique.

De façon plus concrète, le codage s'est opéré en trois étapes. D'abord, une lecture préliminaire de l'ensemble des textes d'un même genre permettait d'élaborer une première liste de codes. Ensuite, ces codes étaient apposés durant une deuxième lecture plus approfondie et systématique. Durant cette étape, de nouveaux codes pouvaient être élaborés. Certains étaient subdivisés, d'autres fusionnés – les fonctions du logiciel permettant encore une fois de le faire facilement. Cette étape impliquait également une certaine forme d'aller-retour sur les textes en fonction de l'ajustement des codes, de façon à assurer leur correspondance avec le contenu des textes codés précédemment. Enfin, les différents codes étaient rassemblés en « thèmes », reflétant les différents objectifs de l'approche de l'ASEAN, soit 1. Répondre aux menaces non militaires et transnationales à la sécurité, 2. Fournir les conditions de la paix entre les États membres, et 3. Contribuer à la sécurité, au bien-être et à la dignité de la population. Ces thèmes étaient marqués par l'utilisation de couleurs distinctes.

³⁵⁶ Gregor Wiedermann, *Text Mining for Qualitative Data Analysis in the Social Sciences - A Study on Democratic Discourse in Germany* (Leipzig: Springer, 2015), 5.

Les codes employés pour chacun des différents genres, les thèmes associés à chaque code ainsi que leur description sont disponibles en annexe. Les extraits associés à chacun des thèmes étaient par la suite rassemblés dans un document externe³⁵⁷, qui servait de base à la recombinaison des extraits en trois « registres discursifs » distincts, traités dans les chapitres empiriques.

*

Cette section a présenté la façon dont les outils méthodologiques propres à une approche discursive des RI ont été mobilisés dans l'analyse du discours sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN. Cette approche sous-tend la démonstration empirique, qui fait l'objet des trois chapitres suivants.

Conclusion

Ce chapitre a posé les bases du cadre théorique et méthodologique qui structure la démonstration. La démarche de recherche adoptée ici s'inspire de travaux associés au courant poststructuraliste en Relations internationales. L'analyse de discours forme un ensemble de méthodes, incluant la généalogie, l'intertextualité et la déconstruction. Elle prend appui sur des modèles de sélection des textes et mobilise des outils spécifiques pour l'analyse textuelle, soit la présupposition, la prédication et le positionnement. Un certain nombre de critères et une façon générale de procéder pour l'étude du rôle du discours en Relations internationales ont été clarifiés. La démarche propre à la conduite de la présente recherche sur le rôle du discours dans la construction de l'ASEAN comme communauté de sécurité a été présentée, incluant un

³⁵⁷ Dans le cadre des entretiens, ce procédé permettait notamment de ne pas perdre de vue l'identité du sujet parlant, les extraits étant par la suite séparés selon un ordre chronologique correspondant au déroulement de l'entretien et reflétant dans la mesure du possible les différentes réponses données aux questions posées.

certain nombre de choix qui ont guidé la recherche en Asie du Sud-Est, incluant la conduite des entretiens. L'analyse a permis de décomposer le discours sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN en trois registres distincts, qui font l'objet des chapitres empiriques de la thèse. Un premier registre présente le crime transnational comme la principale source « non traditionnelle » d'insécurité pour les États de l'ASEAN. Un deuxième accorde la priorité à la gestion des conflits interétatiques à l'échelle de l'Asie Pacifique, au premier chef desquels la situation en mer de Chine méridionale. Un troisième reflète l'ouverture limitée de l'ASEAN à une dimension « humaine » de la sécurité régionale.

4. La sécurité non traditionnelle comme priorité pour les États de l'ASEAN

Le discours sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN peut être subdivisé en trois registres, dont le premier à l'étude ici découle de l'importance accordée par l'organisation à la sécurité dite « non traditionnelle » (SNT) depuis le tournant du 21^e siècle. La SNT peut être comprise comme une catégorie ouverte d'enjeux non militaires et transnationaux à la sécurité de l'État et de sa population, dont la définition demeure toutefois hautement ambiguë. Comme le font à juste titre remarquer Capie et Evans : « The fact that the very term designates what something is not rather than what it is has posed special analytical problems ».³⁵⁸

Dans le cadre de ce premier registre, la SNT est principalement associée au « crime transnational », qui occupe une place de prédilection dans l'agenda sécuritaire de l'ASEAN aujourd'hui. À l'échelle de l'ASEAN, le crime transnational regroupe huit domaines prioritaires, soit le terrorisme, le trafic de drogue, le trafic humain, la piraterie, la contrebande d'armes, la cyber criminalité, le blanchiment d'argent et le crime économique.³⁵⁹ À travers le crime transnational, la SNT est présentée comme la première source d'insécurité pour les États d'Asie du Sud-Est. Ce registre prédomine chez les représentant·e·s du milieu officiel interrogé·e·s, et bénéficie également d'un soutien important chez un certain nombre de membres de la communauté « Track 2 ».

Le présent chapitre démontre que la construction du crime transnational comme

³⁵⁸ Capie et Evans, *The Asia-Pacific Security Lexicon*, 173.

³⁵⁹ ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime, « ASEAN Ministers Reaffirm Efforts to Combat Transnational Crimes », Vientiane: 15-19 septembre 2013.

menace sécuritaire – et catégorie par excellence de la SNT – contribue au positionnement de l’ASEAN comme une communauté de sécurité en devenir. Toutefois, ce registre est traversé par un certain nombre de tensions, qui rendent le discours de l’ASEAN sur la SNT beaucoup plus instable qu’il n’y paraît *a priori*. L’ambiguïté de la notion de SNT dans le contexte de l’ASEAN ouvre la voie à une contestation de son approche sécuritaire. Ainsi l’articulation de la SNT comme première source d’insécurité pour les États de l’ASEAN a des effets mitigés sur la capacité de l’organisation à revendiquer le statut de communauté de sécurité au 21^e siècle.

Ce chapitre est structuré en trois sections distinctes. La première section propose une généalogie du processus de construction du crime transnational comme principale menace non traditionnelle dans le contexte de l’ASEAN. Ce processus prend racine dans la sécurisation du trafic de drogue, *primus inter pares* parmi les autres enjeux associés au crime transnational. Il culmine avec l’introduction du concept de SNT à l’agenda de l’ASEAN – et l’imbrication du crime transnational dans cette catégorie. La seconde section présente une analyse prédictive de la SNT telle que conçue dans le cadre de ce registre, et fait une revue des différents attributs qui lui sont associés. La troisième section s’intéresse plus directement aux points de tension au sein du registre. En effet, un certain nombre de répondant·e·s ont de la difficulté à distinguer la sécurité non traditionnelle de la sécurité « globale », formulent un certain scepticisme quant à la nature « commune » de ce type de menaces, ou remettent en question l’utilité d’aborder le crime transnational comme menace sécuritaire. Par ailleurs, la SNT prend une signification bien différente dans le cadre des deux autres registres traités dans les chapitres suivants.

Le caractère polysémique de la SNT prépare le terrain pour la suite de la démonstration

empirique, soit la présentation de deux autres registres du discours sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN.

4.1. Le crime transnational comme menace « non traditionnelle »

Dans le discours officiel de l'ASEAN, la sécurité non traditionnelle est le plus souvent associée à un ensemble d'enjeux compris dans la catégorie de « crime transnational », qui a été intégrée depuis plus longtemps à l'agenda de l'organisation. La construction du crime transnational comme menace sécuritaire prend plus spécifiquement racine dans la migration du trafic de drogue de la coopération dite « fonctionnelle » au domaine sécuritaire.

4.1.1. La construction du trafic de drogue comme enjeu de sécurité

Le trafic de drogue est le premier enjeu associé aujourd'hui au « crime transnational » au sein de l'ASEAN à avoir été intégré à l'agenda de l'ASEAN. Initialement classé comme un enjeu de coopération fonctionnelle, ce qui traduit un faible niveau de priorité, le trafic de drogue a été graduellement construit comme menace sécuritaire. Ce repositionnement du trafic de drogue dans le domaine de la coopération sécuritaire n'est pas linéaire. En effet, il est marqué par une importante ambivalence dans la façon de qualifier cet enjeu. Cette ambivalence se dissipera de plus en plus jusqu'à son intégration dans la catégorie plus large de « crime transnational » aux côtés du terrorisme et d'une série d'autres enjeux.

L'inclusion du trafic de drogue à l'agenda de l'ASEAN remonte à la *Declaration of ASEAN Concord*, signée à Bali le 24 février 1976. Il est alors présenté comme une question d'ordre sociétal. Le volet de la Déclaration portant sur la coopération sécuritaire se limite à encourager son développement entre les États membres à l'échelle bilatérale et à l'extérieur de

l'organisation.³⁶⁰ Pourtant, cette première mention du trafic de drogue sera réinterprétée *a posteriori* comme une preuve de la clairvoyance de l'ASEAN dans l'articulation de son approche sécuritaire. À la suite de cette mention, la *Declaration of Principles to Combat the Abuse of Narcotic Drugs*, adoptée par l'ASEAN quelques mois plus tard, présente cette fois le trafic de drogue comme un « danger pour l'humanité ».³⁶¹ L'emploi d'un prédicat à connotation sécuritaire permet de justifier la création d'un mécanisme portant spécifiquement sur cet enjeu, le Meeting of ASEAN Drug Experts, dont la première édition se tient à Singapour en 1976. Pourtant, dans le cadre de l'ASEAN Ministerial Meeting (AMM), à la même époque, lorsque l'on fait référence au trafic de drogue, on l'associe plutôt à la coopération fonctionnelle, aux côtés d'enjeux ayant trait au développement social, scientifique et technologique.³⁶²

Un changement de ton est observable dans le cadre de l'AMM de 1980. Dans leur communiqué conjoint, les ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN accordent au trafic de drogue une section spécifique, intitulée « The Drug Problem », et font part de leur inquiétude grandissante face à un problème qu'ils qualifient désormais ouvertement de « menace sécuritaire ».³⁶³ À nouveau, le traitement du trafic de drogue continue dans les années qui suivent à être marqué par une forte alternance dans le langage employé. Il est

³⁶⁰ ASEAN, *Declaration on ASEAN Concord*, Bali: 24 février 1976.

³⁶¹ ASEAN, *Declaration of Principles to Combat the Abuse of Narcotic Drugs*, Manille: 26 juin 1976.

³⁶² ASEAN Ministerial Meeting, *Joint Communiqué of the 7th ASEAN Ministerial Meeting*, Jakarta: 7-9 mai 1974; ASEAN Ministerial Meeting, *Joint Communiqué of the 9th ASEAN Ministerial Meeting*, Manille: 24-26 juin 1976; ASEAN Ministerial Meeting, *Joint Communiqué of the 12th ASEAN Ministerial Meeting*, Bali: 28-30 juin 1979.

³⁶³ ASEAN Ministerial Meeting, *Joint Communiqué of the 13th ASEAN Ministerial Meeting*, Kuala Lumpur: 25-26 juin 1980.

présenté tour à tour comme un enjeu de « développement social »³⁶⁴, puis comme un « danger sérieux », en pleine ascension et nécessitant une intervention immédiate pour enrayer sa propagation.³⁶⁵

L'AMM de 1985 présente pour la première fois le trafic de drogue comme une menace transnationale à la sécurité de l'État, une forme de prédication qui sera par ailleurs systématiquement associée à la SNT quelques années plus tard. Dans le cadre de cette rencontre, le trafic de drogue est le sujet d'un communiqué spécial, signe que le niveau de priorité accordé à cet agenda au sein de l'ASEAN a franchi un cap sans précédent. Les ministres y font part de leur « very grave concern at the continuing spread in drug abuse and illicit trafficking » et en soulignent les « serious security implications ». Le document explique par ailleurs que le problème de la drogue ne devrait pas être vu « only as a social and humanitarian problem ». En effet, la consommation et le trafic de drogue « weaken the social fabric of nations [...] and entail criminal activities which would threaten the stability of states. » L'inquiétude des ministres est en outre présentée comme la dernière manifestation d'une prise de conscience de longue date au sein de l'ASEAN face au danger posé par la drogue, qui prendrait racine dans la *Declaration on ASEAN Concord*. Au-delà des efforts précédents et au vu de la gravité du problème, il doit désormais, selon les signataires, être traité à un échelon supérieur, soit ministériel.³⁶⁶

³⁶⁴ ASEAN Ministerial Meeting, *Joint Communiqué of the 14th ASEAN Ministerial Meeting*, Manille: 17-18 juin 1981; ASEAN Ministerial Meeting, *Joint Communiqué of the 15th ASEAN Ministerial Meeting*. Singapour: 14-16 juin 1982.

³⁶⁵ ASEAN Ministerial Meeting, *Joint Communiqué of the 16th ASEAN Ministerial Meeting*, Bangkok: 24-25 juin 1983; ASEAN Ministerial Meeting, *Joint Communiqué of the 17th ASEAN Ministerial Meeting*, Jakarta: 9-10 juin 1984.

³⁶⁶ ASEAN Ministerial Meeting, *ASEAN Foreign Ministers Joint Statement on the International Problem of Drug Abuse and Trafficking*, Kuala Lumpur: 9 juillet 1985.

L'ambivalence de l'ASEAN à qualifier le trafic de drogue de problème sécuritaire transparaît toutefois à nouveau dans le communiqué « régulier » de l'AMM, émis le même jour, qui fait plutôt état d'un « problème social ».³⁶⁷ L'alternance se poursuit ensuite, les répercussions sécuritaires du trafic de drogue étant soulignées dans le communiqué de 1986, tandis que celui de 1987 renvoie la responsabilité de son traitement à la société civile. La Déclaration de Manille à l'issue du sommet de 1987 inclut pour la première fois une référence à la prédation de groupes criminels, le document soulignant les effets débilissants de la drogue sur la population et appelant à « eradicating the scourge ». Le problème de la drogue est alors repositionné durablement parmi les autres enjeux de la coopération fonctionnelle, qui forme aujourd'hui la base du troisième pilier – socioculturel – de la communauté ASEAN.³⁶⁸

Il faudra attendre 1997 et l'introduction de la catégorie du « crime transnational » à l'agenda de l'ASEAN, par le biais de l'*ASEAN Declaration on Transnational Crime*, pour qu'une impulsion sécuritaire soit à nouveau donnée à la définition du problème de la drogue.³⁶⁹ L'année suivante, l'ASEAN adopte la *Joint Declaration for a Drug-Free ASEAN*, qui fait état d'un accroissement alarmant du problème. Le document énonce que « the illicit drug trade [...] could escalate to such a level [that its] perpetrators [...] pose serious political and security threats to the region », et appelle à l'éradication du problème de la drogue dans la région d'ici 2020.³⁷⁰ Par ailleurs, l'accroissement du phénomène des drogues de synthèse est le sujet d'une grande inquiétude à l'AMM à partir de 2000, ce qui permet au trafic de drogue de conserver un haut niveau de priorité dans l'agenda de l'ASEAN. Cet agenda est toutefois

³⁶⁷ ASEAN Ministerial Meeting, *Joint Communiqué of the 18th ASEAN Ministerial Meeting*, Kuala Lumpur: 9 juillet 1985.

³⁶⁸ ASEAN, *Manila Declaration*, Manille: 15 décembre 1987.

³⁶⁹ ASEAN, *ASEAN Declaration on Transnational Crime*, Manille: 20 décembre 1997.

³⁷⁰ ASEAN, *Joint Declaration for a Drug-Free ASEAN*, Manille: 25 juillet 1998.

élargi à partir de cette époque à un plus grand nombre d'enjeux reliés au « crime transnational », une importance équivalente étant désormais accordée au trafic humain, à la migration clandestine, au terrorisme, au trafic d'armes, au blanchiment d'argent et à la piraterie.³⁷¹

4.1.2. La sécurisation du « crime transnational »

Bien que la catégorie de « crime transnational » ne fasse son apparition dans le discours officiel de l'ASEAN qu'en 1997, il serait erroné de prétendre que parmi les enjeux qui lui sont associés, seul le trafic de drogue a été mis à l'agenda de l'organisation avant cette date. En effet, le communiqué de l'AMM de 1992 fait allusion, aux côtés du trafic de drogue, à la migration clandestine et à la piraterie comme des enjeux relevant du domaine sécuritaire. Par ailleurs, la migration clandestine occupe une place de choix dans les communiqués de l'AMM durant le conflit cambodgien, l'afflux de réfugiés – plus volontiers qualifiés de « migrants illégaux » – issus de la péninsule indochinoise étant explicitement considéré comme une menace à la sécurité de ses États membres.³⁷² Dès l'introduction du « crime transnational » à l'agenda de l'ASEAN, ces enjeux prennent une place plus systématique dans le discours de l'organisation.

À partir du début des années 1990, l'ASEAN a démontré une inquiétude croissante envers les répercussions sécuritaires d'enjeux à caractère « transnational ». Dès 1996, l'AMM accorde à ce type d'enjeux une section entière de son communiqué, qui fait non seulement

³⁷¹ ASEAN Ministerial Meeting, *Joint Communiqué of the 33rd ASEAN Ministerial Meeting*, Bangkok: 24-25 juillet 2000; ASEAN, *ASEAN Plan of Action to Combat Transnational Crime*, Yangon: 23 juin 1999.

³⁷² Bien que la migration clandestine soit plus tard considérée par l'ASEAN comme une menace non traditionnelle à la sécurité, à l'instar du trafic humain auquel elle est souvent reliée, la question est à l'époque présentée comme le symptôme d'un conflit interétatique ayant cours à l'extérieur de ses limites géographiques. Cet enjeu ne fait donc pas partie de l'agenda de coopération à proprement parler.

référence au trafic de drogue, mais à la migration clandestine et au crime économique. La gestion de ces enjeux est présentée comme « urgente » pour assurer la « viabilité » de l'ASEAN et des membres à long terme.³⁷³ Dans le contexte de la crise asiatique, la dimension transnationale de l'insécurité régionale prend subitement une tournure plus concrète.

L'impact sécuritaire de la crise est également reconnu à l'échelle du Forum régional de l'ASEAN (ARF) en juillet 1998 comme découlant directement de son caractère transnational. L'interdépendance croissante entre les États de la région est par ailleurs reconnue comme rendant nécessaire une meilleure prise en compte des menaces non militaires à la sécurité pour assurer la poursuite du dialogue régional dans le cadre de l'ARF.³⁷⁴ Selon le rapport d'un groupe de travail de l'ARF, « the region's security interests [can]not be seen exclusively in terms of potential military threats or conflicts ». Le rapport stipule également que ces enjeux non militaires et transnationaux ont « le potentiel de créer des tensions entre les États ».³⁷⁵ Cette inquiétude face au caractère transnational de l'insécurité contribuera largement à justifier l'accent placé sur le « crime transnational ».³⁷⁶

En plein cœur de la crise financière, l'*ASEAN Conference on Transnational Crime* de décembre 1997 aboutit à l'institutionnalisation d'un *ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime* et à la signature de l'*ASEAN Declaration on Transnational Crime*.³⁷⁷ La déclaration souligne les « effets pernicieux » du crime transnational sur la « stabilité

³⁷³ ASEAN Ministerial Meeting, *Joint communiqué of the 29th ASEAN Ministerial Meeting*, Jakarta: 20-21 juillet 1996.

³⁷⁴ ASEAN Regional Forum, *Chairman's Statement of the 5th ASEAN Regional Forum*, Manille: 27 juillet 1998.

³⁷⁵ ASEAN Regional Forum, *Co-Chairmen's Summary Report of the Meeting of the ARF Inter-Sessional Support Group on Confidence-Building Measures*, Bandar Seri Begawan: 4-6 novembre 1998.

³⁷⁶ Plusieurs représentant·e·s du milieu officiel et des réseaux « Track 2 » présentent la crise comme un point tournant dans l'approche sécuritaire de l'ASEAN durant les entretiens.

³⁷⁷ ASEAN, *ASEAN Declaration on Transnational Crime*, Manille: 20 décembre 1997.

régionale ». Elle réunit dans la même catégorie des enjeux déjà mis à l'agenda auparavant, soit le trafic de drogue, la migration clandestine et la piraterie, en plus de faire mention pour la première fois du terrorisme, du trafic humain et du trafic d'armes. Ces enjeux seront désormais traités comme interreliés, et ne pouvant être combattus que dans le cadre de mécanismes de coopération régionale. La Vision 2020, qui formule une réponse de l'ASEAN à la crise dans l'optique de réaffirmer sa pertinence à l'aube du 21^e siècle, accorde également une importance prépondérante au crime transnational.

Une série de déclarations supplémentaires et l'adoption d'un plan d'action sur le crime transnational en 1999 octroient à ces enjeux une place systématique à l'agenda des rencontres de l'ASEAN. L'*ASEAN Plan of Action to Combat Transnational Crime* de 1999 décrit le crime transnational comme « increasingly pervasive, diversified, and organized » et risquant d'éroder les fondations de la paix et de la stabilité régionale mises en place depuis la création de l'ASEAN. Le document présente la mise à l'agenda du trafic de drogue en 1976 comme une reconnaissance par l'organisation des effets néfastes du « crime transnational » dès cette époque :

In recognizing the detrimental effects of transnational crime, ASEAN countries have taken concerted efforts to combat such crime since early 1970s. [...] The resolve of ASEAN's Leaders in fighting illicit drugs, the prevalent transnational crime then, can be traced to the Declaration of ASEAN Concord. [...] Since then, all the ASEAN Summits have expressed concerns on narcotics abuse and illegal drug trafficking in the region.³⁷⁸

Le caractère « organisé » du crime transnational est également de plus en plus mis en valeur, les références à une prédation de groupes criminels sur la région se faisant plus répandues, notamment pour encourager l'accroissement de la coopération à l'échelle de

³⁷⁸ ASEAN, *ASEAN Plan of Action to Combat Transnational Crime*, Yangon: 23 juin 1999.

l'ASEAN. La *Declaration on the Prevention and Control of Transnational Crime* mentionne notamment que : « criminal groups are creative in their endeavours in establishing alliances in the region [...] by taking advantage of gaps and weaknesses in [...] cooperation ». La coopération entre les États de la région est présentée comme la seule solution à même de triompher face aux organisations criminelles, en permettant le démantèlement de leurs alliances à l'échelle de la région.

Les leaders de l'ASEAN reconnaissent dès 1999 que « the evolving regional security environment during the 1990s has given rise to new forms of security challenges for ASEAN ».³⁷⁹ Or, le crime transnational continuera d'être associé à la coopération fonctionnelle jusqu'à l'inclusion de la notion de « sécurité non traditionnelle » à l'agenda de l'ASEAN.

Le crime transnational fait tout de même une percée à l'ARF, dont le mandat est réservé aux enjeux de sécurité, également à partir de 1999.³⁸⁰ Le *Chairman's Statement* de l'ARF de 2000, présidé par le ministre thaïlandais des Affaires étrangères Surin Pitsuwan,³⁸¹ mentionne que le crime transnational – en particulier la piraterie, la migration clandestine, le trafic humain et le trafic d'armes – pose des défis à la paix et à la stabilité régionale. Selon le document, le trafic de drogue et la cyber criminalité requièrent également une coopération accrue entre les États.³⁸² Le sentiment d'urgence associé au crime transnational par un certain nombre d'États justifie également la création d'un *ARF Experts Group Meeting on Transnational Crime*. C'est d'ailleurs en référence à cet organe nouvellement créé que

³⁷⁹ ASEAN, *Chairman's Press Statement on ASEAN 3rd Informal Summit*, Manille: 28 novembre 1999.

³⁸⁰ ASEAN Regional Forum, *Co-Chairmen's Summary Report of the Meetings of the ARF Inter-Sessional Support Group on Confidence-Building Measures*, Honolulu: 4-6 novembre 1998/Bangkok: 3-5 mars 1999.

³⁸¹ Surin Pitsuwan sera secrétaire général de l'ASEAN de 2008 à 2012.

³⁸² ASEAN Regional Forum, *Chairman's Statement of the 7th ASEAN Regional Forum*, Bangkok: 27 juillet 2000.

l'ASEAN positionnera explicitement le crime transnational dans une section dédiée à la coopération politique et sécuritaire au sein du communiqué de l'AMM de juillet 2001.³⁸³

Dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001 et de la déclaration d'un « second front » de la guerre contre le terrorisme en Asie du Sud-Est, l'ASEAN confirme sa sécurisation du crime transnational. L'*ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime*, en date du 11 octobre 2001, condamne fermement les attentats, en profitant pour présenter le crime transnational dans son ensemble comme une menace directe à la sécurité régionale.³⁸⁴ Cette relation entre le terrorisme et d'autres formes de crime transnational est réaffirmée par l'*ASEAN Declaration on Joint Action to Counter Terrorism*. Elle permet de lier la lutte contre le terrorisme aux initiatives précédemment adoptées par l'ASEAN sur le trafic de drogue et le crime transnational comme relevant d'une même continuité. L'AMMTC y est présenté comme le chef de file de la lutte contre le terrorisme sous l'égide de l'ASEAN.³⁸⁵ Le *Chairman's Statement* de l'ARF de 2002 fait quant à lui référence à un « nexus between terrorism and transnational crime ».³⁸⁶

Le lien entre le terrorisme et le crime transnational est davantage renforcé dans le cadre du 8^e sommet de l'ASEAN en novembre 2002. La rencontre suit de quelques semaines seulement les attentats de Bali, qui ont eu lieu le 12 octobre de la même année. Le nombre de victimes (202 morts et plus de 250 blessés) étant sans précédent dans la région, le terrorisme

³⁸³ ASEAN Ministerial Meeting, *Joint communiqué of the 34th ASEAN Ministerial Meeting*, Hanoi: 23-24 juillet 2001.

³⁸⁴ ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime, *Joint Communiqué of the Third ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime*, Singapour: 11 octobre 2001.

³⁸⁵ ASEAN, *ASEAN Declaration on Joint Action to Counter Terrorism*, Bandar Seri Begawan: 5 novembre 2001.

³⁸⁶ ASEAN Regional Forum, *Chairman's Statement of the 9th ASEAN Regional Forum*, Bandar Seri Begawan: 31 juillet 2002.

fait sans surprise l'objet d'une déclaration spécifique.³⁸⁷ Le sommet coïncide également avec l'adoption de la *Joint Declaration of ASEAN and China on Cooperation in the Field of Non-Traditional Security Issues*,³⁸⁸ qui prend appui sur un document de position diffusé par la Chine lors d'une rencontre des *senior officials* de l'ARF en mai 2002.³⁸⁹ Dans la déclaration, la relation étroite entre le terrorisme et le crime transnational sert de justification à l'intégration de la « sécurité non traditionnelle » à l'agenda de l'ASEAN, confirmant ainsi la sécurisation du crime transnational par l'organisation.

4.1.3. L'inclusion de la sécurité non traditionnelle à l'agenda de l'ASEAN

La *Joint Declaration of ASEAN and China on Cooperation in the Field of Non-Traditional Security Issues*, adoptée à Phnom Penh en novembre 2002, contient la première mention explicite de la notion de « sécurité non traditionnelle » dans le langage officiel de l'ASEAN.³⁹⁰ La SNT était toutefois déjà employée dès la fin des années 1990 au sein des réseaux Track 2 en Asie du Sud-Est, en particulier par le *Consortium on Non-Traditional Security in Asia* (NTS-Asia). NTS-Asia est en effet à la tête d'un projet de recherche, financé par la Ford Foundation, dont l'objectif est de promouvoir la notion de SNT auprès du milieu officiel.³⁹¹

³⁸⁷ ASEAN, *Declaration on Terrorism by the 8th ASEAN Summit*, Phnom Penh: 3 novembre 2002. La déclaration fait également référence à des attaques survenues le même mois dans les villes de Zamboanga et Quezon aux Philippines.

³⁸⁸ ASEAN, *Joint Declaration of ASEAN and China on Cooperation in the Field of Non-Traditional Security Issues*, Phnom Penh: 4 novembre 2002.

³⁸⁹ Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China. *China's Position Paper on Enhanced Cooperation in the Field of Non-Traditional Security Issues* (2002). En ligne. <http://wcm.fmprc.gov.cn/pub/eng/wjb/zzjg/gjs/gjzzyhy/2612/2614/t15318.htm#> (page consultée le 3 mars 2017).

³⁹⁰ ASEAN, *Joint Declaration of ASEAN and China on Cooperation in the Field of Non-Traditional Security Issues*, Phnom Penh: 4 novembre 2002.

³⁹¹ Pour plus de détails sur cette initiative, voir NTS-Asia, « History & evolution » (2007). En ligne. <http://rsis-ntsasia.org/history-evolution/> (page consultée pour la dernière fois le 19 mars 2017); Pour une analyse de

Le fait que la Chine soit l'instigatrice de l'adoption de ce concept à l'échelle de l'ASEAN n'est pas non plus un hasard, et reflète un intérêt croissant du secteur stratégique chinois pour la dimension non militaire de la sécurité.³⁹² En effet, le gouvernement chinois a mis de l'avant, à partir de la fin des 1990, l'importance de tenir compte des menaces non militaires à la sécurité, qui forme un aspect central de son « New Security Concept ».

L'adoption de la SNT prend également racine dans le concept de « sécurité globale », qui caractérise la politique de défense de plusieurs États de l'ASEAN – en particulier l'Indonésie, la Malaisie et Singapour – depuis les années 1970.³⁹³ Cette notion, ancrée dans le concept de « résilience nationale », sera également mise de l'avant par l'ASEAN à l'échelle de son Forum régional.

Alors que la définition³⁹⁴ de la SNT privilégiée par NTS-Asia est extrêmement large, dans la déclaration de 2002, la liste des enjeux cités comme relevant de la SNT correspond presque en tous points à la notion de « crime transnational » à l'échelle de l'ASEAN.³⁹⁵ Les

l'influence de ce réseau et de la communauté Track 2 en général dans la diffusion du concept de SNT dans la région, voir Zimmerman, *Think Tanks and Non-Traditional Security: Governance Entrepreneurs in Asia*.

³⁹² Ministry of National Defence of the People's Republic of China. *China's National Defence* (White Paper) (1998). En ligne. http://www.nti.org/media/pdfs/6a_5.pdf?_=1317155142 (page consultée le 3 mars 2017). ; Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China. *China's Position Paper on the New Security Concept* (2002). En ligne.

http://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/wjb_663304/zzjg_663340/gjs_665170/gjzzyhy_665174/2612_665212/2614_665216/t15319.shtml (page consultée le 3 mars 2017). Pour plus de détails sur la sécurité non traditionnelle en Chine, voir Patricia Thornton, « China's Non-Traditional Security », dans *Routledge Handbook on Chinese Security* (Abingdon: Routledge, 2015), 64-78.

³⁹³ Pour plus de détails à ce sujet, voir Alagappa, « Comprehensive Security: Interpretations in ASEAN Countries »; Dewitt, « Common, Comprehensive, and Cooperative Security ».

³⁹⁴ Le Consortium définit la SNT comme une série de « challenges to the survival and well-being of peoples and states that arise primarily out of non-military sources, such as climate change, resource scarcity, infectious diseases, natural disasters, irregular migration, food shortages, people smuggling, drug trafficking and transnational crime ». Mely Caballero-Anthony, Ralf Emmers et Amitav Acharya, *Non-Traditional Security in Asia: Dilemmas of Securitization* (Aldershot: Ashgate, 2006), 6.

³⁹⁵ Le document de position diffusé par la Chine faisait référence aux pandémies et aux catastrophes naturelles comme relevant de la SNT, ce qui a été retiré dans la version finale, qui inclut le crime économique et la cyber criminalité. Ces deux enjeux sont depuis considérés par l'ASEAN comme des domaines prioritaires de la lutte contre le crime transnational.

leaders de l'ASEAN et de la Chine déclarent ainsi être « [d]eeply concerned over the increasingly serious nature of non-traditional security issues [...], which have become important factors of uncertainty [...] and are posing new challenges to regional and international peace and stability ». Le document énonce par ailleurs une inquiétude croissante face à « the complexity and deep-rooted background of [...] non-traditional security issues and the need to address them with an integrated approach. »³⁹⁶

L'emploi du terme « sécurité non traditionnelle » plutôt que « crime transnational » signale un changement dans la façon dont l'ASEAN traite ces enjeux. Selon un ancien directeur adjoint du Secrétariat de l'ASEAN, l'adoption du concept de SNT permet d'accroître le niveau de priorité accordé par l'organisation à ces enjeux : « [I]t sounded a little more urgent, for the member countries to attend to and the need for a multilateral solution to these problems. [...] So, for countries who are supportive of a multilateral approach to security, it was a good opening. »³⁹⁷ En effet, à partir du moment où il sera associé à la SNT, le crime transnational ne relèvera plus jamais de la coopération fonctionnelle, et sera systématiquement inclus à l'agenda sécuritaire.

*

L'intégration de la SNT à l'agenda de l'ASEAN prend donc directement racine dans un processus de construction du crime transnational comme menace sécuritaire. Encore aujourd'hui, le crime transnational se pose en filigrane du discours de l'ASEAN sur la SNT, même si le recours à de cette catégorie a permis une ouverture à un plus grand nombre d'enjeux. Ce processus joue un rôle déterminant dans le type de prédicats employés pour

³⁹⁶ ASEAN, *Joint Declaration of ASEAN and China on Cooperation in the Field of Non-Traditional Security Issues*, Phnom Penh: 4 novembre 2002.

³⁹⁷ Entretien effectué le 23 juillet 2015 à Manille.

décrire la SNT dans le discours officiel comme dans un champ discursif plus large. La section suivante se consacre plus spécifiquement à l'analyse prédicative de la SNT dans le cadre du premier des trois registres du discours sur la sécurité régionale.

4.2. Les prédicats de la sécurité non traditionnelle

Bien que l'ASEAN ne fixe pas elle-même de définition à la « sécurité non traditionnelle », une série d'attributs que le discours officiel lui appose permet d'en fixer les contours. Ces attributs se reflètent également dans le « champ discursif » plus large du régionalisme sécuritaire dans le contexte de l'ASEAN, et font ainsi partie intégrante de la façon dont les répondant·e·s décrivent l'environnement sécuritaire régional dans le cadre des entretiens. Un certain nombre des attributs prêtés à la SNT dans le premier registre découlent directement du processus de construction du crime transnational comme menace sécuritaire, et sont mis en relation avec de nouveaux prédicats. Par le biais de l'expression « sécurité non traditionnelle », les prédicats associés aux différents enjeux dits « non traditionnels » se confondent désormais dans un même concept. Cela permet leur sécurisation groupée, malgré une importante variation dans le sentiment d'urgence associé à chacun d'entre eux sur une base individuelle. Le caractère « sécuritaire » de chacun de ces enjeux est ainsi mutuellement renforcé par son association avec les autres membres de cette catégorie. Par ailleurs, l'emploi du qualificatif « non traditionnel » consacre la distinction avec la sécurité « traditionnelle », présentant les enjeux du crime transnational comme l'envers de la médaille.

Les différents prédicats employés pour décrire la SNT contribuent individuellement et par leur association à renforcer le sentiment d'urgence qui lui est associée à l'échelle de l'ASEAN. Cette articulation de la SNT comme « danger » permet par le fait même à l'ASEAN d'être érigée en solution appropriée, d'avancer une contribution spécifique de

l'organisation à la poursuite de la sécurité régionale et de spécifier son identité en tant que communauté de sécurité en devenir. La section qui suit présente les différents prédicats associés à la SNT dans le discours officiel de l'ASEAN et analyse leur mobilisation au sein du discours plus large sur la sécurité régionale.

4.2.1. La sécurité non traditionnelle, une catégorie ouverte

L'un des principaux avantages de la SNT découle directement de son élasticité au plan conceptuel. La SNT peut ainsi faire référence à tout enjeu non militaire ou transnational considéré comme relevant du domaine sécuritaire à un moment donné, sans qu'il soit jugé nécessaire de statuer sur ses limites *a priori*. Selon un ancien secrétaire général de l'ASEAN, cette caractéristique de la SNT permet d'aplanir les différences à l'échelle nationale et de favoriser le consensus régional. L'expression « sécurité non traditionnelle » est employée pour décrire « what is topical at that time or what is at that moment in time on the radar scope ». En ce qui concerne la délimitation des enjeux auxquels ce terme est censé faire référence :

You ask everybody in the ASEAN membership, you get ten different answers. [...] there was no effort made to converge [on a single] understanding or definition or anything like that. But it is a good [...] line to say: OK, now we agree on [non-traditional security]. What is [it]? ABC or everything as long as you fully agree on something [...] we go with it. [...] The only thing that I can say is that it is very exigent, contingent, and in many cases [...] it solved a particular need at that meeting on that particular subject.³⁹⁸

Ainsi, l'emploi flexible de l'expression « sécurité non traditionnelle » laisse le champ libre à l'inclusion d'un nouvel enjeu de façon ponctuelle, en fonction de ce qui est considéré comme prioritaire par les États membres à un moment donné. Si le crime transnational en forme encore aujourd'hui le dénominateur commun, d'autres enjeux peuvent potentiellement

³⁹⁸ Entretien réalisé à Singapour le 28 janvier 2015.

être ajoutés à la liste. C'est le cas des catastrophes naturelles et des pandémies, qui sont de plus en plus associées à la SNT au sein de l'ASEAN (voir chapitre 6). La « définition » de la SNT dans la documentation officielle consiste le plus souvent en une liste ouverte d'enjeux – auxquels se succède par exemple une mention de type « etc. » ou « among others ». Il existe par ailleurs une importante variation dans les enjeux compris dans ce type d'énumération. Cette ouverture de la SNT transparaît très clairement dans l'*ASEAN Political-Security Blueprint* de 2015, qui fixe l'objectif suivant parmi ses lignes d'action : « to identify new and transboundary challenges arising from non-traditional security issues. »³⁹⁹

La variation dans l'énumération des enjeux présentés comme relevant de la SNT est souvent considérée, dans les mots de la directrice du Consortium NTS-Asia, comme « not something to quibble about »⁴⁰⁰. Toutefois, plusieurs intervenant-e-s soulignent que le positionnement d'enjeux dans le pilier politique et sécuritaire traduit un plus haut niveau de priorité, dont un ancien directeur adjoint du Secrétariat de l'ASEAN :

There is a benefit to it, being part of the security agenda because of the urgency that it creates. [...] it's getting the attention of the member countries [...] while if they remain with[in] functional [cooperation], they would hardly be [prioritized]. [Putting them in the first pillar means] the Foreign Ministry people are involved [and] it [will be discussed] at the Summit level.⁴⁰¹

Comme démontré précédemment, le positionnement du crime transnational dans le pilier politique et sécuritaire découle directement de son association à la « sécurité non traditionnelle ». Bien qu'il existe une variation importante dans l'énumération des enjeux, leur positionnement dans la catégorie « SNT » n'est pas arbitraire. Elle dépend de leur association avec un certain de nombre de prédicats, qui servent à renforcer l'impression que ces enjeux

³⁹⁹ ASEAN, *ASEAN Political and Security Community Blueprint 2025* (Jakarta: ASEAN Secretariat, 2015).

⁴⁰⁰ Entretien effectué à Singapour le 14 juillet 2015.

⁴⁰¹ Entretien effectué à Manille le 23 juillet 2015.

forment une catégorie cohérente, et doivent donc être traités de la même manière.

4.2.2. La dimension « transnationale » de la sécurité non traditionnelle

La dimension transnationale de la SNT est probablement son attribut le plus fondamental. C'est principalement ce qui distingue la SNT d'un autre néologisme, employé jusqu'ici à l'échelle nationale par certains États membres : la sécurité « globale » (comprehensive security).⁴⁰² Celle-ci relie les dimensions interne et externe de la sécurité de l'État, tout en tenant compte des menaces non militaires à la sécurité nationale. Si les enjeux de la SNT sont considérés « non traditionnels » en Asie du Sud-Est, c'est d'abord en raison du fait qu'ils transcendent les frontières de l'État et la distinction entre sphères domestique et internationale. C'est leur nature « transnationale », plutôt que non-militaire, qui justifie l'emploi d'un nouveau terme. Malgré la tendance des États à traiter les problèmes relevant du crime organisé à l'échelle domestique, selon Rizal Sukma, « they can't anymore ».⁴⁰³ La dimension transnationale est évoquée par plusieurs autres répondant-e-s pour décrire la SNT et l'environnement stratégique de la région depuis la fin de la Guerre froide, présenté comme plus incertain, complexe et volatil qu'auparavant.⁴⁰⁴

L'un des avantages de l'accent placé sur la dimension transnationale est de permettre un contournement de la responsabilité individuelle des États sur la gestion d'un problème domestique qui aurait des répercussions sur les autres membres de l'organisation. Par le biais

⁴⁰² Pour plus de détails sur la notion de sécurité globale, voir Dewitt, « Common, Comprehensive, and Cooperative Security »; Alagappa, « Comprehensive Security: Interpretations in ASEAN Countries ».

⁴⁰³ Rizal Sukma dirige le Center for International and Strategic Studies (CSIS), filière indonésienne du réseau ASEAN-ISIS. Il est l'instigateur de la proposition sur l'ASEAN Security Community. Entretien réalisé à Jakarta le 9 avril 2015. La dimension transnationale est évoquée par plusieurs autres répondant-e-s.

⁴⁰⁴ Notamment dans le cadre d'entretiens auprès du ministère thaïlandais des Affaires étrangères et plusieurs membres de la communauté « Track 2 » à Singapour, aux Philippines et en Indonésie.

du qualificatif « transnational », la source de l'insécurité « non traditionnelle » se retrouve positionnée dans les interstices du contrôle étatique, quelque part « hors » des frontières de l'État comme de ses voisins. Ceux-ci étant affectés par les mêmes problèmes « transnationaux », ils peuvent ainsi collaborer pour renforcer conjointement leur contrôle sur cet espace nébuleux, insaisissable, qui se retrouve en quelque sorte « déterritorialisé ». Par le fait même, la SNT est présentée comme quelque chose qui ne relève pas de la souveraineté nationale. Selon le directeur exécutif de l'Institute for Strategic and Development Studies, filiale philippine du réseau ASEAN-ISIS,

[NTS helps] to alleviate fears that this is something that borders on intrusion on sovereignty. [...] ASEAN calls them “security” issues but [at the same time] somehow, it's fine! [...] they get to have their cake and eat it too. They don't really put states on the spot [saying] “Oh! this will require a substantial surrender of sovereignty”, but at the same time, they say “if we securitize this, we prioritize it, we [claim] that we are taking care of it [...]. [NTS] [gives the impression that] ASEAN's sacred principles [are preserved] even if [...] these [issues have direct] implications on state sovereignty!⁴⁰⁵

Selon sa collègue indonésienne, les États de l'ASEAN considèrent en effet la SNT comme le produit d'une prédation provenant de l'extérieur de leurs frontières, sans pour autant l'associer à la responsabilité d'un autre État. Ce portrait de la SNT est facilité par la nature non étatique des individus responsables du crime transnational – terroristes, trafiquant·e-s, pirates, etc. Cet aspect de la SNT transparaît très candidement dans une vidéo éducative du secrétariat de l'ASEAN visant à promouvoir le projet communautaire.⁴⁰⁶

L'impression que la porosité des frontières de l'État, qui a pourtant toujours été

⁴⁰⁵ Entretien réalisé dans la région de Manille le 11 juin 2015. Cette interprétation est partagée par d'autres représentant·e-s de l'ASEAN-ISIS.

⁴⁰⁶ Dans la vidéo, alors que le narrateur déclame « We won't let pirates, terrorists, and drugs come to ruin our countries », un personnage souriant affublé d'une casquette à l'effigie de l'ASEAN boute un pirate, un kamikaze et une seringue d'héroïne dans la direction opposée d'une flèche mentionnant « ASEAN countries ». ASEAN Secretariat, *The ASEAN Community by 2015* (2007). En ligne. <https://www.youtube.com/watch?v=YrnK5UQDdO0> (page consultée le 1^{er} juin 2016).

importante en Asie du Sud-Est, rend celle-ci plus vulnérable à mesure que l'intégration régionale progresse, est répandue au sein du secteur politique et sécuritaire, particulièrement chez les officiel-le-s du gouvernement thaïlandais. Pour un représentant du ministère des Affaires étrangères :

The possibilities of [...] misusing such integration to engage in movements of illegal products or human trafficking and others, [are] more important. [The importance given to non-traditional security by ASEAN is] mostly in response to a growing [...] recognition that hey! Our borders are becoming more and more [porous].⁴⁰⁷

De cette prise de conscience du caractère transnational de l'insécurité, plusieurs répondant-e-s déduisent qu'une réponse nationale est nécessairement inadéquate. Pour un conseiller du vice-premier ministre thaïlandais sur les questions de défense : « without working with neighbouring countries [...] you cannot be successful ». ⁴⁰⁸ Selon une représentante de l'ASEAN-ISIS, « you cannot singlehandedly address these questions ». ⁴⁰⁹ Son collègue indonésien mentionne quant à lui que « it's something that you can't do alone ». Par le fait même, il en découle naturellement que le développement de la coopération régionale sous l'égide de l'ASEAN est la seule solution possible : « you have to work within the multilateral ASEAN framework in order to address it ». ⁴¹⁰

La SNT devient ainsi le prétexte à une fuite en avant dans la coopération, le développement du régionalisme étant à la fois cause et solution à l'insécurité, et devant par le fait même être constamment renforcé. L'idée que l'accent placé par l'ASEAN sur la SNT est

⁴⁰⁷ Entretien mené auprès du ministère thaïlandais des Affaires étrangères, le 22 octobre 2014 à Bangkok. Cette position est également partagée par les représentant-e-s de l'Office of Narcotics Control Board, chargé de coordonner la lutte anti-drogue à l'échelle de l'ASEAN, lors d'entretiens menés en novembre 2014, à Bangkok. Elle transparaît également chez d'autres intervenant-e-s du milieu officiel aux Philippines et en Indonésie chargés de la coopération sécuritaire à l'échelle de l'ASEAN.

⁴⁰⁸ Entretien réalisé à Bangkok le 9 décembre 2014.

⁴⁰⁹ Entretien réalisé à Bangkok le 15 décembre 2014.

⁴¹⁰ Entretien réalisé à Jakarta le 9 avril 2015. Cette interprétation est partagée lors de plusieurs entretiens auprès de la communauté « Track 2 », des ministères des Affaires étrangères et du secrétariat de l'ASEAN.

un signe de clairvoyance transparait bien dans les propos d'un officiel indonésien : « We are living in an interconnected world. No country, no region can sustain the development of these non-traditional security issues alone. We need to cooperate. As a matter of fact, this has been our agenda to deal with [this]. We have mechanisms and regimes in place [...] to address non-traditional security issues. »⁴¹¹ La fixation d'objectifs aussi ambitieux que d' « éradiquer » le trafic de drogue dans la région assure par ailleurs une reconduction à durée illimitée des initiatives de lutte contre le crime transnational. L'identification de failles dans la mise en œuvre ne sert généralement pas à remettre en question la place centrale de la SNT au cœur du projet communautaire, qui est présentée comme tout à fait adaptée à la réalité de l'environnement sécuritaire au 21^e siècle. Au contraire, elle permet de soutenir le renforcement des capacités de l'ASEAN dans le temps et de justifier l'injection de ressources supplémentaires par les partenaires de dialogue.

4.2.3. La sécurité non traditionnelle, une nouvelle menace

La dimension transnationale de la SNT, qui lui permet de se distinguer de la sécurité globale, est intimement liée à sa qualification comme « nouvelle » menace, découlant de l'intensification du phénomène de mondialisation. L'accent placé sur la nouveauté de la SNT est rendu possible par l'intégration de différents enjeux dans la même catégorie. Comme démontré dans la section précédente, certains de ces enjeux, comme le trafic de drogue, la migration clandestine et la piraterie, ont pourtant surgi bien avant à l'agenda des discussions au sein de l'ASEAN. Par ailleurs, la grande majorité des mouvements illicites transfrontaliers compris dans la catégorie de « crime transnational » à partir de 1997 ont une longue histoire

⁴¹¹ Entretien réalisé à Jakarta le 15 avril 2015.

dans la région, qui remonte à bien avant la création de l'ASEAN.⁴¹²

L'idée que les enjeux relevant de la SNT sont caractéristiques de l'environnement stratégique régional au 21^e siècle, par opposition aux enjeux « traditionnels » de sécurité, est extrêmement répandue parmi les personnes interrogées, à la fois au sein du secteur gouvernemental que de la communauté « Track 2 ». C'est notamment le cas d'une représentante du ministère thaïlandais des Affaires étrangères, pour qui : « When we're talking about security issues [in ASEAN], it's no longer traditional security issues. The new challenges are coming from the non-traditional ones. ».⁴¹³ Pour un diplomate malaisien, « these are not the normal security threats ».⁴¹⁴ Cette idée que la SNT fait référence à un « nouveau » type d'enjeux transparait également dans les rapports de rencontre de l'ARF.⁴¹⁵

Présenter la SNT comme une « nouvelle » forme de menace a des avantages concrets pour le positionnement de l'ASEAN comme une communauté de sécurité en devenir. Cela permet non seulement d'excuser un manque d'efficacité dans la réponse à certaines crises, mais contribue aussi à renforcer l'impression qu'un soutien de la part des partenaires de dialogue à l'entreprise communautaire est nécessaire. Une telle logique est bien rendue par un ancien directeur de la coopération politique et sécuritaire au secrétariat de l'ASEAN, aujourd'hui rattaché à l'Institute of Southeast Asian Studies (ISEAS) à Singapour : « Since

⁴¹² À ce sujet, voir notamment Eric Tagliacozzo, « Border Permeability and the State in Southeast Asia: Contraband and Regional Security », *Contemporary Southeast Asia* 23, n° 2 (2001): 254-74; Eric Tagliacozzo, *Secret Trades, Porous Borders: Smuggling and States along a Southeast Asian Frontier* (New Haven: Yale University Press, 2005); Pierre-Arnaud Chouvy, « Illegal Trades across National Borders of Mainland Southeast Asia », dans *The Trade in Human Beings for Sex in Southeast Asia*, dirigé par Pierre Le Roux, Jean Baffie et Gilles Beullier (Bangkok: White Lotus, 2010); Ko-Lin Chin, *The Golden Triangle: Inside Southeast Asia's Drug Trade* (Ithaca; Londres: Cornell University Press, 2009).

⁴¹³ Entretien effectué à Bangkok le 28 septembre 2014.

⁴¹⁴ Entretien effectué à la mission permanente de la Malaisie auprès de l'ASEAN, le 12 février 2015 à Jakarta.

⁴¹⁵ Voir notamment ASEAN Regional Forum, *Co-Chairs' Summary of ARF Workshop on Preventive Diplomacy*, Tokyo: 16-17 mars 2004; ASEAN Regional Forum, *Annual Security Outlook*, Jakarta: 2 juillet 2004.

these are new, then everyone has to learn and adapt so we cannot expect ASEAN to foresee these security threats and then prepare. And even if we prepare [...], we need resources, ASEAN has no resources. »⁴¹⁶

Un diplomate malaisien souligne également que, contrairement aux pays de l'ASEAN pour qui ces enjeux sont « relativement nouveaux », les partenaires de dialogue ont l'habitude de lutter contre les menaces non traditionnelles, ce qui les rend tout désignés pour soutenir l'organisation dans cette entreprise.⁴¹⁷ Même son de cloche du côté d'un ancien directeur adjoint du secrétariat de l'ASEAN : « Many dialogue partners of ASEAN are very interested in these issues. And, they are just so willing to help, by giving resources for technical assistance or capacity-building ».⁴¹⁸ Cet intérêt est par ailleurs confirmé au sein du milieu diplomatique chez les partenaires de dialogue.⁴¹⁹

Une variante répandue de la nouveauté de la SNT dans le cadre de ce premier registre la présente comme une menace « croissante », devenant plus grave, plus intense et plus complexe à mesure que le temps passe. Cet argumentaire transparaît régulièrement dans la documentation officielle, notamment lors de l'ARF de 2005, dont un rapport de rencontre sur l'évolution des perceptions sécuritaires dans la région stipule que : « Non-traditional security threats are becoming more prevalent. »⁴²⁰ Cette « croissance » de la menace justifie l'importance grandissante accordée à la SNT par le Forum à partir de cette date : « Participants exchanged views on possible causes for the increase of non-traditional security threats. They

⁴¹⁶ Entretien réalisé à Singapour le 28 janvier 2015.

⁴¹⁷ Entretien réalisé à la mission permanente de la Malaisie auprès de l'ASEAN, le 12 février 2015 à Jakarta.

⁴¹⁸ Entretien réalisé à Manille le 23 juillet 2015.

⁴¹⁹ En particulier lors d'entretiens avec les représentants du Canada et des États-Unis auprès de l'ASEAN.

⁴²⁰ ASEAN Regional Forum, *Co-Chair's Summary Report of the ARF Workshop on « Evolving Changes in the Security Perceptions of the ARF Countries »*, Ulaanbataar: 21-22 juin 2005.

emphasized that non-traditional security issues are [...] more diversified[,] propagated more rapidly than traditional ones and [that] their effects were increasingly complex». ⁴²¹ Démontrant l'importance de telles préoccupations pour les membres de l'ASEAN spécifiquement, le secrétaire général de l'organisation, Le Luong Minh, énonce dans l'*ASEAN Security Outlook* ⁴²² de 2013 que « the ASEAN Member States are aware of the fact that non-traditional security threats [...] are increasing in complexity and require enhanced cooperation among themselves as well as with ASEAN's external partners. » ⁴²³

Une telle prédication transparaît aussi dans la façon dont les États décrivent individuellement leurs préoccupations sécuritaires, les menaces de SNT étant tour à tour qualifiées de « increasing » et « more serious ». ⁴²⁴ Cette idée d'une « augmentation » de la menace est parfois combinée avec d'autres attributs dans l'*ASEAN Security Outlook*, la section sur Singapour mentionnant que la SNT est « increasingly transnational », alors que l'entrée du Cambodge parle d'une « increase in emerging security issues ». L'argument selon lequel la SNT serait de plus en plus complexe permet à l'ASEAN de plaider en faveur d'une plus grande importance accordée à ces enjeux au sein des forums où l'organisation occupe une position centrale en Asie Pacifique.

Le communiqué conjoint de l'AMM réaffirme ainsi « the need to ensure that the ARF process continues to be relevant in light of the ongoing discussion on regional architecture, with ASEAN at its core. We underlined the need to make this forum more efficient and

⁴²¹ ASEAN Regional Forum, *Chair's Summary Report of the ARF Seminar on Enhancing Cooperation in the Field of Non-Traditional Security Issues*, Sanya: 7-8 mars 2005.

⁴²² Au même titre que sa version ARF, l'*ASEAN Security Outlook* regroupe des sections spécifiques à chaque État membre, qui y présentent ses priorités en matière de sécurité.

⁴²³ ASEAN, *ASEAN Security Outlook* (Jakarta: ASEAN Secretariat, 2013).

⁴²⁴ Ibid.

effective in providing meaningful contribution to address the *increasingly complex* regional non-traditional security challenges [c'est moi qui souligne] ». ⁴²⁵ La priorité accordée par l'ASEAN à la SNT au sein de l'ARF est depuis quelques années un sujet de débat et la source d'une remise en question de son rôle de « force motrice » du régionalisme sécuritaire par les autres membres du Forum (voir chapitre 5). À noter que malgré la prolifération des allusions à l'« accroissement » de l'intensité, de la complexité ou de l'urgence de la menace présentée par les enjeux de SNT, jamais aucun indice sur la façon de le mesurer n'est fourni. ⁴²⁶

4.2.4. La sécurité non traditionnelle, un enjeu commun

L'utilisation d'un terme unique pour réunir un grand nombre d'enjeux permet de présenter la SNT comme un problème « commun » entre les États, malgré des différences importantes dans la façon dont ceux-ci sont traités individuellement au niveau national. Plusieurs répondant·e·s du milieu officiel et de la communauté « Track 2 » relèvent à juste titre que le niveau d'urgence accordé aux différents enjeux varie fortement entre les pays.

L'expression « SNT » sert à aplanir les divergences dans la hiérarchisation des enjeux à l'échelle des États : « [ASEAN] countries share the same [security] issues at the same time so they realize that they have to collaborate [...] with each other. [...] they sense this commonality. » ⁴²⁷ Cette tendance à minimiser les divergences de priorité entre les États transparaît également dans les propos de cet officiel du ministère thaïlandais des Affaires

⁴²⁵ ASEAN Ministerial Meeting, *Joint Communiqué of the 48th ASEAN Ministerial Meeting*, Kuala Lumpur: 4 août 2015.

⁴²⁶ Il est par ailleurs impossible de mesurer avec certitude les flux de biens et de personnes qui relèvent du domaine illicite. Les seuls indicateurs disponibles concernent la part de ces flux qui est interceptée par les autorités, et les États de l'ASEAN ne fournissent que des données partielles et non standardisées à ce sujet, qui ne sont de toute façon pas comparables historiquement.

⁴²⁷ Entretien avec une analyste indonésienne, réalisé à Jakarta le 9 avril 2015.

étrangères : « Each one will have different views. But I think non-traditional security issues is something that is a win-win ». ⁴²⁸ Un diplomate américain partage cette impression : « certain countries focus on certain issues because this is more important to them. But they're all in it together. » ⁴²⁹ Selon un ancien secrétaire général de l'ASEAN, les États de l'ASEAN trouvent un « ennemi commun » dans la SNT, le développement de la coopération multilatérale allant par conséquent de soi :

All of us are fighting the same enemy. [When we have national] forces going after [...] traffickers [...], we have the other guys across the border, the [Burmese], the Thai, and the Vietnamese, they all face the same problem! So we synchronize our respective moves [...]. There will be no problem [...] because ASEAN is a group, [and] we [stick] together. ⁴³⁰

4.2.5. La sécurité non traditionnelle, une menace à la sécurité de l'État

La définition de la SNT promue entre autres par NTS-Asia met l'accent sur l'importance de considérer les besoins de l'État *et* de sa population en matière de sécurité. En effet, la SNT est parfois présentée comme la reconnaissance plus ou moins explicite d'une dimension « humaine » de la sécurité régionale (voir chapitre 6). Or, pour plusieurs répondant·e·s, c'est précisément parce que la SNT a pour principale cible le contrôle de l'État sur son territoire national que l'ASEAN doit lui attribuer autant d'importance en comparaison d'autres enjeux confinés au pilier socioculturel.

Pour un conseiller du vice-premier ministre de Thaïlande sur les questions de défense, le fait que la SNT n'affecte pas « seulement » la sécurité et le bien-être des populations, mais touche directement au monopole de l'État sur la violence, justifie précisément le haut niveau

⁴²⁸ Entretien réalisé au ministère thaïlandais des Affaires étrangères, le 22 octobre 2014 à Bangkok.

⁴²⁹ Entretien réalisé auprès d'un représentant de l'ambassade des États-Unis à Jakarta, le 5 mai 2015.

⁴³⁰ Entretien réalisé à Singapour le 28 janvier 2015.

de priorité avec lequel elle est traitée par l'ASEAN.⁴³¹ Rizal Sukma, à l'origine de la proposition sur l'ASEAN Security Community, avance une idée similaire à propos du crime transnational, spécifiquement : « Transnational crime has still a high priority for ASEAN in comparison to other non-traditional security issues [...] because it undermines state authority in a direct sense, right? [...] Governments still basically think [of those issues in terms of] national interest [...] rather than quality of life [for their people] ». ⁴³² Cet argumentaire est partagé par l'ancienne directrice de l'Institute of Security and International Studies (ISIS)-Thailand⁴³³, pourtant partisane d'une approche axée sur la sécurité humaine et critique du stato-centrisme de l'approche de l'ASEAN. Selon elle, la SNT est avant tout une *responsabilité* de l'État parce qu'elle affecte son contrôle sur ses frontières et son rôle de pourvoyeur de la sécurité :

They are [security issues], it's security first! Because it's really clear! [...] If you'd let this happen... people can [...] go from Thailand [...] to other countries without [no one] intercepting them, this means something to your security [...]. This is so important! Drugs also! [...] You need, actually, state security actors to deal with it! It's not [for the] Ministry of Human Security to deal with all this. That's later.⁴³⁴

Par ailleurs, l'un des éléments évoqués par les répondant-e-s pour présenter la SNT comme une menace à la sécurité de l'État est l'accroissement du niveau de tensions que ces enjeux peuvent induire entre les États de la région. Bien que quelques intervenant-e-s se servent de cela pour remettre en question le caractère « commun »⁴³⁵ de la SNT parmi les États de l'ASEAN, d'autres y voient surtout une raison de plus pour que l'ASEAN s'en

⁴³¹ Entretien réalisé à Bangkok le 9 décembre 2014.

⁴³² Entretien réalisé à Jakarta le 9 avril 2015.

⁴³³ Filière thaïlandaise du réseau ASEAN-ISIS.

⁴³⁴ Entretien réalisé à Bangkok le 15 décembre 2014. Elle fait ici référence au ministère thaïlandais du Développement social et de la Sécurité humaine, mis en place en 2003.

⁴³⁵ Cette remise en question de la ligne officielle transparaît particulièrement chez les répondant-e-s « Track 2 », mais également chez certains représentant-e-s du gouvernement en Thaïlande et en Indonésie.

préoccupe sérieusement.⁴³⁶

La présentation de la SNT comme principale source d'insécurité pour les États de l'ASEAN est par ailleurs rendue possible par l'idée que les enjeux de type traditionnel appartiennent désormais au passé. C'est précisément parce que l'ASEAN est parvenue à instaurer les conditions de la paix entre les États de la région qu'elle peut désormais se tourner vers la SNT, qui est jugée plus représentative de l'environnement sécuritaire post-Guerre froide. Selon une diplomate de l'ASEAN : « After the end of the Cold War [...], traditional security issues become less of a concern. We don't see any full-fledged war in the region and [...] that's also attributed to ASEAN [...]. So in the absence of those threats I think we can relax a little bit [on the traditional side], but then we see this proliferation of non-traditional security threats... »⁴³⁷ Cette impression est partagée par un officiel malaisien :

Since the establishment of ASEAN, the fact is that the possibility of conflict between ASEAN member states is very minimal, quasi-null. Which is why the focus is moving towards, more and more, [on] how we could cooperate to address non-traditional security issues. [...] The trust and the confidence among the ASEAN member states are very strong, which is why the focus is more on the non-traditional issues.

Le répondant présuppose ici que le développement de la coopération sur la SNT a été rendu possible parce que les États de l'ASEAN ont atteint un certain niveau de confiance mutuelle. Cette interprétation tranche avec la fonction attribuée à la SNT comme mesure de renforcement de la confiance mutuelle dans le cadre d'une approche graduelle de la résolution des conflits (voir chapitre 5).

L'idée que l'ASEAN soit passée à une autre étape dans la poursuite de la sécurité régionale est commune parmi les répondant·e·s, qui s'en servent pour expliquer l'accent placé

⁴³⁶ Cette position est partagée au sein de la communauté « Track 2 » et par des représentant·e·s du milieu officiel en Thaïlande, en Indonésie et aux Philippines.

⁴³⁷ Entretien réalisé à Jakarta le 21 mars 2015.

sur la SNT. Selon une autre officielle, « traditional security issues in terms of actual border conflicts are no longer there ». Pour l'un de ses homologues représentant un autre État membre, « we've passed that stage ». ⁴³⁸ Le lien de causalité entre l'existence de l'ASEAN et l'absence de guerre en Asie du Sud-Est – outre une prévalence des tensions militarisées à l'échelle bilatérale sur la délimitation territoriale – est un élément central au récit de l'ASEAN, et sous-tend également les autres registres du discours présentés dans les chapitres suivants.

*

Les prédicats associés à la SNT dans le cadre du premier des trois registres du discours sur la sécurité régionale étudiés dans cette thèse permettent d'accroître le sentiment de danger associé à cette catégorie d'enjeux, et ainsi de justifier l'importance que lui consacre l'ASEAN, en particulier depuis la crise de 1997. Leur mobilisation est toutefois sujette à un certain nombre de tensions, qui donnent parfois lieu à des incohérences dans l'articulation du discours. Si elles sont la plupart du temps involontaires, elles peuvent parfois être soulignées explicitement dans le cadre d'une posture plus critique face au discours officiel sur la SNT, en particulier de la part de certains membres de la communauté « Track 2 ». Ces points de tension dans le discours de l'ASEAN sont traités dans la section suivante.

4.3. L'ambiguïté de la sécurité non traditionnelle au sein de l'ASEAN

Au-delà des contradictions involontaires qui se manifestent dans les différents textes à l'intérieur de ce premier registre, les points de tension dans le discours de l'ASEAN sur la

⁴³⁸ Entretien réalisé le 14 juillet 2015.

SNT sont parfois l'objet d'une critique plus directe de ses postulats par certain·e·s répondant·e·s. Cette critique a trait à la difficulté de distinguer la SNT de la notion de « sécurité globale », un rejet de l'interprétation selon laquelle il s'agirait d'un nouveau type de menaces, la remise en question du caractère « commun » de la SNT pour les États membres ou encore de la pertinence de traiter les enjeux relevant du crime transnational au prisme de la sécurité.

4.3.1. Quid de la sécurité « globale » ?

La notion de sécurité non traditionnelle est intrinsèquement liée à l'approche « globale » de la sécurité privilégiée par l'ASEAN. Ainsi, l'organisation présente la SNT comme l'envers d'une médaille partagée avec la sécurité traditionnelle. Par le fait même, il est souvent difficile pour les répondant·e·s de distinguer les concepts de SNT et de « comprehensive security ». Cette difficulté était déjà évoquée par Tan See Seng, qui est aussi directeur adjoint de l'Institute of Defence and Strategic Studies de la S. Rajaratnam School of International Studies⁴³⁹ à Singapour : « Few as such see any significant difference between the NTS⁴⁴⁰ concept and that of comprehensive security, since both comprehend security holistically. »⁴⁴¹ D'une part, au sein du secteur gouvernemental en particulier, on doute de l'intérêt de les différencier, présentant cette obsession pour la clarification conceptuelle comme une déformation propre au milieu académique. Selon un ancien secrétaire général de l'ASEAN :

⁴³⁹ La RSIS héberge également le Consortium NTS-Asia, le chercheur étant ainsi un observateur privilégié de la façon dont la SNT est employée au sein de la communauté Track 2 comme du milieu officiel.

⁴⁴⁰ NTS est l'équivalent anglais de SNT, pour « non-traditional security ».

⁴⁴¹ Tan, *The Making of the Asia Pacific: Knowledge Brokers and the Politics of Representation*, 141.

There was no big...appreciation of what is 'comprehensive security' and now how to shift to [these] new security [issues that] cannot be defined as traditional. [I] cannot give a very straight and easy answer. [...] The ASEAN countries are smarter, they know that when you talk about 'comprehensive security', this concept, it means something. When you talk about 'non-traditional security' it means something else.⁴⁴²

Pour un autre officiel, l'exercice est considéré comme futile, ayant peu de prise sur la pratique : « As far as I'm concerned, these non-traditional security, comprehensive...they're just terms. [...] I don't think there's a difference. [...] You're just imposing [fancy] terms [on] these issues. » Appelé à préciser le type d'enjeux auxquels ces termes font référence dans le contexte de l'ASEAN, il explique : « These are [...] issues that have a transnational nature [...]. To me it's not very important what the label [is]. The higher question is[:] is there a change [...] ? I think [there has been a] change in the label, but [not] as to how ASEAN addresses these issues ». ⁴⁴³ Cet extrait confirme pourtant la centralité de la dimension transnationale dans la SNT, qui permet pour d'autres de la distinguer de son « ancêtre ». Cette interprétation est également partagée par Tan See Seng : « Where they differ is in the [...] acknowledgement [through non-traditional security] of the limited capacity of the state by itself to handle the complex mesh of transnational challenges [...] which confront them and its advocacy of multinational cum multilateral ripostes to those challenges. » ⁴⁴⁴

D'autre part, bien que le concept de sécurité globale soit considéré par certains membres de l'ASEAN-ISIS⁴⁴⁵ comme un terme désuet, d'autres le préfèrent à celui de SNT, qui est considérée comme une simple mode. Pour Bunn Nagara, senior fellow à l'Institute of Strategic and International Studies (ISIS)-Malaysia, l'attrait de la SNT fait seulement sens

⁴⁴² Entretien réalisé à Singapour le 28 janvier 2015.

⁴⁴³ Entretien réalisé auprès du ministère des Affaires étrangères d'un État membre de l'ASEAN le 14 juillet 2015.

⁴⁴⁴ Ibid.

⁴⁴⁵ C'est notamment le cas du directeur actuel d'ISIS-Thailand. Entretien réalisé à Bangkok le 29 septembre 2014. Rizal Sukma du CSIS présente également la SNT comme une expression plus adaptée au contexte actuel, cf. supra.

pour les États de l'ASEAN qui ne reconnaissaient pas déjà la dimension non militaire des enjeux :

Non-traditional threats [are] seemingly something different from what [these states] considered before [...]. But if you have 'comprehensive security' as your working concept from the start, you would not need to have 'non-traditional' [security]. [...] Comprehensive security is the most relevant especially when you talk about non-traditional threats. [...] I think with comprehensive security we cover everything[:] drug trafficking, terrorism, maritime piracy, [...] human trafficking, [etc].⁴⁴⁶

Son collègue est plus sévère, décrivant la prévalence de la « SNT » comme « a fashionable claptrap » :

[Non-traditional security is] a fashion. It's lazy and [a] slavish acceptance of Western concepts. [...] You've got all these grants going, [...] the concept gets pushed in workshops and all that. People attend these workshops, it gets seeped in the discourse, and that's a fashionable thing to say so you say it. [So instead of doing that,] we're going to stick to what we actually think, which is [...] comprehensive security, [and] what ultimately affects the security and stability of the state. It doesn't sound nice, but that's what it is.⁴⁴⁷

Cette position remet par ailleurs directement en question l'idée que la SNT représente une forme de sécurité humaine (voir chapitre 6).

4.3.2. La sécurité non traditionnelle, nouvelle menace pour les États de l'ASEAN ?

La soit-disant « nouveauté » des enjeux de la SNT tranche considérablement avec le processus de construction de la menace abordé dans la première section. L'observation d'une certaine dissonance à ce sujet dans la documentation officielle récente comme dans le cadre des entretiens n'est donc pas étonnante. Elle survient d'abord lorsque répondant-e-s sont appelé-e-s à justifier l'importance accordée par l'ASEAN à la SNT, souvent présentée comme appropriée vu la spécificité du contexte stratégique en Asie du Sud-Est. La prévalence

⁴⁴⁶ Entretien réalisé le 28 avril à Kuala Lumpur.

⁴⁴⁷ Entretien réalisé à ISIS-Malaysia le 22 avril 2015, à Kuala Lumpur.

historique des enjeux de SNT dans la région est alors évoquée pour démontrer la pertinence de l'approche sécuritaire de l'organisation, parfois depuis sa création, ce qui est difficilement conciliable avec sa description comme « nouvelle » menace, propre au 21^e siècle.

Parfois, ces deux dimensions sont mobilisées au sein d'une même réponse, dont l'ambivalence découle directement de la conciliation d'enjeux bien différents au sein d'un concept unique. Dans ce cas, la personne interviewée réajustera le tir à mesure qu'on la poussera à être plus explicite sur les raisons pour lesquelles l'ASEAN accorde autant d'importance à la SNT dans son projet de communauté de sécurité. Les propos de cet officiel thaïlandais sont révélateurs :

Terrorism became an issue. [...] transnational crime issues became more important. [...] Various events [...] came along the way, [including terrorist attacks] and [their] implications in the region, [...] and always the problems of human trafficking and drug trafficking, which [have] always been there but [are] changing shape... [there is also] increased piracy in some areas.⁴⁴⁸

Pour d'autres, l'idée que la SNT serait « nouvelle » pour la région paraît carrément absurde. Selon un diplomate : « Non-traditional security issues [...] are all issues that have impacted ASEAN member states for a long time [...] So it's not as if [...] suddenly they have popped out. [...] these non-traditional security issues [...] have always been on our radar screen [and] ASEAN [has] been addressing these issues [for many years] »⁴⁴⁹ Cet officiel philippin souligne quant à lui que le crime transnational, en particulier la piraterie « is a historical thing [in Southeast Asia]. It goes way back to time immemorial. [So] these are more important issues for us ».⁴⁵⁰ Pour son homologue indonésien, la coopération sur la SNT

⁴⁴⁸ Entretien réalisé auprès du ministère thaïlandais des Affaires étrangères à Bangkok le 22 octobre 2014.

⁴⁴⁹ Entretien réalisé à Jakarta le 17 février 2015.

⁴⁵⁰ Entretien effectué au Département philippin des Affaires étrangères, le 16 juillet 2015 à Manille.

occupe une place centrale dans l'histoire de l'ASEAN.⁴⁵¹

Cette dimension transparaît également dans la documentation officielle bien après l'intégration de la SNT à l'agenda de l'ASEAN, une entrée thaïlandaise à l'ARF Security Outlook mentionnant que : « Non-traditional security threats have always been an important part of the security picture in the region. »⁴⁵² La présence historique de ces enjeux dans la région sert ainsi la même fonction que leur « nouveauté » dans d'autres textes, soit justifier la centralité de la SNT dans le projet de communauté de sécurité ASEAN.

Certain·e·s répondant·e·s mettent également en question la tendance de l'ASEAN à employer le terme de « SNT » pour démontrer que les États de l'ASEAN font face à une menace commune. Pour le directeur de l'ISIS-Thailand, le consensus permis par la combinaison d'un grand nombre d'enjeux dans la notion fourre-tout de SNT, s'il a bel et bien une fonction constructive pour l'ASEAN, est finalement assez factice : « Who's in favour of non-traditional security? Everyone. What non-traditional security? It depends. »⁴⁵³ Sa prédécesseure partage cet avis :

If you ask individual [ASEAN] countries [about] the [most] serious threats [for] the organization, [...] I don't think they are going to [focus on] the same [one]. [I could] say, of course non-traditional security [...]! That covers everything, right? [...] I [could] give a beautiful answer [by saying 'non-traditional security'], but I [would not] believe in what [I'd be] saying, [because each] country still perceives threats differently.⁴⁵⁴

Cette position transparaît également dans un mémorandum du Network of East Asian Think-Tanks (NEAT) en 2006, qui cite la différence de perceptions sur les enjeux du crime

⁴⁵¹ Entretien effectué au ministère indonésien des Affaires étrangères, le 15 avril 2015 à Jakarta.

⁴⁵² ASEAN Regional Forum, *Annual Security Outlook*, Hanoi: 23 juillet 2010, p. 85.

⁴⁵³ Entretien réalisé le 22 octobre 2014 à Bangkok.

⁴⁵⁴ Entretien réalisé le 15 décembre 2014 à Bangkok.

transnational à prioriser comme un problème de coordination à résoudre.⁴⁵⁵

4.3.3. Le crime transnational, un enjeu « sécuritaire » ?

Bien que l'ASEAN présente aujourd'hui comme allant de soi le fait de considérer les enjeux liés au crime transnational dans une perspective sécuritaire, cet avis ne fait pas l'unanimité, en particulier du côté de la communauté « Track 2 ». Plusieurs soulignent qu'une approche de *law enforcement* est probablement plus adaptée à la gestion de ces enjeux qu'une prise en main par le secteur de la Défense. D'autres appellent à traiter certains enjeux sous le prisme du développement plutôt que de la sécurité. Comme le fait remarquer un expert d'ISIS-Malaysia, manifestement familier des études critiques de sécurité, « when you label something [...] security, you [sometimes] empower the wrong subsets of people ». Quelques répondant-e-s attribuent d'ailleurs l'intérêt des forces armées pour la SNT à une forme de « mission-creeping », permettant d'accaparer une part croissante du budget de l'État malgré une diminution dans le risque de conflit armé. Plusieurs évoquent la nécessité pour le secteur de la Défense de « find stuff to do » ou de « make use of their own existence »⁴⁵⁶.

Un ancien directeur adjoint au secrétariat de l'ASEAN souligne par ailleurs que les États membres ont initialement été réticents à employer un langage sécuritaire pour décrire des problèmes perçus comme situés à l'échelle domestique, de peur que cela ne serve de prétexte à l'ingérence : « When you talk about security, [...] you talk about threats. [...] Some countries did not want it because they did not want to be seen as a threat to a neighbour, [and] you don't

⁴⁵⁵ Network of East Asian Think Tanks. *Memorandum no. 3: Strengthening the Pillars of East Asian Community Building*. Kuala Lumpur: 21-23 août 2006.

⁴⁵⁶ L'ensemble de ces arguments sont évoqués lors d'entretiens avec des membres de la communauté Track 2.

want also to label your neighbours as [...] threats ». ⁴⁵⁷ Une autre répondante souligne toutefois que le risque que ces enjeux servent de prétexte à l'ingérence a justement été déterminant par la suite pour justifier l'intérêt des États membres à accroître le niveau de priorité dans leur gestion. Le développement de la coopération est alors vu comme une façon de renforcer conjointement le contrôle sur leur territoire national. Néanmoins, l'angle sécuritaire n'était pas la seule alternative possible pour la gestion de ces enjeux dans le cadre de l'ASEAN.

4.3.4. La sécurité non traditionnelle, une fin en soi?

Dans le cadre de ce premier registre du discours sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN, le développement de la SNT, considérée comme première source d'insécurité pour les États de l'ASEAN, est présentée comme une fin en soi. Or, une analyse plus fine du discours sur la sécurité régionale révèle l'existence d'interprétations divergentes de l'objectif de la coopération sur la SNT, et de la nature de cette menace pour l'ASEAN. Les chapitres suivants, qui révèlent la présence de deux autres registres du discours en plus de celui traité dans le présent chapitre, accordent également une certaine importance à la SNT, mais cette fois-ci comme une étape intermédiaire vers la réalisation d'autres objectifs.

La coopération sur la SNT est présentée dans le deuxième registre (voir chapitre 5) comme un « low-hanging fruit » de la coopération en matière de sécurité et défense entre les États d'Asie Pacifique. La SNT est traitée comme une étape intermédiaire à la résolution des conflits entre les États, étant donné le caractère « non sensible » de ces enjeux pour les États, ce qui rend le développement de la coopération tout désigné pour favoriser l'accroissement de la confiance mutuelle.

⁴⁵⁷ Entretien effectué à Manille le 23 juillet 2015.

Dans le cadre d'un troisième registre (voir chapitre 6), la SNT est cette fois présentée comme un moyen de rendre l'ASEAN plus pertinente à la population des États membres, qui est selon ce troisième registre directement touchée par les enjeux non militaires et transnationaux. L'accroissement de la coopération sur la SNT à l'échelle de l'ASEAN formerait ainsi une variante moins controversée de la « sécurité humaine », et serait avant tout destinée à accroître la sécurité, le bien-être et la dignité des peuples d'Asie du Sud-Est. Dans le cadre de ce registre, la SNT est étendue au-delà du crime transnational, principalement aux catastrophes naturelles et aux pandémies.

La coexistence de ces interprétations divergentes, et à certains égards contradictoires, de la sécurité non traditionnelle reflète plus généralement une tension importante dans la conciliation de ces trois registres du discours sur la sécurité régionale dans une approche cohérente.

*

Si la SNT est souvent présentée comme consensuelle et un objet évident de l'agenda de l'ASEAN, l'ambivalence qui caractérise son usage, y compris dans le discours officiel, donne lieu à un certain nombre de tensions. Si l'incohérence du traitement de la SNT est le plus souvent involontaire, elle est parfois évoquée dans le cadre de l'adoption d'une posture plus critique face au discours officiel de l'ASEAN, en particulier par la communauté « Track 2 ».

Conclusion

Le premier registre du discours sur la sécurité régionale présente la SNT comme la principale source d'insécurité pour les États de l'ASEAN. La SNT a fait son apparition dans le vocabulaire de l'ASEAN au tournant du 21^e siècle, mais elle est en bonne partie l'aboutissement d'un processus plus large de construction du crime transnational comme

menace sécuritaire. De ce processus découle une certaine caractérisation de la SNT dans le discours officiel comme une catégorie ouverte de « nouvelles » menaces transnationales à la sécurité de l'ensemble des États de l'ASEAN. Une certaine ambivalence est toutefois observable dans cette façon de traiter la SNT, qui donne lieu à des tensions au sein du discours de l'ASEAN, et servent parfois à formuler une critique plus ouverte de son approche. L'ambiguïté de la SNT s'accompagne donc d'une polysémie, soit la coexistence de plusieurs significations différentes à un même terme.

Dans le cadre de ce premier registre, les enjeux de SNT, en particulier ceux qui relèvent du « crime transnational », sont présentés comme la principale source d'insécurité pour les États de l'ASEAN. Le développement de la coopération pour y faire face est ainsi considéré comme une fin en soi. Or, l'analyse plus large du discours sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN révèle l'existence d'autres registres où la SNT prend un sens bien différent, et où elle est davantage considérée comme un moyen dans la poursuite d'un autre objectif sécuritaire. La suite de la démonstration donne ainsi une dimension beaucoup plus large à la polysémie de la SNT.

5. La gestion des conflits interétatiques en Asie Pacifique : Quel rôle pour l'ASEAN?

Après la fin de la Guerre froide, l'ASEAN s'est employée à projeter son approche de la sécurité au-delà de ses frontières. La position centrale de l'organisation au sein du Forum régional de l'ASEAN, créé en 1994, est fondée sur sa prétention à fournir les conditions de la résolution des conflits entre les États d'Asie Pacifique. Or, la rivalité grandissante entre les puissances régionales, qui évoluent dans un ordre de plus en plus multipolaire, émerge rapidement comme une source majeure de préoccupation. Dans ce contexte, la pertinence de l'approche de la gestion des conflits privilégiée par l'ASEAN est remise en question. En effet, les « partenaires de dialogue » de l'ASEAN multiplient aujourd'hui les propositions en faveur d'une refonte de l'architecture de sécurité régionale, suscitant un important débat sur la « centralité » de l'organisation.

Ce chapitre s'intéresse au débat sur la « centralité » de l'ASEAN, qui porte avant tout sur son rôle dans la gestion des conflits interétatiques en Asie Pacifique. Dans le cadre d'un deuxième registre du discours sur la sécurité régionale, la recrudescence des enjeux traditionnels de sécurité est traitée comme la principale source d'insécurité pour la région. L'ASEAN présente son approche de la gestion des conflits comme la solution appropriée à une telle situation, un discours qui a une certaine portée au-delà du milieu officiel. Cependant, ce positionnement de l'organisation est confronté à des voix dissidentes, en faveur d'une approche plus directe sur la sécurité traditionnelle. Bien qu'il ne s'agisse pas de la seule

instance de conflit interétatique dans la région,⁴⁵⁸ la situation en mer de Chine méridionale se démarque depuis 2009 par la position prédominante qu'elle occupe dans le débat sur le rôle de l'ASEAN dans la poursuite de la sécurité régionale.

Le chapitre est divisé en trois sections. La première s'intéresse à la réforme de l'ARF entreprise par l'ASEAN dans le contexte d'une multiplication des critiques de son approche de la gestion des conflits. La sécurité non traditionnelle est alors présentée comme une étape intermédiaire à la résolution des conflits traditionnels, une forme de prédication qui tranche avec le premier registre (voir chapitre 4). La pression en faveur d'une approche plus directe de la gestion des conflits, qui prend racine dans une conception de la sécurité où les enjeux traditionnels sont considérés comme prioritaires, continue toutefois de s'accroître sur l'ASEAN. La seconde section porte sur la multiplication des propositions issues des partenaires de dialogue en faveur d'une refonte de l'architecture de sécurité régionale en Asie Pacifique, et la mise en forme d'une réponse par l'organisation à travers la formule « ASEAN + 8 ». La troisième section traite plus spécifiquement de la situation en mer de Chine méridionale, enjeu traditionnel « par excellence » dans la région, qui forme aussi un élément majeur du débat sur la centralité de l'ASEAN.

⁴⁵⁸ Certains différends frontaliers entre les États de l'ASEAN à l'échelle bilatérale ont donné lieu à des tensions militarisées dans la période récente. Par exemple, le conflit entre la Thaïlande et le Cambodge sur le temple de Preah Vihear entre 2008 et 2011 s'est soldé par 41 décès, dont des personnes civiles. Des tensions frontalières surgissent aussi sporadiquement entre le Myanmar et la Thaïlande, le Vietnam et le Cambodge, Singapour et la Malaisie ou la Malaisie et l'Indonésie. La présidence indonésienne de l'ASEAN en 2011 a d'ailleurs soutenu la création d'un mécanisme de résolution des conflits inter-étatiques, sans succès. Kavi, Chongkittavorn, « ASEAN needs new mindset for intra-conflict » in *The Nation*, éd. du 21 février 2011; Rizal Sukma, « Insight: Indonesia should address territorial disputes in ASEAN » in *The Jakarta Post*, éd. du 10 février 2011.

5.1. Du dialogue aux résultats : La réforme de l'approche de l'ASEAN

L'ASEAN assume le rôle de force motrice du régionalisme en Asie Pacifique depuis la création de l'ARF en 1994.⁴⁵⁹ Toutefois, la difficulté du Forum à progresser au-delà de l'établissement de la confiance mutuelle entre ses membres a rapidement donné lieu à une remise en question du leadership de l'ASEAN. Face à ces critiques, l'organisation a misé sur le développement de la coopération pratique sur des enjeux non militaires et transnationaux comme une façon de relancer le dialogue de sécurité régionale. La SNT est considérée comme favorisant l'obtention de résultats concrets, et présentée comme une étape intermédiaire à la résolution des conflits entre les États. La conciliation entre la sécurité « traditionnelle » et la SNT pose cependant un défi croissant à l'organisation, ce qui affecte sa capacité à maintenir sa centralité à l'échelle de l'Asie Pacifique.

5.1.1. La réforme de l'ARF

L'absence de guerre entre les États de l'ASEAN depuis sa création a servi à justifier l'expansion de son modèle en Asie Pacifique. L'« ASEAN Way » guide en effet le fonctionnement de l'ARF, caractérisé par un dialogue informel et non contraignant, évoluant à un rythme confortable pour l'ensemble des États sur la base du consensus.⁴⁶⁰ Toutefois, la pertinence de la transposition de l'approche de l'ASEAN dans le contexte de l'ARF est contestée. En effet, la perte de crédibilité de l'organisation dans la foulée de la crise asiatique

⁴⁵⁹ L'ARF comprend aujourd'hui 27 membres, dont l'ensemble des membres de l'ASEAN, en plus de l'Australie, du Bangladesh, du Canada, de la Chine, de la Corée du Nord, de la Corée du Sud, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Mongolie, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'Union européenne, du Pakistan, de la Russie, du Sri Lanka et du Timor oriental.

⁴⁶⁰ ASEAN Regional Forum, *Chairman's Statement of the 2nd ASEAN Regional Forum*, Badar Seri Begawan: 1^{er} août 2005.

de 1997 a ouvert la voie à une prolifération de critiques à l'endroit de l'ARF, régulièrement qualifié de « talk shop » à partir de cette époque.⁴⁶¹

Le membership trop large, la lenteur du processus, le niveau de formalité des échanges et le caractère non contraignant de la prise de décision sont à l'origine d'une importante insatisfaction du côté des partenaires de dialogue de l'ASEAN. Comme le souligne un diplomate américain : « The ARF is *big*. It's 27 countries. [...] how much progress can you make [...] when North Korea is at the table? [...] It's difficult to sit through an ARF meeting, let alone make progress on a specific issue. The meetings are just painfully boring. »⁴⁶² Cette fatigue envers l'ARF trouve un certain écho au sein de l'ASEAN.⁴⁶³ Selon un ancien directeur de la coopération politique et sécuritaire au secrétariat de l'ASEAN : « [N]othing [is] happening in [the ARF]. It's just [stuck on] autopilot cruising. »⁴⁶⁴

L'incapacité du Forum à progresser comme prévu, du renforcement de la confiance mutuelle vers la résolution des conflits, est une critique récurrente. Une intervention de la secrétaire d'État Madeleine Albright lors de l'édition de 1998 l'illustre bien : « [The] ARF must move forward if it is to remain vital and relevant[, and the] traditional security challenges the ARF was created to address must still be met ». ⁴⁶⁵ Ces propos montrent en outre que

⁴⁶¹ Cette expression courante pour qualifier l'ARF (et l'ASEAN elle-même), y compris dans la littérature, est employée par plusieurs répondant·e·s, y compris des diplomates de l'ASEAN. Pour une revue des critiques adressées à l'ARF à partir de 1997, voir Narine, « ASEAN and the ARF: The Limits of the "ASEAN Way" ».

⁴⁶² Entretien réalisé auprès de l'ambassade américaine à Jakarta le 5 mai 2015. Ce sentiment est exprimé dans d'autres entretiens avec des représentant·e·s des partenaires de dialogue, notamment de la Russie, de l'Union européenne et de la Corée du Sud. La frustration envers l'ARF est largement reconnue comme légitime à l'intérieur de l'organisation.

⁴⁶³ Entretiens avec d'anciens directeurs à la coopération politique et sécuritaire au secrétariat de l'ASEAN, ainsi que des représentant·e·s aux Affaires étrangères de certains États membres de l'ASEAN.

⁴⁶⁴ Entretien réalisé à Singapour le 28 janvier 2015.

⁴⁶⁵ in Evelyn Goh, « The ASEAN Regional Forum in United States East Asian strategy », *The Pacific Review* 17, n° 1 (2004): 60.

l'impatience du côté des partenaires de dialogue relève en bonne partie de considérations de sécurité traditionnelle.

La crainte d'une perte d'intérêt envers l'ARF a pris de l'ampleur au sein de l'ASEAN à partir de 2002, les États-Unis démontrant alors une nette préférence pour le Shangri-La Dialogue. Dans le cadre de ce forum stratégique organisé par l'International Institute for Strategic Studies (IISS), les questions relatives à la défense sont abordées plus explicitement. Le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld ira même jusqu'à décrire le Shangri-La Dialogue comme « the premier forum for exchanging views on security [...] in the Asia Pacific Region ». ⁴⁶⁶

Dans ce contexte, une réforme de l'ARF apparaît rapidement indispensable. Le *Council for Security Cooperation in the Asia-Pacific (CSCAP)* ⁴⁶⁷ est à l'origine d'un document de position sur la diplomatie préventive adopté en 2001, ⁴⁶⁸ qui avance des mesures concrètes pour soutenir la progression de l'ARF vers la résolution des conflits. L'ASEAN affirme davantage le statut de l'ARF, y référant explicitement comme le « premier forum de sécurité régionale », ce qui devient une formule consacrée par la suite. L'organisation présente également sa centralité à l'ARF comme un élément fondamental de son projet de communauté de sécurité. ⁴⁶⁹

L'absence très remarquée de Condoleeza Rice à l'ARF en 2005 signale toutefois que des ajustements superficiels sont insuffisants. La difficulté de l'ARF à produire des résultats

⁴⁶⁶ in Mark Rolls, « Centrality and Continuity: ASEAN and Regional Security since 1967 », *East Asia* 29, n° 2 (2012): 135.

⁴⁶⁷ Le CSCAP forme la « Track 2 » de l'ARF. Le réseau est l'équivalent de l'ASEAN-ISIS à l'échelle de l'Asie Pacifique.

⁴⁶⁸ Barry Desker, « The Future of the ASEAN Regional Forum », *PacNet* 36 (2001), 7 septembre; ASEAN Regional Forum, *ARF Concept and Principles of Preventive Diplomacy*, Singapour: 25 juillet 2001.

⁴⁶⁹ ASEAN, *Declaration of ASEAN Concord II*, Bali: 7 octobre 2003.

tangibles continue en effet de nuire à sa réputation.⁴⁷⁰ Une revue générale de l'ARF s'amorce à l'époque, qui sera l'occasion de développer des pistes de solutions aux problèmes affectant son fonctionnement. Parmi ces solutions, le développement de la coopération sur la sécurité non traditionnelle est censé permettre une transition au sein du Forum, d'une approche « axée sur le dialogue » vers la résolution de problèmes concrets.

5.1.2. La SNT, un « low-hanging fruit » de la coopération sécuritaire

La coopération sur la SNT est initialement envisagée à l'ARF comme un type de mesures de renforcement de la confiance mutuelle. Dans le cadre de la réforme du Forum, la SNT se retrouve cependant au cœur d'une impulsion en faveur de la « coopération pratique », devant permettre l'obtention de résultats à court terme sur des enjeux non sensibles.⁴⁷¹ Par le fait même, la SNT sera de plus en plus associée à la diplomatie préventive.⁴⁷²

Un rapport de l'ARF de 2005 évoque le début de cette transition : « [There is a] general agreement among [ARF] participants that non-traditional security challenges present some of the best opportunities to strengthen cooperation [and] are among the most amenable issues for the application of preventive diplomacy in the ARF context ». ⁴⁷³ Intégrer la SNT à la notion de « diplomatie préventive », dont la définition est sujette à débat, est en effet utile pour donner l'impression que le forum progresse vers la résolution des conflits, tout en maintenant intacte la préférence d'une majorité de membres pour une approche graduelle.

⁴⁷⁰ Entretien auprès d'une diplomate sud-coréenne, réalisé à Jakarta le 18 mai 2015.

⁴⁷¹ Cette transition de l'ARF du dialogue à la coopération pratique est bien traitée in Jürgen Haacke, « The ASEAN Regional Forum: From Dialogue to Practical Security Cooperation? », *Cambridge Review of International Affairs* 22, n° 3 (2009): 427-49.

⁴⁷² Cette association de la SNT avec la diplomatie préventive est faite explicitement dans le cadre d'entretiens menés au ministère thaïlandais des Affaires étrangères, ce qui montre la persistance de l'interprétation de la SNT comme « low hanging-fruit » de la coopération sécuritaire.

⁴⁷³ ASEAN Regional Forum, *Co-Chairs' Summary Report of the First Meeting of the ARF Inter-Sessional Support Group on Confidence-Building Measures and Preventive Diplomacy*, Honolulu: 17-19 octobre 2005.

Comme l'explique un ancien directeur de l'unité de l'ARF au secrétariat de l'ASEAN, « [Since officials] could not move on certain issues, it [was] very handy [to focus on NTS] to continue the dialogue. Otherwise they would run out of [things] to talk about. »⁴⁷⁴

À partir de cette époque, les rencontres des représentant·e·s de la Défense à l'ARF accordent également une importance croissante à la gestion des enjeux de SNT. On y fait référence à la sécurité non traditionnelle comme un « common ground to build concrete cooperation ». ⁴⁷⁵ La SNT est présentée comme « less sensitive and more suitable for new cooperation initiatives ». ⁴⁷⁶ Plusieurs répondant·e·s emploient des prédicats fort similaires, décrivant tour à tour la SNT comme « non-sensitive », « easier to deal with » ou « uncontroversial ». ⁴⁷⁷ Selon Shafiah Muhibat, chercheuse au Center for Strategic and International Studies à Jakarta, « nobody has a problem with [...] non-traditional security issues. It has nothing to do with state sovereignty [or] territorial disputes [...]. It's one of the easiest things to deal with and everybody [in ASEAN] is very willing to cooperate on this. » ⁴⁷⁸ En effet, dans le cadre de ce deuxième registre, la SNT est souvent présentée comme un « low-hanging fruit » de la coopération en matière de sécurité et de défense. Pour un ambassadeur indonésien, « non-traditional security [is] easier to reach, [...] so that is why [we] pursue it, and [try to] finish it as early as possible [so we can] think about other things. » ⁴⁷⁹ La

⁴⁷⁴ Entretien réalisé à Manille le 23 juillet 2015. Cette interprétation est partagée un autre ancien directeur à la coopération politique et sécuritaire au Secrétariat, et plusieurs membres de la communauté « Track 2 ».

⁴⁷⁵ ASEAN Regional Forum, *Chairman's Summary of the 1st ARF Security Policy Conference*, Beijing: 4-6 novembre 2004.

⁴⁷⁶ ASEAN Regional Forum, *Co-Chairs' Summary Report of the ARF Defense Officials' Dialogue*, New Delhi: 9 novembre 2009.

⁴⁷⁷ Entretiens avec des représentant·e·s de la communauté Track 2 aux Philippines, en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande.

⁴⁷⁸ Entretien auprès d'une représentante du Center for Strategic and International Studies, réalisé à Jakarta le 24 février 2015.

⁴⁷⁹ Entretien auprès de la mission de l'Indonésie à l'ASEAN, le 23 février 2015.

contribution des États-Unis à l'ARF Security Outlook de 2008, qui affirme que la SNT « should become the central work of [the] ARF », est révélatrice d'un certain succès de l'ASEAN à convaincre de la valeur de son approche. En effet, le gouvernement américain reconnaît que la SNT est un bon moyen de développer l'interopérabilité par le biais d'exercices conjoints.⁴⁸⁰

L'*ARF Vision Statement*, adopté en 2009 pour guider la réforme du Forum, confirme le rôle central de la SNT dans la réponse de l'ASEAN à ses critiques. Le document énonce l'objectif de faire de l'ARF « un mécanisme susceptible de fournir des réponses concrètes et efficaces aux enjeux communs dans la région Asie-Pacifique, tels le terrorisme, le crime transnational, les catastrophes naturelles, la sécurité maritime, la non-prolifération », etc.⁴⁸¹

Cette façon de présenter la SNT est intimement liée à la notion d'effet d'entraînement (*spillover effect*). Au sein de l'ASEAN, l'effet d'entraînement fait référence à une transition de la coopération sur les questions de sécurité « douce » (*soft security*) vers la résolution des problèmes de sécurité « dure » (*hard security*).⁴⁸² Cette logique est centrale à la démarche qui sous-tend la série de rencontres informelles sur les conflits en mer de Chine méridionale organisées sous l'égide du gouvernement indonésien à partir du début des années 1990. La *Declaration on the South China Sea* de 1992 et la *Declaration on the Conduct of Parties in the South China Sea* (DoC) de 2002 font d'ailleurs explicitement référence à la sécurité maritime, à la lutte contre les trafics illicites et à la protection de l'environnement comme une façon de

⁴⁸⁰ ASEAN Regional Forum, *Annual Security Outlook* (2008).

⁴⁸¹ ASEAN Regional Forum, *The ASEAN Regional Forum Vision Statement*, Phuket: 23 juillet 2009.

⁴⁸² Entretiens auprès de membres indonésiens de la communauté Track 2, menés au Center for International Studies Center à Jakarta en février, mars et avril 2015.

développer la coopération entre les parties dans les zones contestées.⁴⁸³ La SNT joue également ce rôle dans le processus de négociation sur l'adoption d'un code de conduite (CoC). Selon un officiel du Ministère thaïlandais des Affaires étrangères, qui coordonne les discussions entre 2012 et 2015,

[O]ne of the ways to build confidence in the code of conduct is to enhance cooperation to deal with non-traditional security issues. [We] leave [the] questions of who owns what aside, keep that [on] the shelf [for the] moment [and focus on] non-traditional security [to] increase [the] comfort level [among parties] rather than going directly into the traditional security issue[s].⁴⁸⁴

Cette interprétation trouve un écho dans le concept de « early harvest », promu par l'ASEAN à partir de 2014 dans le cadre des discussions sur l'élaboration du CoC. Le principe doit permettre la mise en œuvre immédiate d'un accord obtenu sur une question non sensible relative au code de conduite, sans attendre l'adoption du code dans son ensemble.⁴⁸⁵

C'est également à titre de « low-hanging fruit » que la SNT est intégrée à l'agenda de l'ASEAN Defence Ministers Meeting, qui forme un dialogue indépendant de l'ARF à partir de 2006. Le nouveau forum a pour objectif de « promouvoir la paix et la stabilité régionale [...] par le biais d'activités pratiques et concrètes sur des enjeux transnationaux de sécurité ». ⁴⁸⁶ De façon similaire, l'ADMM-Plus, inauguré en 2010, cible la sécurité maritime, la lutte contre le terrorisme et la gestion des catastrophes naturelles parmi ses domaines prioritaires.⁴⁸⁷

⁴⁸³ ASEAN, *Declaration on the South China Sea*, Manille: 22 juillet 1992; ASEAN, *Declaration on the Conduct of Parties in the South China Sea*, Phnom Penh: 4 novembre 2002.

⁴⁸⁴ Entretien auprès du ministère thaïlandais des Affaires étrangères le 22 octobre 2014 à Bangkok.

⁴⁸⁵ La proposition sera adoptée formellement par la Chine lors du sommet de Nay Pyi Taw en novembre 2014. Carlyle A. Thayer, « Can ASEAN respond to the Chinese challenge? » in *The Nation*, éd. du 21 mars 2014.

⁴⁸⁶ ASEAN Defence Ministers' Meeting, *Concept Paper for the Establishment of an ASEAN Defence Ministers' Meeting*, Kuala Lumpur: 9 mai 2006.

⁴⁸⁷ ASEAN Defence Ministers' Meeting, *ASEAN Defence Ministers' Meeting-Plus (ADMM-Plus) Concept Paper*, Singapour: 14 novembre 2007.

Selon un chercheur d'ISIS-Malaysia, cependant, l'intérêt de la SNT – qu'il qualifie de « nonsense agenda » – est avant tout de servir de vernis officiel aux discussions informelles sur les acquisitions en matière d'armement qui ont cours en marge des forums de défense :

[NTS is] a pretext, mostly. [...] it's done because [it's] far too premature to talk about [hard issues in a formal setting], we're just not there yet. [Of course] some people take their NTS stuff really seriously. [But] I don't sense much passion behind [...] non-traditional security [among] Defence officials.⁴⁸⁸

Dans ce deuxième registre, la coopération sur la SNT est ainsi entrevue moins comme une fin en soi que comme le moyen de parvenir à une autre fin, soit la résolution des conflits de type traditionnel lorsque les conditions seront plus propices.

La SNT est en effet de plus en plus présentée comme devant permettre le développement de mécanismes de « coopération pratique » en matière de défense. La tenue de patrouilles conjointes pour assurer la sécurité maritime, notamment contre la piraterie, est considérée comme une avenue particulièrement prometteuse.⁴⁸⁹ Cette transition bénéficie certainement du sentiment d'urgence attribué à la SNT à l'échelle de l'ASEAN en comparaison des enjeux traditionnels.⁴⁹⁰ Du côté des partenaires de dialogue, l'intérêt envers la SNT augmente drastiquement dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001. Bien qu'il soit plus dilué par la suite, les partenaires de dialogue demeurent convaincus qu'il s'agit d'une voie prometteuse pour le développement de leurs relations avec les États de l'ASEAN.⁴⁹¹ Un diplomate thaïlandais confirme cette idée dans le journal *The Nation* :

Some may argue that there is no reason [...] to embark on cooperation in 'pure defence' issues because the threats and targets for 'hard' defence simply do not exist

⁴⁸⁸ Entretien réalisé à Kuala Lumpur le 22 avril 2015.

⁴⁸⁹ ASEAN Regional Forum, *Chairman's Summary Report of the 3rd ARF Security Policy Conference*, Karambunai: 18 mai 2006. Voir également Ian Storey, « Maritime Security in Southeast Asia: Two Cheers for Regional Cooperation », *Southeast Asian Affairs* 2009 (2009): 36-58.

⁴⁹⁰ Entretiens réalisés auprès de plusieurs membres de la communauté « Track 2 ».

⁴⁹¹ Entretiens avec des représentants de la diplomatie canadienne et américaine, menés à Jakarta en mai 2015.

[in the region]. But collaborating on new roles for the military, or ‘soft’ issues like disaster relief, humanitarian activities, pandemic disease control [...] are possible areas of cooperation within ASEAN and with countries outside ASEAN.⁴⁹²

À partir de 2010, la résurgence des considérations de sécurité traditionnelle à l’échelle de l’Asie Pacifique contribue toutefois à une remise en question de la place accordée à la SNT à l’ARF en comparaison d’autres enjeux. La rivalité croissante entre les puissances régionales laisse croire à la plupart des partenaires de dialogue qu’une approche graduelle de la résolution des conflits n’est plus adaptée à la situation. Dans ce contexte, la recherche d’un équilibre entre la sécurité traditionnelle et non traditionnelle pose un défi croissant pour l’ASEAN.

5.1.3. Quelle place pour la sécurité « traditionnelle » dans l’agenda de l’ASEAN ?

La transition de l’ARF vers la coopération pratique sur la SNT, malgré les avantages qu’elle procure, ne fait pas l’unanimité au sein du Forum, et sera le sujet d’un débat grandissant à partir de 2008. Le rapport d’un groupe de travail du CSCAP révèle l’existence d’une crainte que la SNT ne serve de prétexte pour éviter d’aborder les questions plus sensibles : « [N]on-traditional security issues provided for a good starting point [for the transition to preventive diplomacy], but it should not serve to avoid tackling the really important traditional security issues which remain[n] in the Asia-Pacific region. »⁴⁹³ Une inquiétude similaire est évoquée dans le cadre d’une rencontre de l’*ARF Experts and Eminent*

⁴⁹² Nopakun Natapanu, « ASEAN-US Defence Relations: Seeking a Convergence of Interests » in *The Nation*, éd. du 8 octobre 2009. Nopakun Natapanu est actuellement conseiller du ministre thaïlandais des Affaires étrangères.

⁴⁹³ Plusieurs membres du milieu Track 2 évoquent d’ailleurs cette crainte lors des entretiens.

Persons Group : « Some participants [remarked] that military-related security issues could pose serious security problems and therefore must not be set aside ». ⁴⁹⁴

Les discussions entourant l'adoption d'un plan d'action de l'ARF sur la sécurité maritime font également référence à un débat important sur « the extent to which the ARF [...] should balance its work between conventional and non-traditional security issues ». ⁴⁹⁵ Selon une ébauche du plan datant de 2010 : « [NTS] may be less sensitive and provide attractive 'building blocks', but this does not mean [traditional issues] should be neglected. » ⁴⁹⁶ Une formulation similaire est employée dans un rapport de 2013, qui stipule en outre que : « the ARF [should] move toward a discussion of more traditional security challenges [since they are] more likely to be a cause of instability ». ⁴⁹⁷ Cette hiérarchisation du niveau d'urgence à accorder aux enjeux, la sécurité traditionnelle étant jugée plus « dangereuse » que la SNT, est centrale au deuxième registre.

La priorité accordée à la SNT et la nécessité d'éviter les questions sensibles sont réaffirmées dans plusieurs documents récents à l'échelle de l'ARF. ⁴⁹⁸ Or, l'impression que la

⁴⁹⁴ ASEAN Regional Forum, *Co-Chair's Summary Report of the Third Meeting of the ARF Experts and Eminent Persons*, Beijing, 2008.

⁴⁹⁵ ASEAN Regional Forum, *ASEAN Regional Forum Draft Outline of a Work Plan on Maritime Security: A Template for Discussion*, 2nd ARF-ISM on Maritime Security, Auckland: 29-31 mars 2010; ASEAN Regional Forum, *ASEAN Regional Forum Workplan for Maritime Security (2015-2017)*, 2015.

⁴⁹⁶ ASEAN Regional Forum, *ASEAN Regional Forum Draft Outline of a Work Plan on Maritime Security: A Template for Discussion*, 2nd ARF-ISM on Maritime Security, Auckland, 29-31 mars 2010. Cette allusion est toutefois retirée de la version finale du plan, qui fait simplement allusion au débat de façon générale, voir ASEAN Regional Forum, *ASEAN Regional Forum Workplan for Maritime Security (2015-2017)*, 2015.

⁴⁹⁷ ASEAN Regional Forum, *Co-Chairs' Summary Report of the Seventh ASEAN Regional Forum Experts and Eminent Persons (EEPs) Meeting*, Honolulu, 2013.

⁴⁹⁸ ASEAN Regional Forum, *Co-Chairs' Summary Report of the ARF Inter-Sessional Support Group on Confidence-Building Measures and Preventive Diplomacy*, Yangon: Myanmar, 9-10 décembre 2013; ASEAN Regional Forum, *Co-Chairs' Summary Report of the ARF Inter-Sessional Support Group Meeting on Confidence-Building Measures and Preventive Diplomacy*, Melaka: 2-3 décembre 2014.

coopération sécuritaire est réduite à la SNT par défaut, parce que l'ASEAN n'est pas prête à s'attaquer aux « vrais » problèmes, continue de miner sa crédibilité.⁴⁹⁹

La place octroyée à la coopération pratique sur la SNT dans le cadre l'ARF était destinée à susciter un regain d'intérêt de la part des partenaires de dialogue. Cependant, le niveau croissant de technicité dans les discussions sur ces enjeux semble aujourd'hui avoir l'effet contraire.⁵⁰⁰ Par ailleurs, selon Tan See Seng, maintenir le statut prioritaire de la SNT dans le dialogue sécuritaire à l'échelle de l'Asie Pacifique dans le contexte actuel est un aveu d'échec : « While the decision by the ARF to undertake practical cooperation in a number of 'soft' security issues makes good sense in the light of Asia's growing host of challenges, it arguably serves as a tacit admission that meaningful cooperation by ARF states over 'hard' security concerns is likely beyond the ability of the ARF. »⁵⁰¹

La différenciation entre les enjeux de sécurité « soft » et « hard » est souvent employée pour souligner la nécessité d'accorder plus d'importance aux enjeux traditionnels qu'à la SNT.⁵⁰² Elle transparaît très clairement dans un document de politique du Singapore Institute of International Affairs sur la réforme de l'East Asia Summit :

The EAS focuses on topics that are often considered 'soft issues', such as disaster relief and global health, and not on the 'hard issues' of security [...]. These 'soft issues', which are often non-contentious, are useful for the purposes of confidence-building. But tabling the discussion of some 'hard issues' [...] may have its advantages, as this draws more attention to the EAS and gives weight to discussions at the summit.⁵⁰³

⁴⁹⁹ Entretiens auprès de plusieurs membres de la communauté Track 2 aux Philippines, en Malaisie et à Singapour.

⁵⁰⁰ Entretien auprès d'une diplomate sud-coréenne, réalisé à Jakarta le 18 mai 2015.

⁵⁰¹ Tan See Seng, « A farewell to grandiosity? Practical cooperation and the ADMM-Plus » in *PacNet* no. 65, 13 août 2013.

⁵⁰² Cette distinction est employée à la fois par des membres de la communauté « Track 2 », mais également par certains diplomates de l'ASEAN et par des représentant-e-s des partenaires de dialogue.

⁵⁰³ Singapore Institute of International Affairs, « Rethinking the East Asia Summit: Purpose, processes and agenda » in *SIIA Policy Brief*, septembre 2014.

L'hésitation d'un analyste philippin dans les prédicats employés pour décrire les enjeux traditionnels est également évocatrice à cet égard : « [We have] to consider if we [are] doing the right thing [by] prioritizing non-traditional [issues] at the expense [of] real...I mean, more difficult, intractable issues. »⁵⁰⁴

Du côté de l'ASEAN Defence Ministers' Meeting et de sa version « Plus », on observe une pression croissante en faveur d'une transition vers la sécurité traditionnelle. Un rapport publié par la RSIS⁵⁰⁵ sur l'ADMM-Plus reconnaît ainsi un certain succès dans le renforcement de la confiance mutuelle et le développement de la coopération pratique sur les questions transnationales de sécurité, mais déplore que les efforts soient pour l'instant « confinés » à la sécurité non traditionnelle.⁵⁰⁶ En outre, le document souligne que « malgré l'atmosphère de coopération instaurée dans le domaine de la SNT, l'effet d'entraînement envisagé ne s'est toujours pas concrétisé ». ⁵⁰⁷ Cela n'échappe d'ailleurs pas aux partenaires de dialogue : « The problem in ASEAN [is that] you keep going for years and years and years on the [soft security] cooperation side and never quite break-in to the more controversial issues. »⁵⁰⁸ Dans cette optique, la coopération sur la SNT n'a pas de valeur indépendante de ses effets sur la résolution des conflits traditionnels.

Bien que le milieu « Track 2 » ait joué un rôle central dans la promotion de la coopération sur la SNT, plusieurs de ses membres mettent en doute la possibilité de la

⁵⁰⁴ Entretien auprès d'un analyste philippin proche du Département des Affaires étrangères.

⁵⁰⁵ S. Rajaratnam School of International Studies.

⁵⁰⁶ Un argument similaire est employé par un expert indonésien lors d'une entrevue avec *The Philippine Inquirer*, « ASEAN hit for being 'soft' on security issues », éd. du 18 juillet 2011.

⁵⁰⁷ Sarah Teo et Bhuhindar Singh, dir., *Roundtable on the Future of ADMM/ADMM-Plus and Defence Diplomacy in the Asia-Pacific* (Singapour: S. Rajaratnam School of International Studies, 2016). Plusieurs membres du milieu « Track 2 » en Indonésie, en Thaïlande et aux Philippines mettent également en doute la possibilité qu'il se produise un jour.

⁵⁰⁸ Entretien auprès d'un diplomate américain à Jakarta le 5 mai 2015.

développer dans des espaces où persistent encore des tensions sur la délimitation territoriale. Les limites de l'effet d'entraînement sont tout particulièrement observables dans le contexte des discussions sur le code de conduite en mer de Chine méridionale. Selon un expert indonésien des questions de sécurité maritime :

The problem [...] is quite fundamental: in which area [do] you want to cooperate [...] ? ASEAN and China have never been able to resolve [this question. Every claimant is saying:] “OK, sure, [cooperation]! But not in my backyard, in your backyard, OK?” [And] because nobody knows who owns what [and who claims what where], unless we resolve that I don't think [these] great ideas [...] can take place.⁵⁰⁹

L'effet d'entraînement se heurte également à une contradiction importante. Bien qu'il présuppose une certaine perméabilité entre la coopération sur la sécurité non traditionnelle et les enjeux traditionnels, la teneur des discussions sur le code de conduite depuis 2014 met plutôt de l'avant la possibilité de les maintenir en isolation. Le ministère thaïlandais des Affaires étrangères, qui coordonne les discussions pour la période 2012-2015, cherche ainsi à assurer la préservation d'un certain cloisonnement entre les enjeux :

[It is important] to ensure that [a problem in] one issue doesn't affect another [issue. Therefore we emphasize that we] don't want the South China Sea [to] overshadow [the rest of] ASEAN-China relations, [and we] make sure that [the level of] confidence that we have [on some issues makes it] possible for [people] to work together without interference from [discussions on sensitive issues].⁵¹⁰

L'impression que la coopération sur la SNT doit nécessairement perdre du terrain face à un retour en force des enjeux traditionnels est cependant relevée par plusieurs répondant-e-s.⁵¹¹

Pour Rizal Sukma :

[There is a loss of momentum on NTS compared to the] South China Sea [and] that worries me a little bit [...]. When everybody is talking about great power relations, the

⁵⁰⁹ Entretien réalisé à Jakarta le 9 avril 2015. Le même argument est repris par d'autres membres de la communauté Track 2 à Singapour et aux Philippines.

⁵¹⁰ Entretien réalisé auprès du ministère le 11 décembre 2014.

⁵¹¹ Notamment lors d'entretiens auprès de sources proches des ministères des Affaires étrangères aux Philippines et en Indonésie.

rise of China, [its] implications for the regional order and so on, even the policymakers [of ASEAN are becoming less] interested to discuss [NTS].⁵¹²

La recherche d'un juste équilibre entre la sécurité traditionnelle et non traditionnelle est d'autant plus pressante pour l'organisation que les partenaires de dialogue multiplient depuis quelques années les propositions en faveur d'une approche plus directe de la gestion des conflits interétatiques.

5.2. Le débat sur la centralité de l'ASEAN dans l'architecture de sécurité régionale

Alors qu'on s'emploie à réformer l'ARF du côté de l'ASEAN, des propositions appelant à la création de forums alternatifs émergent à partir de 2008 chez les partenaires de dialogue, inaugurant un important débat sur la refonte de l'architecture de sécurité régionale. La centralité de l'ASEAN sera finalement réaffirmée dans le cadre de l'élargissement de l'ADMM en 2010, puis l'expansion de l'East Asia Summit en 2011. Cela ne sera pourtant pas suffisant pour enrayer une deuxième vague d'initiatives externes, qui remettent à nouveau en question le positionnement de l'ASEAN comme « force motrice » du régionalisme en Asie Pacifique, propre au deuxième registre.

5.2.1. Une communauté régionale post-ASEAN ?

En juin 2008, le premier ministre australien Kevin Rudd provoque une onde de choc dans les cercles diplomatiques de l'ASEAN. Durant une conférence à l'Asia Society, Rudd déclare que l'architecture de sécurité régionale est, dans sa forme actuelle, inadéquate pour assurer la stabilité régionale en Asie Pacifique. Il évoque le besoin de se doter d'une institution

⁵¹² Entretien réalisé à Jakarta le 9 avril 2015.

multilatérale forte, efficace et à même de couvrir l'ensemble des enjeux stratégiques de la région. Selon lui, « none of our existing regional mechanisms as currently configured are capable of achieving these purposes. » Sa proposition, baptisée « Asia Pacific Community » (APC), a pour objectif de soutenir la création d'une nouvelle architecture régionale d'ici 2020. Il justifie cette initiative par la prévalence du risque de conflit militarisé dans le contexte d'une rivalité grandissante entre les puissances régionales : « The danger in not acting is that we run the risk of succumbing to the perception that future conflict within our region may somehow be inevitable ». ⁵¹³

La proposition de Kevin Rudd est beaucoup critiquée, y compris par la presse australienne qui déplore son caractère improvisé : « If this was a serious policy proposal, we would have seen evidence of deep thought, careful preparation, detailed exposition and patient diplomacy [...]. It looks [...] as if none of this happened. » ⁵¹⁴ La création d'une nouvelle institution s'ajoutant à la « soupe à l'alphabet » ⁵¹⁵ des mécanismes déjà en place est présentée comme inadaptée. Surtout, l'absence de consultation au préalable du milieu diplomatique de l'ASEAN est un faux pas que les analystes de la région s'expliquent mal. Dans ce contexte, l'ambassadeur singapourien Barry Desker, actuel directeur de la RSIS, qualifie l'initiative de « dead in the water » : « [T]he problem [is] that this came out of the blue. [...] It would have been [better received] if it had been thought through and [discussed] with [ASEAN] leaders

⁵¹³ Kevin Rudd, « Full text of Kevin Rudd's speech to the Asia Society Australasia » in *The Australian*, éd. du 5 juin 2008. En ligne. <http://www.theaustralian.com.au/archive/politics/full-text-of-kevin-rudds-speech/story-e6frgczf-1111116541962> (page consultée le 27 octobre 2016).

⁵¹⁴ Hugh White, « Rudd's Asia plan lacks conviction » in *The Interpreter*, éd. du 16 juin 2008.

⁵¹⁵ Une expression consacrée pour parler de l'architecture régionale sous l'égide de l'ASEAN.

before it was presented as a bright new idea from Australia. »⁵¹⁶ Pavin Chachavalpongpun⁵¹⁷ ne mâche pas non plus ses mots dans les pages du *Bangkok Post*, qualifiant l'APC de « dangerous concept » :

Rudd [is] keeping himself busy upsetting [his] closest neighbours in Southeast Asia. His idea of an APC [is] designed to belittle [...] ASEAN. [...] Rudd [was] willing to mash ASEAN for the sake of his own foreign policy ambitions. [W]hy should ASEAN embrace [this] at the expense of its own diminishing role?⁵¹⁸

Cette perspective ne fait toutefois pas l'unanimité au sein de l'ASEAN, en particulier à l'échelle de la communauté « Track 2 ». Hadi Soesastro, figure éminente du réseau ASEAN-ISIS, présente l'APC comme une contribution significative, qui permet de porter le débat sur la réforme de l'architecture de sécurité régionale au-delà des réseaux de diplomatie informelle : « Kevin Rudd's initiative should be seen as an invitation to other leaders, policy makers, and thinkers in the region to join him in a serious discussion about how best the Asia Pacific region could be organized ».⁵¹⁹ Selon lui, l'allocution de Rudd aurait précisément servi à jeter les bases d'une consultation régionale sur la question. C'est d'ailleurs en mobilisant des arguments similaires que le gouvernement australien tentera de corriger le tir dans les mois qui suivent.⁵²⁰ Durant un discours dans le cadre du Shangri-La Dialogue, Kevin Rudd évoque les

⁵¹⁶ Brian Nicholson, « Asia Pacific Community plan 'dead from outset' » in *The Sydney Morning Herald*, éd. du 4 juillet 2008. ; Graham Dobell, « Rudd's Asia-Pac community given thumbs down », ABC.net, 3 juillet 2008. En ligne. <http://www.abc.net.au/pm/content/2008/s2294047.htm> (page consultée le 9 novembre 2016).

⁵¹⁷ Ancien diplomate thaïlandais, Pavin Chachavalpongpun est aujourd'hui professeur à l'Université de Kyoto et une figure médiatique bien connue dans la presse régionale.

⁵¹⁸ Pavin Chachavalpongpun, « Australia's APC meddling with ASEAN » in *The Bangkok Post*, éd. du 6 janvier 2009.

⁵¹⁹ Hadi Soesastro, « Kevin Rudd's architecture for the Asia Pacific » in *East Asia Forum*, éd. du 9 juin 2008. ; Kavi Chongkittavorn de l'ISIS-Thailand partage cette impression, voir Kavi Chongkittavorn, « An Asia-Pacific Community and the future of ASEAN security » in *The Nation*, éd. du 24 mars 2009.

⁵²⁰ Kevin Rudd, « Building on ASEAN's Success – the 29th Singapore Lecture », Singapour, 12 août 2008. En ligne. https://www.mfa.gov.sg/content/mfa/media_centre/press_room/if/2008/200808/infocus_20080812_01.printable.html?status=1 (page consultée le 01-10-2016); Richard Woolcott, « An Asia Pacific Community: an idea whose time is coming » in *East Asia Forum*, éd. du 18 octobre 2009.

critiques adressées à sa proposition, en faisant référence au « special role » que joue l'ASEAN dans la sécurité régionale. Il annonce également la tenue prochaine d'une conférence visant à approfondir la discussion avec les parties intéressées.⁵²¹ Ces précautions ne sont toutefois pas suffisantes pour enrayer l'impression répandue du côté de l'ASEAN que la centralité de l'organisation est mise en péril, d'autant plus que sa pertinence est également contestée au sein même de l'ASEAN-ISIS.⁵²² En effet, à la même époque, Jusuf Wanandi, instigateur de la création de ce réseau, promeut activement la création d'un « East Asian G-8 ».⁵²³ De son côté, Rizal Sukma, directeur du Center for Strategic and International Studies, multiplie les appels en faveur de l'adoption d'une politique étrangère « post-ASEAN » par l'Indonésie.⁵²⁴ Dans la foulée du Shangri-La Dialogue, Sukma dresse un portrait plutôt sombre de l'avenir de l'ASEAN durant l'Asia Pacific Roundtable :

ASEAN seems unable to change and adapt to present conditions, therefore its role as the architect of regional security [is coming] to an end. [...] The region needs an architecture that will guarantee that [the] relationship among major powers [...] would be primarily cooperative rather than competitive. [...] The current ASEAN-driven [...] system has not yet provided such a guarantee.⁵²⁵

La situation est d'autant plus inquiétante pour l'ASEAN qu'une initiative similaire à celle de Kevin Rudd, promue par le premier ministre japonais Yukio Hatoyama à partir d'août 2009, donne une nouvelle impulsion au débat sur la refonte de l'architecture régionale. Hatoyama appelle ainsi à la création d'une East Asia Community (EAC) pour accompagner la reconfiguration de l'ordre régional, marqué par le déclin des États-Unis et la montée en

⁵²¹ Kevin Rudd, *Keynote address*, 8th Shangri-La Dialogue, 29 mai 2009.

⁵²² Thitinan Pongsudhirak, « ASEAN's problematic search for relevance » in *The Bangkok Post*, éd. du 6 mars 2009; Goh Sui Noi, « A challenge to ASEAN's centrality » in *The Strait Times*, éd. du 20 mars 2009.

⁵²³ Jusuf Wanandi, « Remodeling Regional Architecture » in *PacNet*, éd. du 18 février 2009.

⁵²⁴ Rizal Sukma, « Indonesia needs a post-ASEAN foreign policy » in *The Jakarta Post*, éd. du 30 juin 2009; Barry Desker, « Is Indonesia Outgrowing ASEAN? » in *PacNet* no. 46, 8 octobre 2010.

⁵²⁵ Rizal Sukma, « The Regional Security Architecture: Identifying Weaknesses and Reform », communication dans le cadre de la 8^{ème} séance plénière, 23ème Asia-Pacific Roundtable, Kuala Lumpur, 4 juin 2009.

puissance de la Chine. L'EAC est censée permettre la résolution multilatérale des conflits territoriaux, seule solution possible pour enrayer la rivalité entre les puissances régionales.⁵²⁶ L'initiative, qui mise sur l'accroissement de la coopération fonctionnelle sur la sécurité maritime, sera officiellement présentée à l'ASEAN dans le cadre de l'East Asia Summit d'octobre 2009.⁵²⁷

Malgré les similitudes de la proposition de Hatoyama avec l'APC de Kevin Rudd, la réaction de l'ASEAN est marquée par une ouverture prudente.⁵²⁸ Ce double standard ne passe pas inaperçu. Selon le journal australien *The Interpreter* : « [Kevin Rudd's proposal] was quickly pilloried [...] for not paying enough deference to ASEAN's self-appointed role as the driving force in regional community building. [...] Yet [...] Yukio Hatoyama [...] seems to have done much the same [...]. So far there seems to be little backlash from ASEAN circles despite the parallel with the [APC]. »⁵²⁹ L'EAC est largement interprétée comme un accroc supplémentaire à la centralité de l'ASEAN, dont la présence ne semble plus indispensable à la conduite d'un dialogue entre la Chine, le Japon et la Corée du Sud. Bien qu'un désaccord important persiste entre ces États sur le membership de l'EAC et l'institution à privilégier pour la mettre en œuvre, ce qui limite ses chances d'être concrétisée, la proposition met tout de même l'ASEAN dans l'embarras.⁵³⁰ En effet, la refonte de l'architecture de sécurité régionale semble de plus en plus incontournable.

⁵²⁶ Yukio Hatoyama, « A New Path for Japan » in *The New York Times*, éd. du 26 août 2009; Yukio Hatoyama, « Japan's New Commitment to Asia - Toward the Realization of an East Asian Community », discours en conclusion du sommet de l'APEC, Singapour, 15 novembre 2009.

⁵²⁷ East Asia Summit, *Chairman's Statement of the 4th East Asia Summit*, Cham-am, Hua Hin: 25 octobre 2009.

⁵²⁸ The Bangkok Post, « Asean leaders back Japan's EAC » in *The Bangkok Post*, éd. du 26 octobre 2009.

⁵²⁹ Malcom Cook, « Japan's East Asia Community » in *The Interpreter*, éd. du 25 septembre 2009.

⁵³⁰ Aurelia George Mulgan, « Hatoyama's East Asia Community and regional leadership rivalries » in *East Asia Forum*, éd. du 10 octobre 2009; Kavi Chongkittavorn, « ASEAN is still relevant to East Asia » in *The Nation*, éd. du 2 février 2009.

La conférence annoncée par Kevin Rudd pendant le Shangri-La Dialogue se tient finalement à Sydney en décembre 2009. L'événement réunit plus de 140 participant·e·s autour du thème « The Asia-Pacific: a community for the 21st century ». La rencontre est l'occasion de confirmer un consensus selon lequel faire table rase de l'architecture déjà en place n'est pas la bonne solution, les mécanismes existants (ASEAN+3, ARF, EAS) devant être préservés.⁵³¹

Le rapport de la conférence fait toutefois référence à un débat parmi les participant·e·s :

There [has been], within the region, an uneven and, at times, decreasing confidence [...] in the ability of existing institutions to cope with anticipated pressures and guarantee peace [...]. A committed view was put by some that the region's key institutions [...] were functioning and the region did not face a crisis of institutional failure. In contrast, other participants suggested variously that current regional institutions had a poor record of anticipating challenges, had not dealt effectively with crises, and would not necessarily be up to the task of dealing with future challenges [...].⁵³²

Une proposition de la présidence australienne de la rencontre en faveur d'un « concert régional », dirigé par un G-8 asiatique au sein duquel la position de l'ASEAN resterait à préciser,⁵³³ semble avoir suscité une vive inquiétude du côté des délégations sud-est asiatiques. Le diplomate singapourien Tommy Koh s'y est opposé de façon virulente, décrivant cette suggestion comme une rupture totale avec l'approche privilégiée par l'ASEAN, dont il a défendu le bilan.⁵³⁴

⁵³¹ Peter Drysdale, « Special editorial – What Prime Minister Rudd's Asia Pacific Community Conference Delivered » in *East Asia Forum*, éd. du 7 décembre 2009.

⁵³² Parliament of Australia, « The Asia-Pacific: A Community for the 21st century – Conference Summary Record » (2010). En ligne.

<http://parlinfo.aph.gov.au/parlInfo/search/display/display.w3p;db=CHAMBER;id=chamber%2Fhansard%2F2010-03-16%2F0097;query=id%3A%22chamber%2Fhansard%2F2010-03-16%2F0000%22> (page consultée le 04-10-2016).

⁵³³ Un G-8 asiatique serait vraisemblablement composé des États-Unis, de la Chine, de l'Inde, du Japon, de la Corée du Sud, de la Russie, de l'Indonésie et de l'Australie. Selon Jusuf Wanandi, l'ASEAN pourrait être membre associé du groupe, représentée par l'État qui en assume la présidence ainsi que par le secrétaire-général de l'organisation. Voir Jusuf Wanandi, « Remodeling Regional Architecture » in *PacNet* no. 13, 18 février 2009.

⁵³⁴ in Amitav Acharya, « Competing Asian Communities: What the Australian and Japanese ideas mean for Asia's regional architecture » in *PacNet* no. 70, 27 octobre 2009.

La mise en place d'un sommet réunissant les États directement impliqués dans la redéfinition de l'ordre régional en Asie Pacifique, permettant de couvrir la totalité du spectre des grands enjeux stratégiques, est tout de même largement reconnue comme nécessaire. Il semble que le cumul des initiatives de Rudd et de Hatoyama ait permis d'amorcer un ajustement de la position de l'ASEAN.⁵³⁵ S'il paraît désormais clair aux partenaires de dialogue que l'ASEAN doit conserver le dernier mot sur la forme que prendra le nouveau sommet, l'organisation est encouragée à proposer une solution satisfaisante dans un délai raisonnable.⁵³⁶ Pour Kavi Chongkittavorn, qui a pris part à titre d'expert à la rencontre à Sydney, « whatever shape this [will take] is anybody's guess [but] ASEAN no longer has the luxury of time. »⁵³⁷

5.2.2. La réponse de l'ASEAN : le développement de la formule « Plus 8 »

À partir de début 2010, la table est mise pour la formulation d'une position de l'ASEAN sur la refonte de l'architecture de sécurité régionale. Selon un éditorial du *Jakarta Post* : « There is no point dilly-dallying for the sake of diplomatic courtesy over [external] initiatives that will not fly. [ASEAN needs to] simply reject them once and for all ».⁵³⁸ Un argument similaire est véhiculé par l'ambassadeur singapourien Barry Desker : « ASEAN has always prided itself on its inclusive character [and] has tended to be reluctant to give a

⁵³⁵ Kavi Chongkittavorn, « ASEAN ponders a new regional architecture » in *The Nation*, éd. du 12 avril 2010.

⁵³⁶ Joel Rathus, « Squaring the Japanese and Australia proposals for an East Asian and Asia Pacific Community: is America in or out? » in *East Asia Forum*, éd. du 4 novembre 2009; Carlyle A. Thayer, « Kevin Rudd's multi-layered APC initiative » in *East Asia Forum*, éd. du 22 juin 2009; Acharya, « Competing Asian Communities: What the Australian and Japanese ideas mean for Asia's regional architecture » in *PacNet* no. 70, 27 octobre 2009.

⁵³⁷ Kavi Chongkittavorn, « The future path for an East Asian Community » in *The Nation*, éd. du 26 octobre 2009.

⁵³⁸ Meidyatama Suryodiningrat, « Making Hanoi the bully pulpit for regional cooperation » in *The Jakarta Post*, éd. du 5 avril 2010.

negative response to initiatives from outside the region. The time has come for ASEAN to do so ». ⁵³⁹ Le sommet d'avril 2010 à Hanoï confirme ce changement de ton. Le *Chairman's Statement* de la rencontre mentionne ainsi que « any new regional framework or process should be complementary to and built upon existing regional mechanisms and the principle of ASEAN's centrality. » ⁵⁴⁰ La formule privilégiée par l'ASEAN, à laquelle on réfère pour l'instant par l'expression « ASEAN+8 » étant donné l'existence de divergences sur le format du nouveau sommet, inclurait les États-Unis et la Russie. Le sommet d'avril est aussi l'occasion de confirmer la mise en place de l'ADMM-Plus. ⁵⁴¹

Le consensus est atteint à l'issue de l'AMM de juillet 2010, qui recommande aux leaders de l'ASEAN d'officialiser la décision d'élargir l'East Asia Summit durant le sommet suivant. ⁵⁴² La Russie et les États-Unis le rejoindront formellement lors de son 6^e sommet, qui se tient à Bali en novembre 2011. La décision est présentée comme un triomphe de la centralité de l'ASEAN au sein du milieu officiel. Selon George Yeo, ministre singapourien des Affaires étrangères : « All the major powers in the world now accept that the regional architecture for Asia as a whole should be built around ASEAN at its core, and [that] ASEAN should play a leading role ». Tan See Seng nuance toutefois cet enthousiasme : « ASEAN's default position in the 'driver's seat' of Asian regionalism is safe —for now. [...] Yet no amount of self-congratulation can hide the fact that the [ASEAN-centric security architecture]

⁵³⁹ Barry Desker, « Time for ASEAN to stand its ground » in *The Strait Times*, éd. du 23 juin 2010.

⁵⁴⁰ ASEAN, *Chairman's Statement of the 16th ASEAN Summit*, Hanoi: 9 avril 2010.

⁵⁴¹ Simon S. C. Tay, « ASEAN can lead the way in filling Asia's leadership gap » in *The Nation*, éd. du 22 juillet 2010; Chongkittavorn, « ASEAN ponders a new regional architecture » in *The Nation*, éd. du 12 avril 2010.

⁵⁴² ASEAN Ministerial Meeting, *Joint Communiqué of the 43rd ASEAN Foreign Ministers Meeting – Enhanced Efforts towards the ASEAN Community: from Vision to Action*, Hanoi: 20 juillet 2010.

is woefully inadequate for addressing Asia's most serious security problems. »⁵⁴³ L'East Asia Summit est dès lors appelé à faire ses preuves sur les questions de sécurité traditionnelle. En effet, le risque que le sommet élargi reproduise les tares de l'ARF est évoqué par plusieurs.⁵⁴⁴

5.2.3. Une nouvelle vague de propositions alternatives

La prolifération d'initiatives sur la refonte de l'architecture de sécurité régionale à partir de 2013 montre que l'intérêt pour l'EAS pourrait se résorber. Si la centralité de l'ASEAN continue d'être mise de l'avant par les partenaires de dialogue,⁵⁴⁵ elle semble de facto réduite à une formalité. L'organisation est ainsi souvent présentée par les partenaires de dialogue comme une plateforme où les puissances régionales se réunissent.⁵⁴⁶ Une diplomate sud-coréenne remarque à ce sujet que les leaders de l'ASEAN, malgré le poids du nombre, prennent rarement la parole à l'EAS, ce qui affaiblit la position de l'organisation.⁵⁴⁷ Il s'agit également d'un sujet de préoccupation au sein de l'ASEAN-ISIS. Selon Carolina Hernandez, figure éminente du réseau : « [This is a] crucial time [for ASEAN], we are under siege. [...] there are many initiatives [coming] from outside, so many! »⁵⁴⁸

La Chine fait en effet la promotion à partir de 2013 d'un « Treaty of Good Neighborliness, Friendship and Cooperation », accueilli avec une certaine méfiance dans le

⁵⁴³ Tan See Seng, « ASEAN Regional Forum at 17: The curse of "ad hoc-ism" » in *RSIS Commentaries* no. 84, 28 juillet 2010.

⁵⁴⁴ Entretiens réalisés auprès de membres de la communauté « Track 2 », de diplomates des partenaires de dialogue ainsi qu'un officiel d'un ministère des Affaires étrangères de l'ASEAN.

⁵⁴⁵ Entretiens auprès des missions canadienne et américaine auprès de l'ASEAN, réalisés à Jakarta en mai 2015.

⁵⁴⁶ Entretiens auprès des missions canadienne et sud-coréenne auprès de l'ASEAN, réalisés à Jakarta en mai 2015.

⁵⁴⁷ Entretien réalisé le 18 mai 2015 à Jakarta.

⁵⁴⁸ Entretien réalisé à l'Institute for Strategic and Development Studies, dans la région de Manille, le 16 juin 2015.

reste de la région.⁵⁴⁹ En mai 2014, lors de la *Conference on Interaction and Confidence Building Measures in Asia (CICA)*⁵⁵⁰, Xi Jinping annonce également un « New Asian Security Concept », devant soutenir la création d'une nouvelle architecture de sécurité régionale centrée sur l'Asie – et qui exclurait les États-Unis. Lors de son allocution, Xi affirme : « [I]t is for the people of Asia to run the affairs of Asia, solve the problems of Asia and uphold the security of Asia ». ⁵⁵¹ Le président chinois appelle également à l'expansion de la CICA à l'ensemble de l'ASEAN. La Russie, quant à elle, promeut l'adoption de *Framework Principles for Security and Development Cooperation in Asia and the Pacific*, qui inclurait un traité de sécurité collective, élaboré conjointement avec la Chine.⁵⁵² Du côté japonais, la création d'une *Asia Maritime Organization for Security and Cooperation (AMOSC)*, calquée sur le modèle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et destinée à la résolution des conflits maritimes, est discutée à plusieurs reprises dans le cadre de rencontres informelles en 2015.⁵⁵³ Une initiative du même acabit est également promue par l'Inde.⁵⁵⁴

⁵⁴⁹ Le traité fait partie d'une série d'initiatives proposées par la Chine dans le cadre de son « 2 + 7 cooperation framework », qui comprend également la 21st Century Maritime Silk Road et l'Asian Infrastructure Investment Bank. State Council (People's Republic of China), *Take China-ASEAN relations to a new height – Remarks by H.E. Li Keqiang, Premier of the State Council of the People's Republic of China at the 17th ASEAN-China Summit*, Nay Pyi Taw: 13 novembre 2014. En ligne. http://english.gov.cn/premier/speeches/2014/11/15/content_281475010415762.htm (page consultée le 4 novembre 2016).

⁵⁵⁰ La CICA est une initiative mise en place en 2002, centrée sur l'Asie centrale et occidentale, et où la Russie et la Chine jouent un rôle prédominant. Son membership, qui est actuellement de 26 États, s'étend du Moyen-Orient à l'Asie de l'Est, et inclut trois membres de l'ASEAN (Cambodge, Thaïlande et Vietnam). L'Indonésie, la Malaisie et les Philippines y ont un statut d'observateur, alors que les autres n'ont aucun lien officiel avec la CICA.

⁵⁵¹ Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China, *New Asian Security Concept for New Progress in Security Cooperation – Remarks at the Fourth Summit of the Conference on Interaction and Confidence Building in Asia by H.E. Xi Jinping, President of the People's Republic of China* (2014). En ligne. http://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/zxxx_662805/t1159951.shtml (page consultée le 4 novembre 2016).

⁵⁵² Entretien auprès d'un diplomate russe, réalisé à Jakarta le 15 mai 2015. Voir également Kavi Chongkittavorn, « Big powers back ASEAN-led security plan » in *The Nation*, éd. du 15 juin 2015.

⁵⁵³ Institute for International Policy Studies-Japan, *Asian Maritime Organization for Security and Cooperation (AMOSC) – Initial Report of Conceptual Framework* (2015). En ligne.

L'ensemble de ces propositions, qui succèdent à l'expansion de l'East Asia Summit aux États-Unis et à la Russie comme au lancement de l'ADMM-Plus, continuent de remettre en question la centralité de l'ASEAN et son positionnement dans la gestion des enjeux de sécurité traditionnelle.

Plusieurs répondant·e·s s'emploient malgré tout à défendre l'approche de l'ASEAN sous prétexte qu'il n'y a pas d'alternative crédible.⁵⁵⁵ Pour un officiel des Affaires étrangères d'un État membre de l'ASEAN : « People criticize ASEAN for being this and [that], but do you have a better solution [...]? No! [...] If [we] had no ASEAN today, would we try to create it? Yes, we would. »⁵⁵⁶ Toutefois, cette réaffirmation de la valeur de l'ASEAN s'accompagne presque systématiquement de la reconnaissance d'un besoin criant d'affirmer son leadership, en particulier dans le cadre de l'East Asia Summit. Selon Jusuf Wanandi, fondateur de l'ASEAN-ISIS :

We have that beautiful institution at the Summit level, [...] able to get all the big powers [...] to sit down and then work out something together. And instead we are not doing anything! [ASEAN] only organize[s for] them to meet and [then they talk about what] they want to talk about. [...] We have to change [that] because there is a danger. [Our dialogue partners] are making their own [initiatives] because they cannot depend on us. [...] We are so worried every time that ASEAN will be overrun [...]. Of course we are going to be overrun! Because we don't do anything.⁵⁵⁷

Carolina Hernandez, de la filière philippine de l'ASEAN-ISIS, partage cette crainte pour l'avenir de l'organisation : « [ASEAN is] not going to disappear, [...] it will muddle

http://www.iips.org/en/research/data/AMOSC_Initial_Report_on_Conceptual_Framework.pdf (page consultée le 4 novembre).

⁵⁵⁴ Kavi Chongkittavorn, « ASEAN, China search for new model to work together » in *The Nation*, éd. du 17 août 2015; Entretiens auprès de diplomates des partenaires de dialogue, réalisés à Jakarta en mai 2015.

⁵⁵⁵ Entretien avec un ancien secrétaire général de l'ASEAN, réalisé à Singapour le 28 janvier 2015; Entretien avec un officiel des Affaires étrangères d'un État membre de l'ASEAN, réalisé le 14 juillet 2015; Entretiens avec des membres de la communauté « Track 2 » aux Philippines et en Thaïlande.

⁵⁵⁶ Entretien avec un officiel des Affaires étrangères d'un État membre de l'ASEAN, réalisé le 14 juillet 2015.

⁵⁵⁷ Entretien réalisé à Jakarta le 24 février 2015.

through », prédit-elle. « But these are times when muddling through will not be enough. »⁵⁵⁸
Ce sentiment est également mis de l'avant par certain-e-s diplomates de l'ASEAN : « [ASEAN needs to] recognize [that its centrality is] not a given, it's not a...birthright. It is something that we have to continually nurture, we have to earn [it]. [...] Otherwise ASEAN [will] lose its relevance to the world. »⁵⁵⁹

Cette prise de conscience est à l'origine de discussions sur la réforme de l'EAS menées à partir de 2015. Elle se reflète également dans une proposition du ministère thaïlandais des Affaires étrangères, endossée par l'AMM lors du sommet d'avril 2015, qui a pour objectif de préciser les éléments constitutifs de la centralité de l'ASEAN et de parvenir à des mesures concrètes pour l'affirmer en pratique.⁵⁶⁰ La proposition appelle à une consolidation interne de l'organisation, à l'exercice d'un leadership actif sur l'agenda des rencontres avec les partenaires de dialogue et au renforcement de la capacité de l'ASEAN à parler d'une seule voix sur les enjeux importants, en particulier sur la mer de Chine méridionale. En effet, cette question prend une importance croissante à l'agenda des discussions depuis 2010, et sous-tend l'impulsion en faveur d'une approche plus directe de l'ASEAN sur la sécurité traditionnelle.

⁵⁵⁸ Entretien réalisé dans la région de Manille le 16 juin 2015. Une impression similaire est partagée des collègues thaïlandais et indonésiens.

⁵⁵⁹ Entretien réalisé auprès d'un diplomate de l'ASEAN à Jakarta le 17 février 2015. Cette impression est reprise par un collègue à son ministère d'attache le 14 juillet 2015.

⁵⁶⁰ ASEAN Information Center (Public Relations Department, Government of Thailand), « Thai views on ASEAN centrality » (2015). En ligne. http://www.asean thai.net/english/ewt_news.php?nid=421&filename=index (page consultée le 4 novembre 2016).

5.3. La mer de Chine méridionale, une épreuve ultime pour l'ASEAN

Au moment où l'ASEAN semble en mesure de reprendre le dessus dans le débat sur la refonte de l'architecture régionale, les tensions en mer de Chine méridionale resurgissent au sommet de l'agenda. La pression exercée sur l'organisation, dont quatre membres – Brunei, la Malaisie, les Philippines et le Vietnam – sont parties aux conflits, s'accroît à partir de 2010. L'affirmation des prétentions chinoises sur la zone délimitée par la « ligne en neuf traits »⁵⁶¹ suscite par ailleurs une appréhension croissante depuis 2009. Le harcèlement des navires de passage⁵⁶² et la pression exercée sur les compagnies d'exploitation étrangères contribuent à alimenter l'impression parmi les États de la région que la Chine cherche à imposer une domination sans partage sur la quasi-totalité de la mer de Chine méridionale.

La multiplication des incidents sur le terrain pousse plusieurs analystes à déclarer dès 2009 que la situation en mer de Chine méridionale est en train de prendre une nouvelle tournure après une période de relative accalmie.⁵⁶³ Dans une récente contribution, Amitav Acharya énonçait que : « Without a doubt, ASEAN's main security challenge is the territorial disputes in the South China Sea ».⁵⁶⁴ Cette impression est partagée par un grand nombre de répondant.e.s. Au-delà de la détérioration de la situation sur le terrain, c'est avant tout le

⁵⁶¹ La « ligne en neuf traits » (*9-dash line*) est une ligne de démarcation composée de neuf segments utilisée par la Chine pour appuyer ses revendications, qui comprend potentiellement la quasi-totalité de la mer de Chine méridionale.

⁵⁶² En mars 2009, le Pentagone que cinq navires chinois ont pourchassé le navire USNS Impeccable alors qu'il conduisait une opération de routine dans les eaux internationales de la mer de Chine méridionale. L'incident est considéré comme un tournant majeur.

⁵⁶³ Dalit Singh, « The danger of being complacent » in *The Strait Times*, éd. du 31 juillet 2009; Kwa Chong Guan, « ASEAN's next challenge: preventing incidents at sea » in *The Strait Times*, éd. du 1er août 2009; Rizal Sukma, « The South China Sea is a test for ASEAN-China relations » in *The Jakarta Post*, éd. du 24 août 2010.

⁵⁶⁴ Acharya, « Is ASEAN Losing its Way ? » in *Yale Global Online* (2015). En ligne. <http://yaleglobal.yale.edu/content/asean-losing-its-way> (page consultée le 11 mars 2017).

risque de division que les tensions diplomatiques provoquent au sein de l'organisation – et ses répercussions inévitables sur la centralité de l'ASEAN – qui suscite le plus l'inquiétude.⁵⁶⁵

5.3.1. La relance des discussions sur la mer de Chine méridionale

La situation en mer de Chine méridionale occupe une place centrale dans les discussions à l'ARF de juillet 2010, qui signale un tournant majeur dans les relations entre les États-Unis et la Chine. En effet, 12 États membres de l'ARF soulèvent explicitement la question durant le Forum, au grand dam de la Chine qui s'oppose à ce que les conflits soient discutés dans un cadre multilatéral. Quelques mois plus tôt, le *New York Times* rapportait que des officiels chinois avaient fait référence à la mer de Chine méridionale en employant le terme « core interests », jusque-là réservé à Taiwan et au Tibet, lors d'une rencontre bilatérale avec les États-Unis.⁵⁶⁶ Cette information, dont l'exactitude a depuis été remise en cause,⁵⁶⁷ est pourtant largement reprise dans le cadre de la couverture médiatique de l'ARF et contribue à ramener la situation en mer de Chine méridionale au premier plan des préoccupations.

Durant la rencontre, la secrétaire d'État américaine Hillary Clinton déclare que la liberté de navigation et le respect du droit international en mer de Chine méridionale relèvent de l'« intérêt national » des États-Unis, qui sont disposés à jouer un rôle proactif dans les

⁵⁶⁵ Notamment lors d'entretiens réalisés auprès de plusieurs membres de la communauté « Track 2 » aux Philippines et en Indonésie, ainsi que du Département philippin des Affaires étrangères.

⁵⁶⁶ Edward Wong, « China military seeks to extend its naval power » in *The New York Times*, éd. du 23 avril 2010. En ligne. <http://www.nytimes.com/2010/04/24/world/asia/24navy.html> (page consultée le 12 octobre 2016).

⁵⁶⁷ Edward Wong, « China hedges over whether South China Sea as a 'core interest' » in *The New York Times*, éd. du 30 mars 2011. En ligne. <http://www.nytimes.com/2011/03/31/world/asia/31beijing.html> (page consultée le 12 octobre 2016) ; Carlyle A. Thayer, « Recent developments in the South China Sea: Grounds for Cautious Optimism », *RSIS Working Paper*, no. 220, 14 décembre 2010; Toshi Yoshihara et James R. Holmes, « Can China Defend a 'Core Interest' in the South China Sea ? » in *The Washington Quarterly* 34(2): 45-59 (2011).

négociations devant mener à l'adoption d'un code de conduite.⁵⁶⁸ Les propos de Clinton, qui ont l'effet d'une bombe sur le milieu diplomatique, sont interprétés comme un signal clair que les États-Unis contestent désormais ouvertement la prétention de la Chine à l'hégémonie régionale. L'intervention de Clinton suscite sans surprise une réponse véhémement de son homologue Yang Jiechi,⁵⁶⁹ et décrite comme une attaque contre la Chine.⁵⁷⁰ Le champ libre laissé à l'expression de voix plus belliqueuses dans les médias chinois,⁵⁷¹ alors même que le gouvernement chinois entretient le flou sur sa position officielle, alimente la spéculation.

Selon Rizal Sukma :

Do such hard-line voices receive tacit support and blessing from the government? Or, do they reflect [an] ongoing internal struggle [...] within China's foreign and security policy-making? Clarity [...] is absolutely necessary if we are to fully understand the real meaning of those calls for war coming out of [...] state-controlled media. The problem is, we do not really know which [of these positions] represents the real China.⁵⁷²

Dans ce contexte, la position de l'ASEAN sur cet enjeu sera l'objet d'une attention médiatique accrue. Si l'organisation ne peut se prononcer sur les revendications, elle peut difficilement se permettre de rester muette sur l'évolution de la situation sans que cela affecte sa crédibilité. En effet, l'ASEAN est de plus en plus appelée à « parler d'une seule voix » sur

⁵⁶⁸ U.S. Department of State, « Remarks at Press Availability: Hillary Rodham Clinton, Secretary of State, National Convention Center, Hanoi, Vietnam, July 23, 2010 » (2010). En ligne. <http://www.state.gov/secretary/20092013clinton/rm/2010/07/145095.htm> (page consultée le 12 octobre 2016).

⁵⁶⁹ Bonnie Glaser, « What really happened at the ARF ? ». *Cogitasia* (2010). En ligne. <http://cogitasia.com/what-really-happened-at-the-arf/> (page consultée le 12 octobre 2016). ; Yuriko Koike, « Hillary's 'attack' sends shockwaves through China » in *The Nation*, éd. du 19 août 2010.

⁵⁷⁰ China Daily, « Chinese FM refutes fallacies on the South China Sea issue » in *China Daily*, éd. du 25 juillet 2010. En ligne. http://www.chinadaily.com.cn/china/2010-07/25/content_11046054.htm (page consultée le 12 octobre 2016).

⁵⁷¹ Global Times, « American shadow over South China Sea » in *Global Times*, éd. du 26 juillet 2010. ; Global Times. « Don't take peaceful approach for granted » in *Global Times*, éd. du 25 octobre 2011.

⁵⁷² Rizal Sukma, « Insight: Tough talk on South China Sea is not helpful » in *The Jakarta Post*, éd. du 1^{er} novembre 2011. D'autres répondant-e-s déplorent également la présence de signaux contradictoires côté chinois. Pour plus de détails sur les différents intérêts en présence au sein de l'échiquier politique en Chine, voir le rapport de l'International Crisis Group, « Stirring up the South China Sea », rapport no. 223 (2012). En ligne. <https://www.crisisgroup.org/asia/south-east-asia/south-china-sea/stirring-south-china-sea-i> (page consultée le 4 novembre 2016).

la mer de Chine méridionale,⁵⁷³ ce qui devient simultanément plus difficile à faire. L'expression consacrée selon laquelle « if ASEAN does not hang together, they shall be hung separately » est régulièrement mobilisée pour souligner l'importance de maintenir l'unité parmi les États membres sur cette question.⁵⁷⁴

Les États membres de l'ASEAN sont en effet de plus en plus tiraillés entre les États-Unis et la Chine, dont les représentant·e·s cherchent activement à influencer le langage employé par l'organisation pour faire référence aux conflits.⁵⁷⁵ Le potentiel de division est d'autant plus grand que les États membres interprètent la nature de la menace de façon bien différente :

The South China Sea [is] the foremost concern [for everybody]. [However, some maintain] that it's not an ASEAN issue because it only concerns 4 members of ASEAN [...]. On the other hand, [others say] that it's an ASEAN issue because [the] SCS is right in the [middle] of [the region], and if anything happens in the South China Sea, all of ASEAN [will be affected].⁵⁷⁶

La crainte que la rivalité entre la Chine et les États-Unis ne détourne l'agenda des discussions vers les intérêts des puissances externes, au détriment de la centralité de l'organisation, est répandue du côté de l'ASEAN.

⁵⁷³ Cette expression est notamment reprise lors d'entretiens auprès de plusieurs diplomates de l'ASEAN et des partenaires de dialogue, ainsi que des sources proches du Département philippin des Affaires étrangères.

⁵⁷⁴ Cette version de la célèbre citation de Benjamin Franklin est attribuée au ministre singapourien des Affaires étrangères S. Rajaratnam. Elle est reprise par plusieurs représentant·e·s du milieu officiel de l'ASEAN, y compris un ancien secrétaire général, ainsi que des membres de la communauté « Track 2 ». Voir également Kavi Chongkittavorn, « At 45, ASEAN must reform or become irrelevant », 6 août 2012.

⁵⁷⁵ Nirmal Ghosh, « S. China Sea rows cloud ASEAN talks » in *The Strait Times*, éd. du 8 août 2014. Entretien auprès d'un diplomate américain à Jakarta le 5 mai 2015. Voir aussi Kavi Chongkittavorn, « Asean's show of unity » in *The Strait Times*, éd. du 19 août 2014.

⁵⁷⁶ Entretiens réalisés auprès du Département philippin des Affaires étrangères et du ministère thaïlandais des Affaires étrangères.

L'organisation étant appelée à « get its act together »⁵⁷⁷, la présidence indonésienne de l'ASEAN en 2011 sera marquée par le déploiement d'efforts considérables pour renforcer la cohésion au sein de l'organisation et la capacité des membres à exprimer une position commune. Le ministre indonésien des Affaires étrangères Marty Natalegawa joue un rôle déterminant dans la relance des discussions sur le code de conduite en mer de Chine méridionale (CoC) en facilitant l'adoption de « lignes directrices » sur la mise en oeuvre de la *Declaration on the Conduct of Parties (DoC)* de 2002.⁵⁷⁸ Les *senior officials* de l'ASEAN se rencontrent à quatre reprises entre novembre 2011 et avril 2012 pour mettre en forme une position commune sur les « éléments possibles »⁵⁷⁹ du CoC, qui semble alors pouvoir être adopté d'ici la fin de 2012. Cet espoir d'un réel progrès se réduira de plus en plus sous la présidence cambodgienne de l'ASEAN, pour aboutir durant l'AMM de juillet 2012 à un épisode particulièrement sombre pour l'organisation.

5.3.2. Le fiasco de Phnom Penh, 2012

Malgré des attentes assez faibles, le sommet de Phnom Penh d'avril 2012 est jugé particulièrement décevant.⁵⁸⁰ Le *Chairman's Statement* ne fait aucune avancée par rapport à ce qui avait été souligné au sommet précédent, allant même jusqu'à ajouter l'adjectif « eventual » à une référence à l'échéancier de l'adoption du code de conduite. Un tel langage est en droite ligne avec la position de la Chine selon laquelle les négociations sur le code

⁵⁷⁷ The Nation, « Editorial: ASEAN must get its act together on the world stage » in *The Nation*, éd. du 29 octobre 2010.

⁵⁷⁸ Kornelius Purba et Mustaqim Adamrah, « RI has created a 'sound climate' for resolving disputes » in *The Jakarta Post*, éd. du 22 juillet 2011.

⁵⁷⁹ L'ASEAN utilise le terme « possible elements » à la demande de la Chine pour faire allusion de façon moins formelle aux termes de référence d'un éventuel code de conduite.

⁵⁸⁰ The Bangkok Post, « A frustrating ASEAN summit » in *The Bangkok Post*, éd. du 9 avril 2012.

doivent être effectuées « when the time is ripe ». ⁵⁸¹ La décision du Cambodge de retirer la mer de Chine méridionale de l'agenda du sommet à l'issue d'une visite impromptue du président Hu Jintao quelques jours avant la rencontre est le sujet de nombreuses allégations de conflit d'intérêts. À l'issue du sommet, le premier ministre Hun Sen fait publiquement état de son agacement : « What I hate and am fed up with is talk about Cambodia working for China and [that we] must be under some kind of influence. That is completely wrong. » ⁵⁸² La frustration des Philippines quant aux tentatives de Beijing de s'immiscer dans les discussions à l'échelle de l'ASEAN est également palpable. ⁵⁸³

Une confrontation entre la Chine et les Philippines quelques jours après le sommet à proximité de Scarborough Shoal, que Manille considère comme partie de sa ZEE, vient compliquer les choses. L'incapacité de l'ASEAN à adopter un communiqué sur l'incident contribue encore à l'insatisfaction de la délégation philippine. Durant l'AMM de juillet 2012, la délégation philippine insiste pour que le communiqué conjoint fasse référence à Scarborough Shoal. Le gouvernement vietnamien, également à couteaux tirés avec la Chine dans les Paracels, exige également qu'une référence au respect des ZEE y soit incluse. La présidence cambodgienne s'oppose toutefois fermement à toute allusion directe aux incidents dans les zones contestées, au point où le 45^e AMM se termine sans qu'aucun communiqué conjoint n'ait été diffusé, pour la première fois dans l'histoire de l'ASEAN. ⁵⁸⁴

La gravité de l'incident, qui découle d'un désaccord interne sur le positionnement de l'ASEAN dans la gestion des conflits en mer de Chine méridionale, ne doit pas être sous-

⁵⁸¹ Yang Razali Kassim, « A regional code of conduct is needed to defuse maritime claims » in *The Nation*, éd. du 28 septembre 2012.

⁵⁸² Luke Hunt, « ASEAN Host Blasts Crazy Media » in *The Diplomat*, éd. du 5 avril 2012.

⁵⁸³ Boo Chanco, « ASEAN won't help Phl on China » in *The Philippine Star*, éd. du 22 juin 2012.

⁵⁸⁴ Nirmal Ghosh, « ASEAN forum fails to reach accord » in *The Strait Times*, éd. du 14 juillet 2012.

estimée. Le contenu du communiqué de l'AMM est négocié par l'ensemble des États membres, dans le but de refléter précisément l'état du consensus. Cette caractéristique, qui distingue le communiqué conjoint du *Chairman's Statement* rédigé par la présidence à l'issue du sommet de l'ASEAN, lui confère une haute teneur symbolique. C'est pour cette raison qu'il est considéré comme le document le plus important pour l'organisation, orientant son action jusqu'à l'AMM suivant. L'absence de communiqué équivaut dans les faits à une paralysie de l'organisation.⁵⁸⁵

La confusion règne sur la nature des discussions ayant eu cours derrière des portes closes à Phnom Penh. Or, le scénario généralement admis veut que face à l'insistance de ses homologues philippin et vietnamien, le ministre cambodgien des Affaires étrangères Hor Namhong ait coupé court aux discussions en prenant la décision unilatérale de ne pas diffuser le document, sous prétexte que le consensus parmi les États membres n'avait pas pu être atteint.⁵⁸⁶ Si la présidence cambodgienne accuse les Philippines et le Vietnam d'avoir tenu le reste des membres en otage et compromis la neutralité de l'organisation, le ministre singapourien K. Shanmugam déclare plutôt : « There is no point in papering over it. There was a consensus among the majority of countries. The role of the chair in that context is to forge a complete consensus amongst all. But that did not happen. »⁵⁸⁷ Selon le journal thaïlandais *The*

⁵⁸⁵ Cette interprétation est partagée par un ancien secrétaire général de l'ASEAN lors d'un entretien à Singapour le 28 janvier 2015.

⁵⁸⁶ Kavi Chongkittavorn, « Key players holding ASEAN hostage » in *The Nation*, éd. 16 juillet 2012.

⁵⁸⁷ Nirmal Ghosh, « ASEAN forum fails to reach accord » in *The Strait Times*, éd. du 14 juillet 2012. Voir également Kavi Chongkittavorn, « ASEAN and China: Bickering threatens traditional consensus » in *The Nation*, éd. du 10 septembre 2012.

Nation : « [T]he group's chair pursue[d] self-interest ahead of regional solidarity. [...] Cambodia has literally brought ASEAN to its knees. »⁵⁸⁸

Une mission diplomatique menée dans l'urgence par le ministre indonésien des Affaires étrangères Marty Natalegawa permet quelques jours plus tard d'aboutir à la diffusion des « ASEAN's Six-Point Principles on the South China Sea ». Le document réitère les éléments sur lesquels les États de l'ASEAN s'entendaient déjà avant 2012 : l'usage de la retenue, le non-recours à la force et le respect du droit international, incluant la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer. Le texte fait cependant un ajout important en appelant à « the early conclusion of a regional code of conduct ».⁵⁸⁹ La polémique se poursuit toutefois bien après la fin de l'AMM, notamment par le biais d'échanges virulents par presse interposée. Un texte de la diplomate philippine Erlinda F. Basilio reprend ainsi cinq « fictions » circulant sur la responsabilité des Philippines dans le fiasco de l'AMM, afin de reporter le blâme sur la présidence cambodgienne. Une riposte de l'ambassadeur cambodgien aux Philippines offre une perspective radicalement différente du rôle de la présidence, réduisant la pratique du consensus au sein de l'ASEAN à un système de veto unique :

Cambodia has always been mindful of the need to secure full consensus [...] before ASEAN could issue any statement, especially on the sensitive issue of the South China Sea. [However, it soon became] clear that ASEAN had no consensus on this matter [and that] Cambodia would have violated [ASEAN's] consensus-based decision-making [by issuing a statement. To] try to blame Cambodia [for] the inflexible [...] positions of [two other] countries [is] dirty politics [and] should have no place in ASEAN.⁵⁹⁰

⁵⁸⁸ The Nation, « Editorial: Cambodia has put ASEAN's future in jeopardy » in *The Nation*, éd. du 15 juillet 2012.

⁵⁸⁹ ASEAN Ministerial Meeting, *ASEAN's Six-Point Principles on the South China Sea*, Phnom Penh: 20 juillet 2012.

⁵⁹⁰ Hos Sereythong, « Communiqué only through full consensus » in *The Philippine Star*, éd. du 30 juillet 2012. Cette interprétation du consensus est contestée par plusieurs répondant-e-s qui font référence à l'existence de divergences entre les membres fondateurs et les CLMV à ce sujet. Voir également Yang Razali Kassim, « ASEAN and China: Navigating Turbulent Waters Ahead » in *RSIS Commentaries* CO12151, 12 août 2012.

Un argument similaire est diffusé par l'ambassadeur cambodgien à Singapour dans une lettre publiée quelques semaines plus tard.⁵⁹¹

La « diplomatie du mégaphone » qui a cours sur la scène publique, en rupture avec la pratique habituelle au sein de l'ASEAN, est largement décriée.⁵⁹² Dans ce contexte, Marty Natalegawa fait un appel au calme : « The issue needs to be managed within the confines of calm and steady diplomatic efforts. [...] I hope in the months to come there will be fewer public statements that could have a detrimental effect. »⁵⁹³ L'organisation est appelée à mettre enfin l'incident de Phnom Penh derrière elle et se concentrer sur l'adoption du CoC.⁵⁹⁴ Un nouveau désaccord surgit pourtant à l'occasion du sommet de novembre 2012, en prévision de la diffusion du *Chairman's Statement*.

Lors d'une rencontre, le premier ministre cambodgien Hun Sen fait référence à un consensus des leaders de l'ASEAN de ne pas internationaliser les conflits en mer de Chine méridionale. Le président philippin Benigno Aquino III serait alors intervenu pour contredire Hun Sen : « There were several views expressed [...] on ASEAN unity, which we did not realize would be translated into an ASEAN consensus. [...] For the record, this was not our understanding. The ASEAN route is not the only route for us. »⁵⁹⁵ Aquino fait ici allusion à la

⁵⁹¹ Sin Serey, « Chair not to blame for communique failure » in *The Nation*, éd. du 30 août 2012.

⁵⁹² Kavi Chongkittavorn, « South China Sea: ASEAN's exit strategies, please don't cut » in *The Nation*, éd. du 30 juillet 2012; The Philippine Inquirer, « Keeping the calm over ASEAN's troubled waters » in *The Philippine Inquirer*, éd. du 5 août 2012; Roger Mitton, « Some fear the worst at the ASEAN November meeting » in *The Phnom Penh Post*, éd. du 10 septembre 2012.

⁵⁹³ Barus BT Saragih, « China willing to ease ASEAN rift on disputed areas » in *The Jakarta Post*, éd. du 11 août 2012.

⁵⁹⁴ Pavin Chachavalpongpun, « Upset waters need ASEAN, China unity » in *The Bangkok Post*, éd. du 8 novembre 2012; Abby Seiff, « ASEAN boss discusses bloc's role » in *The Phnom Penh Post*, 31 octobre 2012; Yang Razali Kassim, « A regional code of conduct is needed to defuse maritime claims » in *The Nation*, éd. du 28 septembre 2012.

⁵⁹⁵ Delon Porcalla, « ASEAN leaders fail to agree on sea row » in *The Philippine Star*, éd. du 20 novembre 2012; Prashant Parameswaran, « ASEAN at a crossroads » in *The Diplomat*, éd. du 27 novembre 2012.

décision du gouvernement philippin de recourir à la justice internationale pour régler son différend bilatéral avec la Chine à partir de janvier 2013. Le ministère singapourien des Affaires étrangères soutient cette position : « The draft Chairman's Statement [...] contained some inaccuracies that had to be corrected, especially when they misquoted our Leaders on the discussions on the South China Sea. The Philippines has explained its position to the Chair, as have Brunei, Indonesia, and Vietnam. We have done likewise. »⁵⁹⁶ La version finale du document est caractérisée par un langage particulièrement conservateur qui, s'il ne fait plus référence à l'internationalisation des conflits, ne mentionne pas non plus le code de conduite.⁵⁹⁷

Malgré l'absence d'esclandres et la retenue des diplomates, le dénouement du sommet est largement perçu comme un nouvel échec pour l'ASEAN.⁵⁹⁸ La crainte que la présidence cambodgienne ne signale la fin du rôle de l'organisation comme force motrice du régionalisme sécuritaire est bien présente.⁵⁹⁹ Cependant, le fiasco de Phnom Penh est aussi décrit comme un « wake-up call » pour l'organisation.⁶⁰⁰ Selon un diplomate de l'ASEAN : « The 2012 episode [...] was the low point [for ASEAN]. [...]. And that is a lesson that is now at the back of every ASEAN member state and everybody is determined to avoid the same mistake that Cambodia

⁵⁹⁶ Cheang Sokha Abby Seiff et Vong Sokheng, « ASEAN Summit wraps sans fireworks » in *The Phnom Penh Post*, éd. du 21 novembre 2012.

⁵⁹⁷ ASEAN, *Chairman's Statement of the 21st ASEAN Summit*, Phnom Penh: 18 novembre 2012.

⁵⁹⁸ The Bangkok Post, « ASEAN, divided by ten », éd. du 25 novembre 2012. Cheang Sokha, Abby Seiff et Vong Sokheng, « ASEAN Summit wraps sans fireworks » in *The Phnom Penh Post*, éd. du 21 novembre 2012; Parant Parameswaran, 2012. « ASEAN at a crossroads » in *The Diplomat*, 27 novembre 2012.

⁵⁹⁹ Alan Chong et Emrys Chew, « Breaking up is hard to do: ASEAN and the South China Sea » in *RSIS Commentaries* 214, 30 novembre 2012.

⁶⁰⁰ Plusieurs représentant·e-s de l'ASEAN utilisent l'expression lors des entretiens. Voir également Tan Seng Chye, « ASEAN failure to agree is a wake-up call » in *The Strait Times*, 17 juillet 2012.

made. [...]. »⁶⁰¹ L'ancien secrétaire général de l'ASEAN, Ong Keng Yong, est également de cet avis : « at least this particular excuse cannot be used again the next time. »⁶⁰²

5.3.3. Une affirmation timide de la position de l'ASEAN

En janvier 2013, le gouvernement philippin saisit la Cour permanente d'arbitrage de La Haye afin de résoudre son différend bilatéral avec la Chine. Les Philippines contestent la validité de la ligne en neuf traits au regard du droit international et dénoncent l'occupation par la Chine de territoires qui relèvent de sa zone économique exclusive (ZEE). Le gouvernement philippin demande également que le statut des éléments maritimes – îlots, rochers, récifs, bancs de sable, hauts fonds, etc. – revendiqués à la fois par la Chine et les Philippines, soit clarifié. Le mois suivant, le gouvernement chinois rejette la démarche intentée par les Philippines, appelant à résoudre le conflit dans le cadre de négociations bilatérales et mettant en doute la compétence de la cour à statuer sur ce qui relève selon lui de la souveraineté territoriale. Le tribunal, qui est en fait appelé à statuer sur la conformité des revendications chinoises avec la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, est formé en juillet 2013. La Chine refuse de prendre part à l'arbitrage.

Si la décision de recourir à la justice internationale a été largement interprétée comme rompant les rangs avec l'ASEAN,⁶⁰³ le gouvernement philippin maintient qu'elle n'est pas incompatible avec la poursuite des discussions sur le code de conduite. Les propos tenus par plusieurs officiels suggèrent pourtant que les attentes sont assez faibles. Pour un représentant du Département philippin des Affaires étrangères, la démarche juridique était en effet la seule

⁶⁰¹ Entretien réalisé à Jakarta le 17 février 2015.

⁶⁰² Entretien réalisé à Singapour le 28 janvier 2015.

⁶⁰³ Carlyle A. Thayer, « Can ASEAN respond to the Chinese challenge? » in *The Nation*, éd. du 21 mars 2014; Entretiens avec des membres de la communauté « Track 2 ».

solution envisageable : « We would like to give ASEAN a chance! [...] However, we also have no illusions [about it and] we will not be surprised if nothing happens [with the CoC]. »⁶⁰⁴ Selon le secrétaire aux Affaires étrangères Albert del Rosario, la démarche juridique est précisément justifiée parce que les négociations menées par l'ASEAN sur le code de conduite ont atteint leur limite : « we have exerted every possible effort there, but it yielded no results. »⁶⁰⁵

Le sommet d'avril 2013 a été le théâtre d'une démonstration d'unité par l'ASEAN sur la mer de Chine méridionale, mais une nouvelle phase de tensions entre la Chine et les Philippines affecte le déroulement de l'AMM dès juillet.⁶⁰⁶ Quelques jours avant la rencontre, le *People's Daily* – média officiel du Parti communiste chinois – tient des propos particulièrement menaçants à l'endroit des Philippines : « If the Philippines continu[e] to provoke China [in the South China Sea], a counter-strike will be hard to avoid. »⁶⁰⁷ L'éditorial, qui suscite un vent de panique dans la région, provoque une réponse virulente du Département philippin des Affaires étrangères, qui accuse la Chine d'opérer une entreprise de militarisation massive dans les zones contestées.⁶⁰⁸

L'AMM se solde tout de même par un communiqué conjoint, qui renoue avec la position commune de l'ASEAN et appelle à la reprise des négociations en vue d'une adoption hâtive du code de conduite. Cette manifestation de solidarité, attribuée au leadership exercé

⁶⁰⁴ Entretien réalisé à Manille le 16 juillet 2015.

⁶⁰⁵ The Philippine Star, « Time 'ripe' for ASEAN, China code of conduct – Phl », éd. du 18 avril 2013; Aurea Calica, « Significant progress made on sea code – ASEAN » in *The Philippine Star*, éd. du 25 avril 2013.

⁶⁰⁶ Kavi Chongkittavorn, « ASEAN-China: New Code-of-conduct tug-of-war » in *The Nation*, éd. du 24 juin 2013.

⁶⁰⁷ Reuters, « China media warns Philippines of 'counterstrike' in South China Sea » in *Reuters*, éd. du 28 juin 2013; Tarra Quismundo, « PH slams China for retaliation threat » in *The Philippine Inquirer*, éd. du 29 juin 2013.

⁶⁰⁸ Agence France Presse, « PH accuses China of military build-up at sea » in *The Philippine Inquirer*, éd. du 30 juin 2013.

par la présidence de Brunei, tranche avec le déroulement de l'AMM en 2012. La rencontre est présentée comme un répit nécessaire pour l'organisation, signalant un retour à la normale.⁶⁰⁹ Une première réunion des *senior officials* de l'ASEAN et de la Chine sur le code de conduite a finalement lieu en septembre 2013.⁶¹⁰ Malgré cette avancée significative, l'adoption du CoC, considérée comme le seul moyen d'enrayer les risques d'une confrontation armée, ne s'est toujours pas concrétisée.⁶¹¹ Le sentiment d'urgence s'accroît à nouveau à partir de décembre 2013, alors que la Chine annonce la mise en place d'une zone d'identification de défense aérienne (ADIZ) sur la mer de Chine de l'Est. La possibilité qu'une décision similaire soit appliquée en mer de Chine méridionale suscite une vive inquiétude du côté de l'ASEAN, au point où un communiqué spécial de l'AMM est diffusé à ce sujet en janvier 2014.

Le gouvernement philippin s'emploie de son côté à obtenir l'appui formel des autres parties de l'ASEAN aux conflits à la démarche juridique. Lors de la retraite de l'AMM, des discussions informelles ont cours à ce sujet entre les Philippines, la Malaisie et le Vietnam. En février 2014, le Département philippin des Affaires étrangères organise également une rencontre informelle des parties de l'ASEAN aux conflits. Brunei brille par son absence, mais la voie semble ouverte à une prise de position plus affirmée, y compris de la part de la Malaisie.⁶¹² Le gouvernement malaisien maintient pour un temps sa préférence pour la

⁶⁰⁹ Simon S. C. Tay et Jonathan Tan, « Breathing space or legacy for ASEAN? » in *The Nation*, éd. du 16 juillet 2013; Tang Siew Mun, « Vital first step for ASEAN, China » in *New Strait Times*, éd. du 6 août 2013; *The Strait Times*, « Calm seas, smooth relations » in *The Strait Times*, éd. du 10 juillet 2013.

⁶¹⁰ Kavi Chongkittavorn, « China renews its efforts to re-engage ASEAN » in *The Nation*, éd. du 16 septembre 2013; Thitinan Pongsudhirak, « Thailand fits the bill as tough broker on South China Sea » in *Bangkok Post*, éd. du 20 septembre 2013; Carlyle A. Thayer, « Can ASEAN respond to the Chinese challenge? » in *The Nation*, éd. du 21 mars 2014.

⁶¹¹ Tang Siew Mun, « Vital first step for ASEAN, China » in *New Strait Times*, éd. du 6 août 2013.

⁶¹² Prashant Parameswaran, « Malaysia responds to China's South China Sea intrusion » in *The Diplomat*, éd. du 9 juin 2015; Prashant Parameswaran, « A Malaysia 'Pushback' Against China in the South China Sea » in *The Diplomat*, éd. du 15 mars 2015. L'impression que la Malaisie adopte une posture plus ferme face à la Chine est

« diplomatie silencieuse » auprès de la Chine. Cela ne l'empêche pas de travailler activement en coulisses à consolider la position de l'ASEAN. La présidence malaisienne de l'ASEAN en 2015 sera l'occasion pour le ministère des Affaires étrangères d'ajuster son approche.⁶¹³

Bien que le gouvernement philippin échoue à obtenir un appui formel à sa cause, il évoquera régulièrement par la suite un soutien implicite des autres parties de l'ASEAN aux conflits. Un officiel du Département philippin des Affaires étrangères parle d'un « tacit giving of mutual moral support. »⁶¹⁴ L'adoption d'une rhétorique misant davantage sur la force du groupe dans le cadre des rencontres de l'ASEAN semble favoriser un rapprochement. En décembre 2014, le Vietnam demande par ailleurs au tribunal de La Haye de tenir compte de ses revendications dans le cadre du processus d'arbitrage, ce à quoi les Philippines répondent favorablement. La Malaisie, l'Indonésie, Brunei et la Thaïlande formulent des demandes similaires à celle du Vietnam, et obtiennent le droit d'assister aux audiences sur la compétence de la cour et la recevabilité des requêtes au cours de 2015.⁶¹⁵

Un changement d'orientation est également perceptible du côté de membres de l'ASEAN qui ne sont pas parties aux conflits. En mars 2014, des officiels indonésiens déclarent publiquement que la ligne en neuf traits empiète sur la ZEE indonésienne et

également évoquée par un officiel du Département philippin des Affaires étrangères en entretien le 16 juillet 2015 et par plusieurs membres de la communauté « Track 2 » en Malaisie et aux Philippines.

⁶¹³ Prashant Parameswaran, « Malaysia responds to China's South China Sea intrusion » in *The Diplomat*, éd. du 9 juin 2015; Prashant Parameswaran, « A Malaysia 'Pushback' Against China in the South China Sea » in *The Diplomat*, éd. du 15 mars 2015. L'impression que la Malaisie adopte une posture plus ferme face à la Chine est également évoquée par un officiel du Département philippin des Affaires étrangères en entretien le 16 juillet 2015.

⁶¹⁴ Entretien réalisé le 16 juillet 2015 à Manille.

⁶¹⁵ Patrick Hébrard, « Le recours des Philippines auprès de la Cour d'arbitrage – aggravation ou sortie de crise en mer de Chine », Fondation pour la recherche stratégique (2013). En ligne. <https://www.frstrategie.org/publications/notes/procedure-d-arbitrage-et-montee-des-tensions-en-mer-de-chine-13-2016> (page consultée le 3 novembre).

dénoncent « the aggressive stance of the Chinese government », ⁶¹⁶ alimentant la spéculation parmi les analystes. ⁶¹⁷ En effet, le gouvernement indonésien avait pour habitude de s'abstenir de prendre position publiquement, mettant davantage l'accent sur son rôle de médiation. ⁶¹⁸ En mai 2014, le gouvernement singapourien diffuse quant à lui un communiqué faisant état de ses inquiétudes quant aux « récents développements » en mer de Chine méridionale. ⁶¹⁹ Une nouvelle vague d'incidents opposant les Philippines et le Vietnam à la Chine contribue par ailleurs à aviver davantage les tensions en amont du sommet de l'ASEAN. ⁶²⁰

En marge de la rencontre, le ministre singapourien des Affaires étrangères K. Shanmugam appelle l'ASEAN à prendre fermement position : « [ASEAN has] to be neutral [...] but neutrality doesn't mean staying silent. [If we met and] didn't say anything, I think our desire to play a central role, [...] to have a peaceful region [...] and ASEAN's own integrity [would] be seriously damaged. » ⁶²¹ Le sommet se solde par la diffusion d'un communiqué des ministres des Affaires étrangères, séparé du *Chairman's Statement*, faisant référence à un « serious concern over recent developments in the South China Sea » et appelant l'ensemble des parties à éviter toute action pouvant nuire à la stabilité régionale. ⁶²² L'ASEAN envoie ainsi un message clair à la Chine tout en le cantonnant au niveau ministériel, afin d'éviter de

⁶¹⁶ Antara News, « China includes part of Natuna waters in its map », éd. du 13 mars 2014. Moedolko, « China's Dismaying New Claims in the South China Sea » in *The Wall Street Journal*, éd. du 24 avril 2014; Carlyle A. Thayer, « South China Sea: Regional States Push Back Against China » in *The Diplomat*, éd. du 7 avril 2014.

⁶¹⁷ Prashant Parameswaran, « Will Indonesia's South China Sea Policy Change Amid China's Assertiveness? » in *The Diplomat*, éd. du 24 mars 2015; Ann Marie Murphy, « Indonesia enters the fray with China » in *The Jakarta Post*, éd. du 4 avril 2014.

⁶¹⁸ Donald E. Weatherbee, « Re-Assessing Indonesia's Role in the South China Sea » in *ISEAS Perspective* no. 18, 21 avril 2016.

⁶¹⁹ Reuters, « China fears dominate Asean summit » in *The Bangkok Post*, éd. du 9 mai 2014.

⁶²⁰ Kor Kian Beng, « China points fingers at US for stoking maritime tensions » in *The Strait Times*, éd. du 10 mai 2014.

⁶²¹ The Bangkok Post, « Tough talk on China expected » in *The Bangkok Post*, éd. du 10 mai 2014.

⁶²² ASEAN Ministerial Meeting, *ASEAN Foreign Ministers' Statement on the Current Developments in the South China Sea*, Nay Pyi Taw: 10 mai 2014.

nuire au processus de négociations sur le CoC.⁶²³ La stratégie n'échappe pas à la couverture médiatique, qui relève que le document ne nomme pas explicitement la Chine.⁶²⁴ S'il s'agit d'une pratique habituelle pour l'organisation, la presse notera systématiquement une telle omission par la suite, l'associant à un acte de faiblesse.

En 2015, l'urgence de parvenir à un code de conduite avant le lancement officiel de la communauté ASEAN pousse l'organisation à accroître la fréquence des rencontres avec la Chine. Le ministre singapourien K. Shanmugam fait part d'une inquiétude des États membres à ce sujet en marge de la retraite de l'AMM : « A number of countries raised the issue very strongly because they felt that the progress on the CoC was a little muted compared with the way land reclamation was being carried out ».⁶²⁵ Questionné sur la sincérité de la Chine dans les négociations, le ministre s'abstient sans surprise de commenter les allégations voulant que, dans les mots d'un analyste, « China's plan [is] to stonewall diplomatically and trap ASEAN in these endless talks. »⁶²⁶ De tels soupçons sont plus volontiers exprimés côté philippin : « Seriously, the [second] China wants a code of conduct, a code of conduct will happen ».⁶²⁷

Dans ce contexte, la présidence malaisienne opte pour un ajustement important au langage traditionnellement employé par l'ASEAN. Le *Chairman's Statement* du sommet

⁶²³ Robin Chan, « ASEAN leaders call for restraint over S. China Sea disputes » in *The Strait Times*, éd. du 12 mai 2014; Tiezzi, Shannon Tiezzi, « How China won the ASEAN summit » in *The Diplomat*, éd. du 12 mai 2014.

⁶²⁴ Aurea Calica, « ASEAN ministers call for restraint in sea row » in *The Philippine Star*, éd. du 11 mai 2014; Luke Hunt, « ASEAN's tepid response to the Vietnam-China faceoff » in *The Diplomat*, éd. du 17 mai 2014.

⁶²⁵ Permanent mission of the Republic of Singapore to ASEAN, « Transcript of doorstep interview on the sidelines of the ASEAN foreign ministers' retreat », Kota Kinabalu: 28 janvier 2015. En ligne. https://www.mfa.gov.sg/content/mfa/overseasmission/asean/press_statements_speeches/2015/201501/Press_2015_01_29.html (page consultée le 11 novembre).

⁶²⁶ Chun Han Wong, « China rejects Philippine proposal on South China Sea disputes » in *The Wall Street Journal*, éd. du 9 août 2014.

⁶²⁷ Entretien réalisé auprès du Foreign Service Institute du Département philippin des Affaires étrangères le 17 juin 2015. Cette interprétation est partagée par un officiel du Département lors d'un entretien réalisé le 16 juillet 2015.

d'avril 2015 fait état d'une solidarité des leaders à l'inquiétude de « certains » membres, notant explicitement l'existence d'une divergence sur la question : « We share the serious concerns expressed by *some* leaders on the land reclamation being undertaken in the South China Sea, which has eroded trust and confidence and may undermine peace, security and stability [c'est moi qui souligne]. »⁶²⁸ Le communiqué ne nomme toujours pas la Chine, mais l'accent placé sur les activités de réclamation la cible tout de même plus directement qu'à l'habitude. C'est ce qui explique que le ministère chinois des Affaires étrangères se déclare « gravement préoccupé » par la diffusion du communiqué.⁶²⁹

Le communiqué conjoint de l'AMM adopte une formulation similaire au *Chairman's Statement*. Si l'expression « took note » remplace « share » de façon à permettre la diffusion du document, son contenu est néanmoins exceptionnel pour l'ASEAN. En effet, c'est la première fois que le communiqué conjoint fait explicitement référence à une divergence d'opinions parmi les États membres. Comme le souligne Kavi Chongkittavorn, spécialiste de l'ASEAN au journal *The Nation* : « In the past, [the paragraph] would have been easily deleted. However, they all wanted to stress that ». ⁶³⁰ La formulation est risquée pour l'organisation, dont la crédibilité est largement considérée comme tributaire de sa capacité à « parler d'une seule voix ». Bien que plusieurs répondant-e-s soient favorables à cet ajustement du positionnement de l'ASEAN, Chongkittavorn est plus sceptique : « In [the past], the ASEAN members [had preferred to] bury their differences under the carpet. Now, some of

⁶²⁸ ASEAN, *Chairman's Statement of the 26th ASEAN Summit*, Kuala Lumpur: 27 avril 2015.

⁶²⁹ Shannon Tiezzi, « China 'Gravely Concerned' by ASEAN statement on South China Sea », *The Diplomat*, éd. du 29 avril 2015.

⁶³⁰ Kavi Chongkittavorn, « True meaning of ASEAN joint communiqués » in *The Nation*, éd. du 10 août 2015.

them [choose] to dramatize and wash their dirty linen for all to see. This could be the grouping's Achilles' heel in months to come. »⁶³¹

Conclusion

La centralité de l'ASEAN dans l'architecture de sécurité régionale fait l'objet d'une importante contestation, sa pertinence dans la gestion des enjeux traditionnels de sécurité étant de plus en plus remise en question. La contribution de l'organisation à la conduite pacifique des relations entre les puissances régionales a été réaffirmée grâce à un ajustement de son approche, par lequel SNT a été subordonnée à l'objectif de la résolution des conflits entre les États. Ces efforts n'ont cependant pas été suffisants pour enrayer la prolifération d'initiatives en faveur d'une refonte de l'architecture de sécurité régionale, au sein de laquelle le positionnement de l'ASEAN comme force motrice du régionalisme n'est pas garanti.

Les tensions en mer de Chine méridionale occupent une place croissante dans le débat sur la sécurité régionale. Par conséquent, la pertinence de l'ASEAN dans la poursuite de la sécurité régionale est de plus en plus évaluée à l'aune de sa capacité effective à fournir les conditions nécessaires à la conduite pacifique des relations entre les États de la région. Le lancement de la communauté ASEAN le 31 décembre 2015 s'est produit sans qu'un code de conduite ait été adopté, et quelques mois avant que le verdict final du tribunal de La Haye, largement défavorable à la Chine, soit rendu.⁶³² Tout indique que l'évolution de la situation en mer de Chine méridionale, aujourd'hui considérée comme le « talon d'Achille » de

⁶³¹ Kavi Chongkittavorn, « US-China summit: ASEAN centrality at risk » in *The Nation*, éd. du 14 septembre 2015.

⁶³² Pour une revue du contenu du verdict et de ses conséquences sur la sécurité régionale, voir Institute of Southeast Asian Studies, « Special issue on the South China Sea arbitration » in *ASEAN Focus* 8 (juillet) 2016.

l'organisation, aura des répercussions considérables pour l'avenir de l'ASEAN et continuera de rythmer le débat sur sa centralité.⁶³³

⁶³³ *The Nation*, « South China Sea is still Asean's Achilles heel », éd. du 24 novembre 2015.

6. Une communauté de sécurité ASEAN « axée sur le peuple » ?

L'ASEAN accorde une place croissante à l'inclusion de la population au processus régional. Dans le cadre de l'adoption de la Charte de l'organisation en 2007, l'objectif de transformer l'ASEAN en une communauté « orientée » ou « centrée sur le peuple » a été mis de l'avant, ouvrant la voie à une plus grande participation de la société civile. Cet objectif, initialement circonscrit au pilier socioculturel de la communauté, fait depuis 2015 partie intégrante de la communauté politique et de sécurité ASEAN, ce qui justifie qu'on s'y intéresse comme un registre à part entière du discours sur la sécurité régionale.

L'ASEAN est considérée par un grand nombre de répondant-e-s comme démontrant une ouverture implicite à la « sécurité humaine », dont les ONG profitent pour tenter d'influencer la direction du processus régional. L'accroissement de l'interaction entre l'ASEAN et la « Track 3 »⁶³⁴ du régionalisme est une tendance récente, encore largement sous-étudiée, mais qui mérite que l'on s'y attarde davantage.⁶³⁵ En effet, la promotion de la notion de « sécurité humaine » par le secteur non gouvernemental ouvre la voie à l'émergence d'un contre-discours sur le régionalisme dans le contexte l'ASEAN. L'articulation de l'identité de l'ASEAN comme communauté de sécurité est de plus en plus marquée par cette

⁶³⁴ Le terme « Track 3 » décrit une participation plus large de la société civile au processus régional, et se distingue donc des activités de diplomatie informelle ou « Track 2 ». Voir Capie et Evans, *The Asia-Pacific Security Lexicon*, 229-40.

⁶³⁵ Pour de bons exemples de cette littérature, voir Helen E. S. Nesadurai, « The ASEAN People's Forum (APF) as an Authentic Social Forum: Regional Civil Society Networking for an Alternative Regionalism », dans *Routledge Handbook of Asian Regionalism*, dirigé par Mark Beeson et Richard Stubbs (Abingdon; New York: Routledge, 2012), 166-76; Kelly Gerard, *ASEAN's Engagement of Civil Society: Regulating Dissent* (Houndmills; New York: Palgrave Macmillan, 2014); Anthony J. Langlois et al., « Community, identity, orientation: sexuality, gender and rights in ASEAN », *The Pacific Review*, 2017, 1-19, doi:10.1080/09512748.2017.1294613; Lizée, « Civil Society and Regional Security: Tensions and Potentials in Post-Crisis Southeast Asia », 2000.

interaction entre le discours officiel, caractérisé par une ouverture relative à la dimension humaine de la sécurité, et ce discours alternatif.⁶³⁶ Si l'influence de ce dernier est certainement limitée, il se fait de plus en plus entendre au sein du débat sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN. Ce chapitre démontre que la prétention de l'ASEAN à former une communauté de sécurité est de plus en plus indissociable de la formulation d'une contribution à la sécurité, au bien-être et à la dignité des populations d'Asie du Sud-Est.

Le chapitre est divisé en trois sections. La première montre que le concept de sécurité humaine n'est pas parvenu à percer formellement dans le discours de l'ASEAN, mais qu'il est possible d'y identifier un certain nombre d'éléments illustrant la reconnaissance progressive d'une dimension humaine à la sécurité. Cette section présente la façon dont cette dimension humaine est articulée dans le discours de l'ASEAN, et interprétée par un certain nombre de répondant·e·s comme une forme de sécurité humaine qui ne dit pas son nom. La deuxième section étend l'analyse de ce registre du discours sur la sécurité régionale au-delà du milieu officiel, en se tournant vers le milieu « Track 3 » comme espace de production d'un discours alternatif sur la sécurité régionale. Le réseau Solidarity for Asian Peoples' Advocacy (SAPA), l'une des principales alliances d'ONG à l'échelle de la région, consacre une part importante de ses activités au développement d'un discours critique à l'égard de l'ASEAN. Cette critique est portée dans le cadre de différents espaces, plus ou moins contrôlés par l'organisation. La troisième section s'intéresse plus spécifiquement à l'articulation d'un discours de sécurité humaine au sein de ce réseau, notamment par l'étude d'enjeux spécifiques.

⁶³⁶ Ibid.

6.1. La place du « peuple » comme objet référent dans le discours de l'ASEAN

La première section de ce chapitre s'intéresse à la place que fait l'ASEAN à la sécurité humaine dans son approche de la sécurité régionale. Elle présente d'abord succinctement le débat sur cette notion dans le contexte de l'ASEAN, qui prend forme au cours des années 1990. Si l'ASEAN ne reconnaît pas formellement le concept de sécurité humaine, l'idée qu'elle le fait implicitement à travers un certain nombre d'éléments du projet communautaire est aujourd'hui répandue dans la région. Cette section procède donc à une analyse généalogique de l'inclusion d'une dimension humaine à la sécurité régionale dans le discours de l'ASEAN, afin de clarifier l'ouverture effective à la promotion de la sécurité humaine au sein du pilier politique et sécuritaire.

6.1.1. L'introduction de la sécurité humaine dans le contexte de l'ASEAN

Le concept de « sécurité humaine », formulé dans le rapport de 1994 du programme des Nations Unies sur le développement, place la survie, le bien-être et la dignité de l'être humain au cœur de sa définition de la sécurité.⁶³⁷ La sécurité humaine a suscité un important débat, qui n'est pas étranger à l'Asie Pacifique. En effet, elle y est encore largement considérée comme une invention occidentale destinée à justifier l'ingérence dans les affaires internes des États de la région, et difficilement compatible avec leurs fondements culturels et historiques.⁶³⁸ La sécurité humaine fait l'objet d'un certain intérêt dans le milieu académique

⁶³⁷ United Nations Development Programme, *Human Development Report* (1994). En ligne. http://hdr.undp.org/sites/default/files/reports/255/hdr_1994_en_complete_nostats.pdf (page consultée le 7 mars 2017).

⁶³⁸ Cet argument prend racine dans le discours sur les « valeurs asiatiques », qui a émergé dans le contexte de la conférence mondiale sur les droits humains de 1993.

régional, qui mettra de l'avant son « pedigree asiatique »⁶³⁹ afin d'en favoriser la promotion auprès des membres de l'ASEAN.⁶⁴⁰

La crise asiatique de 1997 fournit une opportunité pour la promotion du concept de sécurité humaine à l'échelle de l'ASEAN. Lors du sommet de Manille en juillet 1998, le ministre thaïlandais des Affaires étrangères Surin Pitsuwan⁶⁴¹ propose la création d'un caucus sur la sécurité humaine pour répondre aux impacts de la crise sur la sécurité des populations. L'ASEAN rejette cette proposition, l'organisation préférant se doter d'une ASEAN Task Force on Social Safety Nets. L'AMM de 1998 reconnaît l'existence d'impacts « sociaux » à la crise, plutôt que sécuritaires. Cette forme de prédication permet tout de même de positionner l'organisation comme une source de protection pour les segments plus vulnérables de la population. Cet objectif, qui fait écho aux dimensions de bien-être et de dignité du concept de sécurité humaine, moins controversées pour l'ASEAN, sera pérennisé dans le plan d'action de Hanoi sur la Vision 2020.⁶⁴² Il deviendra également partie prenante de la rhétorique associée au développement d'une communauté ASEAN « orientée sur le peuple » (*people-oriented*) à partir du début des années 2000.⁶⁴³

La sécurité humaine ne disparaît pas pour autant des discussions sur le processus régional, en grande partie en raison de l'intérêt soutenu manifesté pour cette notion au sein de la communauté « Track 2 » à partir de cette époque. La sécurité humaine est le sujet d'une

⁶³⁹ Plusieurs personnalités asiatiques, dont Mahbub Ul-Haq, Sadako Oda et Amartya Sen, jouent un rôle central dans l'articulation et la promotion de ce concept à l'échelle des Nations Unies.

⁶⁴⁰ Voir notamment Amitav Acharya, « Human Security: East versus West », *International Journal* 56, n° 3 (2001): 442-60; Caballero-Anthony, « Revisioning Human Security in Southeast Asia »; Paul M. Evans, « Human Security and East Asia: In the Beginning », *Journal of East Asian Studies* 4 (2004): 263-84.

⁶⁴¹ Surin Pitsuwan sera secrétaire général de l'ASEAN entre 2009 et 2012.

⁶⁴² ASEAN, *Hanoi Action Plan*, Hanoi: 16 décembre 1998.

⁶⁴³ ASEAN Ministerial Meeting, *Joint Communiqué of the 32nd ASEAN Ministerial Meeting*, Singapour: 24 juillet 2000; ASEAN Ministerial Meeting, *Joint Communiqué of the 35th ASEAN Ministerial Meeting*, Bandar Seri Begawan: 30 juillet 2002.

table ronde à l'édition de 2000 de l'Asia-Pacific Roundtable, événement phare de l'ASEAN-ISIS.⁶⁴⁴ Quelques semaines plus tard, un colloque entier sur le thème « ASEAN: Human Security in the 21st century » est organisé par ISIS-Thailand, Surin Pitsuwan en profitant pour exhorter l'ASEAN-ISIS à poursuivre sur la durée l'effort de diffusion du concept au niveau officiel.⁶⁴⁵ L'édition de 2000 de l'ASEAN-ISIS Colloquium on Human Rights s'intitule d'ailleurs « Human Rights and Human Security in the New Millennium ». Surtout, la sécurité humaine occupe une place centrale dans l'agenda de l'ASEAN People's Assembly (APA), mis en place par l'ASEAN-ISIS en 2000 également.⁶⁴⁶ Le forum, qui réunit environ 300 participant·e·s des milieux officiel, « Track 2 » et non gouvernemental, jette les bases d'un dialogue entre les gouvernements de l'ASEAN et la société civile sur la sécurité humaine. C'est également dans le cadre de l'APA que se met en place le projet « Mainstreaming Human Security in ASEAN Integration » à partir de 2007.⁶⁴⁷ Ce dialogue se poursuivra dans le cadre de l'ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum, surtout à partir de 2009 et de

⁶⁴⁴ Lizée, « Civil Society and Regional Security: Tensions and Potentials in Post-Crisis Southeast Asia », 2000.

⁶⁴⁵ Surin Pitsuwan, « ASEAN Vision 2020: Strengthening Human Security in the Aftermath of the Economic Crisis », allocution dans le cadre du colloque « ASEAN: Human Security in the 21st century », reproduit in Pranee Thiparat, *The Quest for Human Security: The Next Phase for ASEAN?* (Bangkok: ISIS-Thailand, 2000).

⁶⁴⁶ Parmi les sujets traités à l'APA : « Peace and Reconciliation in Southeast Asia », « Refugees, Displaced Persons, and Human Trafficking », « Peace, Human Security, and Conflict Prevention », « Natural Disasters and Their Implications for People's Security », « Conflict Prevention, Peace Building, and the Responsibility to Protect », « Support for Peace Building in Mindanao with a Human Security Perspective ». ASEAN People's Assembly, *Towards a People-Centered Development in the ASEAN Community – Report of the Fourth ASEAN People's Assembly* (Quezon City: ISDS, 2005); ASEAN People's Assembly, *The Role of the People in Building an ASEAN Community of Caring and Sharing Societies – Report of the Fifth ASEAN People's Assembly* (Quezon City: ISDS, 2007).

⁶⁴⁷ Carolina G. Hernandez et Herman Joseph S. Kraft, dir., *Mainstreaming Human Security in ASEAN Integration: Human Security and the Blueprints for Realizing the ASEAN Community* (Quezon City: ISDS, 2012).

la dissolution de l'APA, qui résulte d'un clivage entre les milieux « Track 2 » et « Track 3 ». ⁶⁴⁸

Bien que l'ASEAN ne reconnaisse pas formellement la notion de sécurité humaine, celle-ci sera tout de même mobilisée ponctuellement au sein du milieu officiel. La sécurité humaine est explicitement reconnue comme l'« objectif ultime » de l'ASEAN par l'*Eminent Persons' Group* (EPG) chargé dès 1999 de fournir des recommandations en prévision de la Vision 2020. ⁶⁴⁹ Le rapport final de l'*East Asia Study Group*, constitué de représentant·e·s des gouvernements de l'ASEAN+3, souligne en 2002 le lien direct de la sécurité humaine avec la stabilité régionale. ⁶⁵⁰ Enfin, certain·e·s répondant·e·s affirment que la sécurité humaine est employée par des représentant·e·s de certains gouvernements de l'ASEAN dans un cadre officiel, notamment parce qu'elle est jugée préférable à la notion de droits de la personne, considérée plus intrusive. ⁶⁵¹ En effet, la sécurité humaine est parfois invoquée à l'échelle nationale comme prétexte pour justifier la restriction des libertés civiles dans le cadre de mesures sécuritaires exceptionnelles.

Si certain·e·s représentant·e·s du milieu officiel expriment ouvertement leur inconfort face au concept de sécurité humaine étant donné son caractère controversé, ⁶⁵² l'idée selon laquelle l'ASEAN la reconnaît sans la nommer est répandue. ⁶⁵³ Pour cet officiel, notamment :

« Human security [has] always been part of our way of doing things [even if] the word 'human

⁶⁴⁸ Alexander C. Chandra, « Civil Society in Search of an Alternative Regionalism in ASEAN » (Winnipeg, 2009).

⁶⁴⁹ Les EPG de l'ASEAN sont composés de diplomates et de politicien·ne·s, en poste ou à la retraite. ASEAN. *Report of the ASEAN Eminent Persons' Group (EPG) on Vision 2020: The People's ASEAN* (2000).

⁶⁵⁰ ASEAN, *Final Report of the East Asia Study Group*, Phnom Penh: 4 novembre 2002.

⁶⁵¹ Entretiens menés auprès de la commission nationale des droits humains (Thaïlande), ainsi que du Foreign Service Institute, Département philippin des Affaires étrangères.

⁶⁵² Entretiens réalisés auprès de trois ministères des Affaires étrangères.

⁶⁵³ Cet argument est avancé dans le cadre de plusieurs entretiens auprès de membres de l'ASEAN-ISIS, ainsi que parmi les représentant·e·s des Affaires étrangères.

security' is not accepted in ASEAN ». ⁶⁵⁴ Les propos de Rizal Sukma sur le pilier politique et sécuritaire illustrent bien la position ambivalente de l'organisation à ce sujet : « [T]he APSC ⁶⁵⁵ has provided the grouping with a relatively comprehensive platform for cooperation in order to address some challenges [...] that can be considered as being related to human security. » ⁶⁵⁶ Néanmoins, les éléments du projet communautaire plus représentatifs de la sécurité humaine restent le plus souvent cantonnés au pilier socioculturel, décrit par un membre d'ISIS-Thailand comme étant « all about human security ». ⁶⁵⁷ La sous-section suivante s'intéresse à ce qui, dans le discours officiel, permet de soutenir la conclusion que l'ASEAN a intégré implicitement la sécurité humaine à l'agenda communautaire.

6.1.2. L'ouverture de l'ASEAN à une dimension humaine de la sécurité

Plusieurs éléments de l'agenda de l'ASEAN sont présentés comme une preuve qu'elle a intégré une dimension humaine à son approche de la sécurité. Parmi ces éléments, la protection de la population contre le crime transnational, la gestion des pandémies et des catastrophes naturelles, ainsi que l'intervention humanitaire, le maintien de la paix et la reconstruction post-conflit sont plus directement associés au domaine de la coopération sécuritaire.

⁶⁵⁴ Entretien réalisé auprès du ministère thaïlandais des Affaires étrangères, le 22 octobre 2014 à Bangkok.

⁶⁵⁵ ASEAN Political and Security Community.

⁶⁵⁶ Rizal Sukma, « Human Security in the ASEAN Political and Security Community » in Hernandez, Carolina G. et Herman Joseph S. Kraft, *Mainstreaming Human Security in ASEAN Integration*, vol. 3. (Quezon City: ISDS, 2012). Cette interprétation est reprise par d'autres membres indonésiens de la communauté Track 2 lors d'entretiens.

⁶⁵⁷ Échange par courriel le 3 février 2015.

6.1.2.1. Le crime transnational comme menace sociétale

La réhabilitation des toxicomanes,⁶⁵⁸ la protection des femmes et des enfants victimes de trafic humain⁶⁵⁹ et la déradicalisation⁶⁶⁰ occupent une place croissante à l'agenda de l'ASEAN. Ces enjeux, le plus souvent traités dans le cadre du troisième pilier, font directement écho à l'importance accordée par l'ASEAN au crime transnational dans le premier pilier (voir chapitre 4). Ainsi, les mêmes enjeux sont parfois traités simultanément dans différents piliers.

Cette ambivalence découle en bonne partie du fait que le concept de SNT a initialement été promu dans la région comme une façon de contourner les réticences associées à la notion de sécurité humaine.⁶⁶¹ Le Consortium NTS-Asia définit en effet la SNT comme une série de « challenges to the [security] of peoples *and* states [c'est moi qui souligne] ». ⁶⁶² Cette combinaison de deux objets référents à la sécurité permet, selon la directrice du Consortium, de traiter l'État comme « une partie de la solution plutôt que comme un problème ». C'est ce qui permet de présenter la SNT comme plus appropriée que la notion de sécurité humaine pour la région : « We should not shy away from adopting a concept [that] people [in the region] are more comfortable with. And that is the only way to [...] make it less

⁶⁵⁸ Ce sujet est évoqué par plusieurs représentant·e-s du milieu officiel comme une preuve d'ouverture implicite à la sécurité humaine dans la gestion du crime transnational.

⁶⁵⁹ En 2015, l'ASEAN s'est dotée d'une *Convention against Trafficking in Persons, Especially Women and Children*, qui souligne l'importance de protéger la dignité humaine. ASEAN, *ASEAN Convention against Trafficking in Persons, Especially Women and Children*, Kuala Lumpur: 21 novembre 2015.

⁶⁶⁰ La déradicalisation fait partie intégrante de l'agenda du *Global Movement of Moderates*, initié par la Malaisie lors du 18^{ème} sommet de l'ASEAN en mai 2011 à Jakarta. Voir ASEAN, *ASEAN Concept Paper on the Global Movement of Moderates*, Phnom Penh: 4 avril 2012; ASEAN, *Langkawi Declaration on the Global Movement of Moderates*, Langkawi: 27 avril 2015. Elle est également centrale à l'agenda du Southeast Asia Regional Center for Counter-Terrorism (SEARCCT), créé en 2003 et rattaché au ministère malaisien des Affaires étrangères.

⁶⁶¹ Entretien réalisé auprès de la directrice du Consortium, le 14 juillet 2015 à Singapour.

⁶⁶² Caballero-Anthony, Emmers et Acharya, *Non-Traditional Security in Asia: Dilemmas of Securitization*, 6.

controversial. »⁶⁶³ Cette forme de différenciation contribue à expliquer que les termes « sécurité non traditionnelle » et « sécurité humaine » soient souvent employés de façon interchangeable, ou présentés comme s'ils étaient (ou devraient être) synonymes.⁶⁶⁴ Une importante question demeure néanmoins en suspens, soit la nature de la relation entre les deux objets référents. En effet, la sécurité de la population est souvent considérée comme un corollaire de la sécurité de l'État, et implicitement subordonnée à celle-ci.

L'ambiguïté sur la question du référent à la sécurité dans le concept de SNT fait en sorte qu'il est parfois employé de façon bien différente de l'usage qui en est fait au sein du premier registre du discours sur la sécurité régionale (voir chapitre 4). Un certain nombre de répondant·e·s prétendent ainsi que l'importance accordée à la SNT au sein du pilier politique et sécuritaire vise avant tout à répondre aux besoins sécuritaires des populations de la région. L'ASEAN s'en voit par le fait même positionnée comme une organisation bienveillante (« caring »). Ainsi, selon un ambassadeur indonésien, la SNT est une façon pour l'ASEAN de « faire une différence dans la vie des gens », de prouver qu'elle est « plus pertinente à la population ». Ce serait la principale raison pour laquelle la SNT occupe une place croissante au sein du premier pilier.⁶⁶⁵ Cette interprétation est partagée par Rizal Sukma, qui présente

⁶⁶³ Entretien réalisé à Singapour le 14 juillet 2015.

⁶⁶⁴ Un bon exemple de cette tendance par ailleurs très répandue lors des entretiens est observable chez Surin Pitsuwan, « Keynote address by ASEAN Secretary-General Dr. Surin Pitsuwan: Launch of the RSIS Centre for Non-Traditional Security (NTS) Studies » (2008). En ligne. <http://www.rsis.du.sg/wp-content/uploads/2014/10/Keynote-Address-by-Dr-Surin-Pitsuwan-Secretary-General-ASEAN.pdf> (page consultée le 5 mars 2017). Voir également Carolina G. Hernandez et Herman Joseph S. Kraft, dir., *Mainstreaming Human Security in ASEAN Integration: Human Security and the Blueprints for Realizing the ASEAN Community* (Quezon City: ISDS, 2012).

⁶⁶⁵ Entretien réalisé à la mission indonésienne auprès de l'ASEAN, le 23 février 2015 à Jakarta. Cette position se reflète également lors d'entretiens auprès d'officiels malaisiens et thaïlandais, et est partagée par plusieurs membres de la communauté « Track 2 ».

non seulement la SNT, mais le crime transnational en particulier, comme relevant de la sécurité humaine à l'échelle de l'ASEAN. Selon lui, la communauté politique et de sécurité

provides provisions for ASEAN countries to address non-traditional security issues, most of which can be seen as human security problems. Among others, it calls for cooperation to address the problems of (a) trafficking in persons, especially women and children; (b) people smuggling; (c) drug trafficking, and (d) transnational crimes. Successful cooperation in these areas will clearly benefit the people [...], as it is the security of people that is [...] undermined by non-traditional security threats. [...] As such, *ASEAN's commitment to address NTS problems [...] directly contribute[s] to the enhancement of human security in Southeast Asia* [c'est moi qui souligne].⁶⁶⁶

Sukma fait également référence au terrorisme et à la sécurité maritime, incluant la piraterie, comme des enjeux de sécurité humaine, une forme de prédication qui se distingue nettement du premier registre (voir chapitre 4).

Ce discours transparaît aussi dans la documentation officielle, le « Vision Statement » de l'ARF décrivant les enjeux de SNT comme des « priority areas that directly affect our peoples », de façon à justifier l'importance accrue qui leur est accordée au sein du Forum.⁶⁶⁷ L'association de plus en plus récurrente d'enjeux ne relevant plus exclusivement du crime transnational à la notion de SNT, soit les pandémies et les catastrophes naturelles, ouvre la voie au développement d'une approche plus directement axée sur les intérêts sécuritaires de la population.

6.1.2.2. La gestion des pandémies et des catastrophes naturelles

L'attribution d'une responsabilité à l'ASEAN dans la gestion des pandémies et des catastrophes naturelles contribue à la positionner comme une « community of caring

⁶⁶⁶ Rizal Sukma, « Human Security in the ASEAN Political and Security Community » in Hernandez, Carolina G. et Herman Joseph S. Kraft, *Mainstreaming Human Security in ASEAN Integration*, vol. 3 (Quezon City: ISDS, 2012), pp. 19-20.

⁶⁶⁷ ASEAN Regional Forum, *The ASEAN Regional Forum Vision Statement*, Phuket: 23 juillet 2009.

societies ». ⁶⁶⁸ Une part significative du pilier socioculturel de l'ASEAN porte en effet sur ces enjeux aujourd'hui, qui sont de plus en plus considérés dans la région et à l'international comme des menaces à la sécurité humaine. ⁶⁶⁹ La majorité des États membres de l'ASEAN les incluent aujourd'hui dans la liste des menaces non traditionnelles, signalant qu'une plus grande ouverture à la dimension humaine du concept de SNT pourrait être à l'œuvre. ⁶⁷⁰ L'importance qui leur est accordée dans le cadre de l'East Asia Summit, un forum axé sur les grands enjeux stratégiques en Asie de l'Est, montre également qu'on leur accorde désormais un haut niveau de priorité. Enfin, des allusions aux catastrophes naturelles et aux pandémies comme menaces à la sécurité sont récemment apparues dans la documentation officielle. ⁶⁷¹

L'épidémie de SRAS⁶⁷² en 2003 a largement contribué à propulser la gestion des pandémies à un niveau de priorité supérieur au sein de l'ASEAN. Les allusions aux risques liés à la prolifération de maladies infectieuses spécifiques sont de plus en plus courantes dans les communiqués de l'AMM. Ce changement dans le discours de l'ASEAN a permis de justifier la mise en place d'une série de mécanismes de coopération visant à accroître les capacités de l'organisation à y répondre rapidement et efficacement. ⁶⁷³ Cette tendance se reflète aussi dans les forums où l'ASEAN occupe une place centrale en Asie Pacifique. L'ASEAN+3 a notamment lancé son propre programme de coopération sur la gestion des

⁶⁶⁸ ASEAN, *ASEAN Vision 2020*, Kuala Lumpur: 15 décembre 1997.

⁶⁶⁹ ASEAN, *Bali Declaration on ASEAN Community in a Global Community of Nations (Bali Concord III)*, Bali: 19 novembre 2011.

⁶⁷⁰ ASEAN, *ASEAN Security Outlook* (Jakarta: ASEAN Secretariat, 2013); ASEAN, *ASEAN Security Outlook* (Jakarta: ASEAN Secretariat, 2015).

⁶⁷¹ ASEAN Ministerial Meeting, *Joint communiqué of the 47th ASEAN Ministerial Meeting*, Nay Pyi Taw: 8 août 2014; ASEAN, *Chairman's Statement of the 25th ASEAN Summit*, Nay Pyi Taw: 12 novembre 2014; ASEAN Plus Three, *Chairman's Statement of the 17th ASEAN Plus Three Summit*, Nay Pyi Taw: 13 novembre 2014.

⁶⁷² Syndrome respiratoire aigu sévère.

⁶⁷³ Pour plus de détails sur les mécanismes adoptés par l'ASEAN en lien avec la gestion des pandémies, voir Mely Caballero-Anthony, « Non-Traditional Security and Infectious Diseases in ASEAN: Going Beyond the Rhetoric of Securitization to Deeper Institutionalization », *The Pacific Review* 21, n° 4 (août 2008): 514.

maladies infectieuses. La lutte contre les pandémies est aussi au cœur des discussions qui ont cours à l'East Asia Summit dès son premier sommet en 2005. Bien que le sujet reste de façon générale traité sans connotation sécuritaire, l'emploi d'une telle prédication n'est pas exclu lors de l'éruption de crises ponctuelles. Par exemple, le virus Ebola a été explicitement présenté comme une menace sécuritaire et positionné aux côtés de la mer de Chine méridionale et du terrorisme dans le cadre du 25^e sommet de l'ASEAN,⁶⁷⁴ malgré le fait qu'aucun cas n'ait été rapporté en Asie Pacifique.

Les signes de sécurisation sont encore plus évidents en ce qui concerne les catastrophes naturelles. En effet, la coopération en matière d'intervention humanitaire et de secours en cas de catastrophe (HADR)⁶⁷⁵ occupe une place croissante à l'agenda de l'ASEAN et dans la région élargie à l'issue du tsunami dans l'océan Indien. La contribution de l'ASEAN Humanitarian Task Force for the Victims of Cyclone Nargis, mise en place en 2008, est présentée par l'organisation comme une preuve de sa capacité à offrir une réponse commune en cas de crise.⁶⁷⁶ Elle est aussi décrite par certains membres de la communauté « Track 2 » comme une ouverture implicite à la sécurité humaine.⁶⁷⁷

Le développement des capacités des États de la région en matière d'HADR forme également une part importante de l'agenda de l'ARF et occupe depuis quelques années une

⁶⁷⁴ ASEAN, *Chairman's Statement of the 25th ASEAN Summit*, Nay Pyi Taw: 12 novembre 2014.

⁶⁷⁵ Humanitarian Assistance and Disaster Relief.

⁶⁷⁶ L'action diplomatique de l'ASEAN a contribué à convaincre le Myanmar de donner le feu vert à l'entrée de l'aide humanitaire internationale sur son territoire.

⁶⁷⁷ Sur cette question, voir Alex J. Bellamy et Mark Beeson, « The Responsibility to Protect in Southeast Asia: Can ASEAN Reconcile Humanitarianism and Sovereignty? », *Asian Security* 6, n° 3 (2010): 262-79; Surin Pitsuwan et Mely Caballero-Anthony, « Human Security in Southeast Asia: 20 Years in Review » 2, n° 2 (2014): 199-215. Voir également Asia-Pacific Centre for the Responsibility to Protect, « Cyclone Nargis and the Responsibility to Protect » in *Myanmar/Burma Briefing*, no. 2 (2008). En ligne. [https://r2pasiapacific.org/filething/get/1293/Cyclone%20Nargis%20and%20R2P%20Myanmar Burma Brief%202008.pdf](https://r2pasiapacific.org/filething/get/1293/Cyclone%20Nargis%20and%20R2P%20Myanmar%20Burma%20Brief%202008.pdf) (page consultée le 22 juillet 2016).

place centrale dans les activités de l'ASEAN Defence Ministers Meeting (ADMM).⁶⁷⁸ L'ASEAN Coordinating Centre for Humanitarian Assistance (AHA) a en outre été établi à Jakarta en 2011. Enfin, depuis le super-typhon Haiyan aux Philippines, qui a fait plus de 6300 morts en 2013, la gestion des catastrophes naturelles est traitée au niveau ministériel. L'adoption de ces mécanismes montre non seulement que les catastrophes naturelles sont un sujet de préoccupation grandissant pour l'organisation, mais que la réponse passe par la mobilisation de moyens sécuritaires.

6.1.2.3. Une approche « axée sur le peuple » dans la gestion des conflits armés ?

Dans le cadre de son projet de communauté de sécurité, et en particulier depuis l'adoption de la Charte de 2007, l'ASEAN accorde également une certaine importance à l'intervention humanitaire, au maintien de la paix et à la reconstruction post-conflit. Cette transition découle d'une plus grande flexibilité dans la pratique du principe de non-ingérence depuis la crise asiatique. Par ailleurs, elle s'accompagne d'une moins grande réticence des membres – les États fondateurs en particulier – à discuter des conflits armés qui sévissent à l'intérieur de leur territoire national. La médiation par un État tiers est de plus en plus employée, bien qu'elle soit conditionnelle à la demande de l'État concerné.⁶⁷⁹

Plusieurs États membres ont également mis en place des centres nationaux de maintien de la paix au cours des dernières années. En 2012, les différents centres ont été réunis au sein d'un réseau régional, l'*ASEAN Peacekeeping Centers Network*. Si les discussions sont pour

⁶⁷⁸ Des exercices militaires en prévision d'une catastrophe humanitaire sont effectués à l'ADMM-Plus en 2013, prenant appui sur un modèle mené à l'ARF à partir de 2011.

⁶⁷⁹ Le rôle de la Malaisie comme facilitateur des négociations entre le gouvernement philippin et les groupes rebelles dans le cadre du processus de paix à Mindanao a été formellement reconnu par l'ASEAN. ASEAN, *ASEAN Statement on Signing the Comprehensive Agreement on the Bangsamoro*, 30 mars 2014.

l'instant orientées sur la contribution des États de l'ASEAN à des missions internationales ayant cours à l'extérieur de l'Asie du Sud-Est, plusieurs répondant·e·s jugent souhaitable que l'ASEAN se dote de capacités à intervenir en cas de conflit dans la région.⁶⁸⁰ La création d'une force régionale de maintien de la paix a été évoquée par l'Indonésie en 2004, puis par la Malaisie en 2015, ce qui tranche avec la résistance de l'organisation à participer à la mission d'intervention au Timor oriental en 1999.⁶⁸¹ Ces éléments sont considérés par Rizal Sukma comme une preuve de l'ouverture graduelle de l'ASEAN à la sécurité humaine.⁶⁸² Une telle ouverture reste toutefois largement tributaire du respect du principe de non-ingérence.

L'endossement formel par les États de l'ASEAN du principe de « responsabilité de protéger » (R2P) à l'issue du sommet mondial des Nations Unies en 2005 n'empêche pas l'organisation de demeurer extrêmement réticente à reconnaître explicitement le concept comme partie de son approche sécuritaire. L'ASEAN s'est d'ailleurs féroce­ment opposée à l'application du principe de R2P pour forcer l'entrée de l'aide humanitaire destinée aux victimes du cyclone Nargis, qui a frappé le Myanmar en 2008. La résistance de l'ASEAN au principe de R2P porte en particulier sur la question de l'intervention de la communauté internationale dans le cas où un État se trouverait en situation d'« échec manifeste » quant à la protection de sa population. Bien que l'organisation ne semble pas prête à adopter le principe

⁶⁸⁰ Entretiens auprès de plusieurs membres de la communauté « Track 2 ».

⁶⁸¹ La Malaisie, la Thaïlande, les Philippines et Singapour avaient finalement pris part à la mission sur une base individuelle, seulement à la demande expresse du gouvernement indonésien. Sur les propositions pour une force ASEAN de maintien de la paix, voir Prashant Parameswaran, « Malaysia Wants an ASEAN Peacekeeping Force » in *The Diplomat*, éd. du 21 février 2015. En ligne. <http://thediplomat.com/2015/02/malaysia-wants-an-asean-peacekeeping-force/> (page consultée le 21 juillet 2016); Carlyle A. Thayer, « ASEAN and UN Peacekeeping » in *The Diplomat*, éd. du 25 avril 2014. En ligne. <http://thediplomat.com/2014/04/asean-and-un-peacekeeping/> (page consultée le 21 juillet 2016).

⁶⁸² Rizal Sukma, « Human Security in the ASEAN Political and Security Community », dans *Mainstreaming Human Security in ASEAN Integration: Human Security and the Blueprints for Realizing the ASEAN Community* (Quezon City: ISDS, 2012).

de sitôt, la publication en 2014 du rapport d'un High Level Advisory Panel on the Responsibility to Protect in Southeast Asia, sur lequel siège l'ancien secrétaire général Surin Pitsuwan, assure une certaine pérennité aux discussions sur le sujet dans le contexte de l'ASEAN.⁶⁸³

Outre le renforcement des capacités de l'ASEAN en matière de maintien de la paix, l'ASEAN Institute for Peace and Reconciliation, créé en 2013, sert de plateforme à la promotion d'une approche plus inclusive de la résolution des conflits à l'échelle intraétatique. En mars 2015, l'AIPR a organisé, à l'initiative du gouvernement philippin, un atelier sur la participation des femmes aux processus de paix dont le compte-rendu attribue explicitement un rôle à l'ASEAN dans la promotion de la sécurité humaine.

*

Si l'ASEAN ne reconnaît pas formellement la notion de sécurité humaine, un certain nombre d'éléments de son agenda communautaire pointe vers l'intégration d'une dimension humaine à son approche sécuritaire. Cette transition s'accompagne de la création de mécanismes spécifiques, dont certains sont ouverts à la participation de la société civile. Cela permet à cette dernière de gagner du terrain dans la promotion d'une approche plus humaine de la sécurité à l'échelle de l'ASEAN.

6.2. L'interaction de l'ASEAN avec la société civile

L'ouverture graduelle démontrée par l'ASEAN à une plus grande participation de la société civile au processus régional a permis d'assurer une place à la sécurité humaine dans le

⁶⁸³ High Level Advisory Panel on the Responsibility to Protect in Southeast Asia, *Mainstreaming the Responsibility to Protect in Southeast Asia: Pathway Towards a Caring ASEAN community*, rapport présenté aux Nations-Unies à New York, 9 septembre 2014.

lexique sécuritaire de la région.⁶⁸⁴ Malgré le fait que la sécurité humaine ne soit pas intégrée formellement à l'agenda de l'organisation, elle détient une position centrale dans le discours sur la sécurité véhiculé par un certain pan de la société civile. Celle-ci contribue ainsi au positionnement de l'ASEAN comme une communauté de sécurité « axée sur le peuple ».

Le milieu « Track 3 » investit des espaces différents afin d'avancer une vision alternative de la sécurité à l'échelle de l'ASEAN. L'ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum fonctionne avec l'aval de l'organisation. L'ASEAN assume le contrôle de consultations *ad hoc* menées auprès de la société civile, où la capacité des ONG à avancer un discours alternatif est contrainte par un certain nombre de limites. Les ONG parviennent néanmoins à les utiliser à leur avantage. En outre, le milieu « Track 3 » n'hésite pas à porter la mobilisation à l'extérieur du cadre de l'organisation. En fonction des espaces qu'elles privilégient, les ONG optent pour différentes stratégies discursives, leur position par rapport au discours de l'ASEAN étant plus ou moins ouvertement critique selon le contexte.

6.2.1 L'ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum

L'ACSC/APF, dont la première édition a lieu en 2005 à Kuala Lumpur, est organisé en marge du sommet de l'ASEAN. Un comité de pilotage régional, composé de représentant·e·s de la société civile des différents États membres, en assure la coordination en collaboration avec un comité national issu de la société civile du pays hôte. Créé en 2006, le réseau Solidarity for Asian Peoples' Advocacy (SAPA), qui comprend aujourd'hui une centaine

⁶⁸⁴ Lizée, « Civil Society and Regional Security: Tensions and Potentials in Post-Crisis Southeast Asia », 2000; Capie et Evans, *The Asia-Pacific Security Lexicon*, 135.

d'ONG, joue un rôle central dans l'organisation du forum.⁶⁸⁵ À travers son groupe de travail sur l'ASEAN, SAPA a permis de canaliser les positions du milieu « Track 3 » en un discours relativement cohérent, qui inclut une dimension sécuritaire.

L'ACSC/APF a deux composantes principales. La première consiste en un forum de la société civile où les différents enjeux touchant la région sont discutés dans le cadre d'ateliers et de groupes de travail. Ces échanges permettent de renforcer la collaboration et de parvenir à l'élaboration d'une position commune à travers un « People's Statement », qui forme l'un des principaux véhicules à un discours alternatif sur le régionalisme, y compris sur les questions de sécurité. La deuxième est une séance d'« interface » entre une délégation de l'ACSC/APF et les leaders de l'ASEAN, où les représentant-e-s « Track 3 » peuvent porter ce discours directement aux États membres.

Le format standard de l'interface consiste en une rencontre entre dix représentant-e-s des gouvernements de l'ASEAN et dix délégué-e-s de la société civile. Le déroulement de l'interface fait l'objet d'une importante lutte de pouvoir. En pratique, il est tributaire du degré d'ouverture de l'État membre qui assure la présidence de l'ASEAN, du niveau de confort des différents États et de la volonté de la société civile d'y participer. La plupart du temps, les États membres donnent leur approbation à la tenue de l'interface. Toutefois, les leaders de l'ASEAN sont particulièrement réfractaires à rencontrer des délégué-e-s ouvertement critiques des politiques menées par les États membres. L'interface fait donc régulièrement l'objet de

⁶⁸⁵ SAPA a été créée sous l'impulsion de l'Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM-ASIA), de l'Asian Partnership for the Development of Human Resources in Rural Asia (AsiaDHRRA), de Focus on the Global South et du Southeast Asian Committee on Advocacy (SEACA). Son comité de pilotage a depuis été élargi à trois autres organisations, soit Migrant Forum Asia, le Third World Network et Peace Boat. À l'exception de Peace Boat, l'ensemble de ces réseaux sont basés en Asie du Sud-Est.

tentatives de la part des gouvernements de l'ASEAN de s'immiscer dans la sélection des représentant-e-s de la société civile.⁶⁸⁶

L'ingérence gouvernementale est justifiée par le milieu officiel comme une précaution nécessaire face à un risque que les délégué-e-s « Track 3 » ne se conforment pas au protocole requis : « The interface isn't about bashing the leaders ».⁶⁸⁷ Une représentante de Focus on the Global South⁶⁸⁸ a pourtant un avis bien différent sur cette question : « It is not our business to make the governments feel comfortable [...]. It is *their* job to address whatever [...] questions [we may have]. »⁶⁸⁹ En pratique, l'interface s'est soldée à plusieurs reprises par une décision des ONG, en bloc ou en partie, de boycotter la rencontre : « If it's a bogus interface, we'd rather not have it. [We don't want it to] become a deodorant for governments, [allowing them] to say that: "Hey! We [...] had our dialogue with civil society organizations!" and [then] go about with the[ir] meeting [like nothing happened]. »⁶⁹⁰ Le format de la rencontre, si tant est qu'elle soit prévue au programme, varie également d'une année à l'autre.⁶⁹¹

Le langage adopté par le *People's Statement* est le sujet de discussions importantes au sein de l'ACSC/APF, qui reflètent un clivage interne à la société civile sur la façon de se positionner face à l'ASEAN. En effet, il n'y a pas de consensus parmi les ONG d'Asie du Sud-Est sur la pertinence d'une participation de la société civile au processus régional,

⁶⁸⁶ Entretien réalisé dans les bureaux de Focus à Bangkok, le 26 novembre 2014.

⁶⁸⁷ Entretien avec un représentant du ministère malaisien des Affaires étrangères quelques jours avant le sommet de l'ASEAN de 2015 à Kuala Lumpur.

⁶⁸⁸ Focus on the Global South est l'une des sept organisations qui coordonnent le réseau SAPA à l'échelle régionale, cf. supra.

⁶⁸⁹ Entretien réalisé dans les bureaux de Focus à Bangkok, le 26 novembre 2014.

⁶⁹⁰ Entretien dans les bureaux de Focus on the Global South à Bangkok, le 26 novembre 2014.

⁶⁹¹ Katrina Consuelo Lopa, *Interfaces (2005-2014): Civil Society and ASEAN Heads of States*. Rapport préparé à l'attention du Regional Steering Committee de l'ACSC/APF (2014). En ligne. <http://aseanpeople.org/wp-content/uploads/2014/05/Various-ACSC-APF-INTERFACES-from-2005-to-the-present-by-Consuelo-Katrina-A-Lopa.pdf> (page consultée le 12 juillet 2016).

considéré dans certains milieux comme un projet élitiste, stato-centré et néolibéral auquel il faut absolument éviter de fournir un vernis de légitimité.⁶⁹² Une représentante « Track 3 » impliquée dans la coordination de l'ACSC/APF évoque toutefois l'ajustement du ton adopté dans le cadre d'espaces mis à disposition par l'ASEAN comme un compromis approprié :

Some of the NGOs still believe that [their] identity [is] harsh, controversial, confrontational and [that they have to] say [things] that governments cannot. [We] can say [these things], but not always with [a] high tone. [In a] lower tone, with a different entry point. Still, we can say that we disagree [with them]. But we are not throwing stones to their office. That's the [difference].⁶⁹³

Au-delà de l'interface, c'est dans la première composante de l'ACSC/APF, celle d'un « forum » de la société civile, que certain-e-s situent sa principale valeur ajoutée. En effet, l'ACSC/APF fournit un espace à la société civile pour exercer un « régionalisme alternatif » à celui de l'ASEAN.⁶⁹⁴ Pour un représentant de l'ONG philippine *Initiatives for International Dialogue*, l'ACSC/APF permet avant tout à la société civile de différentes parties de la région d'articuler une position commune sur certains enjeux, de profiter de l'ouverture disponible dans d'autres pays en cas de blocage à l'échelle nationale, et de développer leurs réseaux : « Ultimately, [the ACSC/APF] is civil society's way of using ASEAN. »⁶⁹⁵ Cette prétention du milieu « Track 3 » à tirer avantage des espaces fournis par l'ASEAN pour articuler un

⁶⁹² Entretien réalisé dans la région de Manille le 2 juillet 2015 auprès d'un représentant d'*Initiatives for International Dialogue*, qui évoque les divergences idéologiques au sein du milieu militant dans la région et tout particulièrement aux Philippines. Ces divergences sont également évoquées par une militante indonésienne à propos de l'ACSC/APF de Bangkok en 2009, au moment où le conflit entre « chemises rouges » et le gouvernement du Parti démocrate soutenu par les « chemises jaunes » battait son plein. Le sommet de l'ASEAN initialement prévu en décembre 2008 ayant d'ailleurs dû être reporté au mois de février suivant en raison de l'instabilité politique.

⁶⁹³ Entretien réalisé à Jakarta le 18 mars 2015.

⁶⁹⁴ Entretien réalisé auprès d'un représentant d'*Initiatives for International Dialogue* à Manille, le 27 juillet 2015.

⁶⁹⁵ Entretien réalisé dans la région de Manille le 2 juillet 2015.

discours alternatif sur le régionalisme s'observe également dans le cadre de consultations *ad hoc* menées par l'ASEAN.

6.2.2. Les consultations *ad hoc* auprès de la société civile

Dans le contexte de l'adoption de sa Charte en 2007, l'ASEAN a elle-même commencé à établir des espaces de participation de la société civile au processus régional. L'ASEAN fixe des limites très claires à cette participation, notamment par le biais d'un système d'accréditation dont les critères⁶⁹⁶ sont hors de portée pour la plupart des ONG rattachées à SAPA.⁶⁹⁷ Cela a pour résultat de limiter ce statut à des organisations de la classe moyenne, proches du pouvoir étatique et dont l'agenda est dénué de toute forme de contestation des politiques menées par l'ASEAN et ses États membres.⁶⁹⁸ Un certain nombre de forums de type « gouvernemental/non gouvernemental » (GO-NGO) mis en place par l'ASEAN offrent la possibilité d'une participation *a priori* plus inclusive que le système d'accréditation. Toutefois, la sélection des participant·e·s de la société civile dépend également de leur alignement avec les objectifs de l'ASEAN et du soutien des États membres.⁶⁹⁹ La contribution des ONG consiste donc principalement à transmettre des informations.⁷⁰⁰

⁶⁹⁶ Ces critères impliquent notamment de contribuer à la réalisation des objectifs de l'ASEAN, d'obtenir l'approbation de l'ensemble des États de l'ASEAN, d'opérer en toute légalité avec les lois nationales – parfois très restrictives pour les ONG, en particulier dans un contexte autoritaire –, d'avoir une portée régionale et de ne pas détenir de liens avec des organisations à l'international.

⁶⁹⁷ La seule ONG rattachée à SAPA accréditée par l'ASEAN est l'Asia Partnership for the Development of Human Resources in Rural Asia (AsiaDHRRA), qui fait partie de son comité de pilotage.

⁶⁹⁸ Gerard, *ASEAN's Engagement of Civil Society: Regulating Dissent*, 82-83. Cette accréditation est typiquement réservée à des regroupements de type corporatif et autres groupes d'intérêts non controversés, comme l'*ASEAN Kite Council* ou l'*ASEAN Chess Confederation*.

⁶⁹⁹ Il en existe trois, qui sont menés par des comités sectoriels en charge du développement rural et de l'éradication de la pauvreté, de la protection des travailleurs migrants et de la sécurité sociale.

⁷⁰⁰ Alan Collins, « A People-Oriented ASEAN: A Door Ajar or Closed for Civil Society Organizations? », *Contemporary Southeast Asia* 30, n° 2 (2008): 313-31; Gerard, *ASEAN's Engagement of Civil Society: Regulating Dissent*, 103-4.

Un espace de participation plus significatif est offert lors de consultations *ad hoc*, élargies aux ONG dont la posture est plus critique des politiques de l'ASEAN et de ses États membres. Cette pratique, initiée par Ong Keng Yong, secrétaire général de l'ASEAN de 2003 à 2007, a cours depuis 2005. L'ASEAN y a notamment recours en prévision de l'adoption d'initiatives d'envergure, telles la Charte de l'ASEAN ou, plus récemment, la Vision 2025.⁷⁰¹

La prise en compte des recommandations dans ce cadre semble fortement liée à la formulation employée par les ONG pour porter leurs revendications. Selon une représentante de Weaving Women's Rights in ASEAN (WEAVE), qui a joué un rôle central dans la coordination des recommandations de la société civile sur le pilier politique et sécuritaire de la Vision 2025⁷⁰² : « If you use their language, it [has] more potential of getting adopted. [...] They're like 'OK, it's just the continuity of [our] work'. So the less controversial [inputs] are those [that build on the language that was] already noted [in the previous blueprints]. »⁷⁰³ Cet ajustement dans l'articulation du discours, qui a pu être observé directement dans le cadre d'une séance de consultation sur la Vision 2025, s'opère de différentes manières.

D'abord, les OSC récupèrent certaines expressions utilisées dans la rhétorique officielle pour en transformer la signification à leur avantage. C'est le cas du terme « people-driven », dérivé de l'expression « people-centered » employée par l'ASEAN, qui est utilisé pour promouvoir une participation plus active de la société civile à la définition de la gouvernance régionale. Un tel ajustement permet de s'assurer que la nouvelle variante, à la fois novatrice et respectueuse des codes du discours de l'organisation, présente un certain

⁷⁰¹ L'ASEAN Vision 2025 fixe le programme de la communauté ASEAN pour la période 2015-2025.

⁷⁰² Human Rights Working Group (HRWG) et Weaving Women's Rights in ASEAN (WEAVE), *Civil Society's Inputs - ASEAN Vision 2025 and its attendant documents*, 2015.

⁷⁰³ Entretien réalisé dans la région de Manille le 9 juillet 2015.

attire pour les représentant·e-s du milieu officiel qui souhaiteraient s'en saisir pour proposer une initiative. Ainsi, l'expression « people-driven » a été reprise par le ministère indonésien des Affaires étrangères en 2011,⁷⁰⁴ puis le gouvernement philippin en 2015 en prévision de sa présidence de l'ASEAN en 2017.⁷⁰⁵ Plusieurs répondant·e-s laissent entendre que la promotion de ce genre de concepts est fort utile pour un État membre cherchant à rehausser son statut diplomatique au sein de l'organisation.⁷⁰⁶

Ensuite, les ONG cherchent à mobiliser la rhétorique existante à un emploi différent. Par exemple, le terme « people-centered » a été repositionné de façon plus explicite par la société civile dans le pilier sécuritaire, avec un certain succès. Bien que ces modifications apportées au langage officiel puissent paraître marginales, elles sont utiles aux ONG pour véhiculer leur propre interprétation de certains concepts *a priori* inoffensifs du point de vue des États membres. Cela leur permet d'exiger une reddition de comptes dans la gestion d'enjeux ayant une portée régionale.

Enfin, l'introduction de nouveaux concepts fait également partie des recommandations de la société civile. Ceux-ci ont peu de chance d'être repris, mais leur inclusion à l'écrit s'inscrit dans une stratégie à plus long terme, dont la première étape est de familiariser graduellement le milieu officiel à leur usage.⁷⁰⁷ Les propos d'un officiel philippin indiquent

⁷⁰⁴ Propos tenus par Djauhari Oratmangun, directeur-général de la coopération ASEAN au ministère indonésien des Affaires étrangères in Desy Nurhayati, « ASEAN on the move » in *The Jakarta Post*, éd. du 17 novembre 2011.

⁷⁰⁵ Le président Benigno S. Aquino III a notamment repris le terme dans son allocution au 26^{ème} sommet de l'ASEAN à Kuala Lumpur en avril 2015. Voir Foreign Service Institute, *Sharing ASEAN*, vol. 1, no. 2 (2015). <http://www.fsi.gov.ph/wp-content/uploads/2015/04/Sharing-ASEAN-Vol1-No2-FINAL.pdf> (page consultée le 6 mars 2017).

⁷⁰⁶ Cette position est notamment avancée par un représentant du Département philippin des Affaires étrangères.

⁷⁰⁷ Les thèmes plus controversés promus par la société civile dans le cadre du pilier politique et sécuritaire de la vision 2025 figurent, selon des répondant·e-s « Track 3 » ayant pris part à la consultation, sont la responsabilité de protéger et la reconnaissance d'une dimension genrée du trafic humain.

que ces efforts ne sont pas vains : « With ASEAN, sometimes, you just have to repeat the same concept over, and over, and over again and after a while they will begin to adopt it, and then later on, they will parade [it] as their own. »⁷⁰⁸ Bien qu'elle soit généralement jugée constructive, la consultation *ad hoc* dans le cadre de telles initiatives n'est pas à l'abri de critiques de la part des ONG. En effet, la manière dont les représentant·e·s de l'ASEAN se positionnent dans ce genre de rencontres suscite parfois l'exaspération :

[Whenever they take part in ad hoc meetings with CSOs, officials always say] 'Yeah, you know ASEAN...' [and] finding time to make an excuse...[and CSOs think] 'OK, excuses again.' [If we] have an hour, the first 30 minutes are all about excuses. And then 30 minutes [are] about their powerpoint. And really the substance is...maybe 5 [minutes at the end], usually [during a] Q&A.⁷⁰⁹

Les ONG ne sont pas non plus dupes face à la tendance de l'ASEAN à répéter qu'elle tient compte des recommandations de la société civile dans ses communiqués sans pour autant les intégrer à son agenda. Pour une militante philippine ayant participé à une consultation sur l'élaboration de la Convention de l'ASEAN sur le trafic humain : « That is reflexive of how [ASEAN, in] the APSC in particular, is taking into consideration civil society's inputs. [...] They can just say [...] that they 'take note' of the recommendations but then you don't really see it [and it's] not [taken into account] ». ⁷¹⁰ Des répondant·e·s proches du milieu diplomatique sentent toutefois le besoin de défendre l'authenticité du processus de consultation : « Their inputs are really considered [...]. Now the problem is always: what if your inputs don't get adopted? [But that doesn't mean] they're not consulted. [...] Definitely there is consultation, [and CSOs make] many suggestions. But, of course, the reality [with

⁷⁰⁸ Entretien mené auprès d'un représentant du Département philippin des Affaires étrangères, à Manille, le 16 juillet 2015.

⁷⁰⁹ Entretien auprès de représentantes de WEAVE mené dans la région de Manille le 9 juillet 2015.

⁷¹⁰ Ibid.

ASEAN] is that you cannot push them too much ». ⁷¹¹ Malgré un scepticisme prudent, cette militante indonésienne juge néanmoins que le jeu en vaut la chandelle :

If we don't get involved [...], we have to wait another ten years [and] we are going to be very grumpy about everything in ASEAN [during that time]. Some of [our inputs] may be rejected, [but] we can put the accountability [on those that] are included [...]. It means we have a tool for advocacy if we do something now. ⁷¹²

Outre les consultations *ad hoc* dans le cadre d'initiatives de grande envergure, qui sont par nature plutôt rares, plusieurs institutions ont été créées dans la foulée de la Charte de 2007 qui montrent une certaine ouverture à la contribution de la société civile sur la question des droits de la personne et les besoins de la population en matière de sécurité. L'ASEAN Inter-Governmental Commission on Human Rights (AICHR) et l'ASEAN Commission on the Promotion and the Protection of the Rights of Women and Children (ACWC) organisent régulièrement des consultations avec les ONG. La société civile mise également sur l'ASEAN Institute for Peace and Reconciliation (AIPR), mis en place en 2013, pour tenter de convaincre l'organisation de s'intéresser davantage à la résolution des conflits intraétatiques. ⁷¹³ Enfin, certains gouvernements ont pris l'habitude, par l'entremise de leur ministère des Affaires étrangères, de tenir de telles consultations avec la société civile en prévision des sommets de l'ASEAN, en particulier lorsqu'ils en assurent la présidence. ⁷¹⁴

6.2.3. La mobilisation externe

Face à la restriction de la participation de la société civile au processus régional, les ONG se mobilisent également à travers une série d'activités parallèles à l'ASEAN :

⁷¹¹ Entretien mené auprès du Foreign Service Institute du Département philippin des Affaires étrangères.

⁷¹² Entretien mené auprès du Human Rights Working Group à Jakarta le 18 mars 2015.

⁷¹³ C'est le cas lors de l'ACSC/APF de 2015. Le sujet est également évoqué lors d'entretiens avec plusieurs militant-e-s.

⁷¹⁴ Cela semble être particulièrement le cas du côté des Philippines, selon les répondant-e-s.

manifestations, pétitions, ateliers de discussion, production d'un savoir critique, diffusion de communiqués dans les médias, etc. Ce genre d'activités permet l'adoption d'une posture plus confrontationnelle envers l'organisation. La recherche de partenariats à l'international contribue à l'accroissement de la pression exercée sur l'ASEAN, en exploitant les préoccupations liées au maintien de sa réputation.⁷¹⁵

La poursuite de ces activités parallèles, bien qu'elle soit sujette à la répression dans le contexte de régimes plus autoritaires, est jugée par certain·e·s répondant·e·s comme plus efficace pour influencer l'ASEAN.⁷¹⁶ Selon une représentante de WEAVE, même si les ONG reconnaissent de plus en plus l'intérêt de cibler les gouvernements de l'ASEAN par des activités de *lobbying*, il est très clair que des efforts doivent également être menés à l'extérieur de cette sphère :

If it's time to [take our] strategy [outside] to do [protests], rallies, we do that. [...] If engagement [...] does not work, we look for other ways [to] influence them, [and] I think in our experience [the] 'outside' strategy work[s better. In some cases, we are] able to convince them [this way] that you cannot just pass [an agreement that is] unacceptable [for civil society].⁷¹⁷

*

Le milieu « Track 3 » porte son approche alternative du régionalisme au sein de différents espaces, selon un format adapté au niveau de contrôle exercé par l'ASEAN. À travers cette participation accrue, les ONG ont consolidé leurs différentes positions en un discours relativement cohérent, y compris sur les questions de sécurité. Les différentes stratégies employées et les espaces de diffusion de ce discours alternatif ayant été présentés, la

⁷¹⁵ Entretiens réalisés auprès de Focus on the Global South et d'Initiatives for International Dialogue.

⁷¹⁶ Entretiens réalisés auprès du Women's Legal Bureau, de Focus on the Global South et d'Initiatives for International Dialogue.

⁷¹⁷ Entretien réalisé auprès du Women's Legal Bureau dans la région de Manille le 9 juillet 2015.

prochaine section se tourne plus directement sur les prédicats employés en relation avec des enjeux de sécurité spécifiques.

6.3. L'émergence d'un discours alternatif sur la « sécurité humaine »

Afin d'avancer un discours alternatif sur la sécurité régionale, la société civile prend en bonne partie appui sur l'ouverture démontrée par l'ASEAN à l'intégration d'une dimension humaine à la sécurité pour tenter d'en élargir la portée. Si la sécurité humaine a été présentée comme un « cri de ralliement » pour la société civile en Asie du Sud-Est, le milieu des ONG montre une certaine précaution dans l'emploi d'un langage sécuritaire pour qualifier ses causes.⁷¹⁸ En effet, la sécurité est perçue comme une prérogative du gouvernement et de l'armée, et un prétexte utile à la restriction des libertés civiles. La percée timide de la sécurité humaine dans la région, puis sa réappropriation par certains États de l'ASEAN, ont toutefois convaincu une partie du milieu Track 3 de l'intérêt de ne pas laisser le concept aux mains du gouvernement. L'adoption d'un projet de loi antiterroriste baptisé « Human Security Act » par le gouvernement philippin en 2007 semble avoir fortement contribué à cette impression.⁷¹⁹

GPPAC-Southeast Asia⁷²⁰ joue un rôle central dans l'articulation d'un discours alternatif sur la sécurité à l'échelle de la région. Selon Marc Batac, qui coordonne l'initiative, la « sécurité humaine » peut contribuer à créer une coalition durable entre les militant.e.s œuvrant à la résolution pacifique des conflits intraétatiques et les ONG qui luttent pour le

⁷¹⁸ Entretien réalisé auprès d'un membre de l'Institute for Strategic and Development Studies, filière philippine de l'ASEAN-ISIS, dans la région de Manille le 7 juillet 2015.

⁷¹⁹ Entretien avec un représentant de GPPAC-Southeast Asia dans la région de Manille, le 2 juillet 2015; observation à l'ACSC/APF de 2015.

⁷²⁰ Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict-Southeast Asia.

respect des droits de la personne. Dans la mesure où des présupposés fondamentaux du discours sur la sécurité régionale sont remis en question, on peut parler d'un contre-discours en émergence. Cette contestation se manifeste plus ou moins explicitement en fonction des enjeux spécifiques abordés.

6.3.1. Sécurité nationale versus sécurité humaine

Le discours dominant à l'échelle de l'ASEAN comme dans le débat plus large sur la sécurité régionale repose sur un présupposé fondamental selon lequel l'augmentation de la sécurité de l'État contribue nécessairement à la sécurité de la population. Un autre postulat consiste à considérer l'Asie du Sud-Est comme une région en paix, et à attribuer cet état de fait à l'existence de l'ASEAN.⁷²¹ Ces prémisses sont considérées comme hautement problématiques au sein du milieu « Track 3 », et leur contestation sous-tend le développement d'un contre-discours mettant l'accent sur la sécurité humaine.⁷²² Ce discours dénonce la complicité de l'État, et par extension de l'ASEAN, dans la persistance de différentes formes de violence à l'encontre des populations d'Asie du Sud-Est.⁷²³

L'approche de sécurité « globale » privilégiée par l'ASEAN est ancrée dans la notion de résilience, la sécurité de l'État comme de la région prenant sa source dans la stabilité à l'échelle domestique. Dans ce cadre, l'État est à la fois présenté comme le principal objet référent de la sécurité et son pourvoyeur à l'échelle de la population. Si cette compatibilité des

⁷²¹ Cet argument ressort de plusieurs entretiens, au sein du milieu officiel, de la communauté « Track 2 » et même chez certain·e·s représentant·e·s « Track 3 ».

⁷²² Voir également Pierre P. Lizée, « Civil Society and Regional Security: Tensions and Potentials in Post-Crisis Southeast Asia », *Contemporary Southeast Asia* 22, n° 3 (2000): 550-69.

⁷²³ Cette contestation est soulevée lors d'entretiens auprès de la People's Empowerment Foundation et d'Initiatives for International Dialogue. Elle est également commune dans les communiqués de l'ACSC/APF et des ONG liées à SAPA.

intérêts sécuritaires de l'État et de la population est largement considérée comme souhaitable par la société civile, elle est loin d'être acquise selon plusieurs représentant·e·s d'ONG. Ce qui sous-tend la mobilisation de la société civile sur les questions de paix et de sécurité à l'échelle de l'ASEAN, c'est avant tout la perception d'une déconnexion entre la définition des impératifs de sécurité nationale par les États et les intérêts de leur population : « [ASEAN governments'] perspective is that it is an exception that human and national security will clash. »⁷²⁴ Selon Chalida Tajaroensuk, directrice de la People's Empowerment Foundation en Thaïlande, cette situation découle de présupposés divergents sur la sécurité de la part du gouvernement et de la société civile : « The conceptual [attitude towards security] of governments and the people[s] of ASEAN is different [...], the meaning of security, the implementation of security [are seen differently. ASEAN focuses on] state security, [and] the implementation of security laws to ensure peace and order. [...] But for us, security means human security. »⁷²⁵

Du côté de l'ONG philippine Initiatives for International Dialogue (IID), on juge néanmoins que cette déconnexion peut être résolue : « National security and human security [should] mean the same thing [...]. It is not ultimately a [necessary] disjoint [...]: if there is enough space [for] stakeholders [to] participate in crafting [security] policy, [...] then probably, these two [concepts of security] will meet. »⁷²⁶ La stratégie déployée par les ONG envers l'ASEAN vise en effet en bonne partie à assurer cette participation plus inclusive au dialogue sur la sécurité régionale.

⁷²⁴ Entretien réalisé dans la région de Manille le 2 juillet 2015.

⁷²⁵ Entretien réalisé à Kuala Lumpur en marge de l'ACSC/APF, le 24 avril 2015.

⁷²⁶ Entretien réalisé dans la région de Manille le 2 juillet 2015. Cette position est partagée par le directeur d'IID, Gus Miclat, lors d'un entretien à Manille le 27 juillet 2015.

Cette posture générale est appliquée à un grand nombre de causes, dont le livre de codes pour la documentation de la société civile donne un bon aperçu (voir annexes). Puisqu'il n'est évidemment pas possible de rendre compte de ces causes de façon exhaustive, la prochaine section se concentre sur des enjeux qui ont plus largement retenu l'attention au-delà du milieu « Track 3 ». Les enjeux privilégiés reflètent par ailleurs l'ensemble du spectre des « menaces » sécuritaires mises de l'avant dans le débat sur la sécurité régionale, incluant le crime transnational, les conflits intraétatiques et les tensions en mer de Chine méridionale. Ces enjeux sont toutefois traités de façon bien différente d'un registre à l'autre, le troisième mettant l'accent sur leur dimension humaine. L'analyse suivante permet de donner une bonne vue d'ensemble de la façon dont la sécurité humaine sert de cadre à la mobilisation de la société civile à l'échelle de l'ASEAN.

La sécurité humaine sous-tend la position des ONG tant sur le crime transnational, que les conflits intraétatiques ou les tensions en mer de Chine méridionale. La façon dont ce discours est formulé et les prédicats employés varient toutefois d'un enjeu à l'autre. D'une part, les ONG chercheront dans certains cas à favoriser la prise en compte d'une dimension non sécuritaire dans l'approche sécuritaire de l'ASEAN. D'autre part, les ONG présenteront parfois des enjeux comme relevant plus directement de la sécurité humaine, de façon à favoriser un accroissement du niveau de priorité qui leur est accordé par l'organisation.

6.3.2. Le « crime transnational » comme menace à la sécurité humaine

La promotion d'une approche plus humaine du crime transnational est un important cheval de bataille de la mobilisation « Track 3 » à l'égard de l'ASEAN, qui vise en particulier à assurer la protection des victimes du crime transnational, de façon à contester une criminalisation jugée abusive. Cette position transparaît dans la façon dont les ONG se

mobilisent à l'échelle nationale sur la question de la peine de mort et du recours aux exécutions extrajudiciaires dans le cas de crimes liés à la drogue.⁷²⁷ Une coalition régionale d'ONG lutte également contre l'adoption par plusieurs États de la région de lois restreignant la liberté d'expression et la protection de la vie privée sous prétexte d'enrayer la cyber criminalité.⁷²⁸

À l'échelle de l'ASEAN, deux enjeux reflètent particulièrement bien la position générale du milieu « Track 3 » sur le crime transnational, soit la crise des réfugié·e·s Rohingya et la protection des victimes du trafic humain. Dans le premier cas, les ONG ont privilégié la confrontation ouverte, les canaux fournis par l'organisation ne permettant pas de discuter de cet enjeu. Dans le second, la société civile a dû s'adapter à la structure de l'organisation en ajustant le langage employé, en particulier l'accent placé sur la dimension sécuritaire de l'enjeu, au contexte institutionnel.

6.3.2.1. La crise des réfugié·e·s Rohingya

La criminalisation des migrant·e·s clandestin·e·s est un sujet central de la mobilisation de la société civile envers l'ASEAN.⁷²⁹ Cette mobilisation a pris une tournure particulièrement pressante dans le contexte de la crise des réfugié·e·s Rohingya. La minorité Rohingya, de confession musulmane, a en effet été la cible de massacres perpétrés par des

⁷²⁷ Focus on the Global South, « Human Rights Activists Say No to Re-imposition of the Death Penalty & Call for Restorative Justice », 15 février 2017. En ligne. <http://focusweb.org/content/human-rights-activists-say-no-re-imposition-death-penalty-call-restorative-justice> (page consultée le 7 mars 2017). ; Amnesty International. « Indonesia: Time to Take Steps Towards Abolishing Death Penalty » (2016). En ligne. <https://www.amnesty.org.au/indonesia-time-to-take-steps-towards-abolishing-death-penalty/> (page consultée le 7 mars 2017).

⁷²⁸ ICT Watch, Statement of Civil Society Delegates from Southeast Asia to the Asia-Pacific Regional Internet Governance Forum (APrIGF), 31 juillet 2012. En ligne. <https://freedomhouse.org/sites/default/files/APrIGF-Joint%20Statement-FINAL.pdf> (page consultée le 7 mars 2017).

⁷²⁹ ASEAN Civil Society Conference, *Joint Statement of the 2nd ASEAN Civil Society Conference*. Cebu: 10-12 décembre 2006.

membres de la majorité bouddhiste dans l'État d'Arakan, au Myanmar. Les violences, qui ont culminé en 2012, ont entraîné un important afflux de réfugié·e·s cherchant à rejoindre la Thaïlande, l'Indonésie et la Malaisie par la mer. La situation a été largement dénoncée par les ONG de la région, qui se sont mobilisées dès 2006 pour donner de la visibilité à la crise à l'échelle régionale et auprès de la communauté internationale.

La réponse de l'organisation à la crise est jusqu'à présent restée confinée à l'intérieur des limites prescrites par sa politique d'« engagement constructif » à l'égard du Myanmar.⁷³⁰ L'ASEAN n'aborde pas la question directement, et a renvoyé la balle au Bali Process on People Smuggling, Trafficking in Persons, and Related Transnational Crime, un mécanisme qui n'a pas vocation à traiter de la question des réfugié·e·s.⁷³¹ À l'échelle de l'organisation, l'action diplomatique s'opère principalement en coulisses ou informellement, et par le biais d'allusions voilées au problème posé par la présence de « migrant·e·s clandestin·e·s dans l'Océan indien ».⁷³² En 2012, le langage préconisé dans le communiqué spécial de l'AMM sur les « développements récents dans l'État d'Arakan au Myanmar » est particulièrement complaisant :

[The ASEAN Foreign Ministers] welcomed the steps the Government of Myanmar has taken to address the domestic issue [...]. ASEAN Foreign Ministers expressed their readiness, upon the request of the Government of Myanmar, to lend necessary support in [providing] humanitarian assistance in the Rakhine State.⁷³³

⁷³⁰ Initiatives for International Dialogue, « A Decade of ASEAN's Constructive Engagement with Burma: A Decade of Failure », 4 décembre 2006.

⁷³¹ ASEAN, *Chairman Statement of the 14th ASEAN Summit*, Cham-am: 1^{er} mars 2009.

⁷³² Ibid; ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime, *Chairman's Statement on the Emergency ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime Concerning Irregular Movements of Persons in Southeast Asia*, Kuala Lumpur: 2 juillet 2015.

⁷³³ ASEAN Ministerial Meeting, *Statement of ASEAN Foreign Ministers on the Recent Developments in the Rakhine State, Myanmar*, Phnom Penh: 17 août 2012.

La position de l'ASEAN est largement dénoncée par la société civile. La situation des Rohingya a été présentée comme une « crise de sécurité humaine » par l'*Alternative ASEAN Network on Burma* (AltSEAN Burma), qui a très tôt qualifié la situation de « génocide ». Les ONG attribuent à l'ASEAN une responsabilité directe dans la crise :

ASEAN has helped create this human security crisis by its decades-long tolerance of the [Myanmar] regime's [...] crimes, war against civilian communities, and systematic persecution of religious, ethnic, and political groups. [...]. ASEAN members are now compounding the problem by criminalizing the regime's victims, abusing them, and deporting them. In doing so, ASEAN undermines its own declared aspiration to be a regional community.⁷³⁴

Cette allusion aux objectifs mis de l'avant par l'organisation dans la construction d'une communauté ASEAN est une caractéristique récurrente du discours « Track 3 » sur la crise des Rohingya. Un communiqué de FORUM-Asia conteste le « sérieux » de l'ASEAN dans la mise en œuvre de son projet et met de l'avant la nécessité de s'intéresser aux causes profondes de la crise, soit la situation domestique au Myanmar :

The ongoing state sponsored persecution of the Rohingya in Myanmar [...] highlights the urgent and immediate need to address root causes of forced migration rather than merely the symptoms of it. [...]. If this is not made a priority, the consequences will be catastrophic for the region and highlight ASEAN's unwillingness or inability to forestall a preventable humanitarian disaster.⁷³⁵

L'influence de la mobilisation de la société civile a contribué à accroître la pression sur l'ASEAN, mais avec des effets mitigés. La découverte en 2015 de nombreuses fosses communes en Thaïlande et en Malaisie coïncide avec un meilleur relai du discours « Track 3 » au-delà de la société civile. La crise des Rohingya est décrite dans la presse spécialisée comme

⁷³⁴ AltSEAN Burma, *Rohingya, Asylum Seekers and Migrants from Burma: A Human Security Priority for ASEAN*, communiqué diffusé le 16 février 2009. En ligne.

<http://www.altsean.org/Docs/PDF%20Format/Thematic%20Briefers/Rohingya%20asylum%20seekers%20and%20migrants%20from%20Burma.pdf> (page consultée le 7 mars 2017).

⁷³⁵ FORUM-Asia, *Statement issued by the 8th Regional Consultation on ASEAN and Human Rights: Migration and Human Rights in ASEAN*, Kuala Lumpur: 17-18 août 2015.

« the greatest embarrassment ASEAN has ever faced »⁷³⁶ et le sujet de discussions animées à l'*Asia Pacific Roundtable*, auquel prend part le milieu officiel.⁷³⁷ L'ex-premier ministre malaisien Mahatir enjoint par ailleurs ouvertement l'ASEAN à mettre de côté le principe de non-ingérence et à expulser le Myanmar.⁷³⁸ Dans ce contexte, une série de rencontres informelles sur la « migration clandestine » ont été organisées sous l'égide du gouvernement thaïlandais, avec l'objectif tacite de faire pression sur le Myanmar et d'élaborer une réponse conjointe à l'échelle de l'ASEAN.⁷³⁹ Les gouvernements malaisien, thaïlandais et indonésien ont alors mis un terme à leur pratique de repousser les bateaux hors de leurs eaux territoriales et ont accepté d'accueillir les réfugié·e·s temporairement.⁷⁴⁰ La question est cependant encore traitée sous le prisme du crime transnational de façon à éviter de porter le blâme sur le gouvernement birman.

La mobilisation des ONG ne montre depuis aucun signe d'affaiblissement.⁷⁴¹ Un communiqué présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016 par le

⁷³⁶ Luke Hunt, « ASEAN's Refugee Embarrassment » in *The Diplomat*, éd. du 15 mai 2015. En ligne. <http://thediplomat.com/2015/05/aseans-refugee-embarrassment/> (page consultée le 20 juillet 2016).

⁷³⁷ Entretien avec le directeur exécutif de l'Institute for Strategic and International Studies, réalisé dans la région de Manille le 11 juin 2015. La question, jugée « incontournable », aurait été soulevée dans le cadre de la communication de Nicholas Farrelly, « Surveying the Southeast Asian Political Terrain: Myanmar and Abroad », communication dans le cadre de la 29^{ème} Asia Pacific Roundtable, Kuala Lumpur: 1-3 juin 2015.

⁷³⁸ Propos rapportés par Luke Hunt, « ASEAN Move on Rohingya, Slow but Forward » in *The Diplomat*, éd. du 22 juin 2015. En ligne. <http://thediplomat.com/2015/06/asean-move-on-rohingya-slow-but-forward/> (page consultée le 20 juillet 2016).

⁷³⁹ Voir également ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime, *Chairman's Statement on the Emergency ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime Concerning Irregular Movements of Persons in Southeast Asia*, Kuala Lumpur: 2 juillet 2015.

⁷⁴⁰ John Cochrane, « Indonesia and Malaysia Agree to Care for Stranded Migrants » in *The New York Times*, éd. du 20 mai 2015; Jonathan Pearlman, « Philippines to Accept Refugees Stuck at Sea After Being Rejected Across Southeast-Asia » in *The Telegraph*, éd. du 19 mai 2015.

⁷⁴¹ FORUM-Asia, *Statement issued by the 8th Regional Consultation on ASEAN and Human Rights: Migration and Human Rights in ASEAN*, Kuala Lumpur: 17-18 août 2015.

directeur d'Initiatives for International Dialogue lie directement la crise des Rohingya au principe de « responsabilité de protéger ». ⁷⁴²

6.3.2.2. La protection des victimes du trafic humain

La protection des victimes du trafic humain, en particulier les femmes et les enfants, est une préoccupation centrale pour le milieu « Track 3 » dans sa participation au processus régional.⁷⁴³ Dans ce cas, les ONG ont employé les canaux fournis par l'ASEAN afin de promouvoir une approche alternative de la sécurité. Une telle stratégie, menée sur deux fronts simultanément, se heurte cependant aux limites posées par la structure de l'organisation (reproduite en annexe). Les ONG doivent ainsi ajuster le langage employé, en mettant plus ou moins de l'avant la dimension sécuritaire, pour porter leurs revendications.

D'une part, une importante partie du travail des ONG sur le trafic humain a été menée dans le cadre de consultations auprès de l'ASEAN Commission on the Promotion and Protection of the Rights of Women and Children (ACWC), qui relève du pilier socioculturel. À ce niveau, les ONG ont promu l'inclusion du trafic humain parmi les enjeux touchant en particulier les femmes et les enfants. Il s'agissait de s'assurer que le trafic humain ne soit pas exclusivement traité sous le prisme du « crime transnational », de la sécurité et de la défense, mais avec une attention à sa dimension genrée et ses causes sociétales.⁷⁴⁴ Les ONG ont

⁷⁴² Initiatives for International Dialogue, *General Assembly Informal Interactive Dialogue on the Responsibility to Protect – Statement by Mr. Gus Miclat, International Coalition for the Responsibility to Protect*, 8 septembre 2016. Le communiqué critique l'inaction du gouvernement depuis l'élection d'Aung San Suu Kyi en 2015.

⁷⁴³ Voir notamment ASEAN Civil Society Conference, *Joint Statement of the 2nd ASEAN Civil Society Conference*, Cebu: 10-12 décembre 2006; ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum, *Statement of the ASEAN Peoples' Forum-Fourth ASEAN Civil Society Conference to the 14th ASEAN Summit*. Bangkok: 22 février 2009; ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum, *Statement of the 2011 ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum*, Jakarta: 3-5 mai 2011.

⁷⁴⁴ ASEAN Civil Society Conference, *Joint Statement of the 2nd ASEAN Civil Society Conference*, Cebu: 10-12 décembre 2006.

cependant eu de la difficulté à porter leur discours sur le trafic humain dans le cadre de l'ACWC, puisque cette question est une prérogative du secteur de la Défense dans plusieurs États de l'ASEAN, et relève donc du premier pilier.

D'autre part, les ONG ont également été en mesure de promouvoir la protection des victimes au sein du premier pilier, dans le contexte de l'élaboration d'une *ASEAN Convention against Trafficking in Persons, Especially Women and Children*, adoptée en 2015. L'ASEAN Inter-Governmental Commission on Human Rights (AICHR), dont le mandat dans ce cadre a été de favoriser l'intégration d'une approche respectueuse des droits de la personne dans la Convention et son plan d'action, semble avoir contribué à faire le pont entre l'ASEAN Senior Officials Meeting on Transnational Crime et la société civile.⁷⁴⁵ Les ONG ont mis de l'avant la nécessité pour l'ASEAN et ses États membres d'assurer que « the redress, reparation, and reintegration process of trafficked persons are implemented from a rights-based approach »⁷⁴⁶. Elles ont également cherché à assurer que la définition du trafic humain dans la Convention soit conforme au protocole de Palerme. En outre, l'ACSC/APF a dénoncé la complicité de représentant·e·s de certains gouvernements de l'ASEAN dans la traite.⁷⁴⁷ La conduite des échanges entre les ONG et le secteur de la Défense est toutefois jugée problématique à certains égards côté « Track 3 » :

⁷⁴⁵ ASEAN Inter-Governmental Commission on Human Rights, *AICHR Regional Workshop on Strengthening National Plans of Action on Trafficking in Persons to Ensure Effective Implementation of the ASEAN Convention against Trafficking in Persons, Especially Women and Children (ACTIP) and ASEAN Plan of Action against Trafficking in Persons, Especially Women and Children (APA)*, Phnom Penh: 1-2 décembre 2016; ASEAN Inter-Governmental Commission on Human Rights, *Press Release: 23rd Meeting of the AICHR*, Boracay: 13-15 février 2017.

⁷⁴⁶ ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum, *Statement of the ASEAN Peoples' Forum-Fourth ASEAN Civil Society Conference to the 14th ASEAN Summit*, Bangkok: 22 février 2009.

⁷⁴⁷ ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum, *Statement of the 2011 ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum*, Jakarta: 3-5 mai 2011.

These are defence [people], they have this military orientation [...] right? [When] we [are] face to face with the military [...], you can really see [that] how they look at [things], it's framed from [this military] perspective, and [this] is devoid of any [recognition of] human rights. [...] that is [representative of] how the political-security [sector frames these issues]. [...] They did not [...] welcome [our] interventions.⁷⁴⁸

Les ONG critiquent régulièrement la tendance de l'ASEAN à cloisonner⁷⁴⁹ les enjeux par sa structure en trois piliers, jugée trop rigide, et sa disposition à « lump all the issues that civil society holds dear into the third pillar as if [they don't] have [a] security dimension, when in fact [they do]! »⁷⁵⁰ Le milieu « Track 3 » est toutefois de plus en plus capable de manœuvrer la structure organisationnelle de l'ASEAN, en adaptant sa stratégie au cas par cas. La mise en place de mécanismes ouverts à la participation de la société civile à l'intérieur du premier pilier, comme l'AICHR et, plus récemment, l'ASEAN Institute for Peace and Reconciliation (AIPR), sert également de tremplin à leur mobilisation sur les questions liées aux conflits armés.

6.3.3. La sécurité humaine dans les conflits armés

Un autre projet important pour les ONG, en particulier celles qui œuvrent plus directement sur les questions de paix et de sécurité, est de favoriser une approche plus inclusive de la gestion des conflits armés dans la région. Cette approche a d'abord été développée en lien avec les conflits intraétatiques. Depuis quelque temps, elle est graduellement transposée aux conflits interétatiques, particulièrement dans le cas de la mer de Chine méridionale.

⁷⁴⁸ Entretien réalisé auprès du Women's Legal Bureau dans la région de Manille le 9 juillet 2015.

⁷⁴⁹ Ibid; Voir également ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum, *Expanding Peoples' Solidarity for a Just and Inclusive ASEAN Community: ACSC/APF 2016 – CSO Statement*, Dili: 29 juillet 2016.

⁷⁵⁰ Entretien avec une représentante de Focus on the Global South, menée à Bangkok le 26 novembre 2014. Le positionnement des enjeux dans le troisième pilier reflète un plus faible niveau de priorité au sein de l'ASEAN.

6.3.3.1. Une approche plus inclusive de la gestion des conflits intraétatiques

Un projet de longue date des ONG dont le travail porte plus directement sur les questions de paix et de sécurité consiste en la promotion d'une approche de sécurité humaine dans les processus de paix à l'échelle intraétatique. Malgré les prétentions de l'ASEAN à assurer les conditions de la paix dans la région, le milieu « Track 3 » souligne que : « Thousands of communities are still being subjected to armed conflict, extreme insecurity and impunity. »⁷⁵¹ Les ONG appellent ainsi l'ASEAN à mettre en place un mécanisme effectif de prévention et de résolution des conflits intraétatique et l'encouragent à miser sur la société civile pour la mise en place d'un système d'alerte rapide (*early warning mechanism*).⁷⁵² Les ONG mettent également en lumière certains enjeux intimement liés à la prévalence de conflits intraétatiques, mais qui ne sont pas pris en compte par l'ASEAN, tels le viol de guerre et les enfants soldats.⁷⁵³

Les ONG tentent d'utiliser l'organisation comme véhicule pour la promotion d'une approche plus inclusive des processus de paix à l'échelle nationale. L'ASEAN Institute for Peace and Reconciliation (AIPR), créé en 2013, est une plateforme de choix pour avancer cette cause. Les efforts du réseau d'ONG Weaving Women's Rights in ASEAN (WEAVE) ont permis une avancée significative à ce titre auprès de l'AIPR, par l'intermédiaire du gouvernement philippin. En mars 2015, l'AIPR a organisé un atelier sur la question de la

⁷⁵¹ ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum, *Statement of the ASEAN Peoples' Forum-Fourth ASEAN Civil Society Conference to the 14th ASEAN Summit*, Bangkok: 22 février 2009.

⁷⁵² Ibid.

⁷⁵³ ASEAN Civil Society Conference, *Joint Statement of the 2nd ASEAN Civil Society Conference*, Cebu: 10-12 décembre 2006; ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum, *Statement of the ASEAN Peoples' Forum-Fourth ASEAN Civil Society Conference to the 14th ASEAN Summit*, Bangkok: 22 février 2009; ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum, *Reclaiming the ASEAN Community for the People – ACSC/APF CSO Statement*, 25 janvier 2015; Initiatives for International Dialogue, « Women from Southeast Asia come to Dili to promote women and peace building agenda », 12 juillet 2010.

participation des femmes dans les processus de paix, où le rôle de l'ASEAN dans la promotion de la sécurité humaine a été mis de l'avant. L'ACSC/APF de 2015 a également fourni l'occasion pour la société civile de discuter ouvertement du sujet avec la représentante philippine à l'AIPR.⁷⁵⁴

Le réseau Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict (GPPAC) est l'un des porte-étendards d'une approche de la sécurité humaine dans la gestion des conflits intraétatiques. Initiatives for International Dialogue, qui héberge le secrétariat de GPPAC en Asie du Sud-Est, privilégie ouvertement la sécurité humaine dans son approche du processus de paix au sud des Philippines. Une série d'ateliers autour de la question de la « sécurité civile » (*civilian security*) dans le cadre de conflits intraétatiques a également permis de poursuivre la discussion sur le développement d'un contre-discours sur la sécurité régionale.⁷⁵⁵ Pour Marc Batac, qui coordonne l'initiative, l'idée est de faire remonter le sens attribué à la sécurité humaine par les parties prenantes aux processus de paix afin de développer un concept de la sécurité qui serait « defined by the communities themselves, [...] by the people primarily affected by the conflict[s] ». ⁷⁵⁶

Malgré une certaine ouverture à l'AIPR, l'une des plus récentes éditions de l'ACSC/APF offre un constat plutôt sévère de la place réservée par l'ASEAN à ces enjeux :

In peace negotiations and post-conflict reconstruction, the region has failed to establish an inclusive and representative process that includes all affected communities and recognises the significance of contributions by women and other marginalized groups to the process. [...] There is no clear mechanism for enforcing dispute settlement agreements and no regional, legally-binding conflict prevention instrument or

⁷⁵⁴ Observation non participante lors de l'ACSC/APF de 2015 à Kuala Lumpur.

⁷⁵⁵ Initiatives for International Dialogue, « Towards a Civilian Security Agenda », 29 octobre 2016. En ligne. <http://www.iidnet.org/towards-a-civilian-security-agenda/> (page consultée le 7 mars 2017).

⁷⁵⁶ Communications par courriel en mars 2017; Voir également Initiatives for International Dialogue, « Towards a Civilian Security Agenda », 29 octobre 2016. En ligne. <http://www.iidnet.org/towards-a-civilian-security-agenda/> (page consultée le 7 mars 2017).

mechanism. Lack of political will results in non-adherence to cease-fire and peace agreements.⁷⁵⁷

Nonobstant ces limites, le développement des capacités de l'ASEAN en matière de prévention des conflits à l'échelle intraétatique est un sujet de plus en plus indissociable de l'objectif de faire de l'Asie du Sud-Est une région « peaceful, secure and stable ».⁷⁵⁸ L'ouverture relative de l'organisation permet au milieu « Track 3 » de participer plus directement au débat sur la sécurité dans le contexte de l'ASEAN. Le développement de sa capacité à influencer de façon plus concrète la position de l'organisation sur la question des conflits intraétatiques d'ici 2025 est une tendance à surveiller.

6.3.3.2. La mer de Chine méridionale, un enjeu de sécurité humaine

Les conflits en mer de Chine méridionale, enjeu « traditionnel » de sécurité par excellence dans la région, n'est sans surprise pas un sujet central de la mobilisation de la société civile à l'échelle de l'ASEAN. Cependant, avec l'accroissement des tensions dans cette zone dans la période récente, les répercussions des conflits sur la sécurité humaine suscitent un intérêt croissant du milieu « Track 3 ». En 2015, le communiqué de l'ACSC/APF soulignait que :

Ongoing territorial disputes and border conflicts continue to exist within the ASEAN region and between ASEAN countries and non-ASEAN nations. The lack of states' commitment in comprehensively fulfilling their extra-territorial obligation also exacerbates cross-border issues. These conflicts are often used by states to perpetuate xenophobia, misogyny, and ultra-nationalism.⁷⁵⁹

⁷⁵⁷ ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum, *Reclaiming the ASEAN Community for the People: ACSC/APF 2015 – CSO Statement*, 25 janvier 2015.

⁷⁵⁸ ASEAN, *ASEAN Political and Security Community Blueprint 2025* (Jakarta: ASEAN Secretariat, 2015).

⁷⁵⁹ ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People's Forum, *Reclaiming the ASEAN Community for the People: ACSC/APF 2015 – CSO Statement*, 21 janvier 2015.

Le document poursuit en critiquant « the inability of ASEAN to bring about sustainable peace », citant pour preuves la prévalence de « sea and maritime conflicts, [...] insecure livelihood of fisherfolk in coastal regions, unfounded territorial water claims, competition for access to and control of natural resources [...] and general human insecurities. »⁷⁶⁰

Des ONG au Vietnam et aux Philippines sont en première ligne des tentatives d'étendre le discours de la société civile à la mer de Chine méridionale, et bénéficient à ce titre de l'appui de partenaires internationaux. En juillet 2016, un atelier sur le sujet a été coorganisé par GPPAC-Southeast Asia et la Vietnam Peace and Development Foundation (VPDF) dans le cadre de l'Asia-Europe People's Forum à Ulaanbataar. L'atelier, intitulé « Re-Imagining Maritime Security: Contending with Militarism, Environmental Sustainability and Food Security Issues in the Asia-Pacific Seas », proposait une vision alternative des conflits en mer de Chine méridionale et de la sécurité maritime en Asie Pacifique.⁷⁶¹ Dans ce cadre, un délégué de la VPDF a exhorté la société civile de la région à développer une position commune :

At stake here are the life of millions of fishermen and dependents in coastal areas of different countries whose traditional fishing grounds have been harassed, whose normal fishery activities impeded by foreign marine police, fishing equipment seized or destroyed, boats sunk, and themselves maltreated. At stake are also the marine environment that has been destructively impacted, and marine resources heavily depleted, notably by massive land reclamation for artificial island construction.⁷⁶²

Le mois suivant, l'une des principales séances plénières de l'ACSC/APF portait sur les impacts des enjeux maritimes et territoriaux sur la sécurité des populations de l'ASEAN. Un

⁷⁶⁰ Ibid.

⁷⁶¹ Communications par courriel avec un représentant de GPPAC-Southeast Asia, mars 2017.

⁷⁶² Pham Van Chuong, « Peaceful Resolution of Disputes », communication dans le cadre de la 11^{ème} édition de l'Asia-Europe People's Forum, Ulaanbataar: 5 juillet 2016.

atelier intitulé « Re-Imagining Security: Human Security and People-to-People Solidarity Perspectives to Maritime Disputes » a également été organisé durant le Forum. L'approche privilégiée se distingue très clairement d'une définition stato-centrée de la sécurité : « Fighting encroachment is not a competition between the people of China and the people of ASEAN [...]. While we celebrate our sovereignty as peoples, we should also be wary not to flame any conflicts between [us]. We [...] must build bridges, not boundaries. »⁷⁶³ Ce discours alternatif sur les conflits en mer de Chine méridionale est encore marginal, mais les groupes impliqués ont l'intention de développer davantage la mobilisation sur ces questions à l'avenir.⁷⁶⁴

*

Depuis quelques années, le milieu « Track 3 » œuvre au développement d'une position cohérente à l'égard de l'ASEAN sur les questions de paix et de sécurité. Malgré la grande diversité des causes portées par la société civile, la sécurité humaine sert de cadre commun pour articuler un discours alternatif sur la sécurité régionale, qui couvre différents types de menaces sécuritaires. À travers des enjeux spécifiques comme leur positionnement général, les ONG contestent les présupposés fondamentaux du discours de l'ASEAN, qui repose sur l'existence d'une compatibilité naturelle entre les intérêts de l'État et de la population. Dans la mesure où cette idée sert également de fondement au discours plus général sur la sécurité régionale, dont les limites dépassent le cadre officiel, la vision alternative de la sécurité portée par le milieu « Track 3 » peut être considérée comme un contre-discours en émergence.

⁷⁶³ Francisco Gari, « The Problem of Encroachment: Shrinking Civic Spaces and Territorial Disputes in ASEAN », Radio Liberdade Dili, 2016. En ligne. <http://www.radioliberaldadedili.com/notisia/1719-the-problem-of-encroachment-shrinking-civic-spaces-and-territorial-disputes-in-asean> (page consultée le 7 mars 2017).

⁷⁶⁴ Communications par courriel avec un représentant de GPPAC-Southeast Asia en mars 2017.

Conclusion

La reconnaissance d'une dimension humaine à la sécurité transparait de plus en plus au sein du discours de l'ASEAN depuis le tournant du 21^e siècle. Cette dimension humaine, dont la portée est strictement circonscrite, est toutefois observable dans le discours officiel sur le crime transnational, la gestion des pandémies et des catastrophes naturelles, ainsi qu'en matière d'intervention humanitaire, de maintien de la paix et de reconstruction post-conflit. Malgré tout, l'organisation s'est bien gardée de reconnaître explicitement la sécurité humaine comme partie intégrante de son approche. La sécurité des populations d'Asie du Sud-Est reste largement subordonnée aux impératifs de sécurité nationale des États membres.

L'ASEAN démontre néanmoins une relative ouverture à la participation de la société civile, ce qui permet au milieu « Track 3 » de promouvoir un discours alternatif sur la sécurité régionale. La société civile prend de plus en plus part au débat sur la sécurité régionale, à l'intérieur ou en dehors des espaces reconnus par l'organisation. Afin de promouvoir ce qui ressemble de plus en plus à un contre-discours sur la sécurité régionale, la société civile réinterprète la portée des éléments pouvant être associés à la sécurité humaine à l'intérieur du discours officiel afin de gagner du terrain. Si le succès de cette entreprise est pour l'instant mitigé, la circulation de ce discours alternatif, qui inclut l'ensemble des menaces à la sécurité mises de l'avant dans le débat sur la sécurité régionale, a permis d'assurer à la sécurité humaine une certaine pérennité. La pertinence de l'organisation dans la poursuite de la sécurité régionale est ainsi de plus en plus évaluée au prisme de sa capacité à contribuer à la survie, au bien-être et à la dignité des populations d'Asie du Sud-Est. La sécurité humaine, bien qu'encore marginale, fait désormais partie intégrante du lexique sécuritaire dans la région, et façonne l'identité de l'organisation comme communauté de sécurité en devenir.

7. Synthèse et conclusions

La thèse a mis en lumière une coexistence entre plusieurs interprétations de la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN, et s'est intéressée aux effets de cette polysémie sur le processus de construction de la communauté de sécurité. La communauté de sécurité ASEAN est envisagée comme une pratique discursive, ce qui permet de mieux comprendre la position, marquée à la fois par la continuité et le changement, dans laquelle se trouve l'organisation depuis 1997. Plutôt que de chercher à tester la conformité de l'ASEAN avec le concept de « communauté de sécurité » en Relations internationales, la thèse s'est intéressée à la performance, par le biais du discours, de l'identité de l'ASEAN comme communauté de sécurité en devenir. En guise de conclusion, ce chapitre résume la démonstration, met en relation les trois registres avec le modèle théorique présenté au chapitre 3, clarifie les contributions de la thèse à l'avancée des connaissances et ouvre la voie à de nouvelles pistes de recherche.

7.1. Résumé de la démonstration

La thèse a présenté l'ASEAN comme une « communauté de discours »⁷⁶⁵ constituée de sujets parlants qui se positionnent dans un débat sur la sécurité régionale. Ces sujets parlants empruntent différentes « Tracks » du régionalisme – officielle, informelle et alternative – afin de faire entendre leur voix dans les discussions sur le rôle de l'ASEAN dans la poursuite de la sécurité régionale. La participation de ces sujets parlants s'opère sur trois

⁷⁶⁵ Emanuel Adler, « The Spread of Security Communities: Communities of Practice, Self-Restraint, and NATO's Post-Cold War Transformation », *European Journal of International Relations* 14, n° 2 (2008): 195-230; Robert Wuthnow, *Communities of Discourse - Ideology and Social Structure in the Reformation, the Enlightenment, and European Socialism* (Cambridge; New York: Harvard University Press, 1989).

registres distincts du discours sur la sécurité dans le contexte de l'ASEAN. Ces registres partagent un certain nombre d'éléments communs. Ils renvoient également à des conceptions différentes, voire contradictoires, de la nature de l'insécurité, des limites de la communauté et du principal objet référent. La thèse démontre que la coexistence de ces trois registres dans le discours officiel de l'ASEAN, comme dans le débat plus large sur la sécurité dans la région, affecte la capacité de l'organisation à revendiquer avec succès le statut de « communauté de sécurité » au 21^e siècle. Ce faisant, la démonstration permet de mieux comprendre pourquoi la communauté de sécurité ASEAN semble être perpétuellement en cours de réalisation, sans jamais se concrétiser.

Dans le cadre d'un premier registre (chapitre 4), la sécurité non traditionnelle (SNT), dont le « crime transnational » forme la principale manifestation, est considérée comme la première source d'insécurité pour les États de l'ASEAN. Dans le cadre d'un deuxième registre (chapitre 5), la recrudescence des conflits de type traditionnel, au premier rang desquels la situation en mer de Chine méridionale, est présentée comme prioritaire pour l'ASEAN étant donné son rôle de « force motrice » du régionalisme en Asie Pacifique. Le développement de la coopération sur la SNT y est envisagé comme une étape intermédiaire à la résolution des conflits armés. Dans le cadre d'un troisième registre (chapitre 6), la fonction de l'ASEAN est avant tout de contribuer à l'accroissement de la sécurité, du bien-être et de la dignité de la population de ses États membres, en s'attaquant aux menaces qui l'affectent sur une base quotidienne. La SNT y est présentée comme une forme moins invasive de « sécurité humaine ».

La coexistence de ces registres du discours sur la sécurité régionale a des effets sur l'articulation de l'identité de l'ASEAN et sa performance comme communauté de sécurité en

devenir. D'une part, l'élargissement de l'agenda sécuritaire à un vaste éventail de menaces a soutenu l'affirmation de l'approche sécuritaire de l'organisation, ce qui lui permet aujourd'hui de proposer une contribution spécifique à la poursuite de la sécurité régionale au 21^e siècle. D'autre part, les objectifs promus par l'ASEAN renvoient à des interprétations divergentes de l'« essence » de la sécurité régionale, leur combinaison dans une approche cohérente posant un défi croissant. En effet, le discours officiel fait face à une pression importante dans le contexte d'une participation de plus en plus diversifiée – officielle, informelle ou non gouvernementale – au processus régional. La section suivante met en relation les différents registres du discours sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN afin d'en dresser un portrait plus global.

7.2. Le discours sur la sécurité régionale

Les chapitres empiriques ont montré que la sécurité régionale n'a pas d'existence matérielle indépendante du discours, et qui permettrait d'en arrêter la signification une bonne fois pour toutes. La démonstration a également révélé un certain degré de tension à l'intérieur de chacun des trois registres du discours. Cette tension est d'autant plus apparente lorsqu'on met les registres en relation. Chaque registre présuppose non seulement une interprétation particulière de la nature de l'insécurité, mais une certaine vision de la communauté ASEAN. Les registres privilégient également un agencement particulier de l'État, de la population et de la région comme objets référents à la sécurité. Malgré ces divergences, ils prennent néanmoins ancrage dans un tronc commun du discours sur la sécurité régionale. Le discours, dont la pérennité dépend de sa constante réarticulation par les sujets parlants, est fondamentalement instable. Cette instabilité est observable dans le développement d'alternatives au discours officiel à l'intérieur des trois registres.

7.2.1. Le tronc commun du discours sur la sécurité régionale

La mise en relation des trois registres permet d'abord d'identifier une convergence sur un certain nombre d'énoncés fondamentaux, qui forment le tronc commun du discours sur la sécurité régionale. C'est ce « tronc commun » qui justifie qu'on traite les registres comme des ramifications d'un même discours.

D'abord, un présupposé central à l'ensemble des registres consiste à traiter l'ASEAN comme une force de paix entre les États d'Asie du Sud-Est. L'ASEAN étant parvenue à établir les conditions de la paix à cette échelle, un postulat qui prend source dans l'absence de guerre⁷⁶⁶ entre les États de l'ASEAN depuis la création de l'organisation, celle-ci est en mesure de se consacrer à d'autres types de menaces à la sécurité. Dans le premier registre, la menace est d'ordre transnational et non militaire. Dans le cadre du deuxième registre, la menace est d'ordre militaire et interétatique, mais se situe à l'extérieur des limites de l'organisation, à l'échelle de la région élargie. Si l'ASEAN est présentée comme la seule à même de pacifier le comportement des puissances régionales de l'Asie Pacifique, c'est qu'elle a réussi à le faire à son échelle, grâce à une approche spécifique de la gestion des conflits. Dans le cadre du troisième registre, c'est également parce que l'ASEAN est parvenue à instaurer les conditions de la paix entre les États qu'elle peut œuvrer à en élargir la portée au déroulement de la vie quotidienne de leur population.

Ensuite, dans l'ensemble des registres, l'environnement régional de sécurité est caractérisé par une grande incertitude, qui découle de la prolifération des menaces à la sécurité au 21^e siècle – militaire ou non-militaire ; intraétatique, transnationale ou interétatique. Malgré

⁷⁶⁶ Malgré la persistance de tensions militarisées.

une variation importante dans le niveau de priorité accordée à chaque type de menaces d'un registre à l'autre, l'ensemble de ces enjeux est néanmoins considéré comme nécessitant une réponse sécuritaire, multilatérale et régionale. C'est ce qui explique que la sécurité non traditionnelle se retrouve prise en compte dans les trois registres, qui ne sont pas mobilisés indépendamment les uns des autres. La description de l'environnement sécuritaire comme « imprévisible » prend en outre appui sur une division nette, implicite ou explicite, entre la Guerre froide et l'après-Guerre froide. Alors que la première est aujourd'hui présentée comme relativement prévisible, la seconde est caractérisée par la turbulence, la porosité de la distinction entre les sphères domestique et internationale et la diversité des menaces. Qu'il s'agisse de la rivalité entre les puissances régionales, de l'accroissement du crime transnational, ou de la résurgence de conflits intraétatiques, ces problèmes requièrent une solution ancrée dans une approche « globale » de la sécurité, que seule l'ASEAN est en mesure de fournir.

Enfin, une troisième prémisse fondamentale à l'ensemble des registres du discours sur la sécurité régionale repose dans la compatibilité naturelle entre la sécurité de l'État, celle de la région et celle de la population. D'une part, la relation étroite entre la stabilité domestique des États (et leur intégrité territoriale) et la sécurité régionale justifie la préservation stricte de la souveraineté nationale tout en favorisant le développement de la coopération transfrontalière. D'autre part, la subordination des intérêts de la population à la sécurité nationale a pour effet de limiter la portée du principe de « responsabilité de protéger » à sa dimension la moins controversée.

Chacun des registres présentés dans la thèse puise dans ces énoncés fondamentaux, qui forment le tronc commun du discours sur la sécurité régionale. Toutefois, la façon dont ces énoncés sont mis en forme varie d'un registre à l'autre.

7.2.2. Des conceptions divergentes de l'insécurité, de la communauté et du référent

Chaque registre du discours sur la sécurité régionale présuppose une conception particulière de la nature de l'insécurité, de la délimitation de la communauté et du principal objet référent. De ce fait, les prédicats (ou attributs) employés pour qualifier la sécurité régionale changent également d'un registre à l'autre. Enfin, le rôle de l'ASEAN dans la poursuite de la sécurité régionale n'est pas non plus défini de la même façon.

Dans le premier registre, la source de l'insécurité est présentée comme étant de nature non militaire et transnationale. La communauté régionale est composée des États membres de l'ASEAN. Le principal objet référent à la sécurité est l'État. La sécurité non traditionnelle, dont le crime transnational est la principale expression, implique en effet une remise en question du monopole de l'État sur l'exercice de la violence sur son territoire national. Dans le cadre de ce registre, les menaces à la sécurité sont également présentées comme nouvelles ou émergentes, plus complexes, communes parmi les États et en augmentation. Les solutions unilatérales étant jugées inefficaces, seule la coopération multilatérale sous l'égide de l'ASEAN est considérée comme une solution adéquate. Ce registre est principalement employé par le milieu officiel de l'ASEAN, avec le soutien d'un pan important de la communauté « Track 2 ».

Dans le second registre, la principale source de l'insécurité régionale est associée aux tensions entre les États, incluant la rivalité entre les puissances régionales et sa principale

manifestation, les conflits en mer de Chine méridionale. La communauté est définie comme étant composée d'un noyau formé par les membres de l'ASEAN, au sein d'une architecture de sécurité régionale composée des États d'Asie Pacifique. La délimitation des frontières de cette région est sujette à débat, et varie d'un forum à l'autre, mais elle est principalement associée, en plus de l'ASEAN, aux « partenaires de dialogue » de l'organisation. Le principal objet référent à la sécurité demeure l'État. L'environnement de sécurité régionale y est décrit comme volatil, et le terrain de tensions militarisées susceptibles de donner lieu à un conflit ouvert à tout moment. Par le biais de ce registre, une distinction explicite entre sécurité traditionnelle et sécurité non traditionnelle est mobilisée par les sujets parlants. La SNT y est présentée comme plus facile, non sensible et consensuelle, une cible accessible (« low-hanging fruit ») pour la coopération et une étape intermédiaire vers la résolution des conflits armés en Asie Pacifique. Ce registre est principalement véhiculé par la communauté Track 2 en Asie du Sud-Est et à l'échelle de l'Asie Pacifique, par les partenaires de dialogue, ainsi que par un certain pan du milieu officiel de l'ASEAN, en particulier du côté des États parties aux conflits.⁷⁶⁷

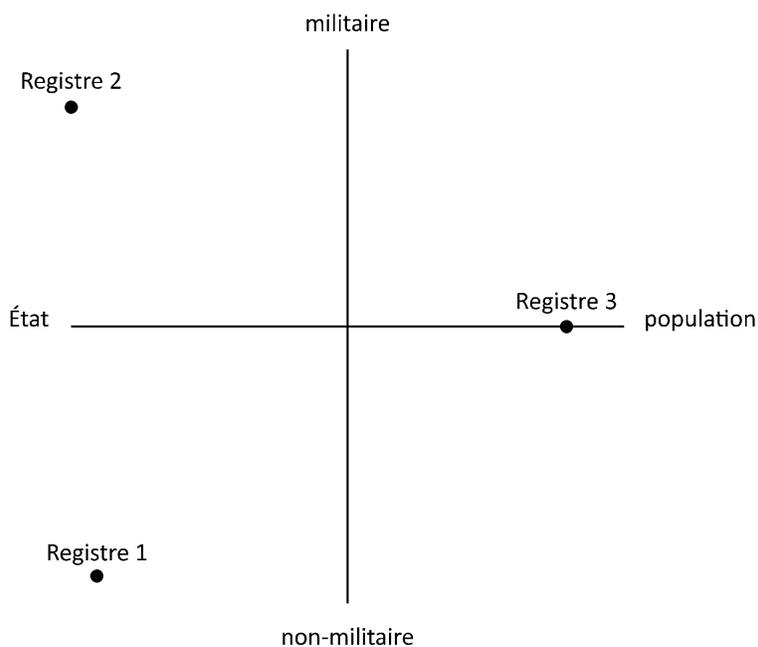
Enfin, dans le troisième registre, les sujets parlants privilégient une conception de l'insécurité comme affectant la population sur une base quotidienne, et combinant des dimensions militaire et non militaire. Dans le discours officiel, l'accent est davantage placé sur la dimension non militaire de l'insécurité. Toutefois, la prise en compte des répercussions des conflits armés sur la sécurité de la population est aujourd'hui mise de l'avant dans le cadre de certains mécanismes, dont l'ASEAN Institute for Peace and Reconciliation. La communauté

⁷⁶⁷ Les États de l'ASEAN qui sont parties aux conflits sont Brunei, la Malaisie, les Philippines et le Vietnam. L'Indonésie et Singapour sont des parties « intéressées ». Le gouvernement thaïlandais ayant assumé la coordination des négociations sur le code de conduite entre 2012 et 2015, il s'en préoccupe également.

est définie comme « centrée sur le peuple », et non seulement composée de l'ensemble des populations d'Asie du Sud-Est. L'accent est alors placé sur des menaces à la sécurité touchant d'abord la population, comme les pandémies et les catastrophes naturelles. Si le crime transnational occupe également une place importante dans le cadre de ce registre, il est ici traité comme une menace sociétale. La fonction de l'ASEAN est de contribuer à la sécurité, au bien-être et à la dignité des populations d'Asie du Sud-Est. Ce registre est principalement employé par la « Track 3 » du régionalisme, qui bénéficie du soutien d'un certain pan de la communauté Track 2. Il transparaît aussi de plus en plus dans le discours officiel, bien que de façon limitée en comparaison des deux autres registres, depuis l'adoption de la Charte en 2007.

La Figure 3 positionne les registres sur un axe composé du principal objet référent et de la nature des menaces à la sécurité.

Figure 3. Positions des registres sur l'objet référent et la nature de l'insécurité



Le Tableau I met les registres en relation à travers les notions de présupposition, de prédication et de positionnement.

Tableau I. Registres du discours sur la sécurité régionale

	Registre 1	Registre 2	Registre 3
Présupposition			
Communauté	États de l'ASEAN	États d'Asie Pacifique	Populations d'Asie du Sud-Est
Insécurité	Non militaire et transnationale	Militaire et interétatique	Non-militaire/Militaire et intraétatique
Principal objet référent	État	État	Population
Prédication			
Enjeux	Crime transnational	Conflits interétatiques; mer de Chine méridionale; rivalité entre grandes puissances	Pandémies, catastrophes naturelles, crime transnational, conflits intraétatiques
Attributs	Nouveau; commun; transnational; complexe; émergent; croissant; violent	Enjeux traditionnels: urgent; instable; imprévisible; militarisé. Enjeux de SNT: non-sensible; facile; consensuel.	humain; sociétal; quotidien; domestique
Positionnement			
Sujets parlants	Track 1 (ASEAN) +++, Track 2 ++	Track 1 (non-ASEAN) +++, Track 2 +++; Track 1 (ASEAN) ++	Track 3 +++, Track 2 ++, Track 1 (ASEAN) +
Rôle de l'ASEAN	Répondre efficacement aux menaces non traditionnelles	Fournir les conditions de la paix entre les États	Contribuer à la sécurité, au bien-être et à la dignité des populations d'Asie du Sud-Est

7.2.3. Le discours sur la sécurité régionale : quelles alternatives ?

La pérennité du discours sur la sécurité régionale dépend de sa reproduction par des sujets parlants, qui emploient différents registres afin de le mettre en forme. La performance de ce discours en contexte suscite ainsi son lot d'ambiguïtés, voire d'incohérences. Par le fait même, le discours sur la sécurité régionale est nécessairement instable, ce qui ouvre la voie au développement d'alternatives au discours dominant. Ces alternatives véhiculent une contestation, plus ou moins affirmée, de la pertinence de l'ASEAN dans la poursuite de la sécurité régionale. Dans la mesure où elles remettent en question les énoncés fondamentaux du

discours sur la sécurité régionale, elles peuvent être qualifiées de « contre-discours » en émergence.

Dans le premier registre, au sein duquel le discours officiel de l'ASEAN est par ailleurs le moins contesté, l'instabilité prend la forme d'une remise en question de l'accent placé sur la « SNT » dans l'approche de l'organisation. Cette remise en question découle en bonne partie de l'ambiguïté qui caractérise l'usage de ce concept dans la région. En effet, la coopération sur la SNT est présentée comme une fin en soi dans le premier registre, mais comme le moyen à la réalisation d'une autre fin dans les deux autres, qu'il s'agisse de la résolution des conflits interétatiques (deuxième registre) ou de l'adoption d'une approche humaine à la sécurité régionale (troisième registre). La polysémie de la sécurité est ainsi tout particulièrement observable dans la notion de SNT, qui occupe une place centrale dans le premier registre.

Dans le cas du deuxième registre, l'instabilité prend avant tout sa source dans la remise en question du rôle de l'ASEAN comme « force motrice » du régionalisme sécuritaire et de sa centralité dans l'architecture de sécurité en Asie Pacifique. En effet, les propositions en faveur de la création d'initiatives alternatives, à l'extérieur du contrôle nominal exercé jusqu'à présent par l'ASEAN sur le dialogue sécuritaire, continuent de se multiplier. La difficulté de l'organisation à « parler d'une seule voix » sur les conflits en mer de Chine méridionale est régulièrement soulevée comme une preuve de son incapacité à fournir les conditions de la paix dans la région élargie, remettant par le fait même en question de façon immédiate un élément clé du projet communautaire.

En ce qui concerne le troisième registre, l'interaction avec le milieu « Track 3 » permet à l'ASEAN de développer la dimension humaine de son approche sécuritaire. L'ASEAN est

ainsi amenée à faire des concessions rhétoriques, qui servent par la suite aux représentant·e-s de la société civile pour avancer leurs revendications en faveur de la sécurité humaine. Les ONG adoptent simultanément une posture plus critique à l'encontre de l'ASEAN à l'extérieur des canaux ouverts à la participation de la société civile au processus régional. Les représentant·e-s d'ONG qui prennent part au débat sur le régionalisme sécuritaire font état d'une déconnexion, dans l'approche de l'ASEAN, entre la sécurité de l'État et la sécurité de la population. Cette déconnexion n'est pas insurmontable, mais la possibilité pour l'organisation de la résoudre ne va pas pour autant de soi. La question risque en outre de se poser de façon de plus en plus pressante à mesure que le milieu « Track 3 » développe son propre discours sur la sécurité régionale, à travers la notion de sécurité humaine.

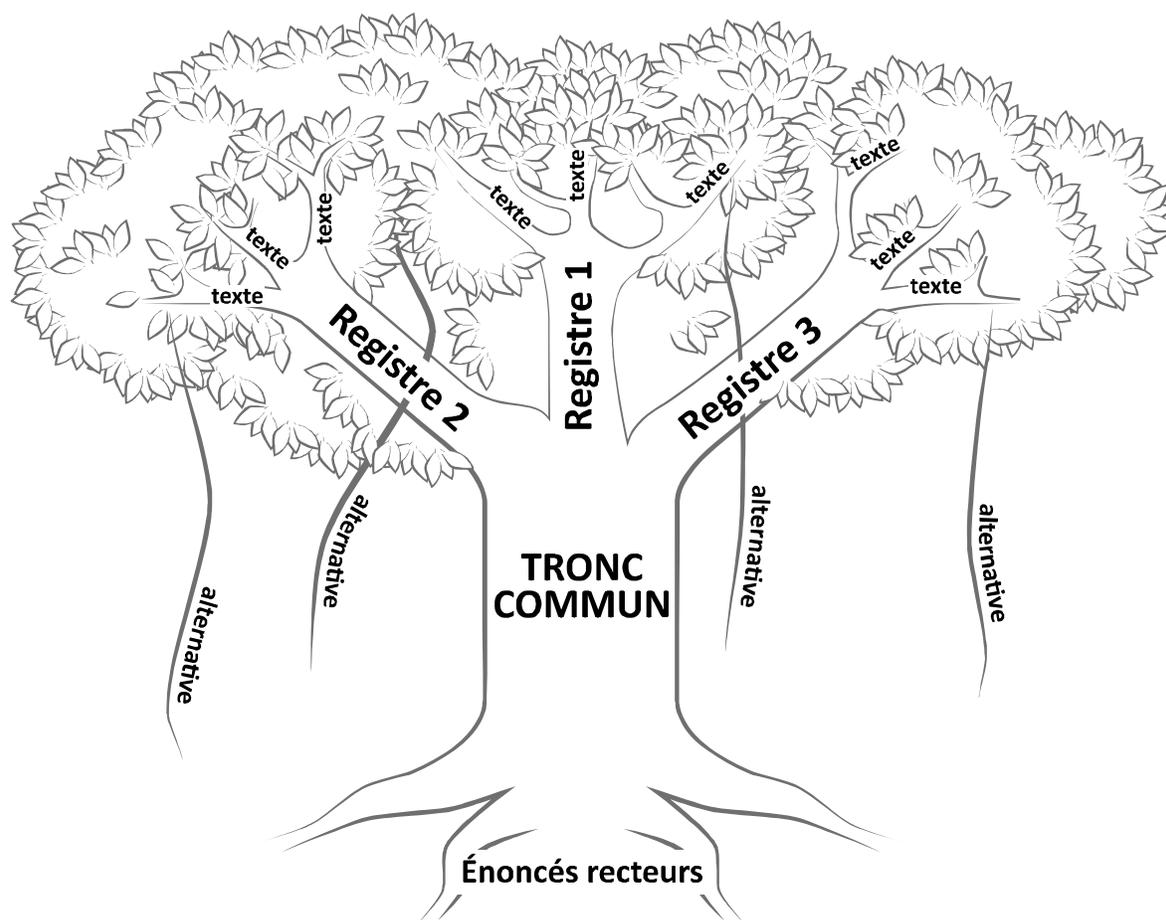
7.2.4. L'« arbre de dérivation » du discours sur la sécurité régionale

La mise en relation des trois registres du discours sur la sécurité régionale a permis d'identifier 1. la présence d'un tronc commun du discours sur la sécurité régionale, 2. l'existence de divergences dans les présupposés sur l'insécurité, la communauté et l'objet référent dans le cadre des trois registres, et 3. une instabilité qui découle du développement d'alternatives, qui remettent en question le discours dominant dans le contexte de l'ASEAN. L'ensemble de ces éléments forment le « parcours de buissonnement » (voir chapitre 3) du discours sur la sécurité régionale. L'« arbre de dérivation » du discours est représenté ci-dessous sous la forme d'un banian, une métaphore⁷⁶⁸ souvent employée dans l'analyse

⁷⁶⁸ *Banyan* est le titre d'un blogue d'analyse politique sur l'Asie du Sud-Est dans *The Economist*. Voir également Vatikiotis, Michael R. J. *Political Change in Southeast Asia: Trimming the Banyan Tree*. London; New York: Routledge (1996).

politique sur l'Asie du Sud-Est, et qui permet d'illustrer l'agencement des différents éléments du discours présentés ici.

Figure 4. Arbre de dérivation du discours sur la sécurité régionale



Les énoncés fondamentaux du discours forment le tronc de notre arbre de dérivation. Les différents registres sont représentés par ses branches principales, à partir desquelles émanent les énonciations des sujets parlants dans le cadre de textes spécifiques. Les alternatives liées à chacun des registres sont représentées par les lianes du banian, à l'origine du choix de ce modèle de représentation.⁷⁶⁹

⁷⁶⁹ Le banian est composé d'un arbre hôte et d'une espèce de figuier épiphyte, qui pousse à partir de l'hôte, à l'échelle de la canopée, où il développe des racines aériennes (ou lianes), qui progressent vers le sol. Cette

Enfin, les « énoncés recteurs » du discours sur la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN en forment les racines, qui le lient à un discours plus large. Le discours étudié dans la thèse n'opère pas en vase clos, mais forme une expression spécifique d'un discours plus large sur la sécurité internationale au 21^e siècle. Les « énoncés recteurs » mettent ainsi de l'avant : 1. Le caractère nécessairement souhaitable d'un projet politique destiné à l'accumulation constante de la sécurité;⁷⁷⁰ 2. Le rôle de l'État comme principal pourvoyeur de la sécurité; et 3. L'existence d'une « région » cohérente, délimitée géographiquement et dont le destin est distinct du reste de la communauté internationale.

7.3. Contributions à l'avancée des connaissances

La thèse contribue à l'étude de l'ASEAN et, plus largement, au programme de recherche sur les communautés de sécurité, à l'étude de la gouvernance mondiale ainsi qu'à l'analyse du discours en Relations internationales.

D'abord, la thèse s'inscrit dans le développement d'une littérature post-positiviste émergente dans l'étude de l'ASEAN et des RI de l'Asie Pacifique, en mettant en lumière le rôle du discours dans la construction de l'ASEAN comme communauté de sécurité en devenir. D'autres travaux sur l'ASEAN se sont intéressés au rôle du discours, soit comme facteur d'influence de la communauté Track 2,⁷⁷¹ dans le cadre de l'élaboration de la Charte de

métaphore illustre bien l'instabilité inhérente à notre discours, qui porte en lui le germe d'alternatives cherchant à le remplacer, et n'est donc jamais aussi fixe qu'il n'y paraît. Le développement de ces alternatives se fait en relation avec le discours dominant, à partir de ses strates les plus superficielles.

⁷⁷⁰ Pour une discussion critique de cet énoncé, voir Ole Wæver, « Securitization and Desecuritization », dans *On Security*, dirigé par Ronnie D. Lipschutz (New York: Columbia University Press, 1995); Der Derian, James, « The value of security: Hobbes, Marx, Nietzsche, and Baudrillard », dans *Critical Practices in International Relations – Selected Essays*, 149-166 (Abingdon, New York: Routledge, 2009).

⁷⁷¹ Tan See Seng, *The Role of Knowledge Communities in Constructing Asia-Pacific Security: How Thought and Talk Make War and Peace* (Lewiston, New York: Edwin Mellen, 2007); Tan See Seng, *The Making of the Asia Pacific: Knowledge Brokers and the Politics of Representation* (Amsterdam: Amsterdam University Press, 2013);

l'ASEAN⁷⁷² ou encore sur la lutte antiterroriste à l'échelle de la région.⁷⁷³ Or, il n'existe pas à notre connaissance d'autre étude des effets du discours sur le processus de construction de l'ASEAN comme « communauté de sécurité », malgré la centralité du débat sur cette question dans la littérature sur l'organisation. Cette contribution est significative, car elle permet un renouveau dans la façon dont ce débat est formulé, de façon à aller au-delà d'une évaluation de la conformité de l'ASEAN à la définition de la communauté de sécurité en RI.

La contribution à l'étude de l'ASEAN est également de nature empirique, puisque la thèse dresse un portrait du débat sur la sécurité régionale tel qu'il est articulé aujourd'hui, et a permis de recueillir de nouvelles données par le biais d'entretiens. La recherche a également révélé la présence d'interprétations divergentes de la sécurité régionale tout en mettant en relation les différentes « Tracks » du régionalisme. Il s'agit d'une contribution significative à une littérature qui a jusqu'ici eu tendance à privilégier soit une conception particulière – et objectiviste – de la sécurité et/ou à se concentrer sur une seule de ces trois « Tracks ». Par ailleurs, plutôt que de traiter les différentes « Tracks » du régionalisme comme un ensemble homogène, la thèse a également révélé l'existence de positions divergentes sur la sécurité régionale parmi les sujets parlants associés à chaque Track, ainsi que leur capacité à adapter leurs positions respectives en fonction du contexte.

Diane Stone, « The ASEAN-ISIS Network: Interpretive Communities, Informal Diplomacy and Discourses of Region », *Minerva* 49, n° 2 (2011): 241-62; Erin Zimmerman, *Think Tanks and Non-Traditional Security: Governance Entrepreneurs in Asia* (Houndmills, Basingstoke, Hampshire; New York: Palgrave Macmillan, 2016).

⁷⁷² Katja Freistein, « A Living Document: Promises of the ASEAN Charter », *The Pacific Review* 26, n° 4 (2013): 407-29.

⁷⁷³ Jennifer Mustapha, « Threat construction in the Bush administration's post-9/11 foreign policy: (critical) security implications for Southeast Asia. », *Pacific Review* 24, n° 4 (2011): 487-504.

La recherche fait également une série de contributions plus générales à la discipline des RI. D'abord, elle met en lumière les effets de la polysémie de la sécurité sur l'évolution des organisations internationales. La définition de la sécurité ayant été considérablement élargie et approfondie depuis la fin de la Guerre froide, afin d'englober un nombre croissant d'enjeux, l'exercice de la gouvernance globale s'en voit nécessairement affecté. Les conclusions tirées de la thèse ouvrent ainsi la voie à une exploration des effets de la diversification de l'agenda sécuritaire sur le développement institutionnel des organisations internationales, y compris celles qui sont plus familières du noyau de la discipline, comme l'Union européenne, l'OTAN ou l'ONU.

La thèse contribue plus directement à un renouvellement du programme de recherche sur les communautés de sécurité. Elle se distingue d'abord de l'approche constructiviste privilégiée par Emanuel Adler et Michael Barnett, en mettant l'accent sur le discours plutôt que les normes. Au-delà des avantages méthodologiques qu'une telle approche procure (voir chapitre 3), cela permet d'étudier le processus de formation d'une communauté de sécurité de façon plus globale. En effet, tant la *communauté* que la *sécurité* sont traitées comme le produit de la construction sociale de la réalité.

Le programme de recherche sur les communautés de sécurité n'est évidemment pas resté figé dans le temps depuis la parution de *Security Communities*. Le « tournant pratique » en Relations internationales a contribué à son renouvellement, notamment à travers la notion de « communauté de pratique » développée par Emanuel Adler. La thèse adopte un angle distinct de ce pan de la littérature, en mettant l'accent sur le discours plutôt que les pratiques. Toutefois, une telle distinction est en fait plutôt floue, le discours formant un ensemble de pratiques de construction du sens par le biais du langage. Malgré d'importantes divergences au

plan méthodologique, une approche discursive des Relations internationales a également beaucoup en commun avec le tournant pratique. Adler reconnaît d'ailleurs que les pratiques « are not outside of or apart from discourses », ⁷⁷⁴ le discours jouant un rôle déterminant dans la stabilité relative de la communauté et la délimitation de ses frontières. L'exploration du rôle du discours dans la formation des communautés de pratique est une piste de recherche prometteuse, tant pour l'étude de l'ASEAN que celle d'autres « communautés ».

Enfin, la thèse ouvre des pistes intéressantes pour l'analyse de discours en Relations internationales, en illustrant la façon dont les sujets parlants circulent parmi les différents registres du discours afin de le reproduire en contexte. Le concept de « registre » permet de mieux repérer les variations du discours lorsque celui-ci est mobilisé en relation avec différents thèmes. Par le fait même, la recherche met également en lumière la capacité des sujets parlants à influencer la stabilité du discours et à susciter le changement. À la distinction de la plupart des travaux sur le discours en RI, où un discours dominant est typiquement confronté à un contre-discours qui se manifeste de l'extérieur, la thèse étudie plus en détail la manière dont les alternatives se développent de façon endogène. L'analyse de la formation de ces alternatives contribue donc à une meilleure compréhension de la façon dont le changement peut émerger à même le discours dominant, malgré sa stabilité apparente.

7.4. Pistes pour un agenda de recherche

La thèse est également une première étape dans le développement d'un agenda de recherche sur les effets du discours dans la construction de la communauté de sécurité

⁷⁷⁴ Adler, « The Spread of Security Communities: Communities of Practice, Self-Restraint, and NATO's Post-Cold War Transformation », 198.

ASEAN. Premièrement, la thèse a davantage porté sur la construction de la *sécurité*, puisqu'il s'agissait d'un angle mort plus évident de la littérature constructiviste sur l'ASEAN – qui s'est d'abord intéressée à la *communauté*. Toutefois, le discours joue un rôle plus large dans la construction d'une identité régionale au sein de cette communauté. En effet, la culture diplomatique et de sécurité de l'ASEAN est encore aujourd'hui présentée comme une dimension centrale à l'évolution du processus régional. D'une part, elle est mobilisée par les diplomates de l'ASEAN comme un moyen de se distinguer de la pratique de la diplomatie à l'extérieur de l'organisation. D'autre part, elle continue à être invoquée comme explication fourre-tout aux limites de l'ASEAN par ses critiques. Ainsi, s'intéresser à l'« ASEAN Way » comme un discours *sur* la pratique diplomatique, et aux effets de ce discours sur le développement de l'ASEAN, ouvre une piste intéressante pour de futures recherches.

Deuxièmement, il semble prometteur de s'intéresser directement aux effets du discours sur la mise en œuvre de mécanismes spécifiques de gouvernance sécuritaire par les États membres. Cela permettrait d'arriver à une meilleure compréhension de la reproduction du discours à différentes échelles de gouvernance – régionale, nationale et locale – et de la façon dont il se manifeste sur le terrain. L'articulation d'un discours sur le danger « transnational », en particulier, a favorisé le développement conjoint du contrôle des États de la région sur leurs périphéries. Plutôt que de souligner l'obsolescence de la souveraineté nationale, la porosité croissante de la division entre sphères domestique et internationale semble favoriser un renouveau dans la façon dont l'État gouverne son territoire au 21^e siècle, en Asie du Sud-Est comme ailleurs.

*

La thèse a révélé la coexistence d'interprétations divergentes de l'« essence » de la sécurité régionale dans le contexte de l'ASEAN. Cette polysémie soutient autant qu'elle limite la prétention de l'organisation à revendiquer le statut de « communauté de sécurité » depuis le tournant du 21^e siècle. La thèse démontre en outre que chacune de ces interprétations de la sécurité régionale renvoie à des conceptions distinctes de la communauté ASEAN, qui coexistent dans le débat sur la sécurité régionale. En d'autres termes, il n'existe pas une, mais plusieurs communautés de sécurité en Asie Pacifique aujourd'hui, bien qu'elles soient toutes inachevées. La proclamation officielle de l'ASEAN Political and Security Community (APSC) le 31 décembre 2015 a été soutenue par une rhétorique particulière sur la communauté régionale, selon laquelle celle-ci doit être envisagée comme un « processus » plutôt qu'une « fin ». Il semble que la communauté de sécurité ASEAN soit surtout un processus sans fin.

Bibliographie

- Acharya, Amitav. « Collective identity and conflict management in Southeast Asia ». Dans *Security Communities*, dirigé par Emanuel Adler et Michael Barnett, 198-227. Cambridge: Cambridge University Press, 1998.
- . « Competing Asian Communities: What the Australian and Japanese ideas mean for Asia's regional architecture ». *PacNet* no. 70, 27 octobre 2009.
- . *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order*. Londres; New York: Routledge, 2001.
- . *Constructing a Security Community in Southeast Asia: ASEAN and the Problem of Regional Order*. 2nd éd. Abingdon; New York: Routledge, 2009.
- . « How Ideas Spread: Whose Norms Matter? Norm Localization and Institutional Change in Asian Regionalism ». *International Organization* 58, n° 2 (2004): 239-75.
- . « Human Security: East versus West ». *International Journal* 56, n° 3 (2001): 442-60.
- . « Ideas, identity, and institution-building: From the 'ASEAN way' to the 'Asia-Pacific way'? » *The Pacific Review* 10, n° 3 (1997): 319-46.
- . « Is ASEAN Losing its Way? ». *Yale Global Online* (2015). En ligne. <http://yaleglobal.yale.edu/content/asean-losing-its-way> (page consultée le 11 mars 2017).
- . « Realism, Institutionalism, and the Asian Economic Crisis ». *Contemporary Southeast Asia* 21, n° 1 (1999): 1-29.
- . « Regional Military-Security Cooperation in the Third World: A Conceptual Analysis of the Relevance and Limitations of ASEAN ». *Journal of Peace Research* 29, n° 1 (1992): 7-21.
- . « The Association of Southeast Asian Nations: "Security Community" or "Defence Community"? » *Pacific Affairs* 64, n° 2 (1991): 159-78.
- . *The Making of Southeast Asia: International Relations of a Region*. Singapour: ISEAS Publishing, 2012.
- . « Theory Talk #42 - Amitav Acharya on the Relevance of Regions, ASEAN, and Western IR's false universalisms ». *Theory Talks*, 2011. <http://www.theory-talks.org/2011/08/theory-talk-42.html>.
- . *Whose Ideas Matter: Agency and Power in Asian Regionalism*. Ithaca: Cornell University Press, 2009.
- Acharya, Amitav et Barry Buzan, dir. *Non-Western International Relations Theory: Perspectives On and Beyond Asia*. Londres: Routledge, 2009.
- Acharya, Amitav et Richard Stubbs. « Theorizing Southeast Asian Relations: An Introduction ». *The Pacific Review* 19, n° 2 (2006): 125-34.
- Adler, Emanuel. *Communitarian International Relations: The Epistemic Foundations of International Relations*. Londres; New York: Routledge, 2005.
- . « The Spread of Security Communities: Communities of Practice, Self-Restraint, and NATO's Post-Cold War Transformation », *European Journal of International Relations* 14, n° 2 (2008): 195-230.
- . « Seizing the Middle Ground ». *European Journal of International Relations* 3, n° 3 (1997): 319-63.
- Adler, Emanuel et Michael Barnett. *Security Communities*. Cambridge: Cambridge University

- Press, 1998.
- Agence France Presse. « PH accuses China of military build-up at sea ». *The Philippine Inquirer*, éd. du 30 juin 2013.
- Åhäll, Linda et Stefan Borg. « Predication, presupposition and subject-positioning ». Dans *Critical Approaches to Security: An Introduction to Theories and Methods*, dirigé par Laura J. Shepherd, 196-207. Londres; New York: Routledge, 2013.
- Alagappa, Muthiah. « Comprehensive Security: Interpretations in ASEAN Countries ». Dans *Asian Security Issues: Regional and Global*, dirigé par Robert A. Scalapino, Sato Seizaburo, Jusuf Wanandi et Sung-joo Han, 50-77. Berkeley: Institute of East Asian Studies, University of California, 1988.
- . « Regional Arrangements and International Security in Southeast Asia: Going Beyond ZOPFAN ». *Contemporary Southeast Asia* 12, n° 4 (1991): 269-305.
- AltSEAN Burma. *Rohingya, Asylum Seekers and Migrants from Burma : A Human Security Priority for ASEAN*, communiqué diffusé le 16 février 2009. En ligne. <http://www.altsean.org/Docs/PDF%20Format/Thematic%20Briefers/Rohingya%20asylum%20seekers%20and%20migrants%20from%20Burma.pdf> (page consultée le 7 mars 2017).
- Amnesty International. « Indonesia: Time to Take Steps Towards Abolishing Death Penalty » (2016). En ligne. <https://www.amnesty.org.au/indonesia-time-to-take-steps-towards-abolishing-death-penalty/> (page consultée le 7 mars 2017).
- Antara News. « China includes part of Natuna waters in its map », éd. du 13 mars 2014.
- Antolik, Michael. *ASEAN and the Diplomacy of Accommodation*. New York: M.E. Sharpe, 1990.
- ASEAN. *Bali Declaration on ASEAN Community in a Global Community of Nations (Bali Concord III)*. Bali: 19 novembre 2011.
- . *ASEAN Charter*. Jakarta: ASEAN Secretariat, 2007.
- . *Chairman's Press Statement on ASEAN 3rd Informal Summit*. Manille: 28 novembre 1999.
- . *ASEAN Concept Paper on the Global Movement of Moderates*. Phnom Penh: 4 avril 2012.
- . *ASEAN Convention against Trafficking in Persons, Especially Women and Children*. Kuala Lumpur: 21 novembre 2015.
- . *ASEAN Declaration on Transnational Crime*. Manille: 20 décembre 1997.
- . *ASEAN Plan of Action to Combat Transnational Crime*. Yangon: 23 juin 1999.
- . *ASEAN Political and Security Community Blueprint*. Jakarta: ASEAN Secretariat, 2009.
- . *ASEAN Political and Security Blueprint 2025*. Jakarta: ASEAN Secretariat, 2015.
- . *ASEAN Security Outlook*. Jakarta: ASEAN Secretariat, 2013.
- . *ASEAN Security Outlook*. Jakarta: ASEAN Secretariat, 2015.
- . *ASEAN Statement on Signing the Comprehensive Agreement on the Bangsamoro*, 30 mars 2014.
- . *ASEAN Troika – A concept paper*. Bangkok: 24-25 juillet 2000.
- . *ASEAN Vision 2020*. Kuala Lumpur: 15 décembre 1997.
- . *Bangkok Declaration*. Bangkok: 8 août 1967.
- . *Chairman Statement of the 14th ASEAN Summit*. Cham-am: 1^{er} mars 2009.
- . *Chairman's Statement of the 16th ASEAN Summit*. Hanoi: 9 avril 2010.

- . *Chairman’s Statement of the 21st ASEAN Summit*. Phnom Penh: 18 novembre 2012.
- . *Chairman’s Statement of the 25th ASEAN Summit*. Nay Pyi Taw: 12 novembre 2014.
- . *Chairman’s Statement of the 26th ASEAN Summit*. Kuala Lumpur: 27 avril 2015.
- . *Declaration of ASEAN Concord*. Bali: 24 février 1976.
- . *Declaration of ASEAN Concord II*. Bali: 7 octobre 2003.
- . *Declaration on the Conduct of Parties in the South China Sea*. Phnom Penh: 4 novembre 2002.
- . *ASEAN Declaration on Joint Action to Counter Terrorism*. Bandar Seri Begawan: 5 novembre 2001.
- . *Declaration of Principles to Combat the Abuse of Narcotic Drugs*. Manille: 26 juin 1976.
- . *Declaration on the South China Sea*. Manille: 22 juillet 1992.
- . *Declaration on Terrorism by the 8th ASEAN Summit*. Phnom Penh: 3 novembre 2002.
- . *Final Report of the East Asia Study Group*. Phnom Penh: 4 novembre 2002.
- . *Joint Declaration of ASEAN and China on Cooperation in the Field of Non-Traditional Security Issues*. Phnom Penh: 4 novembre 2002.
- . *Joint Declaration for a Drug-Free ASEAN*. Manille: 25 juillet 1998.
- . *Langkawi Declaration on the Global Movement of Moderates*. Langkawi: 27 avril 2015.
- . *Manila Declaration*. Manille: 15 décembre 1987.
- . *Press Statement of the Chairperson of the ASEAN+China Summit, the ASEAN+Japan Summit, the ASEAN+Republic of Korea Summit, and the ASEAN-India Summit*. Bali: 8 octobre 2003.
- . *Protocol Amending the Treaty of Amity and Cooperation in Southeast Asia*. Manille: 15 décembre 1987.
- . *Report of the ASEAN Eminent Persons’ Group (EPG) on Vision 2020: The People’s ASEAN, 2000*.
- . *Singapore Declaration*. Singapour: 28 janvier 1992.
- . *Treaty of Amity and Cooperation*. Bali: 24 février 1976.
- . *Treaty on the Southeast Asia Nuclear-Weapon-Free Zone*. Bangkok: 15 décembre 1995.
- . *Zone of Peace, Freedom and Neutrality Declaration*. Kuala Lumpur: 27 novembre 1971.
- ASEAN Civil Society Conference. *Joint Statement of the 2nd ASEAN Civil Society Conference*. Cebu: 10-12 décembre 2006.
- ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People’s Forum. *Expanding Peoples’ Solidarity for a Just and Inclusive ASEAN Community: ACSC/APF 2016 – CSO Statement*. Dili: 29 juillet 2016.
- . *Reclaiming the ASEAN Community for the People – ACSC/APF CSO Statement, 25 janvier 2015*.
- . *Statement of the 2011 ASEAN Civil Society Conference/ASEAN People’s Forum*. Jakarta : 3-5 mai 2011.
- . *Statement of the ASEAN Peoples’ Forum-Fourth ASEAN Civil Society Conference to the 14th ASEAN Summit*. Bangkok: 22 février 2009.
- ASEAN Defence Ministers’ Meeting. *Concept Paper for the Establishment of an ASEAN Defence Ministers’ Meeting*. Kuala Lumpur: 9 mai 2006.

- . *ASEAN Defence Ministers' Meeting-Plus (ADMM-Plus) Concept Paper*. Singapour: 14 novembre 2007.
- ASEAN Information Center (Public Relations Department, Government of Thailand). « Thai views on ASEAN centrality » (2015). En ligne. http://www.asean thai.net/english/ewt_news.php?nid=421&filename=index (page consultée le 4 novembre 2016).
- ASEAN Inter-Governmental Commission on Human Rights. *AICHR Regional Workshop on Strengthening National Plans of Action on Trafficking in Persons to Ensure Effective Implementation of the ASEAN Convention against Trafficking in Persons, Especially Women and Children (ACTIP) and ASEAN Plan of Action against Trafficking in Persons, Especially Women and Children (APA)*. Phnom Penh: 1-2 décembre 2016.
- . *Press Release: 23rd Meeting of the AICHR*. Boracay: 13-15 février 2017.
- ASEAN Ministerial Meeting. *ASEAN Foreign Ministers Joint Statement on the International Problem of Drug Abuse and Trafficking*. Kuala Lumpur: 9 juillet 1985.
- . *ASEAN Foreign Ministers' Statement on the Current Developments in the South China Sea*. Nay Pyi Taw: 10 mai 2014.
- . *Joint Communiqué of the 7th ASEAN Ministerial Meeting*. Jakarta: 7-9 mai 1974.
- . *Joint Communiqué of the 9th ASEAN Ministerial Meeting*. Manille: 24-26 juin 1976.
- . *Joint Communiqué of the 12th ASEAN Ministerial Meeting*. Bali: 28-30 juin 1979.
- . *Joint Communiqué of the 13th ASEAN Ministerial Meeting*. Kuala Lumpur: 25-26 juin 1980.
- . *Joint Communiqué of the 14th ASEAN Ministerial Meeting*. Manille: 17-18 juin 1981.
- . *Joint Communiqué of the 15th ASEAN Ministerial Meeting*. Singapour: 14-16 juin 1982.
- . *Joint Communiqué of the 16th ASEAN Ministerial Meeting*. Bangkok: 24-25 juin 1983.
- . *Joint Communiqué of the 17th ASEAN Ministerial Meeting*. Jakarta: 9-10 juin 1984.
- . *Joint Communiqué of the 18th ASEAN Ministerial Meeting*. Kuala Lumpur: 9 juillet 1985.
- . *Joint communiqué of the 29th ASEAN Ministerial Meeting*. Jakarta: 20-21 juillet 1996.
- . *Joint Communiqué of the 33rd ASEAN Ministerial Meeting*. Bangkok: 24-25 juillet 2000.
- . *Joint communiqué of the 34th ASEAN Ministerial Meeting*. Hanoi: 23-24 juillet 2001.
- . *Joint Communiqué of the 39th ASEAN Ministerial Meeting*. Kuala Lumpur: 25 juillet 2006.
- . *Joint Communiqué of the 43rd ASEAN Foreign Ministers Meeting – Enhanced Efforts towards the ASEAN Community: from Vision to Action*. Hanoi: 20 juillet 2010.
- . *Joint communiqué of the 47th ASEAN Ministerial Meeting*. Nay Pyi Taw: 8 août 2014.
- . *Joint Communiqué of the 48th ASEAN Ministerial Meeting*. Kuala Lumpur: 4 août 2015.
- . *Statement of ASEAN Foreign Ministers on the Recent Developments in the Rakhine State, Myanmar*. Phnom Penh: 17 août 2012.
- ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime. « ASEAN Ministers Reaffirm Efforts to Combat Transnational Crimes ». Vientiane: 15-19 septembre 2013.
- . *Chairman's Statement on the Emergency ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime Concerning Irregular Movements of Persons in Southeast Asia*.

- Kuala Lumpur: 2 juillet 2015.
- . *Joint Communiqué of the Third ASEAN Ministerial Meeting on Transnational Crime*. Singapour: 11 octobre 2001.
- ASEAN People's Assembly. *The Role of the People in Building an ASEAN Community of Caring and Sharing Societies – Report of the Fifth ASEAN People's Assembly*. Quezon City: ISDS, 2007.
- . *Towards a People-Centered Development in the ASEAN Community – Report of the Fourth ASEAN People's Assembly*. Quezon City: ISDS, 2005.
- ASEAN Plus Three. *Chairman's Statement of the 17th ASEAN Plus Three Summit*. Nay Pyi Taw: 13 novembre 2014.
- ASEAN Regional Forum. *Annual Security Outlook*. Jakarta: 2 juillet 2004.
- . *Annual Security Outlook*, 2008.
- . *Annual Security Outlook*. Hanoi: 23 juillet 2010.
- . *ARF Concept and Principles of Preventive Diplomacy*. Singapour: 25 juillet 2001.
- . *ASEAN Regional Forum Draft Outline of a Work Plan on Maritime Security: A Template for Discussion*, 2nd ARF-ISM on Maritime Security. Auckland: 29-31 mars 2010.
- . *ASEAN Regional Forum Workplan for Maritime Security (2015-2017)*, 2015.
- . *Chairman's Statement of the 2nd ASEAN Regional Forum*. Badar Seri Begawan: 1^{er} août 2005.
- . *Chairman's Statement of the 5th ASEAN Regional Forum*. Manille: 27 juillet 1998.
- . *Chairman's Statement of the 7th ASEAN Regional Forum*. Bangkok: 27 juillet 2000.
- . *Chairman's Statement of the 9th ASEAN Regional Forum* Bandar Seri Begawan: 31 juillet 2002.
- . *Chairman's Summary of the 1st ARF Security Policy Conference*. Beijing: 4-6 novembre 2004.
- . *Chairman's Summary Report of the 3rd ARF Security Policy Conference*. Karambunai: 18 mai 2006.
- . *Chair's Summary Report of the ARF Seminar on Enhancing Cooperation in the Field of Non-Traditional Security Issues*. Sanya: 7-8 mars 2005.
- . *Co-Chairmen's Summary Report of the Meeting of the ARF Inter-Sessional Support Group on Confidence-Building Measures*. Bandar Seri Begawan: 4-6 novembre 1998.
- . *Co-Chairmen's Summary Report of the Meetings of the ARF Inter-Sessional Support Group on Confidence-Building Measures*. Honolulu : 4-6 novembre 1998/Bangkok: 3-5 mars 1999.
- . *Co-Chairs' Summary Report of the ARF Defense Officials' Dialogue*. New Delhi: 9 novembre 2009.
- . *Co-Chairs' Summary Report of the ARF Inter-Sessional Support Group on Confidence-Building Measures and Preventive Diplomacy*. Yangon: Myanmar, 9-10 décembre 2013.
- . *Co-Chairs' Summary Report of the ARF Inter-Sessional Support Group Meeting on Confidence-Building Measures and Preventive Diplomacy*. Melaka: 2-3 décembre 2014.
- . *Co-Chair's Summary Report of the ARF Workshop on « Evolving Changes in the Security Perceptions of the ARF Countries »*. Ulaanbataar: 21-22 juin 2005.
- . *Co-Chairs' Summary Report of the ARF Workshop on Preventive Diplomacy*. Tokyo: 16-17 mars 2004.

- . *Co-Chairs' Summary Report of the First Meeting of the ARF Inter-Sessional Support Group on Confidence-Building Measures and Preventive Diplomacy*. Honolulu: 17-19 octobre 2005.
- . *Co-Chairs' Summary Report of the Third Meeting of the ARF Experts and Eminent Persons*. Beijing: 2008.
- . *Co-Chairs' Summary Report of the Seventh ASEAN Regional Forum Experts and Eminent Persons (EEPs) Meeting*. Honolulu: 2013.
- . *The ASEAN Regional Forum Vision Statement*. Phuket: 23 juillet 2009.
- ASEAN Secretariat. *The ASEAN Community by 2015* (2007). En ligne.
<https://www.youtube.com/watch?v=YrnK5UQDdO0> (page consultée pour la dernière fois le 1^{er} juin 2016).
- Ashley, Richard. « The Geopolitics of Geopolitical Space: Toward a Critical Social Theory of International Politics ». *Alternatives* 12, n° 4 (1987): 403-34.
- . « The Poverty of Neorealism ». *International Organization* 38, n° 2 (1984): 225-86.
- Ashley, Richard et R. B. J. Walker. « Introduction: Speaking the Language of Exile: Dissident Thought in International Studies ». *International Studies Quarterly* 34, n° 3 (1990): 259-68.
- Asia-Pacific Centre for the Responsibility to Protect. « Cyclone Nargis and the Responsibility to Protect ». *Myanmar/Burma Briefing*, no. 2 (2008). En ligne.
https://r2pasiapacific.org/filething/get/1293/Cyclone%20Nargis%20and%20R2P%20Myanmar_Burma_Brief2%202008.pdf (page consultée le 22 juillet 2016).
- Ayoob, Mohammed. « Security in the Third World: the Worm about to Turn? » *International Affairs* 60, n° 1 (1983): 41-51.
- . *The Third World Security Predicament: State Making, Regional Conflict, and the International System*. Boulder: Lynne Rienner, 1995.
- Ba, Alice D. *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*. Stanford: Stanford University Press, 2009.
- . « Institutional Divergence and Convergence in the Asia-Pacific? ASEAN in Practice and in Theory ». *Cambridge Review of International Affairs* 27, n° 2 (2014): 295-318.
- . « On Norms, Rule Breaking, and Security Communities: A Constructivist Response ». *International Relations of the Asia-Pacific* 5, n° 2 (2005): 255-66.
- . « Regionalism's Multiple Negotiations: ASEAN in East Asia ». *Cambridge Review of International Affairs* 22, n° 3 (2009): 345-67.
- . « The ASEAN Paradox and IR Theory ». Dans *(Re)Negotiating East and Southeast Asia: Region, Regionalism, and the Association of Southeast Asian Nations*, 17-41, 2009.
- Ball, Desmond. « Arms and Affluence : Military Acquisitions in the Asia-Pacific Region » 18, n° 3 (1993): 78-112.
- Ball, Desmond, Anthony Milner et Brendan Taylor. « Track 2 Security Dialogue in the Asia-Pacific: Reflections and Future Directions ». *Asian Security* 2, n° 3 (2006): 174-88.
- Balzacq, Thierry. « The Three Faces of Securitization: Political Agency, Audience and Context ». *European Journal of International Relations* 11, n° 2 (2005): 171-201.
- Beeson, Mark. « ASEAN's Ways: Still Fit for Purpose? » *Cambridge Review of International Affairs* 22, n° 3 (2009): 333-43.
- Bellamy, Alex J. et Mark Beeson. « The Responsibility to Protect in Southeast Asia: Can ASEAN Reconcile Humanitarianism and Sovereignty? » *Asian Security* 6, n° 3 (2010): 262-79.

- Bially Mattern, Janice. *Ordering International Politics: Identity, Crisis, and Representational Force*. New York; Abingdon: Routledge, 2005.
- Bigo, Didier. « Security and Immigration: Toward a Critique of the Governmentality of Unease. » *Alternatives* 27, n° 1 (2002): 63-92.
- Busse, Nikolas. « Constructivism and Southeast Asian Security ». *The Pacific Review* 12, n° 1 (1999): 39-60.
- Buzan, Barry. « The Southeast Asian Security Complex ». *Contemporary Southeast Asia* 10, n° 1 (1988): 1-16.
- Buzan, Barry et Gerald Segal. « Rethinking East Asian Security ». *Survival* 36, n° 2 (1994): 3-21.
- Buzan, Barry et Ole Wæver. *Regions and Powers: The Structure of International Security*. Cambridge; New York: Cambridge University Press, 2003.
- Buzan, Barry, Ole Wæver et Jaap H. De Wilde. *Security: A New Framework for Analysis*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1998.
- Caballero-Anthony, Mely. « Non-Traditional Security and Infectious Diseases in ASEAN: Going Beyond the Rhetoric of Securitization to Deeper Institutionalization ». *The Pacific Review* 21, n° 4 (août 2008): 507-25.
- . « Revisioning Human Security in Southeast Asia ». *Asian Perspective* 28, n° 3 (2004): 155-89.
- . « Understanding ASEAN's Centrality: Bases and Prospects in an Evolving Regional Architecture ». *The Pacific Review* 27, n° 4 (2014): 563-84.
- Caballero-Anthony, Mely, Ralf Emmers et Amitav Acharya. *Non-Traditional Security in Asia: Dilemmas of Securitization*. Aldershot: Ashgate, 2006.
- Calica, Aurea. « ASEAN ministers call for restraint in sea row ». *The Philippine Star*, éd. du 11 mai 2014.
- . « Significant progress made on sea code – ASEAN ». *The Philippine Star*, éd. du 25 avril 2013.
- Campbell, David. « Poststructuralism ». Dans *International Relations Theory - Discipline and Diversity*, dirigé par Tim Dunne, Milja Kurki et Steve Smith, 223-46. Oxford: Oxford University Press, 2013.
- . *Writing Security: United States Foreign Policy and the Politics of Identity*. Minneapolis, MN: University of Minnesota Press, 1992.
- Capie, David. « Localization as Resistance: The Contested Diffusion of Small Arms Norms in Southeast Asia ». *Security Dialogue* 39, n° 6 (2008): 637-58.
- Capie, David et Paul M. Evans. *The Asia-Pacific Security Lexicon*. Singapour: ISEAS Publishing, 2007.
- Capie, David et Brendan Taylor. « The Shangri-La Dialogue and the institutionalization of defence diplomacy in Asia ». *The Pacific Review* 23, n° 3 (2010): 359-76.
- Chanco, Boo. « ASEAN won't help Phl on China ». *The Philippine Star*, éd. du 22 juin 2012.
- Chandra, Alexander C. « Civil Society in Search of an Alternative Regionalism in ASEAN ». Winnipeg, 2009.
- Chachavalpongpun, Pavin. « Australia's APC meddling with ASEAN ». *The Bangkok Post*, éd. du 6 janvier 2009.
- . « Upset waters need ASEAN, China unity ». *The Bangkok Post*, éd. du 8 novembre 2012.

- Chan, Robin. « ASEAN leaders call for restraint over S. China Sea disputes ». *The Strait Times*, éd. du 12 mai 2014.
- Checkel, Jeffrey T. « The Constructivist Turn in International Relations Theory ». *World Politics* 50, n° 2 (1998): 324-48.
- Cheepensook, Kasira. « The development of the ASEAN Charter: Origins and norm codification ». London School of Economics and Political Science, 2013.
- Chin, Ko-Lin. *The Golden Triangle: Inside Southeast Asia's Drug Trade*. Ithaca; Londres: Cornell University Press, 2009.
- China Daily. « Chinese FM refutes fallacies on the South China Sea issue ». *China Daily*, éd. du 25 juillet 2010. En ligne. http://www.chinadaily.com.cn/china/2010-07/25/content_11046054.htm (page consultée le 12 octobre 2016).
- Chong, Alan et Emrys Chew. « Breaking up is hard to do: ASEAN and the South China Sea ». *RSIS Commentaries* 214, 30 novembre 2012.
- Chongkittavorn, Kavi. « An Asia-Pacific Community and the future of ASEAN security ». *The Nation*, éd. du 24 mars 2009.
- . « ASEAN and China: Bickering threatens traditional consensus ». *The Nation*, éd. du 10 septembre 2012.
- . « ASEAN-China: New Code-of-conduct tug-of-war ». *The Nation*, éd. du 24 juin 2013.
- . « ASEAN, China search for new model to work together ». *The Nation*, éd. du 17 août 2015.
- . « ASEAN is still relevant to East Asia ». *The Nation*, éd. du 2 février 2009.
- . « ASEAN needs new mindset for intra-conflict ». *The Nation*, éd. du 21 février 2011.
- . « ASEAN ponders a new regional architecture ». *The Nation*, éd. du 12 avril 2010.
- . « Asean's show of unity ». *The Strait Times*, éd. du 19 août 2014.
- . « At 45, ASEAN must reform or become irrelevant », 6 août 2012.
- . « Big powers back ASEAN-led security plan ». *The Nation*, éd. du 15 juin 2015.
- . « China renews its efforts to re-engage ASEAN ». *The Nation*, éd. du 16 septembre 2013.
- . « Key players holding ASEAN hostage ». *The Nation*, éd. 16 juillet 2012.
- . « The future path for an East Asian Community ». *The Nation*, éd. du 26 octobre 2009.
- . « True meaning of ASEAN joint communiqués ». *The Nation*, éd. du 10 août 2015.
- . « US-China summit: ASEAN centrality at risk ». *The Nation*, éd. du 14 septembre 2015.
- Chouliaraki, Lilie et Norman Fairclough. « The Critical Analysis of Discourse ». Dans *Critical Strategies for Social Research*, dirigé par William K. Carroll, 262-75. Toronto: Canadian Scholars' Press, 2004.
- Chouvy, Pierre-Arnaud. « Illegal Trades across National Borders of Mainland Southeast Asia ». Dans *The Trade in Human Beings for Sex in Southeast Asia*, dirigé par Pierre Le Roux, Jean Baffie et Gilles Beullier. Bangkok: White Lotus, 2010.
- Chun, Han Wong. « China rejects Philippine proposal on South China Sea disputes ». *The Wall Street Journal*, éd. du 9 août 2014.
- Chung, Chien-Peng. « Southeast Asia-China Relations: Dialectics of “Hedging” and “Counter-Hedging” ». *Southeast Asian Affairs*, 2004, 35-53.
- Chuong, Pham Van. « Peaceful Resolution of Disputes », communication dans le cadre de la

- 11^e édition de l'Asia-Europe People's Forum. Ulaanbataar : 5 juillet 2016.
- Cochrane, John. « Indonesia and Malaysia Agree to Care for Stranded Migrants ». *The New York Times*, éd. du 20 mai 2015.
- Collins, Alan. « A People-Oriented ASEAN: A Door Ajar or Closed for Civil Society Organizations? » *Contemporary Southeast Asia* 30, n° 2 (2008): 313-31.
- Connolly, Wiliam. *Identity/Difference*. Minneapolis; Londres: University of Minnesota Press, 1991.
- . « Identity and Difference in Global Politics ». Dans *International/Intertextual Relations - Postmodern Readings of World Politics*, dirigé par James Der Derian et Michael J. Shapiro, 323-42. New York: Lexington Books, 1989.
- Cook, Malcom. « Japan's East Asia Community ». *The Interpreter*, éd. du 25 septembre 2009.
- Cox, Robert W. « Social Forces, States, and World Orders: Beyond International Relations Theory ». *Millennium: Journal of International Studies* 10, n° 2 (1981): 126-55.
- Departemen Luar Negeri (Department of Foreign Affairs, Indonesia). « Towards an ASEAN Security Community » - Deplu Paper on the ASEAN Security Community . Phnom Penh, 2003.
- Der Derian, James. *On Diplomacy: A Genealogy of Western Estrangement*. Oxford: Basil Blackwell, 1987.
- Der Derian, James. « Mediating Estrangement - A Theory of Diplomacy ». Dans *Critical Practices in International Theory – Selected Essays*, 7-30. Abingdon; New York: Routledge, 2009.
- . « The value of security: Hobbes, Marx, Nietzsche, and Baudrillard ». Dans *Critical Practices in International Relations – Selected Essays*, 149-166. Abingdon, New York: Routledge, 2009.
- Der Derian, James et Michael J. Shapiro. *International/Intertextual Relations*. New York; Don Mills: Lexington Books, 1989.
- Derrida, Jacques. *De la grammatologie*. Paris: Éditions de Minuit, 1967.
- Desker, Barry. « Is Indonesia Outgrowing ASEAN? ». *PacNet* no. 46, 8 octobre 2010.
- . « The Future of the ASEAN Regional Forum », *PacNet* 36 (2001), 7 septembre.
- . « Time for ASEAN to stand its ground ». *The Strait Times*, éd. du 23 juin 2010.
- Deutsch et al., Karl. *Political community and the North Atlantic area: International Organization in the Light of Historical Experience*. Princeton: Princeton University Press, 1957.
- Dewitt, David. « Common, Comprehensive, and Cooperative Security ». *The Pacific Review* 7, n° 1 (1994): 1-15.
- Diamond, Louise et John McDonald. *Multi-Track Diplomacy: A System's Approach to Peace*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1996.
- Diaz-Bone, Rainer, Andrea D. Bührmann, Encarnacion Gutierrez Rodriguez, Werner Schneider, Gavin Kendall et Francisco Tirado. « The Field of Foucaultian Discourse Analysis: Structures, Developments, and Perspectives ». *FORUM: Qualitative Social Research/Sozialforschung* 8, n° 2 (2007).
- Diez, Thomas. « Speaking Europe, Drawing Boundaries: Reflections on the Role of Discourse in EU Foreign Policy and Identity ». Dans *EU Foreign Policy through the Lens of Discourse Analysis*, dirigé par Caterina Carta et Jean-Frédéric Morin, 27-41. Farnham: Ashgate, 2014.
- Dobell, Graham. « Rudd's Asia-Pac community given thumbs down ». *ABC.net*, 3 juillet

2008. En ligne. <http://www.abc.net.au/pm/content/2008/s2294047.htm> (page consultée le 9 novembre 2016).
- Doty, Roxanne Lynn. « Desire All the Way Down ». *Review of International Studies* 26, n° 1 (2000): 137-39.
- . « Foreign Policy as Social Construction: A Post-Positivist Analysis of U.S. Counterinsurgency Policy in the Philippines ». *International Studies Quarterly* 37, n° 3 (1993): 297-320.
- . « The Double-Writing of Statecraft: State Responses Exploring to Illegal Immigration ». *Alternatives: Global, Local, Political*, 21, n° 2 (1996): 171-89.
- Drysdale, Peter. « Special editorial – What Prime Minister Rudd’s Asia Pacific Community Conference Delivered ». *East Asia Forum*, éd. du 7 décembre 2009.
- East Asia Summit. *Chairman’s Statement of the 4th East Asia Summit*. Cham-am, Hua Hin: 25 octobre 2009.
- Emmers, Ralf. *Cooperative Security and the Balance of Power in ASEAN and the ARF*. Londres; New York: Routledge Curzon, 2003.
- . « Enduring Mistrust and Conflict Management in Southeast Asia: An Assessment of ASEAN as a Security Community ». *TRaNS: Trans-Regional and -National Studies of Southeast Asia* 5, n° 1 (2017): 75-97.
- . « The Five Power Defence Arrangements and Defense Diplomacy in Southeast Asia ». *Asian Security* 8, n° 3 (2012): 271-86.
- Emmers, Ralf et Joseph Chinyong Liow, dir. *Order and Security in Southeast Asia: Essays in Memory of Michael Leifer*. Abingdon; New York: Routledge, 2006.
- Emmerson, Donald K. « ASEAN as an International Regime ». *Journal of International Affairs* 41, n° 1 (1987): 1-16.
- . « Challenging ASEAN: A “Topological” View ». *Contemporary Southeast Asia: A Journal of International and Strategic Affairs* 29, n° 3 (2007): 424-46.
- . « Security, Community, and Democracy in Southeast Asia: Analyzing ASEAN ». *Japanese Journal of Political Science* 6, n° 2 (2005): 165-85.
- . « “Southeast Asia”: What’s in a Name? ». *Journal of Southeast Asian Studies* 15 n°1 (1984): 1-21.
- . « What Do the Blind-Sided See? Reapproaching Regionalism in Southeast Asia ». *The Pacific Review* 18, n° 1 (2005): 1-21.
- Epstein, Charlotte. « Constructivism or the Eternal Return of Universals in International Relations: Why Returning to Language is Vital to Prolonging the Owl’s Flight ». *European Journal of International Relations* 19, n° 3 (2013): 499-519.
- . *The Power of Words in International Relations: Birth of an Anti-Whaling Discourse*. Cambridge, MA; Londres: The MIT Press, 2009.
- . « Who speaks? Discourse, the Subject and the Study of Identity in International Politics ». *European Journal of International Relations* 17, n° 2 (2011): 327-50.
- Evans, Paul M. « Building Security: The Council for Security Cooperation in the Asia Pacific (CSCAP) ». *The Pacific Review* 7, n° 2 (1994): 125-39.
- . « Human Security and East Asia: In the Beginning ». *Journal of East Asian Studies* 4 (2004): 263-84.
- Farrelly, Nicholas. « Surveying the Southeast Asian Political Terrain: Myanmar and Abroad ». Communication dans le cadre de la 29^e Asia Pacific Roundtable, Kuala Lumpur: 1-3 juin 2015.

- Fearon, James et Alexander Wendt. « Rationalism v. Constructivism - A Skeptical View ». Dans *Handbook of International Relations*, dirigé par Walter Carlsnaes, Thomas Risse et Beth A. Simmons, 52-68. Londres; Thousand Oaks; New Delhi: SAGE Publications, 2002.
- Fish, Stanley. *Is There a Text in this Class? The Authority of Interpretive Communities*. Cambridge, MA; Londres: Harvard University Press, 1982.
- Focus on the Global South. « Human Rights Activists Say No to Re-imposition of the Death Penalty & Call for Restorative Justice », 15 février 2017. En ligne. <http://focusweb.org/content/human-rights-activists-say-no-re-imposition-death-penalty-call-restorative-justice> (page consultée le 7 mars 2017).
- Foreign Service Institute. Sharing ASEAN, vol. 1, no. 2 (2015). <http://www.fsi.gov.ph/wp-content/uploads/2015/04/Sharing-ASEAN-Vol1-No2-FINAL.pdf> (page consultée le 6 mars 2017).
- FORUM-Asia. *Statement issued by the 8th Regional Consultation on ASEAN and Human Rights: Migration and Human Rights in ASEAN*. Kuala Lumpur : 17-18 août 2015.
- Foucault, Michel. *L'archéologie du savoir*. Paris: Gallimard, 1969.
- . *L'ordre du discours*. Paris: Gallimard, 1971.
- Freistein, Katja. « A Living Document: Promises of the ASEAN Charter ». *The Pacific Review* 26, n° 4 (2013): 407-29.
- Ganesan, Narayanan. « Rethinking ASEAN as a Security Community in Southeast Asia ». *Asian Affairs: An American Review* 21, n° 4 (1994): 210-26.
- . « Testing Neoliberal Institutionalism in Southeast Asia ». *International Journal* 50, n° 4 (1995): 779-804.
- Ganesan, Narayanan et Ramses Amer, dir. *International Relations in Southeast Asia: Between Bilateralism and Multilateralism*. Singapour: Institute of Southeast Asian Studies, 2010.
- Gari, Francisco. « The Problem of Encroachment: Shrinking Civic Spaces and Territorial Disputes in ASEAN », Radio Liberdade Dili, 2016. En ligne. <http://www.radioliberaldadedili.com/notisia/1719-the-problem-of-encroachment-shrinking-civic-spaces-and-territorial-disputes-in-asean> (page consultée le 7 mars 2017).
- George, Jim. *Discourses of Global Politics: A Critical (Re)Introduction to International Relations. Critical perspectives on world politics*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1994.
- George, Jim et David Campbell. « Patterns of Dissent and the Celebration of Difference: Critical Social Theory and International Relations ». *International Studies Quarterly* 34 (1990): 269-93.
- Gerard, Kelly. *ASEAN's Engagement of Civil Society: Regulating Dissent*. Houndmills; New York: Palgrave Macmillan, 2014.
- Ghosh, Nirmal. « ASEAN forum fails to reach accord ». *The Strait Times*, éd. du 14 juillet 2012.
- . « S. China Sea rows cloud ASEAN talks ». *The Strait Times*, éd. du 8 août 2014.
- Glaser, Bonnie. « What really happened at the ARF ? ». *Cogitasia* (2010). En ligne. <http://cogitasia.com/what-really-happened-at-the-arf/> (page consultée le 12 octobre 2016).
- Global Times. « American shadow over South China Sea ». *Global Times*, éd. du 26 juillet 2010.
- . « Don't take peaceful approach for granted ». *Global Times*, éd. du 25 octobre 2011.

- Goh, Evelyn. « The ASEAN Regional Forum in United States East Asian strategy ». *The Pacific Review* 17, n° 1 (2004): 47-69.
- Goh, Sui Noi. « A challenge to ASEAN's centrality ». *The Strait Times*, éd. du 20 mars 2009.
- Gordon, Bernard K. *The Dimensions of Conflict in Southeast Asia*. Englewood Cliffs: Prentice-Hall, 1966.
- Haacke, Jürgen. « ASEAN's Diplomatic and Security Culture: A Constructivist Assessment ». *International Relations of the Asia-Pacific* 3 (2003): 57-87.
- . *ASEAN's Diplomatic and Security culture: Origins, Developments and Prospects*. Abingdon; New York: Routledge, 2003.
- . « The ASEAN Regional Forum: From Dialogue to Practical Security Cooperation? ». *Cambridge Review of International Affairs* 22, n° 3 (2009): 427-49.
- . « The Concept of Flexible Engagement and the Practice of Enhanced Interaction: Intramural Challenges to the 'ASEAN way' ». *The Pacific Review* 12, n° 4 (1999): 581-611.
- Haas, Michael. *The Asian Way to Peace: A Story of Regional Cooperation*. New York: Praeger, 1989.
- Haas, Peter M. « Introduction: Epistemic Communities and International Policy ». *International Organization* 46, n° 1 (1992): 1-35.
- Hanggi, Heiner. *ASEAN and the ZOPFAN Concept*. Singapour: ISEAS, 1991.
- Hansen, Lene. « A Case for Seduction? Evaluating the Poststructuralist Conception of Security ». *Cooperation and Conflict* 32, n° 4 (1997): 369-97.
- . *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War*. Londres; New York: Routledge, 2006.
- . « The Little Mermaid's Silent Security Dilemma and the Absence of Gender in the Copenhagen School ». *Millennium - Journal of International Studies* 29, n° 2 (2000): 285-306.
- . « Theorizing the Image for Security Studies: Visual Securitization and the Muhammad Cartoon Crisis ». *European Journal of International Relations* 17, n° 1 (2011): 51-74.
- Hatoyama, Yukio. « A New Path for Japan ». *The New York Times*, éd. du 26 août 2009.
- . « Japan's New Commitment to Asia - Toward the Realization of an East Asian Community ». Discours en conclusion du sommet de l'APEC, Singapour, 15 novembre 2009.
- Hébrard, Patrick. « Le recours des Philippines auprès de la Cour d'arbitrage – aggravation ou sortie de crise en mer de Chine », Fondation pour la recherche stratégique (2013). En ligne. <https://www.frstrategie.org/publications/notes/procedure-d-arbitrage-et-montee-des-tensions-en-mer-de-chine-13-2016> (page consultée le 3 novembre).
- Hemmer, Christopher et Peter J. Katzenstein. « Why is There No NATO in Asia? Collective Identity, Regionalism, and the Origins of Multilateralism ». *International Organization* 56, n° 3 (2002): 575-607.
- Hernandez, Carolina G. et Herman Joseph S. Kraft, dir. *Mainstreaming Human Security in ASEAN Integration: Human Security and the Blueprints for Realizing the ASEAN Community*. Quezon City: ISDS, 2012.
- Heydarian, Richard Javad. « Is ASEAN Still Relevant? ». *The Diplomat* (2015), éd. du 26 mars.
- High Level Advisory Panel on the Responsibility to Protect in Southeast Asia. *Mainstreaming*

- the Responsibility to Protect in Southeast Asia: Pathway Towards a Caring ASEAN community*, rapport présenté aux Nations-Unies à New York, 9 septembre 2014.
- Higgott, Richard. « Ideas, Identity and Policy Coordination in the Asia-Pacific ». *The Pacific Review* 7, n° 4 (1994): 367-79.
- Hollis, Martin et Steve Smith. *Explaining and Understanding International Relations*. Oxford: Oxford University Press, 1990.
- Human Rights Working Group (HRWG) et Weaving Women's Rights in ASEAN (WEAVE). *Civil Society's Inputs - ASEAN Vision 2025 and its attendant documents*, 2015.
- Huxley, Tim. « South-East Asia's Arms Race: Some Notes on Recent Developments ». *Arms Control* 11, n° 1 (1990).
- . « Southeast Asia in the Study of International Relations: The Rise and Decline of a Region ». *The Pacific Review* 9, n° 2 (1996): 199-228.
- Hunt, Luke. « ASEAN Host Blasts Crazy Media ». *The Diplomat*, éd. du 5 avril 2012.
- . « ASEAN Move on Rohingya, Slow but Forward ». *The Diplomat*, éd. du 22 juin 2015. En ligne. <http://thediplomat.com/2015/06/asean-move-on-rohingya-slow-but-forward/> (page consultée le 20 juillet 2016).
- . « ASEAN's Refugee Embarrassment ». *The Diplomat*, éd. du 15 mai 2015. En ligne. <http://thediplomat.com/2015/05/aseans-refugee-embarrassment/> (page consultée le 20 juillet 2016).
- . « ASEAN's tepid response to the Vietnam-China faceoff ». *The Diplomat*, éd. du 17 mai 2014.
- ICT Watch. Statement of Civil Society Delegates from Southeast Asia to the Asia-Pacific Regional Internet Governance Forum (APrIGF), 31 juillet 2012. En ligne. <https://freedomhouse.org/sites/default/files/APrIGF-Joint%20Statement-FINAL.pdf> (page consultée le 7 mars 2017).
- Initiatives for International Dialogue. « A Decade of ASEAN's Constructive Engagement with Burma: A Decade of Failure », 4 décembre 2006.
- . « General Assembly Informal Interactive Dialogue on the Responsibility to Protect – Statement by Mr. Gus Miclat, International Coalition for the Responsibility to Protect », 8 septembre 2016.
- . « Towards a Civilian Security Agenda », 29 octobre 2016. En ligne. <http://www.iidnet.org/towards-a-civilian-security-agenda/> (page consultée le 7 mars 2017).
- . « Women from Southeast Asia come to Dili to promote women and peace building agenda », 12 juillet 2010.
- Institute for International Policy Studies-Japan. *Asian Maritime Organization for Security and Cooperation (AMOSC) – Initial Report of Conceptual Framework* (2015). En ligne. http://www.iips.org/en/research/data/AMOSC_Initial_Report_on_Conceptual_Framework_k.pdf (page consultée le 4 novembre).
- Institute of Southeast Asian Studies. « Special issue on the South China Sea arbitration ». *ASEAN Focus* 8 (juillet) 2016.
- International Crisis Group. « Stirring up the South China Sea ». Rapport no. 223 (2012). En ligne. <https://www.crisisgroup.org/asia/south-east-asia/south-china-sea/stirring-south-china-sea-i> (page consultée le 4 novembre 2016).
- Jackson, Patrick Thaddeus. « Civilizing the Enemy - German Reconstruction and the Invention of the West ». Ann Arbor: University of Michigan Press, 2006.

- . *The Conduct of Inquiry in International Relations: Philosophy of Science and its Implications for the Study of World Politics*. Londres; New York: Routledge, 2011.
- Jäger, Siegfried et Florentine Maier. « Theoretical and methodological aspects of Foucauldian critical discourse analysis and dispositive analysis ». Dans *Methods of Critical Discourse Analysis*, dirigé par Ruth Wodak et Michael Meyer (Londres; Thousand Oaks; New Delhi: SAGE Publications, 2009), 34-61.
- Johnston, Alastair Iain. « Socialization in International Institutions: The ASEAN Way and International Relations Theory ». Dans *The Emerging International Relations of the Asia-Pacific Region*, dirigé par Michael Mastanduno et G. John Ikenberry. New York: Columbia University Press, 2003.
- Jones, David Martin et Michael L. R. Smith. « ASEAN's imitation community ». *Orbis* 46, n° 1 (2002): 93-109.
- . *ASEAN and East Asian International Relations: Regional Delusion*. Cheltenham; Northampton, MA: Edward Elgar Publishing Limited, 2006.
- . « Constructing Communities: The Curious Case of East Asian Regionalism ». *Review of International Studies* 33, n° 1 (2007): 165-86.
- . « Is there a Sovietology of South-East Asian studies ? » *International Affairs* 77, n° 4 (2001): 843-65.
- . « The Changing Security Agenda in Southeast Asia: Globalization, New Terror, and the Delusions of Regionalism ». *Studies in Conflict & Terrorism* 24, n° 4 (2001): 271-83.
- Jones, Lee. « ASEAN's Unchanged Melody? The Theory and Practice of 'Non-Interference' in Southeast Asia ». *The Pacific Review* 23, n° 4 (2010): 479-502.
- Jorgensen-Dahl, Arnfinn. *Regional Organization and Order in South-East Asia*. Houndmills, Basingstoke, Hampshire; Londres: The Macmillan Press, 1982.
- Kang, David C. « Getting Asia Wrong: The Need for New Analytical Frameworks ». *International Security* 27, n° 4 (2003): 57-85.
- Kapiszewski, Diana, Lauren MacLean et Benjamin L. Read. *Field Research in Political Science: Practices and Principles*. Cambridge: Cambridge University Press, 2015.
- Kassim, Yang Razali. « ASEAN and China: Navigating Turbulent Waters Ahead ». *RSIS Commentaries* CO12151, 12 août 2012.
- . « A regional code of conduct is needed to defuse maritime claims ». *The Nation*, éd. du 28 septembre 2012.
- Katsumata, Hiro. « Establishment of the ASEAN Regional Forum: Constructing a 'Talking Shop' or a 'Norm Brewery'? » *The Pacific Review* 19, n° 2 (2006): 181-98.
- . « The Role of ASEAN Institutes of Strategic and International Studies in Developing Security Cooperation in the Asia-Pacific Region ». *Asian Journal of Political Science* 11, n° 1 (juin 2003): 93-111.
- . « Why Is Asean Diplomacy Changing? From "Non-Interference" to "Open and Frank Discussions" ». *Asian Survey* 44, n° 2 (2004): 237-54.
- Katzenstein, Peter J. « Regionalism and Asia ». *New Political Economy* 5, n° 3 (2000): 353-68.
- Katzenstein, Peter J., Robert O. Keohane et Stephen D. Krasner. « International Organization and the Study of World Politics ». *International Organization* 52, n° 4 (1998): 645-85.
- Katzenstein, Peter J. et Nobuo Okawara. « Japan, Asian-Pacif Security, and the Case for Analytical Eclecticism ». *International Security* 26, n° 3 (2001): 153-85.
- Kelly, Robert E. « Security Theory in the 'New Regionalism' ». *International Studies Review*

- 9, n° 2 (2007): 197–229.
- Keohane, Robert O. « Ideas part-way down ». *Review of International Studies* 26 (2000): 125-30.
- . « International Institutions: Two Approaches ». *International Studies Quarterly* 32, n° 4 (1988): 379-96.
- Kerr, Pauline. « The Security Dialogue in the Asia-Pacific ». *The Pacific Review* 7, n° 4 (1994): 397-409.
- Khoman, Thanat. « Reflections on ASEAN: What We Did Right, Where We Went Wrong - Lessons for the future ». Dans *ASEAN Towards 2020: Strategic Goals and Future Directions*, dirigé par Stephen Leong, 83-86. Kuala Lumpur: ISIS Malaysia, 1998.
- Khong, Yuen Foong. « ASEAN and the Southeast Asian Security Complex ». Dans *Regional Orders: Building Security in a New World*, dirigé par David A. Lake et Patrick M. Morgan, 318-41. University Park: The Pennsylvania State University Press, 1997.
- Khoo, Nicholas. « Constructing Southeast Asian Security: The Pitfalls of Imagining a Security Community and the Temptations of Orthodoxy ». *Cambridge Review of International Affairs* 17, n° 1 (2004): 137-53.
- Koike, Yuriko. « Hillary's 'attack' sends shockwaves through China ». *The Nation*, éd. du 19 août 2010.
- Kor, Kian Beng. « China points fingers at US for stoking maritime tensions ». *The Strait Times*, éd. du 10 mai 2014.
- Krasner, Stephen D., dir. *International Regimes*. Londres; Ithaca: Cornell University Press, 1983.
- Kratochwil, Friedrich. « Constructing a New Orthodoxy? Wendt's "Social Theory of International Politics" and the Constructivist Challenge ». *Millennium - Journal of International Studies* 29, n° 1 (2000): 73-101.
- Kurki, Milja. « Causes of a divided discipline: rethinking the concept of cause in International Relations theory ». *Review of International Studies* 32, n° 2 (2006): 189-216.
- Kwa, Chong Guan. « ASEAN's next challenge: preventing incidents at sea ». *The Strait Times*, éd. du 1er août 2009.
- Laclau, Ernesto et Chantal Mouffe. *Hegemony and Socialist Strategy: Towards a Radical Democratic Politics*. Londres: Verso, 2001.
- Langlois, Anthony J., Cai Wilkinson, Paula Gerber et Baden Offord. « Community, identity, orientation: sexuality, gender and rights in ASEAN ». *The Pacific Review*, 2017, 1-19. doi:10.1080/09512748.2017.1294613.
- Lapid, Yosef. « The Third Debate: On the Prospects of Era International Theory in a Post-Positivist Era ». *International Studies Quarterly* 33, n° 3 (1989): 235-54.
- Larsen, Henrik. *Foreign Policy and Discourse Analysis*. Londres; New York: Routledge, 1997.
- Leifer, Michael. « ASEAN and the Problem of Common Response ». *International Journal* 38, n° 2 (1983): 316-29.
- . *ASEAN and the Security of Southeast Asia*. Abingdon; New York: Routledge, 1989.
- . « Debating Asian security: Michael Leifer responds to Geoffrey Wiseman ». *The Pacific Review* 5, n° 2 (1992): 167-69.
- . *The ASEAN Regional Forum: Extending ASEAN's Model of Regional Security*. Londres: Oxford University Press, 1996.

- . « The Asean States: No Common Outlook ». *International Affairs* 49, n° 4 (1973): 600-607.
- Lizée, Pierre P. *A Whole New World: Reinventing International Studies for the Post-Western World*. New York: Palgrave Macmillan, 2011.
- . « Civil Society and Regional Security: Tensions and Potentials in Post-Crisis Southeast Asia ». *Contemporary Southeast Asia* 22, n° 3 (2000): 550-69.
- . « Human Security in Vietnam, Laos, and Cambodia ». *Contemporary Southeast Asia* 24, n° 3 (2002): 509-27.
- Lopa, Katrina Consuelo. *Interfaces (2005-2014): Civil Society and ASEAN Heads of States*. Rapport préparé à l'attention du Regional Steering Committee de l'ACSC/APF (2014). En ligne. <http://aseanpeople.org/wp-content/uploads/2014/05/Various-ACSC-APF-INTERFACES-from-2005-to-the-present-by-Consuelo-Katrina-A-Lopa.pdf> (page consultée le 12 juillet 2016).
- Lyon, Peter. « ASEAN and the Future of Regionalism ». Dans *New Directions in the International Relations of Southeast Asia: The Great Powers and Southeast Asia*, dirigé par Teik Soon Lau, 156-64. Singapour: Singapore University Press, 1973.
- Mack, Andrew et Pauline Kerr. « The Evolving Security Discourse in the Asia-Pacific ». *The Washington Quarterly* 18, n° 1 (1995): 123-40.
- Malinao, Alito L. « Is ASEAN Becoming Irrelevant? ». *The Philippine Inquirer* (2016), éd. du 13 septembre.
- McDonald, Matt. « Securitization and the Construction of Security ». *European Journal of International Relations* 14, n° 4 (2008): 563-87.
- McSweeney, Bill. « Identity and Security: Buzan and the Copenhagen School ». *Review of International Studies* 22, n° 1 (1996): 81-93.
- Milliken, Jennifer. « The Study of Discourse in International Relations: A Critique of Research and Methods ». *European Journal of International Relations* 5, n° 2 (1999): 225-54.
- Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China. *China's Position Paper on Enhanced Cooperation in the Field of Non-Traditional Security Issues* (2002). En ligne. <http://wcm.fmprc.gov.cn/pub/eng/wjb/zzjg/gjs/gjzzyhy/2612/2614/t15318.htm#> (page consultée le 3 mars 2017).
- . *China's Position Paper on the New Security Concept* (2002). En ligne. http://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/wjb_663304/zzjg_663340/gjs_665170/gjzzyhy_665174/2612_665212/2614_665216/t15319.shtml (page consultée le 3 mars 2017).
- . *New Asian Security Concept for New Progress in Security Cooperation – Remarks at the Fourth Summit of the Conference on Interaction and Confidence Building in Asia by H.E. Xi Jinping, President of the People's Republic of China* (2014). En ligne. http://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/zxxx_662805/t1159951.shtml (page consultée le 4 novembre 2016).
- Ministry of National Defence of the People's Republic of China. *China's National Defence (White Paper)* (1998). En ligne. http://www.nti.org/media/pdfs/6a_5.pdf?_=1317155142 (page consultée le 3 mars 2017).
- Mitton, Roger. « Some fear the worst at the ASEAN November meeting ». *The Phnom Penh Post*, éd. du 10 septembre 2012.
- Moedolko. « China's Dismaying New Claims in the South China Sea ». *The Wall Street Journal*, éd. du 24 avril 2014.

- Morrison, Charles E. « Track 1/Track 2 Symbiosis in Asia-Pacific Regionalism ». *The Pacific Review* 17, n° 4 (2004): 547-65.
- Mulgan, Aurelia George. « Hatoyama's East Asia Community and regional leadership rivalries ». *East Asia Forum*, éd. du 10 octobre 2009.
- Mun, Tang Siew. « Vital first step for ASEAN, China ». *New Strait Times*, éd. du 6 août 2013.
- Murphy, Ann Marie. « Indonesia enters the fray with China ». *The Jakarta Post*, éd. du 4 avril 2014.
- Mustapha, Jennifer. « Threat construction in the Bush administration's post-9/11 foreign policy: (critical) security implications for Southeast Asia. ». *Pacific Review* 24, n° 4 (2011): 487-504.
- Narine, Shaun. « ASEAN and the ARF: The Limits of the "ASEAN Way" ». *Asian Survey* 37, n° 10 (1997): 961-78.
- . *Explaining ASEAN: Regionalism in Southeast Asia*. Boulder; Londres: Lynne Rienner Publishers, 2002.
- . « Institutional Theory and Southeast Asia: The Case of ASEAN » 161, n° 1 (1998): 33-47.
- . « The English School and ASEAN ». *The Pacific Review* 19, n° 2 (2006): 199-218.
- Natapanu, Nopakun. « ASEAN-US Defence Relations: Seeking a Convergence of Interests ». *The Nation*, éd. du 8 octobre 2009.
- Nesadurai, Helen E. S. « The ASEAN People's Forum (APF) as an Authentic Social Forum: Regional Civil Society Networking for an Alternative Regionalism ». Dans *Routledge Handbook of Asian Regionalism*, dirigé par Mark Beeson et Richard Stubbs, 166-76. Abingdon; New York: Routledge, 2012.
- Network of East Asian Think Tanks. *Memorandum no. 3: Strengthening the Pillars of East Asian Community Building*. Kuala Lumpur : 21-23 août 2006.
- Neumann, Iver B. *Russia and the Idea of Europe - A Study of Identity and International Relations*. Londres; New York: Routledge, 1996.
- . « Self and Other in International Relations ». *European Journal of International Relations* 2, n° 2 (1996): 139-74.
- Nicholson, Brian. « Asia Pacific Community plan 'dead from outset' ». *The Sydney Morning Herald*, éd. du 4 juillet 2008.
- Nischalke, Tobias. *Does ASEAN Measure Up? Post-Cold War Diplomacy and the Idea of Regional Community*. *The Pacific Review*. Vol. 15, 2002.
- NTS-Asia. « History & evolution » (2007). En ligne. <http://rsis-ntsasia.org/history-evolution/> (page consultée pour la dernière fois le 19 mars 2017).
- Nurhayati, Desy. « ASEAN on the move ». *The Jakarta Post*, éd. du 17 novembre 2011.
- Onuf, Nicholas G. *World of Our Making: Rules and Rule in Social Theory and International Relations*. Columbia, SC: University of South Carolina Press, 1989.
- Oren, Ido et Ty Solomon. « WMD, WMD, WMD: Securitisation Through Ritualised Incantation of Ambiguous Phrases ». *Review of International Studies* 41, n° 2 (2015): 313-36.
- Parameswaran, Prashant. « A Malaysia 'Pushback' Against China in the South China Sea ». *The Diplomat*, éd. du 15 mars 2015.
- . « ASEAN at a crossroads ». *The Diplomat*, éd. du 27 novembre 2012.
- . « Malaysia responds to China's South China Sea intrusion ». *The Diplomat*, éd. du 9 juin 2015.

- . « Malaysia Wants an ASEAN Peacekeeping Force ». *The Diplomat*, éd. du 21 février 2015. En ligne. <http://thediplomat.com/2015/02/malaysia-wants-an-asean-peacekeeping-force/> (page consultée le 21 juillet 2016)
- . « Will Indonesia's South China Sea Policy Change Amid China's Assertiveness? ». *The Diplomat*, éd. du 24 mars 2015.
- Parliament of Australia. « The Asia-Pacific: A Community for the 21st century – Conference Summary Record » (2010). En ligne. <http://parlinfo.aph.gov.au/parlInfo/search/display/display.w3p;db=CHAMBER;id=chamber%2Fhansard%2F2010-03-16%2F0097;query=Id%3A%22chamber%2Fhansard%2F2010-03-16%2F0000%22> (page consultée le 04-10-2016).
- Pearlman, Jonathan. « Philippines to Accept Refugees Stuck at Sea After Being Rejected Across Southeast-Asia ». *The Telegraph*, éd. du 19 mai 2015.
- Peou, Sorpong. « Merit in Security Community Studies ». *International Relations of the Asia-Pacific* 5, n° 2 (2005): 267-74.
- Peou, Sorpong . « The ASEAN Regional Forum and International Security in East Asia: a case for constructive realism? », Working Papers No. 1 (1999), Institute of Southeast Asian Studies (ISEAS), Singapore.
- Permanent mission of the Republic of Singapore to ASEAN. « Transcript of doorstep interview on the sidelines of the ASEAN foreign ministers' retreat ». Kota Kinabalu : 28 janvier 2015. En ligne. https://www.mfa.gov.sg/content/mfa/overseasmission/asean/press_statements_speeches/2015/201501/Press_2015_01_29.html (page consultée le 11 novembre).
- Pitsuwan, Surin. « ASEAN Vision 2020: Strengthening Human Security in the Aftermath of the Economic Crisis ». Allocution dans le cadre du colloque « ASEAN: Human Security in the 21st century », reproduite dans Thiparat, Pranee. *The Quest for Human Security: The Next Phase for ASEAN?* Bangkok: ISIS-Thailand, 2000.
- . « Keynote address by ASEAN Secretary-General Dr. Surin Pitsuwan : Launch of the RSIS Centre for Non-Traditional Security (NTS) Studies », 2008. <http://www.rsis.edu.sg/wp-content/uploads/2014/10/Keynote-Address-by-Dr-Surin-Pitsuwan-Secretary-General-ASEAN.pdf>.
- Pitsuwan, Surin et Mely Caballero-Anthony. « Human Security in Southeast Asia: 20 Years in Review » 2, n° 2 (2014): 199-215.
- Pongsudhirak, Thitinan. « ASEAN's problematic search for relevance ». *The Bangkok Post*, éd. du 6 mars 2009.
- . « Thailand fits the bill as tough broker on South China Sea ». *Bangkok Post*, éd. du 20 septembre 2013.
- Poole, Avery. « Institutional Change in Regional Organizations: The emergence and evolution of ASEAN norms ». University of British Columbia, 2013.
- Porcalla, Delon. « ASEAN leaders fail to agree on sea row ». *The Philippine Star*, éd. du 20 novembre 2012.
- Purba, Kornelius et Mustaqim Adamrah. « RI has created a 'sound climate' for resolving disputes ». *The Jakarta Post*, éd. du 22 juillet 2011.
- Quismundo, Tarra. « PH slams China for retaliation threat ». *The Philippine Inquirer*, éd. du 29 juin 2013.
- Rathus, Joel. « Squaring the Japanese and Australia proposals for an East Asian and Asia

- Pacific Community: is America in or out? ». *East Asia Forum*, éd. du 4 novembre 2009.
- Reichertz, Joe. « Abduction: The Logic of Discovery of Grounded Theory ». *FORUM: Qualitative Social Research/Sozialforschung* 11, n° 1 (2010).
- Reuters. ———. « China fears dominate Asean summit ». *The Bangkok Post*, éd. du 9 mai 2014.
- . « China media warns Philippines of ‘counter-strike’ in South China Sea ». *Reuters*, éd. du 28 juin 2013.
- Rolls, Mark. « Centrality and Continuity: ASEAN and Regional Security since 1967 ». *East Asia* 29, n° 2 (2012): 127-39.
- Roy, Denny. « Southeast Asia and China: Balancing or Bandwagoning? » *Contemporary Southeast Asia* 27, n° 2 (2005): 305-22.
- Rudd, Kevin. « Building on ASEAN’s Success – the 29th Singapore Lecture ». Singapour, 12 août 2008. En ligne. https://www.mfa.gov.sg/content/mfa/media_centre/press_room/if/2008/200808/infocus_20080812_01.printable.html?status=1 (page consultée le 01-10-2016)
- . « Full text of Kevin Rudd’s speech to the Asia Society Australasia ». *The Australian*, éd. du 5 juin 2008. En ligne. <http://www.theaustralian.com.au/archive/politics/full-text-of-kevin-rudds-speech/story-e6frgczf-111116541962> (page consultée le 27 octobre 2016).
- . *Keynote address*. 8th Shangri-La Dialogue, 29 mai 2009.
- Rüland, Jürgen. « ASEAN and the Asian Crisis: Theoretical Implications and Practical Consequences for Southeast Asian Regionalism ». *The Pacific Review* 13, n° 3 (2000): 421-51.
- . « The Limits of Democratizing Interest Representation: ASEAN’s Regional Corporatism and Normative Challenges ». *European Journal of International Relations* 20, n° 1 (2014): 237-61.
- Saragih, Barus BT. « China willing to ease ASEAN rift on disputed areas ». *The Jakarta Post*, éd. du 11 août 2012.
- Schmidt, Vivien A. « Discursive Institutionalism: The Explanatory Power of Ideas and Discourse ». *Annual Review of Political Science* 11, n° 1 (2008): 303-26.
- . « Taking Ideas and Discourse Seriously: Explaining Change through Discursive Institutionalism as the Fourth ‘New Institutionalism’ ». *European Political Science Review* 2, n° 1 (2010): 1-25.
- Seiff, Abby. « ASEAN boss discusses bloc’s role ». *The Phnom Penh Post*, 31 octobre 2012.
- Serey, Sin. « Chair not to blame for communique failure ». *The Nation*, éd. du 30 août 2012.
- Sereythanh, Hos. « Communiqué only through full consensus ». *The Philippine Star*, éd. du 30 juillet 2012.
- Severino, Rodolfo. *Southeast Asia in Search of an ASEAN Community*. Singapour: ISEAS Publishing, 2006.
- Shapiro, Michael J. *The Politics of Representation: Writing Practices in Biography, Photography, and Policy Analysis*. Madison: University of Wisconsin Press, 1988.
- Sharpe, Samuel. « An ASEAN Way to Security Cooperation in Southeast Asia? » *The Pacific Review* 16, n° 2 (2003): 231-50.
- Sil, Rudra et Peter J. Katzenstein. « Analytic Eclecticism ». Dans *Beyond Paradigms: Analytic Eclecticism in the Study of World Politics*, 1-23. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2010.
- Simon, Sheldon W. « Evaluating Track II Approaches to Security Diplomacy in the Asia-

- Pacific: the CSCAP Experience ». *The Pacific Review* 15, n° 2 (2002): 167-200.
- . « Realism and Neoliberalism: International Relations Theory and Southeast Asian Security ». *The Pacific Review* 8, n° 1 (1995): 5-24.
- . « Security Prospects in Southeast Asia: Collaborative Efforts and the ASEAN Regional Forum ». *The Pacific Review* 11, n° 2 (1998): 195-212.
- . *The Future of Asian-Pacific Security Collaboration*. Lexington: Lexington Books, 1988.
- Singapore Institute for International Affairs. « Rethinking the East Asia Summit: Purpose, processes and agenda ». *SIIA Policy Brief*, septembre 2014.
- Singer, J. David. « The Level-of-Analysis Problem in International Relations ». *World Politics* 14, n° 1 (1961): 77-92.
- Singh, Dalit. « The danger of being complacent ». *The Strait Times*, éd. du 31 juillet 2009.
- Smith, Steve, Booth Ken et Marysia Zalewski, dir. *International Theory: Positivism and Beyond*. Cambridge; New York: Cambridge University Press, 1996.
- Söderbaum, Fredrik et Timothy M. Shaw, dir. *Theories of New Regionalism*. Houndmills; New York: Palgrave Macmillan, 2003.
- Soesastro, Hadi. « Kevin Rudd's architecture for the Asia Pacific ». *East Asia Forum*, éd. du 9 juin 2008.
- Sokha, Cheang, Abby Seiff et Vong Sokheng. « ASEAN Summit wraps sans fireworks ». *The Phnom Penh Post*, éd. du 21 novembre 2012.
- Sopiee, Nordin. « ASEAN and Regional Security Community ». Dans *Regional Security in the Third World: Case Studies from Southeast Asia and the Middle East*, dirigé par Mohammed Ayoob. Londres: Croon Helm, 1986.
- Soss, Joe. « Talking Our Way to Meaningful Explanations: A Practice-Centered View of Interviewing for Interpretive Research ». Dans *Interpretation and Method - Empirical Research Methods and the Interpretive Turn*, dirigé par Dvora Yanow et Peregrine Schwartz-Shea, 127-49. Armonk; Londres: M.E. Sharpe, 2006.
- State Council (People's Republic of China). *Take China-ASEAN relations to a new height – Remarks by H.E. Li Keqiang, Premier of the State Council of the People's Republic of China at the 17th ASEAN-China Summit*. Nay Pyi Taw, Myanmar, 13 November 2014. En ligne. http://english.gov.cn/premier/speeches/2014/11/15/content_281475010415762.htm (page consultée le 4 novembre 2016).
- Stone, Diane. « The ASEAN-ISIS Network: Interpretive Communities, Informal Diplomacy and Discourses of Region ». *Minerva* 49, n° 2 (2011): 241-62.
- Storey, Ian. « Maritime Security in Southeast Asia: Two Cheers for Regional Cooperation ». *Southeast Asian Affairs* 2009 (2009): 36-58.
- . *Southeast Asia and the Rise of China: The Search for Security*. Abingdon; New York: Routledge, 2011.
- Sukma, Rizal. « ASEAN and Non-Traditional Security ». Dans *Security Cooperation and Regional Integration in Asia*. Tokyo: Waseda University Global COE Program: Global Institute for Asian Regional Integration, 2010. http://www.waseda-giari.jp/sysimg/imgs/20101203_2c_sukuma_paper.pdf.
- . « Human Security in the ASEAN Political and Security Community ». Dans Hernandez, Carolina G. et Herman Joseph S. Kraft (dir.), *Mainstreaming Human Security in ASEAN Integration: Human Security and the Blueprints for Realizing the ASEAN Community*. Quezon City: ISDS, 2012.

- . « Indonesia needs a post-ASEAN foreign policy ». *The Jakarta Post*, éd. du 30 juin 2009.
- . « Insight: Indonesia should address territorial disputes in ASEAN ». *The Jakarta Post*, éd. du 10 février 2011.
- . « Insight: Tough talk on South China Sea is not helpful ». *The Jakarta Post*, éd. du 1^{er} novembre 2011.
- . « The Future of ASEAN: Towards a Security Community ». Dans *ASEAN Cooperation: Challenges and Prospects in the Current International Situation*. New York: Permanent Mission of the Republic of Indonesia to the United Nations, 2003.
- . « The Regional Security Architecture: Identifying Weaknesses and Reform ». Communication dans le cadre de la 8^e séance plénière, 23^e Asia-Pacific Roundtable, Kuala Lumpur, 4 juin 2009.
- . « The South China Sea is a test for ASEAN-China relations ». *The Jakarta Post*, éd. du 24 août 2010.
- Suryodiningrat, Meidyatama. « Making Hanoi the bully pulpit for regional cooperation ». *The Jakarta Post*, éd. du 5 avril 2010.
- Tagliacozzo, Eric. « Border Permeability and the State in Southeast Asia: Contraband and Regional Security ». *Contemporary Southeast Asia* 23, n^o 2 (2001): 254-74.
- . *Secret Trades, Porous Borders: Smuggling and States along a Southeast Asian Frontier*. New Haven: Yale University Press, 2005.
- Tan, See Seng. « ‘Talking Their Walk’? The Evolution of Defense Regionalism in Southeast Asia ». *Asian Security* 8, n^o 3 (2012): 232-50.
- . « ASEAN Regional Forum at 17: The curse of “ad hoc-ism” ». *RSIS Commentaries* no. 84, 28 juillet 2010.
- . « Herding cats: the role of persuasion in political change and continuity in the Association of Southeast Asian Nations (ASEAN) ». *International Relations of the Asia-Pacific* 13, n^o 2 (2013): 233-65.
- . « Non-official Diplomacy in Southeast Asia: “Civil Society” or “Civil Service”? » *Contemporary Southeast Asia* 27, n^o 3 (2005): 370-87.
- . « Rescuing Constructivism from the Constructivists: A Critical Reading of Constructivist Interventions in Southeast Asian Security ». *The Pacific Review* 19, n^o 2 (2006): 239-60.
- . « A farewell to grandiosity? Practical cooperation and the ADMM-Plus ». *PacNet* no. 65, 13 août 2013.
- . *The Making of the Asia Pacific: Knowledge Brokers and the Politics of Representation*. Amsterdam: Amsterdam University Press, 2013.
- . *The Role of Knowledge Communities in Constructing Asia-Pacific Security: How Thought and Talk Make War and Peace*. Lewiston, New York: Edwin Mellen, 2007.
- Tan, Seng Chye. « ASEAN failure to agree is a wake-up call ». *The Strait Times*, 17 juillet 2012.
- Tarling, Nicholas. *Regionalism in Southeast Asia: To Foster the Political Will*. Abingdon; New York: Routledge, 2006.
- Tay, Simon S. C. « ASEAN can lead the way in filling Asia’s leadership gap ». *The Nation*, éd. du 22 juillet 2010.
- Tay, Simon S. C., Jesus P. Estanislao et Hadi Soesastro. *Reinventing ASEAN*. Singapour: ISEAS Publishing, 2001.

- Tay, Simon S. C. et Jonathan Tan. « Breathing space or legacy for ASEAN? ». *The Nation*, éd. du 16 juillet 2013.
- Teo, Sarah et Bhubhinder Singh, dir. *Roundtable on the Future of ADMM/ADMM-Plus and Defence Diplomacy in the Asia-Pacific*. Singapour: S. Rajaratnam School of International Studies, 2016.
- Thayer, Carlyle A. « ASEAN and UN Peacekeeping ». *The Diplomat*, éd. du 25 avril 2014. En ligne. <http://thediplomat.com/2014/04/asean-and-un-peacekeeping/> (page consultée le 21 juillet 2016).
- . « Can ASEAN respond to the Chinese challenge? ». *The Nation*, éd. du 21 mars 2014.
- . « Kevin Rudd's multi-layered APC initiative ». *East Asia Forum*, éd. du 22 juin 2009.
- . « Recent developments in the South China Sea: Grounds for Cautious Optimism ». *RSIS Working Paper*, no. 220, 14 décembre 2010.
- . « South China Sea: Regional States Push Back Against China ». *The Diplomat*, éd. du 7 avril 2014.
- The Bangkok Post. « A frustrating ASEAN summit ». *The Bangkok Post*, éd. du 9 avril 2012.
- . « ASEAN, divided by ten ». *The Bangkok Post*, éd. du 25 novembre 2012.
- . « Asean leaders back Japan's EAC ». *The Bangkok Post*, éd. du 26 octobre 2009.
- . « Tough talk on China expected ». *The Bangkok Post*, éd. du 10 mai 2014.
- The Nation. « Editorial: ASEAN must get its act together on the world stage ». *The Nation*, éd. du 29 octobre 2010.
- . « Editorial: Cambodia has put ASEAN's future in jeopardy ». *The Nation*, éd. du 15 juillet 2012.
- . « South China Sea is still Asean's Achilles heel », éd. du 24 novembre 2015.
- The Philippine Inquirer. « ASEAN hit for being 'soft' on security issues ». *The Philippine Inquirer*, éd. du 18 juillet 2011.
- . « Keeping the calm over ASEAN's troubled waters ». *The Philippine Inquirer*, éd. du 5 août 2012.
- The Philippine Star. « Time 'ripe' for ASEAN, China code of conduct – Phl ». *The Philippine Star*, éd. du 18 avril 2013.
- The Strait Times. « Calm seas, smooth relations ». *The Strait Times*, éd. du 10 juillet 2013.
- Thornton, Patricia. « China's Non-Traditional Security ». Dans *Routledge Handbook on Chinese Security*, 64-78. Abingdon: Routledge, 2015.
- Tiezzi, Shannon. « China 'Gravely Concerned' by ASEAN statement on South China Sea ». *The Diplomat*, éd. du 29 avril 2015.
- . « How China won the ASEAN summit ». *The Diplomat*, éd. du 12 mai 2014.
- Tilman, Robert O. *Southeast Asia and the Enemy Beyond. ASEAN Perceptions of External Threats*. Boulder: Westview, 1967.
- Tow, William T. « Contending Security Approaches in the Asia-Pacific Region ». *Security Studies* 3, n° 1 (1993): 75-116.
- United Nations Development Programme. *Human Development Report* (1994). En ligne. http://hdr.undp.org/sites/default/files/reports/255/hdr_1994_en_complete_nostats.pdf (page consultée le 7 mars 2017).
- U.S. Department of State. « Remarks at Press Availability: Hillary Rodham Clinton, Secretary of State, National Convention Center, Hanoi, Vietnam, July 23, 2010 » (2010). En ligne. <http://www.state.gov/secretary/20092013clinton/rm/2010/07/145095.htm> (page consultée

- le 12 octobre 2016).
- Vatikiotis, Michael R. J. *Political Change in Southeast Asia: Trimming the Banyan Tree*. London; New York: Routledge, 1996.
- Vuori, Juha A. « Illocutionary Logic and Strands of Securitization: Applying the Theory of Securitization to the Study of Non-Democratic Political Orders ». *European Journal of International Relations* 14, n° 1 (2008): 65-99.
- Wæver, Ole. « Identity, communities and foreign policy: discourse analysis as foreign policy theory ». Dans *European Integration and National Identity - The Challenge of the Nordic States*, dirigé par Lene Hansen et Ole Wæver, 20-49. Londres; New York: Routledge, 2002.
- . « Securitization and Desecuritization ». Dans *On Security*, dirigé par Ronnie D. Lipschutz, 46-86. New York: Columbia University Press, 1995.
- . « The rise and fall of the inter-paradigm debate ». Dans *International Theory: Positivism and Beyond*, dirigé par Steve Smith, Ken Booth et Marysia Zalewski, 149-85. Cambridge: Cambridge University Press, 1996.
- . « The Sociology of a Not So International Discipline: American and European Developments in International Relations ». *International Organization* 52, n° 4 (1998): 687-727.
- Walker, R. B. J. *Inside/Outside: International Relations as Political Theory*. Cambridge: Cambridge University Press, 1993.
- . « Realism, Change and International Political Theory ». *International Studies Quarterly* 31, n° 1 (1987): 65-86.
- . « Security, Sovereignty, and the Challenge of World Politics ». *Alternatives* 15, n° 1 (1990): 3-27.
- Walt, Stephen. « The Renaissance of Security Studies ». *International Studies Quarterly* 35, n° 2 (1991): 211-39.
- Wanandi, Jusuf. « ASEAN-ISIS and its Regional and International Networking ». Dans *Twenty-Two Years of ASEAN-ISIS: Origin, Evolution and Challenges of Track Two Diplomacy*, dirigé par Hadi Soesastro, Clara Joewono et Carolina G. Hernandez, 31-51. Jakarta: Center for Strategic and International Studies, 2006.
- . « Remodeling Regional Architecture ». *PacNet*, éd. du 18 février 2009.
- Weatherbee, Donald E. « Asean and evolving patterns of regionalism in Southeast Asia ». *Asian Journal of Political Science* 1, n° 1 (1993): 29-54.
- . « Re-Assessing Indonesia's Role in the South China Sea » in *ISEAS Perspective* no. 18, 21 avril 2016.
- . « Southeast Asia at Mid-Decade : Independence through Interdependence ». *Southeast Asian Affairs*, 1995, 3-27.
- Wendt, Alexander. « Anarchy is What States Make of it: The Social Construction of Power Politics ». *International Organization* 46, n° 2 (1992): 391-425.
- . « Levels of Analysis vs. Agents and Structures: Part III ». *Review of International Studies* 18, n° 2 (1992): 181-85.
- . *Social Theory of International Politics*. Cambridge: Cambridge University Press, 1999.
- . « The Agent-Structure Problem in International Relations Theory ». *International Organization* 41, n° 3 (1987): 335-70.
- White, Hugh. « Rudd's Asia plan lacks conviction ». *The Interpreter*, éd. du 16 juin 2008.

- Wiedermann, Gregor. *Text Mining for Qualitative Data Analysis in the Social Sciences - A Study on Democratic Discourse in Germany*. Leipzig: Springer, 2015.
- Williams, Michael C. « Words, Images, Enemies: Securitization and International Politics ». *International Studies Quarterly* 47, n° 4 (2003): 511-31.
- Wiseman, Geoffrey. « Common Security in the Asia-Pacific Region ». *The Pacific Review* 5, n° 1 (1992): 42-59.
- Wodak, Ruth et Michael Meyer. « Critical Discourse Analysis: History, Agenda, and Methodology ». Dans *Methods of Critical Discourse Analysis*, dirigé par Ruth Wodak et Michael Meyer. Londres: SAGE Publications, 2009.
- . « China hedges over whether South China Sea as a ‘core interest’ ». *The New York Times*, éd. du 30 mars 2011. En ligne. <http://www.nytimes.com/2011/03/31/world/asia/31beijing.html> (page consultée le 12 octobre 2016).
- Wong, Edward. « China military seeks to extend its naval power ». *The New York Times*, éd. du 23 avril 2010. En ligne. <http://www.nytimes.com/2010/04/24/world/asia/24navy.html> (page consultée le 12 octobre 2016).
- Woolcott, Richard. « An Asia Pacific Community: an idea whose time is coming ». *East Asia Forum*, éd. du 18 octobre 2009.
- Wurfel, David. « Southeast Asian Alignments: The Case for Domestic Determinants ». *International Journal* 29, n° 3 (1974). <http://davidwurfel.ca/other-asia/null>.
- Wuthnow, Robert. *Communities of Discourse - Ideology and Social Structure in the Reformation, the Enlightenment, and European Socialism*. Cambridge; New York: Harvard University Press, 1989.
- Yoshihara, Toshi et James R. Holmes. « Can China Defend a ‘Core Interest’ in the South China Sea ? ». *The Washington Quarterly* 34(2) : 45-59 (2011).
- Zehfuss, Maja. « Constructivism and Identity: A Dangerous Liaison ». *European Journal of International Relations* 7, n° 3 (2001): 315-48.
- . *Constructivism in International Relations: The Politics of Reality*. *Constructivism in International Relations: The Politics of Reality*. Cambridge: Cambridge University Press, 2004.
- Zimmerman, Erin. *Think Tanks and Non-Traditional Security: Governance Entrepreneurs in Asia*. Houndmills, Basingstoke, Hampshire; New York: Palgrave Macmillan, 2016.

Annexes

Liste des entretiens

Date	Lieu	Nom	Fonction
28-09-2014	Bangkok	<i>Anonyme</i>	Officiel•le du ministère des Affaires étrangères (Thaïlande)
29-09-2014	Bangkok	Thitinan Pongsudhirak	Directeur d'ISIS-Thailand
22-10-2014	Bangkok	<i>Anonyme</i>	Officiel•le du ministère des Affaires étrangères (Thaïlande)
13-11-2014	Bangkok	Rachanikorn Sarasiri	Secrétaire générale adjointe de l'Office of Narcotics Control Board (Thaïlande)
14-11-2014	Bangkok	Wanchai Disates	Officier senior de lutte contre la drogue (à la retraite) à l'Office of Narcotics Control Board (Thaïlande) ; Ex-Officier de liaison pour la Thaïlande en matière de lutte contre la drogue pour la région de l'Asie de l'Est
18-11-2014	Bangkok	Chuanpit Choomwatana	Directrice au développement stratégique en réduction de la demande, Office of the Narcotics Control Board (Thaïlande)
19-11-2014	Bangkok	Apichai Sunchindah	Conseiller de politiques ; Ex-directeur exécutif de l'ASEAN Foundation (2005-2008) ; Ex-directeur adjoint de la section Environnement du secrétariat de l'ASEAN
19-11-2014	Bangkok	Amara Pongsapich	Présidente de Commission nationale sur les droits de la personne (Thaïlande)
26-11-2014	Bangkok	Dorothy G. Guerrero	Chargée de programme, Focus on the Global South
09-12-2014	Bangkok	Panitan Wattanayagorn	Conseiller en matière de défense du vice-premier ministre ; Chercheur à l'ISIS-Thailand ; Professeur au Département de Relations internationales de l'Université Chulalongkorn
09-12-2014	Bangkok	Suthipand Chirathivat	Directeur de l'ASEAN Studies Center, Université Chulalongkorn
		Surichai Wun'Gaeo	Directeur du Center for Peace and Conflict Studies, Université Chulalongkorn

11-12-2014	Bangkok	<i>Anonyme</i>	Officiel·le du ministère des Affaires étrangères (Thaïlande)
15-12-2014	Bangkok	Pranee Thiparat	Ex-directrice d'ISIS-Thaïland ; Professeure au Département de Relations internationales de l'Université Chulalongkorn
17-12-2014	Bangkok	Suchit Bunbongkarn	Senior Fellow ; Président-fondateur d'ISIS-Thaïland.
28-01-2015	Singapour	Termsak Chalermphanupap	Ex-directeur de la coopération politique et sécuritaire au Secrétariat de l'ASEAN ; Chercheur à l'Institute of Southeast Asian Studies
28-01-2015	Singapour	ONG Keng Yong	Secrétaire général de l'ASEAN (2003-2007)
03-02-2015	N/A	Kavi Chongkittavorn	Senior Fellow, ISIS-Thaïland; Directeur adjoint du groupe de presse <i>The Nation</i> ; Chroniqueur ("Regional Perspective") au journal <i>The Nation</i>
10-02-2015	Jakarta	Punchada Sirivunnabood	Professeure adjointe en science politique, Université Mahidol
12-02-2015	Jakarta	Mohamad Razdan Jamil	Vice-représentant permanent de la Malaisie auprès de l'ASEAN
17-02-2015	N/A	<i>Anonyme</i>	Diplomate de l'ASEAN
23-02-2015	Jakarta	Rahmat Pramono	Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'ASEAN
23-02-2015	Jakarta	Clara Joewono	Vice-présidente de la Fondation du Center for Strategic and International Studies (Jakarta) ; Représentante du comité national de l'Indonésie au Council for Security Cooperation in Asia Pacific (CSCAP)
24-02-2015	Jakarta	Jusuf Wanandi	Senior Fellow, vice-président du Conseil d'administration et cofondateur du Center for Strategic and International Studies (Jakarta) ; Co-président (Indonésie) du Council of Security Cooperation in Asia Pacific (CSCAP)
24-02-2015	Jakarta	Shafiah Muhibat	Chercheuse au Département de politique et relations internationales, Centre for Strategic and International Studies (Jakarta)
02-03-2015	Jakarta	<i>Anonyme</i>	Diplomate de l'ASEAN
09-03-2015	Jakarta	Raffendi Djamin	Représentant de l'Indonésie à l'ASEAN Inter-Governmental Commission on Human Rights; Directeur-exécutif du Human Rights Working Group

18-03-2015	Jakarta	Yuyun Wahyuningrum	Conseillère senior sur l'ASEAN et les droits de la personne au Human Rights Working Group ; Coordinatrice de la consultation régionale de la société civile sur l'ASEAN Vision 2025
21-03-2015	Jakarta	<i>Anonyme</i>	Diplomate de l'ASEAN
09-04-2015	Jakarta	<i>Anonyme</i>	Chercheur·se dans un <i>think tank</i> à Jakarta
09-04-2015	Jakarta	Rizal Sukma	Directeur-exécutif du Centre for Strategic and International Studies (Jakarta) ; conseiller en matière de politique étrangère du Président Joko Widodo
15-04-2015	Jakarta	Chandra Widya Yudha	Directeur de la division sur la coopération politique et sécuritaire, Directorat sur la coopération ASEAN, Ministère des Affaires étrangères (Indonésie)
16-04-2015	Jakarta	<i>Anonyme</i>	Officier·e du Secrétariat de l'ASEAN
22-04-2015	Kuala Lumpur	Shahrizan Lockman	Analyste senior du programme en politique étrangère et études de sécurité, ISIS-Malaysia.
23-04-2015	Kuala Lumpur	Shahril Nizam Abdul Malek	Directeur de la division II sur la communauté politique et de sécurité ASEAN, secrétariat national de l'ASEAN (Malaisie), Ministère des Affaires étrangères
24-04-2015	Kuala Lumpur	Chalida Tajaroensuk	Directrice générale de la People Empowerment Foundation (Thaïlande)
28-04-2015	Kuala Lumpur	<i>Anonyme</i>	Chercheur·se rattaché·e au ministère des Affaires étrangères (Malaisie)
28-04-2015	Kuala Lumpur	Bunn Nagara	Senior Fellow du programme en politique étrangère et études de sécurité, ISIS-Malaysia
05-05-2015	Jakarta	Kent M. Mullen	Officier en affaires politiques et économiques à la Mission permanente des États-Unis auprès de l'ASEAN
06-05-2015	Jakarta	Robert McCubbing	Conseiller sur l'ASEAN à l'Ambassade du Canada auprès de l'Indonésie, du Timor oriental et de l'ASEAN.
15-05-2015	Jakarta	Denis Fedorov	Premier secrétaire de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'ASEAN
18-05-2015	Jakarta	Seonyoung Yang	Attachée en politique étrangère et analyse politique, Mission permanente de la République de Corée auprès de l'ASEAN

		<i>Anonyme</i>	Officier-e du Directorat sur la coopération ASEAN, Ministère des Affaires étrangères (Indonésie)
18-05-2015	Jakarta	<i>Anonyme</i>	Officier-e du Directorat sur la coopération ASEAN, Ministère des Affaires étrangères (Indonésie)
19-05-2015	Jakarta	Basil Constantinescu	Chef adjoint, Mission de l'Union européenne auprès de l'ASEAN
25-05-2015	Jakarta	Meidyatama Suryodiningrat	Rédacteur-en-chef du Jakarta Post
11-06-2015	Manille	Aries Arugay	Directeur général de l'Institute for Strategic and Development Studies (Philippines) ; Professeur adjoint au Département de science politique de l'Université des Philippines-Diliman
16-06-2015	Manille	Carolina Hernandez	Présidente fondatrice et présidence du conseil de direction de l'Institute for Strategic and Development Studies (Philippines)
		Julio Amador III	Directeur-général adjoint du Foreign Service Institute, Département des Affaires étrangères (Philippines)
		Maria Anna Rowena Luz. G. Layador	Directrice du Center for International Relations and Strategic Studies (CIRSS), Foreign Service Institute, Département des Affaires étrangères (Philippines)
17-06-2015	Manille	Joycee A. Teodoro	Spécialiste en politique étrangère au Foreign Service Institute, Département des Affaires étrangères (Philippines)
18-06-2015	Manille	Orlando Mercado	Représentant permanent des Philippines auprès de l'ASEAN (2009-2011); Secrétaire à la Défense nationale (1998-2001) ; Sénateur (1987-1998) ; Directeur de l'Eastern Regional Organization for Public Administration ; animateur radio à Radyo Singko 92.3 News FM
01-07-2015	Manille	Aileen SP. Baviera	Professeure d'études asiatiques à l'Université des Philippines-Diliman ; Spécialiste de politique internationale et sécurité en Asie de l'Est
02-07-2015	Manille	Marc Batac	Officier de liaison régionale (Asie du Sud-Est) pour le Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict ; Coordonnateur de projet, Initiatives for International Dialogue

07-07-2015	Manille	Herman Joseph Kraft	Ex-Directeur exécutif de l'Institute for Strategic and Development Studies (Philippines) ; Professeur adjoint au Département de science politique, Université des Philippines-Diliman
09-07-2015	Manille	Chang Jordan	Chargée de programme au Women's Legal Bureau
		Jelen Paclarin	Directrice générale du Women's Legal Bureau
13-07-2015	Singapour	Kwa Chong Guan	Senior Fellow à la S. Rajaratnam School of International Studies, Nanyang Technological University ; Ex-analyste de politique au Ministère des Affaires étrangères et au Ministère de la Défense (Singapour)
14-07-2015	Singapour	Mely Caballero-Anthony	Directrice du Centre for Non-Traditional Security (NTS) Studies, S. Rajaratnam School of International Studies (Singapore); Directrice du Consortium NTS-Asia
14-07-2015	N/A	<i>Anonyme</i>	Diplomate de l'ASEAN
16-07-2015	Manille	Daniel Espiritu	Directeur général de la Division sur la communauté politique et de sécurité ASEAN, Département des Affaires étrangères (Philippines).
23-07-2015	Manille	MC "Jun" Abad Jr.	Ex-président de l'International Strategic and Development Studies (Philippines); Ex-Directeur adjoint au Secrétariat de l'ASEAN ; Ex-Directeur de l'unité du Forum régional de l'ASEAN au Secrétariat de l'ASEAN
27-07-2015	Manille	Augusto "Gus" Miclat	Directeur général et cofondateur d'Initiatives for International Dialogue

Liste indicative de questions

1. Comment décririez-vous l'état actuel de la coopération régionale en matière de sécurité à l'échelle de l'ASEAN ?
2. Quels sont selon vous les principaux défis à l'établissement d'une communauté de sécurité ASEAN en 2015 et au-delà ?
3. Quels sont selon vous les enjeux de sécurité les plus importants pour l'ASEAN aujourd'hui ?
4. Certains prétendent que l'« ASEAN Way » doit être adaptée de façon à rendre l'organisation plus efficace dans sa réponse aux enjeux de sécurité du 21^e siècle. Qu'en pensez-vous ?
5. L'ASEAN et d'autres forums où elle occupe une place centrale accordent une importance croissante à la « sécurité non traditionnelle » depuis le tournant du 21^e siècle. Pourtant, certains États de l'ASEAN privilégiaient déjà une approche « globale » (*comprehensive*) de la sécurité. Qu'est-ce qui différencie la SNT de la sécurité globale ?
6. Pourquoi, selon vous, certains enjeux associés à la SNT, comme le crime transnational, sont-ils traités dans le cadre du premier pilier, alors que d'autres sont traités dans le cadre d'autres piliers ?
7. Quelle est selon vous la contribution spécifique que fait l'ASEAN à la sécurité des États membres et de leur population par rapport à d'autres mécanismes de gouvernance sécuritaire ?
8. Quel est le meilleur moyen pour l'ASEAN de conserver sa centralité dans l'architecture de sécurité régionale en Asie Pacifique ?
9. Dans quelle mesure la perspective de l'ASEAN sur la sécurité régionale est-elle « people-centered » ?
10. La notion de « sécurité humaine » est-elle pertinente dans le contexte de l'ASEAN ?
11. Sur quoi l'ASEAN devrait-elle se concentrer dans le cadre de la Vision 2025, en ce qui concerne la coopération sécuritaire ?

Livre de codes (documentation officielle)

Code Info	Comment
A-way	■ Relatif à la culture diplomatique de l'ASEAN, aux normes communes entre les États.
GEN_ASEANapp-security	■ Relatif à l'approche sécuritaire de l'ASEAN en général, à la recherche d'un équilibre entre les trois objectifs.
Security environment	■ Description de l'environnement sécuritaire régional post-Guerre froide.
Theme 1=SNT	■ Relatif aux menaces transnationales et non-militaires, à la sécurisation du crime transnational.
Theme 1_TD	■ Sécurisation du trafic de drogue.
Theme 1_TOC	■ Sécurisation du crime transnational organisé.
Theme 1_comp	■ Allusions à la sécurité globale (« comprehensive security »).
Theme 2=trad	■ Relatif à la gestion des conflits interétatiques, à la sécurité traditionnelle, au développement de la coopération pratique en matière de défense et à la rivalité entre puissances régionales.
Theme 2_CBM/PD	■ Références au développement de la confiance mutuelle et à la diplomatie préventive dans le contexte de l'ARF.
Theme 2_HADR	■ Allusions à la coopération sur l'intervention humanitaire et au secours en cas de catastrophe comme une mesure de renforcement de la confiance mutuelle.
Theme 2_MP-rivalry	■ Références à la rivalité entre puissances régionales.
Theme 2_SCS	■ Références aux conflits en mer de Chine méridionale.
Theme 2_SEANWFZ	■ Relatif à la mise en oeuvre de la Southeast Asian Nuclear Weapons Free Zone.
Theme 2_SNT=spill	■ La SNT comme mesure de renforcement de confiance mutuelle, diplomatie préventive ou coopération pratique, permettant un spillover vers les enjeux de sécurité « dure ».
Theme 2_centralitéASEAN	■ Relatif au débat sur la centralité de l'ASEAN dans l'architecture de sécurité régionale.
Theme 2_relat/DP	■ Références aux relations de l'ASEAN avec ses partenaires de dialogue.

Theme 3=sec-PO/PC	■ Relatif à la dimension humaine de la sécurité, à l'approche sécuritaire de l'ASEAN comme « people-oriented » ou « people-centered », à la gestion des conflits intra-étatiques, à la SNT comme affectant avant tout la population.
Theme 3_HR	■ Relatif à la promotion et/ou la protection des droits humains.
Theme 3_PKO	■ Relatif au rôle de l'ASEAN dans la protection de la population en cas de conflit armé, au développement des capacités en matière de maintien de la paix et de reconstruction post-conflit.
Theme 3_PO/PC	■ Relatif à la rhétorique « people-oriented », « people-centered », à l'inclusion de la société civile au processus régional et à la nécessité d'augmenter la pertinence de l'ASEAN pour la population.
Theme 3_SNT=PP	■ Références à la SNT comme relevant de la sécurité de la population.
Theme 3_humanaire	■ Relatif à l'intervention humanitaire afin de protéger la population contre catastrophes naturelles ou humaines.
Theme 3_intra-S	■ Références à la gestion des conflits intra-étatiques, aux processus de paix ou à l'ASEAN Institute for Peace and Reconciliation.
histoire_Cambodia	■ Relatif au conflit cambodgien.
histoire_OneSEA	■ Relatif à la vision One Southeast Asia, à l'élargissement.
histoire_ZOPFAN	■ Relatif à la ZOPFAN.
histoire_sec	■ Relatif au développement historique de l'approche de sécurité régionale de l'ASEAN.

Livre de codes (entretiens)

Code Info	Comment
A-way	■ Relatif à la culture diplomatique de l'ASEAN, aux normes communes entre les États.
GenSec_ASEAN-critique	■ Critique de l'approche sécuritaire de l'ASEAN comme inadaptée en général.
GenSec_ASEAN-défense	■ Défense de l'approche de l'ASEAN comme adaptée en général.
GenSec_ASEAN-neutre	■ Référence à l'approche sécuritaire de l'ASEAN de façon descriptive, évaluation neutre de l'état de l'APSC, à la conjonction de plusieurs types de menaces dans l'approche de l'ASEAN.
GenSec_ASEAN-réforme	■ Appel à réformer l'approche sécuritaire de l'ASEAN pour la rendre plus adaptée.
Histoire	■ Références au développement historique de l'ASEAN et/ou de son approche de la sécurité et/ou de la coopération en matière de sécurité et de défense au sein de l'ASEAN ou avec ses partenaires de dialogue.
Theme 1_ASEAN=peace	■ Allusions à l'ASEAN comme une région en paix, ce qui lui permet de s'occuper de la SNT.
Theme 1_SNT_ASEAN-critique	■ Critique de la façon dont l'ASEAN gère la SNT comme inadaptée.
Theme 1_SNT_ASEAN-défense	■ Défense de la façon dont l'ASEAN gère la SNT comme adaptée.
Theme 1_SNT_ASEAN-neutre	■ Description neutre de la façon dont l'ASEAN gère la SNT, sans prendre position.
Theme 1_SNT_ASEAN-réforme	■ Appel à la réforme de la façon dont l'ASEAN gère la SNT.
Theme 1_SNT_commun	■ La SNT comme menace commune pour les États de l'ASEAN, nécessitant coop. multilatérale.
Theme 1_SNT_divers	■ La SNT comme catégorie ambiguë, les différents enjeux variant en fonction de l'État.
Theme 1_SNT_général	■ Références à la SNT comme catégorie, énumération des qualificatifs des menaces incluses dans cette catégorie.
Theme	■ La SNT comme source de tensions entre les États, à la difficulté à coopérer sur la

1_SNT_hard		SNT pour différentes raisons, diplomatiques ou pratiques.
Theme 1_SNT_urgent	■	La SNT comme grave, urgente, principale source d'insécurité pour les États.
Theme 1_SNT_État	■	Description de la SNT/du crime transnational comme une menace à la sécurité de l'État.
Theme 1_SNT_énum	■	Énumération des enjeux relevant de la SNT comme définition.
Theme 1_comp	■	Allusions à la sécurité globale (« comprehensive security »).
Theme 1_securitize	■	Processus de sécurisation de menaces non-militaires et/ou transnationales.
Theme 2_ASEAN=peace	■	Allusions à l'ASEAN comme une région en paix, ce qui lui permet de fournir les conditions de la paix à l'échelle de l'Asie Pacifique, en tant qu'« honest broker ».
Theme 2_SNT_easy	■	La SNT comme « low-hanging fruit », plus accessible, plus consensuelle, plus facile pour les États de coopérer que la sécurité traditionnelle.
Theme 2_SNT_spill	■	La SNT comme mesures de développement de la confiance mutuelle entre les États, à la possibilité de « spillover » sur la sécurité traditionnelle.
Theme 2_Trad_ASEAN-critique	■	Critique de la façon dont l'ASEAN gère les conflits inter-étatiques.
Theme 2_Trad_ASEAN-défense	■	Défense de l'approche de l'ASEAN en matière de gestion des conflits comme adaptée.
Theme 2_Trad_ASEAN-neutre	■	Description de la façon dont l'ASEAN gère les conflits interétatiques, sans prendre position.
Theme 2_Trad_ASEAN-réforme	■	Appel à la réforme de la façon dont l'ASEAN gère les conflits interétatiques pour rendre son approche plus efficace.
Theme 2_Trad_MP	■	Références à la rivalité entre grandes puissances comme source d'insécurité.
Theme 2_Trad_SCS	■	Références à la situation en mer de Chine méridionale comme première source d'insécurité.
Theme 2_Trad_common	■	Références aux conflits interétatiques ou à la rivalité entre grandes puissances comme menace commune pour les États de la région.
Theme 2_Trad_urgent	■	Références aux conflits interétatiques ou à la rivalité entre grandes puissances comme menace urgente, prioritaire.
Theme 2_centralitéASEAN	■	Relatif à la centralité de l'ASEAN dans l'architecture de sécurité en Asie Pacifique.
Theme 3_HR	■	Relatif à la promotion ou la protection des droits humains.

Theme 3_PP_ASEAN-critique	■ Critique de l'approche de l'ASEAN sur la sécurité de la population comme inadaptée.
Theme 3_PP_ASEAN-défense	■ Défense de l'approche de l'ASEAN sur la sécurité de la population comme adaptée.
Theme 3_PP_ASEAN-neutre	■ Description de l'approche de l'ASEAN sur la sécurité de la population, sans prendre position.
Theme 3_PP_ASEAN-réforme	■ Appel à la réforme de l'approche de l'ASEAN sur la sécurité de la population afin de la rendre plus adaptée.
Theme 3_PP_urgent	■ Références à la dimension humaine de la sécurité comme urgente, prioritaire.
Theme 3_SNT=PP	■ La SNT comme synonyme de sécurité humaine, comme preuve que l'ASEAN est people-oriented, people-centered, comme importante parce qu'affecte la population en premier lieu.
Theme 3_Trad=PP	■ Références aux impacts des conflits interétatiques sur la sécurité de la population.
Theme 3_intra-S	■ Références à la gestion des conflits intra-étatiques, aux processus de paix, à une responsabilité de l'ASEAN sur ces questions.

Livre de codes (presse)

Code Info	Comment
A-Way	■ Relatif à la culture diplomatique et de sécurité de l'ASEAN.
ADMM/-Plus	■ Relatif aux ASEAN Defence Ministers' Meeting & Plus.
ARF	■ Relatif à l'ARF.
ASEAN=driving force	■ Description de l'ASEAN comme « driving force » du régionalisme en Asie Pacifique.
ASEAN=fulcrum	■ Description de l'ASEAN comme fulcrum de l'Asie Pacifique, ou de la politique étrangère des États membres.
ASEAN=honest broker	■ Description de l'ASEAN comme « courtier neutre » des relations entre puissances de l'Asie Pacifique.
ASEAN=peace	■ Description de l'ASEAN comme force de paix en Asie du Sud-Est.
ASEAN=talk-shop	■ Description de l'ASEAN comme « talk-shop ».
ASEAN_centrality	■ Relatif à la centralité de l'ASEAN.
ASEAN_coherence	■ Relatif à la cohérence de l'approche sécuritaire de l'ASEAN.
ASEAN_credibility	■ Relatif à la crédibilité de l'ASEAN.
ASEAN_division	■ Relatif à la division entre les États membres de l'ASEAN.
ASEAN_neutrality	■ Relatif à la nécessité de maintenir la neutralité de l'ASEAN.
ASEAN_relevance	■ Relatif à la pertinence de l'ASEAN dans la poursuite de la sécurité régionale.
ASEAN_resilience	■ Relatif à la résilience de l'ASEAN dans le temps et à l'avenir.
ASEAN_unity	■ Relatif à l'unité entre les membres de l'ASEAN.

CBM>PD	■	Références à la confiance mutuelle ou à la diplomatie préventive, aux mesures de renforcement de ces éléments.
Conflict resolution/AIPR	■	Références à la résolution des conflits armés, aux discussions sur la mise en place d'un mécanisme de gestion des conflits.
EAS	■	Références à l'East Asia Summit, à son expansion.
HS	■	Références à la sécurité humaine.
MP rivalry	■	Références à la rivalité entre les grandes puissances comme source d'insécurité.
PKO	■	Relatif au maintien de la paix ou à la reconstruction post-conflit.
PO/PC	■	Références à l'approche de l'ASEAN comme « people-oriented » et/ou « people-centered ».
RSA	■	Relatif au débat sur la refonte de l'architecture de sécurité régionale en Asie Pacifique.
RSA_AUS	■	Relatif à la position de l'Australie dans le débat sur la refonte de l'architecture de sécurité régionale en Asie Pacifique.
RSA_CHN	■	Relatif à la position de la Chine dans le débat sur la refonte de l'architecture de sécurité régionale.
RSA_EU/CAN	■	Relatif à la position de l'Union européenne ou du Canada dans le débat sur la refonte de l'architecture de sécurité régionale.
RSA_IDA	■	Relatif à la position de l'Inde dans le débat sur la refonte de l'architecture de sécurité régionale.
RSA_IND	■	Relatif à la position de l'Indonésie dans le débat sur la refonte de l'architecture de sécurité régionale.
RSA_JAP	■	Relatif à la position du Japon dans le débat sur la refonte de l'architecture de sécurité régionale.
RSA_RUS	■	Relatif à la position de la Russie dans le débat sur la refonte de l'architecture de sécurité régionale.
RSA_SKorea	■	Relatif à la position de la Corée du Sud dans le débat sur la refonte de l'architecture de sécurité régionale.
RSA_THL	■	Relatif à la position de la Thaïlande dans le débat sur la refonte de l'architecture de sécurité régionale.
RSA_US	■	Relatif à la position des États-Unis dans le débat sur la refonte de l'architecture de sécurité régionale.
SCS	■	Références à la situation en mer de Chine méridionale ou aux négociations sur l'adoption d'un code de conduite.
SCS=HS	■	Références aux répercussions sur la sécurité humaine de la situation en mer de

		Chine méridionale.
SLD	■	Relatif au Shangri-La Dialogue.
SNT=PP	■	Références à la sécurité non-traditionnelle comme menace à la sécurité de la population.
SNT=soft	■	Références à la sécurité non-traditionnelle comme « low-hanging fruit », coopération pratique ou à la possibilité de spillover effect.
SNT=urgent	■	Références à la sécurité non-traditionnelle comme une priorité pour l'ASEAN.
T1	■	Publications par des représentant-e-s des États membres de l'ASEAN ou rapportant leurs propos.
T2	■	Publications par des représentant-e-s de la communauté « Track 2 » ou rapportant leurs propos.
T3	■	Publications par des représentant-e-s de la société civile ou rapportant leurs propos.
ZOPFAN/SEANWFZ	■	Références à la ZOPFAN ou à la SEANWFZ.
intra-ASEAN	■	Références aux conflits intra-étatiques comme source d'insécurité, au rôle de l'ASEAN dans la gestion de ces conflits.
sec_indivisibility	■	Références à l'indivisibilité de la sécurité, à la nécessité de prendre en compte l'ensemble des types de menaces.
trad/hard	■	Références à la sécurité traditionnelle ou aux « hard issues » de sécurité.

Liste de codes (ONG)

Code Info	Comment
A-Way	■ Critiques du principe de non-ingérence ou de l'ASEAN Way en général.
AICHR/HRD	■ Références à la création d'un ASEAN Human Rights « body », à la déclaration de l'ASEAN sur les droits humains ou à l'ASEAN Inter-Governmental Commission on Human Rights spécifiquement une fois créée.
AIPR	■ Références à la création d'un mécanisme de gestion des conflits armés par l'ASEAN ou à l'AIPR une fois celui-ci créé.
AMS	■ Critique des actions des États membres individuellement et/ou de la responsabilité de l'ASEAN dans le comportement des États membres.
ASEANCharter	■ Références à l'élaboration ou au contenu de la Charte de l'ASEAN.
ASEANoff	■ Références à la position officielle de l'ASEAN.
Burma_demo	■ Allusions au processus de démocratisation en Birmanie, aux élections, à l'opposition de la Ligue Nationale pour la Démocratie, à Aung Saan Suu Kyi.
CSO /ASEAN	■ Relatif aux positions générales de la société civile envers l'ASEAN, à la mobilisation de la société civile auprès de l'ASEAN; discussion sur les stratégies à adopter envers l'ASEAN; informations générales sur l'historique de la mobilisation régionale sur les questions de sécurité et de droits humains.
HR & democracy	■ Références générales à la question de la promotion des droits humains et de la démocratie auprès de l'ASEAN et dans ses États membres.
HR violations	■ Références à des violations de droits humains.
ISA	■ Références aux Internal Security Acts des différents États de l'ASEAN (y compris le Human Security Act aux Philippines) ou à des mesures extraordinaires prises par les gouvernements pour assurer la sécurité nationale (loi martiale, état d'urgence, lois restrictives sur la cybercriminalité, etc.).
R2P	■ Relatif au principe de responsabilité de protéger.
Rohingya	■ Relatif à la crise des réfugié-e-s Rohingya.
SNT /people	■ Références à des violations de droits humains sous prétexte d'assurer la

	<p>sécurité non-traditionnelle: lutte anti-terroriste, lutte contre le crime transnational, etc. Allusions au fait que les enjeux de la SNT servent de prétexte à l'État pour agir à l'encontre des intérêts sécuritaires d'une partie de sa population.</p>
SNT=people	<ul style="list-style-type: none"> Allusions aux enjeux de « SNT » comme affectant la sécurité de la population avant tout.
SNT_root causes	<ul style="list-style-type: none"> Appel à prendre en compte les causes profondes des menaces à la SNT pour y répondre plus efficacement, en compatibilité avec la protection des droits de la population.
SOGIE	<ul style="list-style-type: none"> Pour Sexual Orientation, Gender Identity and Gender Expression. Références aux enjeux SOGIE et à la défense des droits de la communauté LGBTIQ*.
TIP	<ul style="list-style-type: none"> Relatif au trafic humain.
child soldiers	<ul style="list-style-type: none"> Allusions à l'usage d'enfants soldats dans certains conflits intra-étatiques, notamment par les gouvernements de l'ASEAN.
children/youth	<ul style="list-style-type: none"> Références aux enfants et à la jeunesse comme un groupe vulnérable.
conflict_intra-S	<ul style="list-style-type: none"> Références aux conflits intra-étatiques, au processus de paix et/ou au droit à l'auto-détermination (États ethniques au Myanmar, Timor oriental, Aceh, Sud de la Thaïlande, Mindanao).
corruption	<ul style="list-style-type: none"> Références à la corruption des gouvernements comme un problème favorisant l'insécurité.
demilitarization	<ul style="list-style-type: none"> Allusions à la militarisation comme un problème, appel à la démilitarisation, appel à une réduction des ressources et prérogatives de l'armée et des forces de police.
disappearance	<ul style="list-style-type: none"> Allusions aux disparitions forcées comme violations de droits humains, notamment en ce qui concerne les militants des droits humains.
displaced/refugees	<ul style="list-style-type: none"> Références aux mouvements forcés de population, aux personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur des États, aux réfugiés.
environmental insecurity	<ul style="list-style-type: none"> Références à l'insécurité environnementale: catastrophes, phénomène du « haze », répercussions sécuritaires de projets de développement affectant la protection de l'environnement, protection de l'environnement, à la pollution, etc.
health insecurity	<ul style="list-style-type: none"> Références à l'insécurité sanitaire, aux épidémies et aux pandémies.
human security	<ul style="list-style-type: none"> Références explicites à la sécurité humaine ou à des notions proches: people's security, security of the people, security of populations, individual security, civilian security, etc.
illegal=victims	<ul style="list-style-type: none"> Références à la nécessité de protéger les droits et la sécurité de personnes en situation d'illégalité et/ou à la violation de leurs droits.
indigenous	<ul style="list-style-type: none"> Références aux communautés autochtones en Asie du Sud-Est.

inter-state	■	Références aux impacts des conflits interétatiques sur la population.
interface	■	Références à l'interface entre les leaders de la société civile à l'ACSC/APF et l'ASEAN.
intra-state	■	Références à la situation domestique des États membres de l'ASEAN comme problématique au plan sécuritaire, aux violences intercommunautaires et aux instabilités politiques.
killings	■	Références à des massacres, au génocide de populations, à des meurtres.
migrants	■	Références aux droits des travailleurs migrants, légaux comme illégaux.
participation/consultation	■	Références à la participation de la société civile au processus régional, aux consultations menées par l'ASEAN auprès de la société civile.
people-centered+	■	Référence à la nécessité de rendre l'ASEAN plus « people-centered », au fait que l'ASEAN ne va pas assez loin dans cet objectif.
rape	■	Références au viol comme arme de guerre, aux viols collectifs perpétrés au sein des États de l'ASEAN, notamment par les forces armées.
rhetoric_danger	■	Référence à la rhétorique de l'ASEAN comme problématique, ayant des impacts négatifs pour la sécurité de la population, voire dangereuse.
rhetoric_only	■	Référence à un divorce entre la rhétorique de l'ASEAN et la réalité.
rhetoric_use	■	Utilisation de la rhétorique de l'ASEAN pour faire avancer les revendications de la société civile.
torture	■	Dénonciation de l'usage de la torture par des États membres de l'ASEAN.
vulnerable	■	Références aux segments vulnérables de la population.
women	■	Références aux enjeux touchant les femmes en Asie du Sud-Est.

Plan d'action de l'APSC



ASEAN SECURITY COMMUNITY PLAN OF ACTION

Introduction

Leaders at the Ninth ASEAN Summit in Bali adopted the Declaration of ASEAN Concord II (Bali Concord II), which stipulated the establishment of an ASEAN Community resting on three pillars: an ASEAN Security Community, an ASEAN Economic Community and an ASEAN Socio-Cultural Community.

These three pillars shall be developed and implemented in a parallel and balanced manner.

Recognising the strong interconnections among political, economic and social realities, the ASEAN Security Community acknowledges the principle of comprehensive security, and commits to address the broad political, economic, social and cultural aspects of building an ASEAN Community. It is also acknowledged that political and social stability, economic prosperity, narrowed development gap, poverty alleviation and reduction of social disparity would constitute strong foundation for a sustained ASC given its subscription to the principle of comprehensive security.

The realisation of an ASEAN Security Community would ensure that countries in the region live at peace with one another and with the world at large in a just, democratic and harmonious environment. The ASC would be based on shared norms and rules of good conduct in inter-state relations; effective conflict prevention and resolution mechanisms; and post-conflict peace building activities.

The ASC promotes an ASEAN-wide political and security cooperation in consonance with the ASEAN Vision 2020 rather than a defence pact, military alliance or a joint foreign policy. The ASC Plan of Action is mutually-reinforcing with bilateral cooperation between ASEAN Member Countries while recognising the sovereign rights of the Member Countries to pursue their individual foreign policies and defence arrangements. In addressing future security challenges, ASEAN Member Countries share the responsibility for strengthening peace, stability and security of the region free from foreign military interference in any form or manifestation.

The ASC shall contribute to the further promotion of peace and security in the wider Asia Pacific region. In this regard, the ASC is open and outward looking, engaging ASEAN's friends and Dialogue Partners to promote peace and stability in the region. The ASC will reflect ASEAN's determination to move forward the stages of ASEAN Regional Forum (ARF) at a pace comfortable to all. In this regard, the ASC will strengthen ASEAN's role as the driving force in the ARF.

Since its inception in 1967, ASEAN has developed confidence and maturity to address issues of common concern as one ASEAN family. The ASC process shall therefore be progressive. This process shall be guided by well-established principles of non-interference, consensus based decision-making, national and regional resilience, respect for the national sovereignty, the renunciation of the threat or the use of force, and peaceful settlement of differences and disputes which have served as the foundation of ASEAN cooperation. ASEAN shall strengthen existing initiatives, launch new ones and set appropriate implementation frameworks.

The ASC upholds the existing ASEAN political instruments such as the Declaration on ZOPFAN, the TAC and the SEANWFZ Treaty, which shall play a pivotal role in the area of confidence building measures, preventive diplomacy and the approaches to conflict resolution. It shall abide by the UN Charter and other principles of international law.

ASEAN shall explore innovative ways to implement the Plan of Action which comprises six components, but not limited to, as follows: political development, shaping and sharing of norms, conflict prevention, conflict resolution, post-conflict peace building, and implementing mechanisms. A list of areas of activities, which is non-exhaustive, is provided to ensure a coordinated process of cooperation towards an ASEAN Security Community.

I. Political Development

One of the main objectives of the ASEAN Security Community as envisaged in the Bali Concord II is to bring ASEAN's political and security cooperation to a higher plane.

In working towards this objective, ASEAN Member Countries shall promote political development in support of ASEAN Leaders' shared vision and common values to achieve peace, stability, democracy and prosperity in the region. This is the highest political commitment that would serve as the basis for ASEAN political cooperation. In order to better respond to the new dynamics within the respective ASEAN Member Countries, ASEAN shall nurture such common socio-political values and principles. In this context, ASEAN Member Countries shall not condone unconstitutional and undemocratic changes of government or the use of their territory for any actions undermining peace, security and stability of other ASEAN Member Countries.

A conducive political environment will ensure continued peace, security and stability in the region, in which member countries shall rely exclusively on peaceful processes in settling intra-regional differences and disputes and consider their individual security as fundamentally linked together and bound by geographic location, common vision and objectives.

II. Shaping and Sharing of Norms

Shaping and sharing of norms aim at achieving a standard of common adherence to norms of good conduct among members of the ASEAN Community; consolidating and strengthening ASEAN's solidarity, cohesiveness and harmony (the "wefeeling"); and contributing to the building of a democratic, tolerant, participatory and transparent community in Southeast Asia.

These norms setting activities shall adhere to the following fundamental principles:

1. Non-alignment;
2. Fostering of peace-oriented attitudes of ASEAN Member Countries;
3. Conflict resolution through non-violent means;
4. Renunciation of nuclear weapons and other weapons of mass destruction and avoidance of arms race in Southeast Asia; and
5. Renunciation of the threat or the use of force.

ASEAN Member Countries shall therefore engage in such activities as strengthening the ASEAN Declaration of 1967, the ZOPFAN, the TAC and the SEANWFZ regimes, developing regional legal frameworks, and establishing a Code of Conduct in the South China Sea.

III. Conflict Prevention

Based on the principles contained in the TAC, which is the key code of conduct governing relations between states and diplomatic instrument for the promotion of peace, security and stability in the region, the objectives of conflict prevention shall be:

1. To strengthen confidence and trust within the Community;
2. To mitigate tensions and prevent disputes from arising between or among member countries as well as between member countries and non-ASEAN countries; and
3. To prevent the escalation of existing disputes.

ASEAN Member Countries shall enhance security cooperation by strengthening confidence building measures; carrying out preventive diplomacy; resolving outstanding regional issues; as well as enhancing cooperation on non-traditional security issues.

IV. Conflict Resolution

It is essential that any disputes and conflicts involving ASEAN Member Countries be resolved in a peaceful way and in the spirit of promoting peace, security and stability in the region. While continuing to use national, bilateral and international mechanisms, ASEAN Member Countries shall endeavour to use the existing regional dispute settlement mechanisms and processes in the political and security areas and work towards innovative modalities including arrangements to maintain regional peace and security so as to better serve theirs as well as collective interests of all members for peace and security.

V. Post-conflict Peace Building

Post-conflict peace building seeks to create the conditions necessary for a sustainable peace in conflict-torn areas and to prevent the resurgence of conflict. It is a process involving broad-based inter-agency cooperation and coordination across a wide range of issues. ASEAN activities related to post-conflict peace building shall include the establishment of appropriate mechanisms and mobilisation of resources. As an ASEAN family, members should assist each other in post-conflict peace building efforts, such as humanitarian relief assistance, reconstruction and rehabilitation.

VI. Implementing Mechanisms

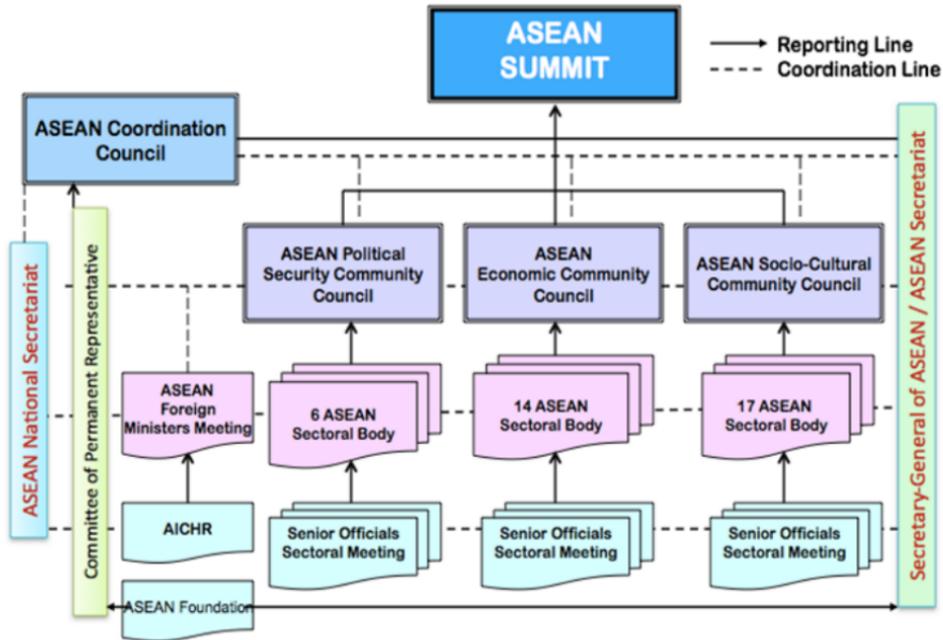
To ensure the effective implementation of this Plan of Action, the following measures will be undertaken:

1. The AMM shall take necessary follow-up measures to implement this Plan of Action including consultation and coordination with other relevant ASEAN ministerial bodies; to set up ad-hoc groups as appropriate; and to report annually the progress of implementation to the ASEAN Summit; as well as to introduce new measures and activities to strengthen the ASEAN Security Community as appropriate;
2. The AMM shall undertake overall review of progress of this Plan of Action. The AMM shall inscribe permanently an agenda item entitled "Implementation of the ASC Plan of Action" in the agenda of its meetings; and
3. The Secretary-General of ASEAN shall assist the ASEAN Chair in monitoring and reviewing the progress of implementation of this Plan of Action.

VII. Areas of Activities

To realise the ASEAN Security Community by 2020, ASEAN shall endeavour to work towards the implementation of the areas of activities in the following Annex. It is acknowledged that some of these activities are already ongoing and at various stages of implementation. Additional activities could also be implemented in the future. ASEAN will make every effort to promptly carry out activities which gain consensus support.

Structure organisationnelle de l'ASEAN



Structure du Secrétariat de l'ASEAN

ASEAN Secretariat Organisational Structure

(Effective 1 January 2016)

